

# RAPPORT ANNUEL 2011



BANQUE & ASSURANCE  
[www.bred.fr](http://www.bred.fr)

 GROUPE BPCE

**BRED**   
LA BANQUE  
QUI DONNE ENVIE D'AGIR



# Profil

Banque coopérative, créée le 7 octobre 1919, la BRED est la plus importante banque populaire régionale du Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France.

Elle rassemble 121 500 sociétaires à fin décembre 2011 et son capital s'élève à : 432 487 500 euros.

Elle est implantée en Ile-de-France, en Normandie, dans les territoires et départements d'outre-mer, ainsi que dans certains pays à la périphérie de ses implantations ultramarines.

357 agences et centres spécialisés soutiennent le développement du tissu économique local et construisent au quotidien une relation durable avec leurs clients.

Banquier de référence pour la gestion des flux, la BRED mobilise notamment ses équipes sur la recherche de solutions innovantes, liées à la dématérialisation des échanges d'information.

En 2011, un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 233,3 millions d'euros confirme la pertinence d'une stratégie axée sur les services offerts à ses 905 000 clients.

Entretien avec Stève Gentili et Jean-Michel Laty	page 5
Sommaire	page 13
Rapport de gestion	page 15
Rapport du Président	page 65
Comptes consolidés	page 95
Comptes annuels sociaux	page 163

121 500 sociétaires

357 agences et centres spécialisés

905 000 clients

233,3 millions d'euros de bénéfice net consolidé, part du groupe





Stève GENTILI

Président



Jean-Michel LATY

Directeur Général

# Entretien

avec Stève GENTILI et Jean-Michel LATY

## Quel regard portez-vous sur l'exercice 2011 ?

La BRED parvient, malgré le contexte économique défavorable, à dégager de bons résultats. Le résultat net part du groupe s'est établi à 233,3 millions d'euros. Le produit net bancaire consolidé augmente de 0,4 % à 957,9 millions d'euros à fin 2011.

Nos équipes commerciales ont fait preuve d'un grand dynamisme: 65 000 particuliers et 18 000 professionnels et entreprises ont ouvert un compte à la BRED en 2011. Et plus de 300 nouvelles petites et moyennes entreprises ont choisi la BRED comme partenaire. Le fonds de commerce des PME a progressé de 4,7 % en 2011.

La BRED a poursuivi son rôle au service du financement de l'économie: nos encours de crédits aux entreprises ont progressé de 5,5 % en 2011 par rapport à 2010.

Et le coefficient d'exploitation de la BRED ressort à 56,5 % à fin 2011, ce qui prouve l'efficacité opérationnelle de notre établissement.

Sur l'ensemble de son territoire, la BRED a ouvert quatre nouvelles agences en 2011. Le réseau compte au total 357 agences et centres spécialisés.

En métropole, le fonds de commerce a progressé de 1,2 % en 2011 avec 38 000 nouveaux clients particuliers. L'année a été marquée par un fort développement de la clientèle de professionnels (+ 4,1 %) et de PME (+7,3 %) et une bonne collecte nette d'assurance vie qui est restée positive en

2011. Et grâce à la mobilisation des équipes pour accompagner ses clients, la production de produits d'assurance des biens, habitation et automobile, a progressé de 30 %.

Outre-mer où la BRED dispose du deuxième réseau bancaire en nombre d'agences, l'année 2011 s'est soldée par une poussée de conquête de nouveaux clients particuliers: le fonds de commerce a crû de + 3,9 % en 2011 (et + 36 % sur six ans). La qualité de notre service n'a cessé de s'améliorer: le taux de satisfaction globale perçue par nos clients particuliers a augmenté de 11 points par rapport à 2010 (à 83 %) ainsi que notre taux de recommandation (+3 points à 95 %). L'action menée par la BRED à l'égard des clients professionnels ultramarins qui avaient rencontré des difficultés en 2009, a permis de les fidéliser (avec un taux d'attrition qui est passé de 10 % en 2010 à 6,7 % en 2011) et d'en séduire de nouveaux (+4,2 % en 2011).

## La structure financière de la BRED s'est-elle consolidée en 2011 ?

Les fondamentaux de notre banque restent extrêmement solides: les capitaux propres consolidés en normes internationales s'élèvent à 2,57 milliards d'euros à fin 2011. Nos fonds propres prudentiels sont passés de 1,95 milliard d'euros en 2010 à 2,12 milliards d'euros fin 2011, soit une progression de 8,5 % en un an.

## Les fondamentaux de notre banque sont extrêmement solides

Le ratio de solvabilité « tier One » calculé selon les règles dites « Bâle II » a augmenté et s'est établi à 13 % à fin 2011. Autre élément très positif, le coefficient de liquidité s'établit à 116 %, ce qui est bien supérieur au minimum de 100 %.



Grâce aux efforts du réseau, la BRED a augmenté ses ressources monétaires. Nos dépôts monétaires s'élèvent à 13,7 milliards d'euros à fin 2011, en hausse de 8,2 % par rapport à 2010, un montant supérieur aux crédits accordés à nos clients (13,5 milliards d'euros). L'équilibre entre nos ressources et nos emplois sur la banque commerciale ainsi que la qualité d'établissement coopératif réduisent l'importance du financement de nos activités par les marchés financiers.

## La BRED se positionne comme banquier et assureur. Pourquoi ?

Dans un environnement commercial et réglementaire en mutation, l'adaptation de notre modèle économique s'avère crucial. Les produits d'assurance et de prévoyance sont des leviers de conquête et de fidélisation de la clientèle et représentent une source significative de produit net bancaire additionnel. Disposant d'une gamme compétitive aussi bien dans la banque au quotidien que dans les assurances, la BRED a la capacité de répondre à l'ensemble des besoins de ses clients.

Certes, la concurrence dans l'assurance et la prévoyance reste très vive entre les différents établissements du secteur, mais la BRED dispose d'une marge de progression élevée. C'est en s'adaptant que notre établissement reste fidèle à sa vocation de proximité à ses clients et ses sociétaires.



# Entretien

avec Stève GENTILI et Jean-Michel LATY

## Comment consolidez-vous votre avance sur les nouvelles technologies ?

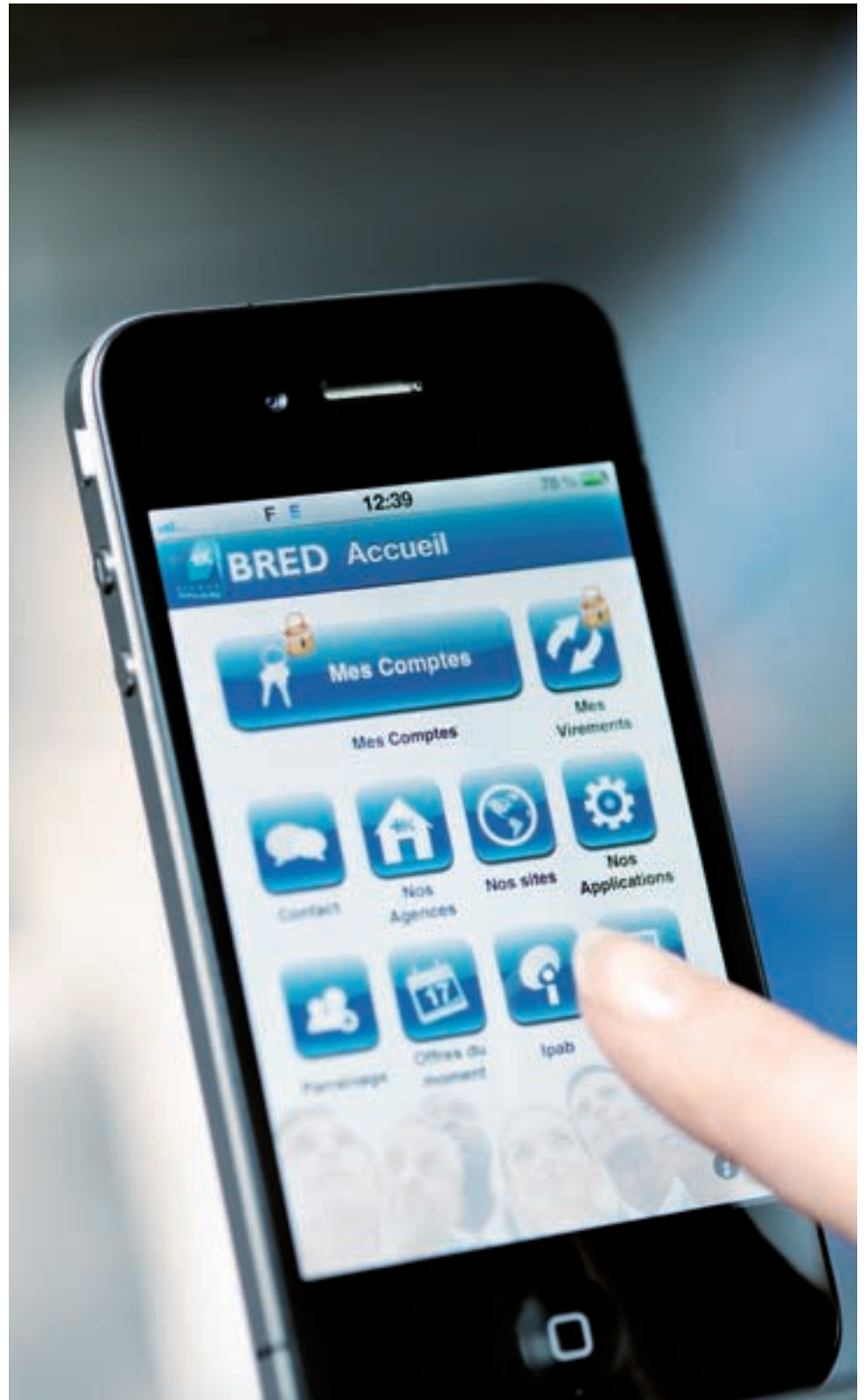
Pionnière dans le développement des nouvelles technologies au service de ses clients, la BRED a engagé ces dernières années de nombreux chantiers afin de proposer le canal – agence, téléphone, smartphones, sites Internet bred.fr et bredetmoi.fr – le mieux adapté aux besoins de ses clients tout en conservant le contact chaleureux avec le chargé de clientèle.

Nous avons lancé une agence à distance e-BanquePopulaire, tournée vers la conquête d'une clientèle utilisant les nouvelles technologies : dans ce cadre, les clients ont la possibilité de dialoguer en direct avec leur conseiller attiré par visioconférence.

Nos clients et sociétaires adoptent massivement le web mobile. Nous y répondons par le lancement de nouvelles applications pour smartphones : BRED & moi mobile, la première application pour personnaliser sa carte bancaire et l'application « BRED » .

Avec notre solution IPAB, nos clients renforcent la sécurité de leurs opérations bancaires et de leurs transactions sur Internet grâce à une clé USB cryptographique ou un certificat mobile. Ils disposent aussi d'un coffre-fort électronique et d'une boîte de réception sécurisée.

Enfin, nous développons une approche individualisée, de proximité et de service avec les internautes. La BRED a ouvert sa page officielle sur le réseau Facebook en janvier 2011. Avec près de 30 000 fans à fin 2011, la BRED se classe au deuxième rang des établissements bancaires.



## Quelles autres formes prend l'innovation à la BRED ?

La BRED offre un service de proximité renforcé par les technologies les plus avancées. Nous sommes la première banque française à permettre à ses clients qui viennent en agence de signer leurs opérations de virement à l'aide d'une tablette numérique.

## Nous avons lancé de nouvelles applications pour smartphones

En supprimant l'édition des bordereaux papier à conserver dix ans, cette solution « développement durable » évite de saturer le site regroupant nos archives. Nous poursuivons aussi la dématérialisation des opérations courantes en numérisant les dossiers d'ouverture de compte de nos clients particuliers.

## La solidarité et le développement durable s'inscrivent dans la logique d'une banque coopérative comme la vôtre. Comment s'expriment-elles sur le terrain ?

Nous estimons qu'un banquier se doit d'accompagner ses clients dans toutes les étapes de la vie, y compris les périodes les plus fragiles. Dans notre agence Oriol créée en 2007, vingt-quatre collaborateurs accompagnent nos clients affaiblis par un accident de la vie. Près de 60 % de nos clients qui ont été orientés en 2011 vers ce dispositif sont revenus à une situation normale.



Nous associons un geste de solidarité à certains de nos services. Ainsi, notre dispositif de parrainage prévoit, dès l'ouverture de compte d'un filleul, le versement de cinq euros à des associations comme « Médecins sans frontières », JPA (Jeunesse au plein air) ou l'IFRAD (recherche sur la maladie d'Alzheimer).

La BRED agit également dans le domaine du microcrédit et de l'insertion professionnelle des jeunes. Nous comptons parmi les parrains de Babyloan, premier site français de microcrédit solidaire. Nous entretenons aussi des relations actives avec la Fondation de la 2<sup>ème</sup> Chance et les Ecoles de la 2<sup>ème</sup> Chance.

Poursuivant notre engagement auprès de l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), nous venons de signer un partenariat avec l'Adie et l'AMS (Adie microfranchise solidaire) pour soutenir la création de micro-entreprises clé en main par des personnes exclues du marché de l'emploi.

Avec l'Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC), nous avons renouvelé l'opération « Octobre rose » en proposant une édition limitée de notre carte bancaire BRED & moi.

Par ailleurs, à l'occasion de la dernière assemblée générale, la Fondation BRED a distingué trois associations pour leur intégration dans le tissu local et leur action dans le domaine de la solidarité : Actions Enfance Jeunesse, pour son engagement envers les jeunes de Cormeilles ; *Les Musicales de Cormeilles en Pays d'Auge* pour sa promotion de l'expression musicale en milieu rural et l'Académie de Voltige Equestre pour son accompagnement des jeunes handicapés.



François MARTINEAU



Georges TISSIÉ



Bruno BLANDIN



Michèle CLAYZAC



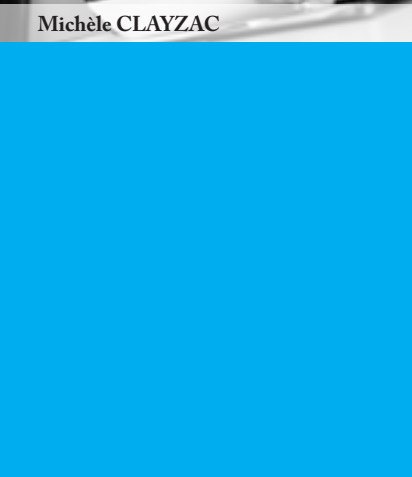
Gérard KUSTER



Serge ARNAUD



Jean-Claude BOUCHERAT



Jean-Pierre FOURÈS



Daniel GIRON



Isabelle GRATIANT



François MESSINA



Pierre MURRET-LABARTHE



Philippe NOYON



Raphaël POCHET



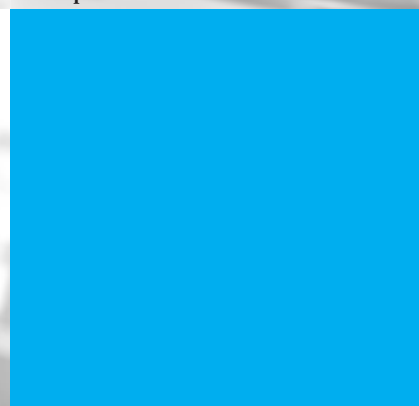
Jacques SZMARAGD



Monique TRNKA



Leïla TURKI





# Le Conseil d'Administration

de la BRED Banque Populaire



Femmes et hommes engagés, les Administrateurs représentent, dans toute sa diversité, le corps des sociétaires de la banque au sein duquel ils ont été élus.

Pour l'aider dans ses travaux, le Conseil a créé 4 comités dont les membres permanents sont tous des administrateurs.

Présidé par Steve GENTILI, le Conseil d'Administration auquel participent Michel de MOURGUES et Jean DESVERGNES, Présidents honoraires, est composé de :

**François MARTINEAU**

*Premier Vice-Président*

**Georges TISSIÉ**

*Vice-Président*

**Bruno BLANDIN**

*Secrétaire du Conseil*

**Michèle CLAYZAC**

*Secrétaire adjoint*

**Gérard KUSTER**

*Secrétaire adjoint*

**Serge ARNAUD**

*Administrateur*

**Jean-Claude BOUCHERAT**

*Administrateur*

**Jean-Pierre FOURÈS**

*Administrateur*

**Daniel GIRON**

*Administrateur*

**Isabelle GRATIANT**

*Administrateur*

**François MESSINA**

*Administrateur*

**Pierre MURRET-LABARTHE**

*Administrateur*

**Philippe NOYON**

*Administrateur*

**Raphaël POCHE**

*Administrateur*

**Jacques SZMARAGD**

*Administrateur*

**Monique TRNKA**

*Administrateur*

**Leïla TURKI**

*Administrateur*

**André BÉRARD**

*Censeur*

Commissaires aux Comptes :

PWC,

représenté par

Agnès HUSSHERR

KPMG SA,

représenté par

Fabrice ODENT

KPMG Audit FS1, Etienne BORIS,  
Suppléants.

Délégués du Comité Central  
d'Entreprise,

Daniel DESSIRIER-GIROUDOT,  
Catherine LE GARGASSON.

# Les Comités

---



12.

11.

10.

9.

1.

2.

3.

4.

5.

6.

1. **Jean-Michel LATY**

Directeur Général

2. **Yves JACQUOT**

Directeur général adjoint

3. **Gabriel DEVILDER**

Secrétaire général

4. **Eric MONTAGNE**

Directeur du réseau outre-mer

5. **Pierre CHAUVOIS**

Directeur du réseau métropole

6. **Christian SCHELLINO**

Directeur des engagements

7. **Stéphane VANONI**

Directeur du personnel et des relations sociales

8. **Emmanuel LEMOIGNE**

Directeur des grands comptes et de l'international - *Voir les expertises de la direction des grands comptes et de l'international en page 179*

9. **Michèle BOULET**

Inspecteur général

10. **Jean SERRIÈRE**

Directeur des marchés, du marketing et de la communication

11. **Stéphane CORRE**

Directeur de l'organisation, des canaux à distance et du middle office

12. **Pierre VÉDRINES**

Directeur de la salle des marchés

13. **Rémi SEGOIN**

Directeur de l'organisation et de la maîtrise d'ouvrage

14. **Philippe BAILLOT**

Directeur BRED Banque Privée

15. **Philippe CUVELIER**

Directeur de l'informatique et des développements bancaires

16. **Stéphane MANGIAVACCA**

Directeur des risques

17. **Jean-François PELLÉ**

Directeur général de Promépar Gestion et Président du directoire de Prepar-Vie

18. **Flora VOILQUÉ**

Directeur du marketing

# Les Comités de Direction Générale

Comité exécutif et Comité Organisation et Informatique



## Les Directeurs régionaux



### Métropole

**Michel MOREDDU** - Direction Régionale Seine-Saint-Denis  
**Eric Le KER** - Direction Régionale Paris Est  
**Pascal DUPHOT** - Direction Régionale Normandie  
**Jean-Paul GÉRAUDIE** - Direction Régionale Hauts-de-Seine  
**Thierry MOREAU** - Direction Régionale Val-de-Marne  
**Martine STEELS** - Direction Régionale Paris Ouest  
**Franck MOURJAN** - Direction Régionale Seine-et-Marne / Aisne



### Outre-mer

**Thierry CHARRAS-GILLOT**

Direction Régionale Martinique / Guyane

**Gilles BOURELY** - Direction Régionale Guadeloupe et Iles du Nord

**Sébastien NAHON** - Direction Régionale Océan Indien

### BRED Direct

**Sandrine STRAUSS**

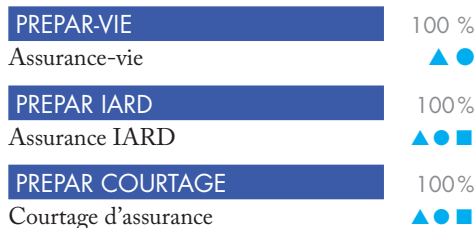
Directeur du Centre de Relation Clientèle



# Les produits et services

offerts à la clientèle de la BRED Banque Populaire

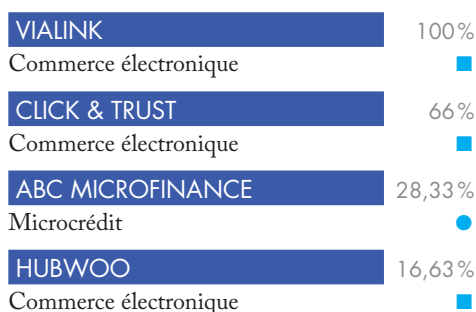
## Assurances



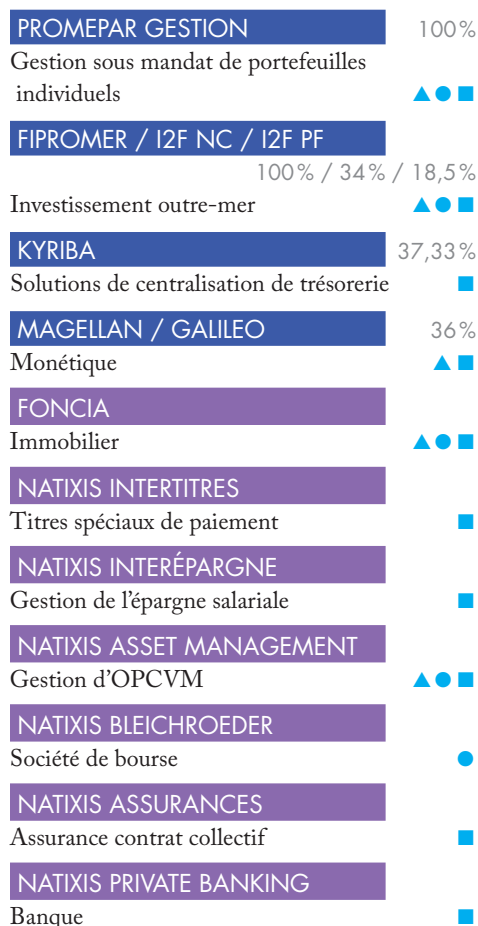
## Accompagnement international



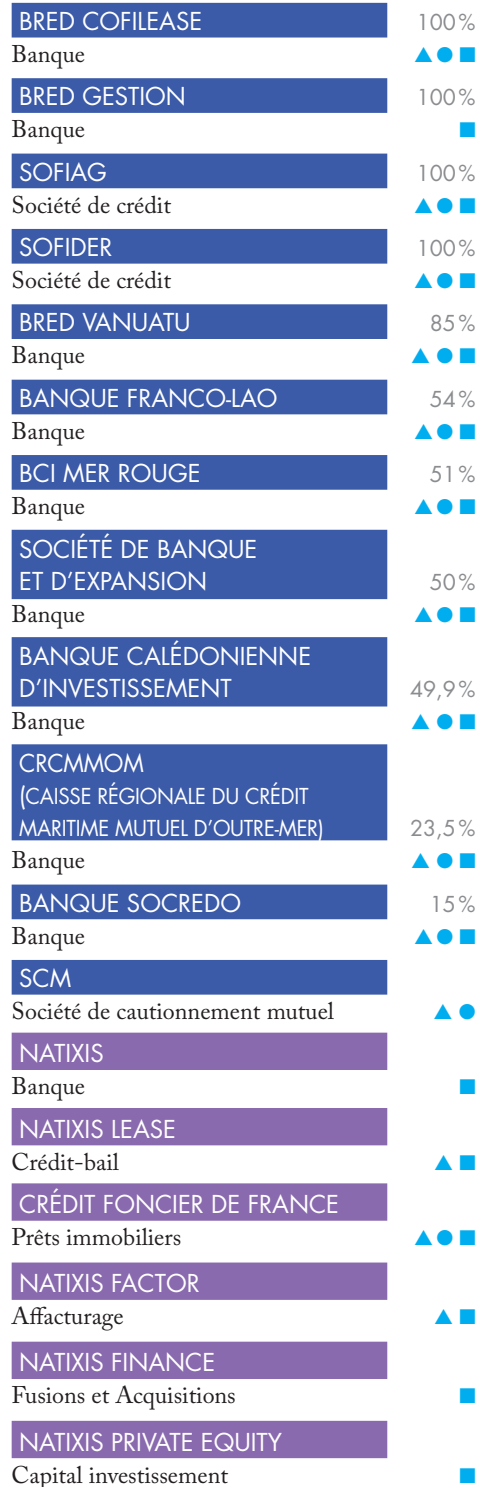
## Commerce électronique



## Gestion d'actifs, ingénierie et services



## Banques, financements spécialisés



■ Groupe BRED Banque Populaire  
■ Groupe BPCE

● Particuliers  
▲ Professionnels  
■ Entreprises, institutionnels et associations

BRED Banque Populaire, société anonyme coopérative de banque populaire, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédits, au capital de 432 487 500 euros.

Siège social : 18, quai de la Rapée – 75604 Paris Cedex 12 – Tél. : 01 48 98 60 00

# Sommaire

---

Rapport de gestion	15
--------------------	----

---

Rapport du Président	65
----------------------	----

---

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	82
---	----

---

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	84
---	----

---

Assemblée Générale Ordinaire annuelle	85
---------------------------------------	----

---

Bilan Coopératif et RSE 2011	87
------------------------------	----

---

Rapport Financier 2011	95
------------------------	----

---

Comptes consolidés	96
--------------------	----

---

Bilan	96
-------	----

---

Compte de résultat	98
--------------------	----

---

Annexe aux comptes consolidés	103
-------------------------------	-----

---

Comptes annuels sociaux	163
-------------------------	-----

---

Bilan et hors bilan	164
---------------------	-----

---

Compte de résultat	166
--------------------	-----

---

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	170
---	-----

---

Informations concernant les mandataires sociaux	171
---	-----

---

Renseignements de caractère général	174
-------------------------------------	-----

---



# Rapport de Gestion

## Environnement économique

Des chocs économiques majeurs se sont multipliés au cours de 2011, qu'ils soient d'origine naturelle (séisme japonais), politique (printemps arabe) ou financière (fragilisation du secteur bancaire via la crise de la dette européenne, baisse des marchés actions). Cependant, le plus marquant restera probablement celui de l'intensification de la crise des dettes souveraines européennes, avec la contagion des primes de risque à l'Espagne et à l'Italie, voire à la France. Le risque de fragmentation de la zone euro s'est renforcé, du fait de la menace de la sortie brutale d'un pays comme la Grèce.

Avant le 1<sup>er</sup> août 2011, il subsistait encore l'espoir que la reprise économique, amorcée en 2009, puisse se prolonger. Après le 1<sup>er</sup> août, le climat de défiance généralisée a fini par gagner l'économie réelle. La croissance mondiale a ainsi décéléré en 2011 vers 3,6 %, contre 4,9 % en 2010 et une moyenne annuelle de 3,3 % de 1973 à 2007.

En France, malgré une contraction aux 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres, la progression du PIB a été de 1,7 % en 2011, contre 1,4 % en 2010 et -2,6 % en 2009, année de la plus forte récession d'après-guerre. Ce niveau positif est dû à l'acquis exceptionnel de croissance, obtenu au 1<sup>er</sup> trimestre (0,9 %), et au rebond technique du 3<sup>ème</sup> trimestre (0,4 %). Le taux de chômage métropolitain a atteint 9,4 % en fin d'année, contre 9,1 % au 2<sup>ème</sup>

trimestre 2011. En outre, compte tenu de la hausse des prix énergétiques, l'inflation moyenne a atteint 2,1 % en 2011, contre 1,5 % en 2010.

Pour 2012, seule une amélioration rapide de la gouvernance européenne serait susceptible de réduire l'incertitude, redonner de la confiance aux investisseurs et limiter la période d'attentisme. Cependant, même en cas de maintien de l'intégrité de la zone euro, les perspectives économiques sont entourées de fortes incertitudes. Le mouvement de désendettement à la fois privé et public, amorcé en 2009, devrait peser durablement sur la croissance. Il est désormais devenu probable que le PIB français connaisse une contraction, au moins faible, en 2012.

## Le compte de résultat consolidé

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
<b>Produit net bancaire</b>	<b>940,5</b>	<b>953,9</b>	<b>957,9</b>	<b>0,4 %</b>
Intérêts et divers	612,1	616,5	589,1	-4,5 %
Commissions	437,9	476,1	494,8	3,9 %
Frais bancaires	-109,5	-138,8	-126,0	-9,2 %
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>534,9</b>	<b>527,2</b>	<b>541,5</b>	<b>2,7 %</b>
Frais de personnel	313,8	297,5	311,3	4,6 %
Autres charges générales d'exploitation	184,7	192,4	191,3	-0,6 %
Dotations aux amortissements	36,4	37,3	38,9	4,3 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>405,6</b>	<b>426,6</b>	<b>416,4</b>	<b>-2,4 %</b>
Coût du risque	-60,9	-70,5	-60,8	-13,8 %
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>344,7</b>	<b>356,1</b>	<b>355,6</b>	<b>-0,1 %</b>
Résultat sur actifs immobilisés	1,0	0,8	11,4	n.a.
Résultat des sociétés mises en équivalence	7,8	18,4	12,6	-31,5 %
<b>Résultat courant</b>	<b>353,5</b>	<b>375,4</b>	<b>379,6</b>	<b>1,1 %</b>
Provision collective			-19,0	n.a.
Participations	-30,0	-29,2	-28,1	-3,8 %
Impôts sociétés	-76,9	-97,6	-95,3	-2,4 %
<b>Bénéfice net consolidé</b>	<b>246,6</b>	<b>248,6</b>	<b>237,2</b>	<b>-4,6 %</b>
<b>PART DU GROUPE</b>	<b>243,0</b>	<b>244,4</b>	<b>233,3</b>	<b>-4,5 %</b>

## Les chiffres-clés du résultat consolidé

Notre produit net bancaire (PNB) augmente de 4 M€ pour atteindre 957,9 M€ (+0,4%).

Notre marge d'intérêt diminue de 27 M€ (-4,5%) et passe de 616,5 M€ à 589,1 M€. Si les activités commerciales sont restées stables avec une marge d'intérêt de 396 M€, la forte progression liée à l'excellente performance de la salle des marchés (+38 M€ soit +80%) a été compensée par la baisse des opérations financières (-51 M€) et du fonds de roulement (-14 M€).

La hausse de nos commissions (+19 M€) provient essentiellement de la progression de l'intermédiation bancaire, avec une augmentation de plus de 14 M€ dont 4 M€ sur les cartes et 4 M€ sur l'international, 2 M€ sur les engagements et 2 M€ sur les assurances protection. La gestion et l'intermédiation

financière progressent également de plus de 4 M€ grâce aux bons résultats des commissions relatives à l'assurance vie. Cette performance est d'autant plus honorable que les dernières évolutions réglementaires ont exercé une forte pression sur les tarifs des commissions.

**Notre produit net bancaire augmente de 4 M€ pour atteindre 957,9 M€**

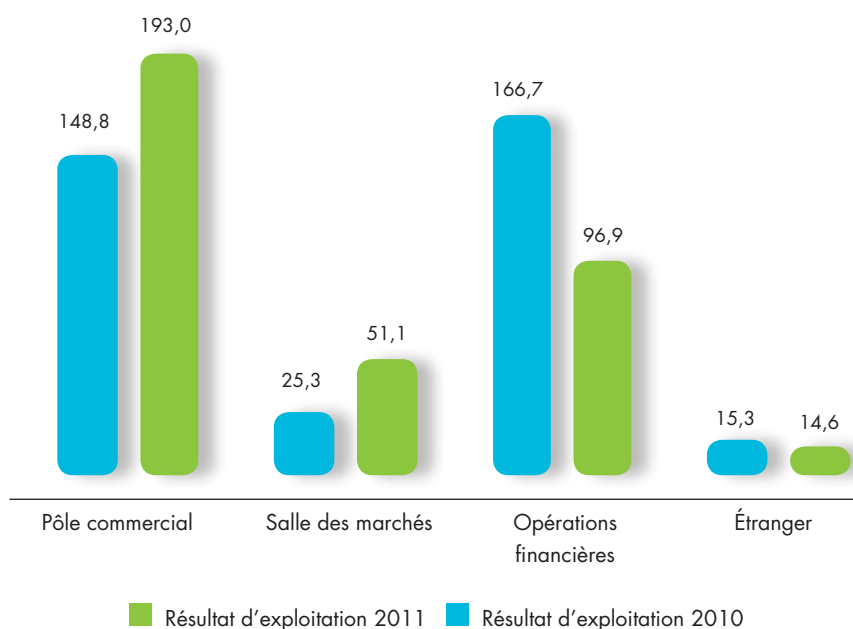
La diminution des frais bancaires de 13 M€ est principalement liée à plusieurs effets : l'effet d'une jurisprudence TVA favorable relative aux frais sur cartes pour 8,3 M€ en 2011 et la hausse des frais liée à une amende sur image chèque en 2010 (+4,9 M€). Hors effets exceptionnels, les frais bancaires sont stables sur l'exercice.

L'augmentation des charges s'établit à +2,7% soit 14 M€. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des frais de personnel (+14 M€) qui bénéficiait en 2010 d'une reprise importante de charges sur la rémunération variable liée aux résultats de la salle des marchés.

La stabilité des autres charges d'exploitation s'explique par plusieurs effets contraires : baisse des charges de la Bred en raison de l'effet d'une jurisprudence TVA favorable sur ces frais (-11 M€), hausse des charges générales d'exploitation de nos filiales (+8 M€) et charge de la taxe bancaire de risque systémique (+2,9 M€).

Notre coût du risque (hors dotation de provision collective de 19 M€) diminue, après deux années consécutives de hausse avec une baisse de presque 10 M€, grâce à une amélioration de la sinistralité et ce aussi bien sur nos filiales que sur la Bred.

Répartition du résultat net d'exploitation 356,1 M€ en 2010 / 355,6 M€ en 2011





Le résultat net d'exploitation (RNE), stable à 355,6M€ (-0,2%), se décline par métier de la façon suivante :

- le pôle commercial, qui en représente 54%, affiche une hausse de 44M€. Hors effet d'une jurisprudence TVA favorable, cette hausse est de 20M€ soit près de 12%,
- la salle des marchés réalise une très bonne année avec un résultat de 51M€ en forte progression par rapport à 2010 (25,3M€),
- les opérations financières, conduites dans le cadre d'une politique prudente, diminuent fortement leur contribution à 96,9M€ (contre 166,7M€ en 2010),
- enfin, le pôle étranger, reste stable par rapport à 2010 avec un résultat net d'exploitation de 14,6M€ (15M€ en 2010).

Après impôts et participation, le résultat net part du groupe ressort à 233,3M€, en baisse de 4,5%.

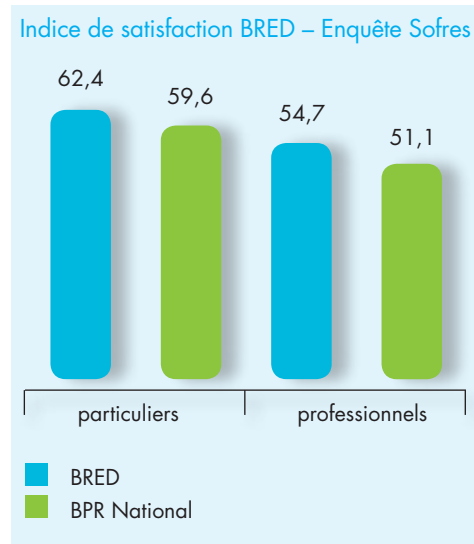
## Un ratio de solvabilité de 13,4%

Le rendement des capitaux propres s'établit à 9,1%, en baisse de 1,4 point, conséquence essentiellement d'une croissance de nos capitaux propres (due à la mise en réserve des résultats). Le ratio de solvabilité, calculé selon les règles dites « BALE II », progresse de 13,1% à 13,4%, la part « tier one » augmente légèrement à 13%, soit 0,2 point de plus qu'en 2010, ratios très confortables par rapport aux minimums réglementaires.

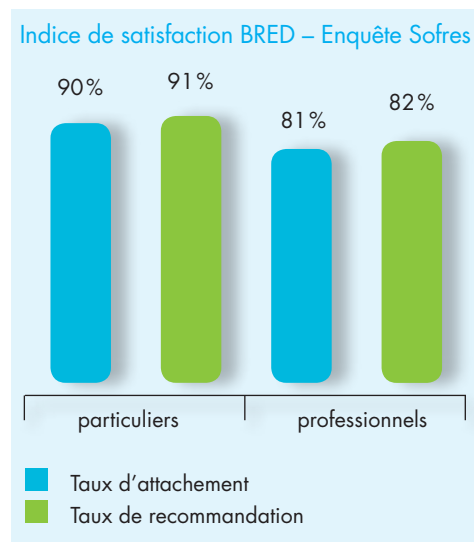
## La banque commerciale

### • Nos clients nous font confiance et ils ont raison

Pour comprendre et satisfaire au mieux les attentes de nos clients, nous réalisons des études régulières depuis près de 20 ans.



La Bred est plébiscitée à la 4<sup>ème</sup> place parmi les 17 banques du réseau Banques Populaires Régionales du Groupe BPCE (Etude SOFRES), performance d'autant plus remarquable que notre taille est importante.



D'après une enquête réalisée auprès de plus de 30 000 particuliers en Métropole et en Outre-Mer, vous êtes plus de 90% à recommander votre banque. Si vous deviez choisir une nouvelle banque, vous seriez plus de 90% à choisir de nouveau la Bred.

Pour les 2 700 professionnels de Métropole et d'Outre-Mer interrogés, le taux de recommandation est de plus de 80%.

Nous sommes fiers que 30% de nos entrées en relation proviennent de parrainage par nos clients et nous les remercions pour cette marque de confiance.

### • 90% de nos jeunes clients nous recommandent

Avec près de 22 millions de personnes de moins de 27 ans en France selon l'INSEE, la clientèle des jeunes constitue un vivier privilégié pour assurer la pérennité du fonds de commerce d'une banque.

Ce pari sur l'avenir, la Bred a décidé de le gagner en développant des réponses adaptées aux différents besoins de cette clientèle caractérisée par sa très grande diversité et ses différentes attentes selon l'âge, le statut, la situation (lycéen, étudiant, apprenti, jeune actif...)

Pour nos plus jeunes clients, la Bred fait évoluer sa gamme d'épargne monétaire avec la création prochaine d'un Livret pour les 0-12 ans: le Livret Bambino qui s'inspire fortement du Livret Jeune réservé au 12-25 ans. Ce dernier figure dans le classement des dix meilleurs Livrets Jeunes de *l'Express*.

Pour les étudiants, le partenariat entre Banque Populaire et La Mutuelle Des Etudiants a été renouvelé jusqu'en 2014. Il propose aux étudiants affiliés ou adhérents à cette mutuelle une offre bancaire avantageuse et une gamme de financement sans caution parentale.

Pour aider les jeunes actifs à financer leur premier achat immobilier, nos équipes proposent le Prêt à Taux Zéro Plus (PTZ +). Ce dispositif s'adresse aux personnes qui acquièrent pour la première fois leur résidence principale, et ce, sans conditions de ressources.

## • Un accompagnement toujours présent

Avec la crise qui a perduré encore cette année, nous savons qu'il est chaque jour un peu plus de notre devoir d'accompagner notre clientèle. Nous illustrons notre engagement avec quelques exemples.

### TPE et PME

La Bred participe avec l'Ordre des Experts-Comptables, l'Union Francilienne des Centres de gestion et Associations Agréées (UFCA), et la Chambre du Tribunal de Paris à des réflexions sur un projet de dispositif pour la prévention des difficultés financières des très petites entreprises (TPE). Des accords régionaux simplifiant l'accès au crédit des TPE de moins de 20 salariés sont progressivement signés en Métropole et Outre-Mer entre la Bred et les différents Conseils Régionaux de l'Ordre des Experts-Comptables (CROEC).

Nous avons signé en février une convention de partenariat avec l'Adie pour la poursuite jusqu'en 2013 d'un accompagnement financier des agences ADIGO de Montreuil et de La Réunion. Implantées dans des zones urbaines sensibles, ces agences accompagnent les micro-entrepreneurs dans le développement de leur activité.

Sensible à nos efforts, le Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services, des Professions Libérales et de la Consommation a tenu à féliciter la Bred pour ses actions auprès des artisans, commerçants et petites et moyennes entreprises.



### Mécénat et santé

Nous poursuivons nos actions de mécénat dans le domaine de la santé en nous associant à l'Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC) pour renouveler l'opération Octobre Rose en proposant une édition limitée de la carte Bred & Moi.

### Solidarité

Nous nous sommes mobilisés en faveur des victimes de la tempête Emily en Martinique avec la mise en place d'une action spéciale permettant à nos clients particuliers et professionnels de Martinique de pouvoir bénéficier d'un prêt jusqu'à 10 000 euros.

## • De nouvelles technologies à votre service

L'innovation technologique au service de nos clients a toujours été un investissement prioritaire pour la BRED

C'est ainsi que la Bred est devenue la première banque française à permettre à ses clients de signer leurs opérations de virement à l'aide d'une tablette numérique en agence. En supprimant l'édition des bordereaux papier, la Bred s'engage en faveur du développement durable. De plus, nos agences sont désormais

équipées de copieurs multifonctions pour numériser les dossiers des particuliers.

Avec une hausse de plus de 20% de la fréquentation de la banque à distance, la Bred a compris le souhait de ses clients de tisser un nouveau lien de communication avec leur banque. Cette recherche de proximité a été satisfaite cette année avec le développement d'une e-agence, soit un portail Internet à disposition de nos clients, qui peuvent communiquer par visioconférence avec leur conseiller sur des horaires d'ouverture élargis.

Toujours à la pointe en matière de nouvelles technologies, la Bred a lancé deux applications gratuites pour permettre aux clients de consulter leurs comptes sur leurs smartphones et d'effectuer des virements externes de moins de 300 euros. Les paiements de nos clients sont désormais sécurisés lors de leurs achats en ligne, grâce au protocole 3D Secure présent sur les deux applications: le smartphone fournit un mot de passe à usage unique que le client saisit lors du paiement.

Le développement d'une application mobile dédiée « Bred & Moi Mobile » donne également à nos clients propriétaires d'une

carte Bred & Moi la possibilité de changer le visuel de leur carte directement via leur téléphone mobile.

La Bred développe également sa présence sur les réseaux sociaux avec l'ouverture début janvier de sa page officielle sur Facebook. Cette page a réuni rapidement plus de 30 000 abonnés classant la Bred au 2<sup>ème</sup> rang des établissements bancaires dans ce domaine.

## • Des offres adaptées à vos besoins

### Dans les métiers de la banque...

Avec la convention Multipass pour les particuliers, la Bred personnalise son offre de banque au quotidien. Le cœur d'offre est restreint à la carte bancaire et à l'accès internet. L'économie réalisée au fur et à mesure des options choisies est clairement indiquée. Le contrat souscrit « pour la vie » évolue souplement selon l'âge et les besoins des clients. Cette convention a été plébiscitée par l'association UFC Que Choisir qui indique que « seuls les forfaits de la Bred [...] montrent la voie de vrais packages personnalisables dans l'intérêt du client [...] avec [...] des avantages tarifaires réels ».

Auprès des professionnels, la Bred continue de proposer les moyens de paiement les plus sophistiqués. Ainsi la Bred s'est imposée comme spécialiste de la gestion des flux d'encaissement et de décaissement en traitant aujourd'hui 8% à 10% des flux bancaires en France. Avec Swiftnet, la Bred met à la disposition de ses clients un réseau privé et hautement sécurisé pour le service SWIFT. Ce réseau leur permet de mettre en place une connexion entre leur logiciel de trésorerie et l'ensemble de leurs banques en France et à l'étranger afin de recevoir leurs extraits de comptes et d'échanger des fichiers d'ordres de tous types.

Contrairement aux autres établissements bancaires, la Bred continue d'investir sur le traitement des chèques. La Bred sait que les Français sont attachés à ce mode de paiement (81% des chèques émis de l'Union

Européenne). Avec le développement TLMC Premium, la Bred propose une solution nationale de recouvrement sécurisé des chèques qui accélère les délais de crédit en compte et améliore la restitution des informations sur les écarts. L'offre peut s'adapter à toute prestation d'encaissement externalisée auprès de la Bred.

### ...Comme dans ceux de l'assurance

Pour proposer de nouveaux services à nos clients, la Bred a engagé de nombreux chantiers pour se développer sur des marchés autrefois servis par les assureurs et les mutuelles, à savoir la protection des biens (auto, habitation) et des personnes, la prévoyance, la dépendance et les assurances santé, complémentaires de la sécurité sociale. Autrement dit, l'assurance non vie.

Numéro 1 pour la prévoyance et l'IARD professionnel, la Bred est le meilleur contributeur des banques populaires pour la multi-risque accidents de la vie (MAV), l'assurance dépendance Autonomis et le contrat IARD multipro destiné aux professionnels. Notre ambition est d'atteindre également cette place dans le domaine de l'IARD destinée aux particuliers.

Selon une étude de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, « deux Français sur cinq de plus de 45 ans sont ou ont été touchés dans leur entourage proche par la

dépendance et la moitié d'entre eux se sentent personnellement concernés ».

Pour répondre aux besoins de ses clients la Bred a développé en 2011 une offre complète et de qualité avec notamment l'introduction de l'offre Prévoyance Protection Budget. Qu'il s'agisse de la perte d'emploi, de l'hospitalisation d'un enfant, d'un impayé de pension alimentaire, nombreux sont les aléas de la vie susceptibles de grever le budget familial. Pour passer ce cap, Bred Protection Budget prévoit soit le versement mensuel d'un capital forfaitaire unique, soit des versements mensuels réguliers, accompagnés, si besoin, d'une assistance « aide au retour à l'emploi ». Notre offre couvre un champ d'événements beaucoup plus large que celui de la concurrence, avec une tarification très compétitive.

Nous avons également revu notre gamme d'assurance automobile pour diversifier nos offres et nous adapter au mieux aux besoins de nos clients, tout en faisant progresser la qualité de nos services et en renforçant la formation de nos collaborateurs. Disponible depuis fin juin 2011 sur le site bred.fr, le devis auto en ligne permet aux internautes d'obtenir une proposition chiffrée et personnalisée. Notre contrat comporte toutes les garanties sur lesquelles communiquent nos concurrents et nous proposons souvent plus et mieux.

Grâce à ces produits performants et compétitifs et la qualité de ses services, les filiales « assurances » de la Bred ont franchi un nouveau cap cette année : en avril Prépar-Vie a dépassé le seuil des 5 milliards d'actifs gérés dans un contexte pourtant peu porteur pour l'assurance-vie.

Cette bonne santé nous encourage dans notre politique de développement de nouveaux produits de qualité à leur service. Notre contrat d'assurance vie Valvie Invest Patrimoine a ainsi remporté le label d'excellence des Dossiers de l'Épargne et le trophée d'argent du magazine « Le Revenu ».



# Rapport de gestion

## • Notre développement à l'international

Avec la création de nouveaux partenariats au Cambodge et au Laos, la Bred continue sa stratégie de développement à l'international en ciblant des régions partageant un passé fort avec notre pays.

La Bred est aujourd'hui la première banque de taille humaine avec une dimension internationale qui permet à ses clients de bénéficier de tous les services des grandes banques de la place. La Bred met notamment à disposition de ses clients l'expertise de sa salle de marché en leur proposant des produits adaptés à leurs besoins.

## La banque commerciale en chiffres

Notre réseau compte 330 agences de proximité – 254 en Métropole et 76 Outre-mer – 16 centres d'affaires, dont 5 Outre-mer, 11 centres d'expertise patrimoniale, dont un cercle premier dédié à la gestion de fortune.

Sur 2011, 65 000 comptes de particuliers et 18 000 comptes de professionnels et d'entreprises ont été ouverts. Avec près de 8 000 entreprises actives et un fonds de commerce en hausse de 4,7 %, le marché des PME continue de bien résister à la crise : plus de 300 nouvelles PME ont choisi la BRED Banque Populaire comme partenaire. Nos clients, avec plus de 5,4 produits en moyenne, ont un taux d'équipement très satisfaisant.

Notre site internet génère plus de 2,4 millions de connexions par mois.

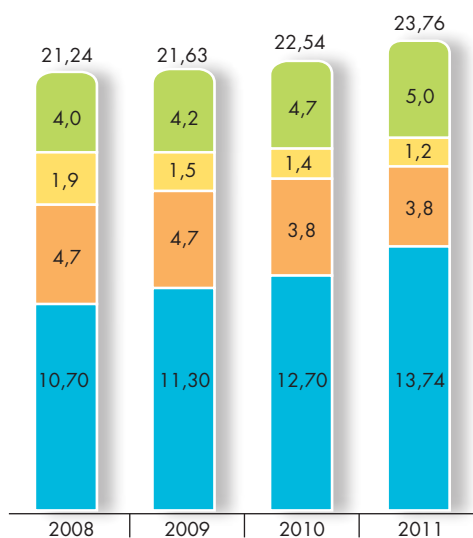
*Plus de 2,4 millions  
de connexions par mois  
sur notre site internet*

L'encours des ressources clientèle augmente de plus de 1,2 milliard d'euros, soit +5,4%. Cet accroissement provient essentiellement des dépôts monétaires (plus de 1 milliard d'euros avec une progression de 8,2%) sur tous les segments de clientèle (+4,6%) et marchés (+21%).

Les encours d'assurance vie ont continué leur progression avec un taux de 7,1% sur l'année pour un encours de 5 002 M€.

Cette performance de notre pôle assurance-vie est particulièrement remarquable dans un contexte de collecte difficile.

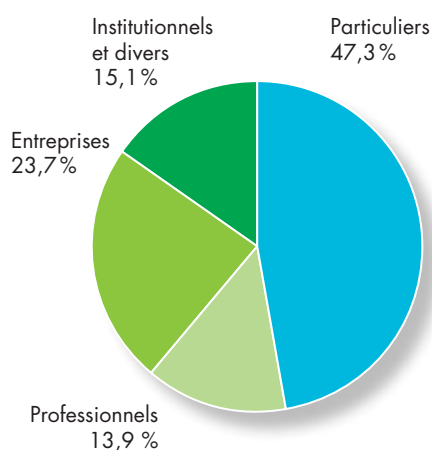
Ressources collectées par le groupe <sup>(1)</sup>  
en milliards d'euros



- + 7,1 % Réserves techniques d'assurance
- - 11 % Autres OPCVM/ gestion sous mandat
- - 0,3 % OPCVM monétaires
- + 8,2 % Dépôts monétaires
- + 5,4 % Total des ressources**

(1) Encours moyens annuels

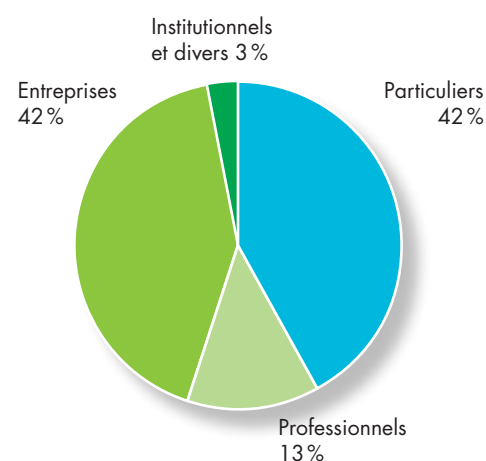
Dépôts monétaires du Groupe <sup>(2)</sup> :  
13,7 milliards d'euros



- Évolution sur un an : + 8,21 %
- Particuliers : + 4,8 %
- Professionnels : + 8,9 %
- Entreprises : + 0,7 %
- Institutionnels et divers : + 37,4 %

(2) Encours moyens annuels

Emplois du Groupe <sup>(3)</sup> :  
13,5 milliards d'euros



- Évolution sur un an : + 4 %
- Particuliers : + 3,1 %
- Professionnels : + 4 %
- Entreprises : + 5,5 %
- Institutionnels et divers : - 4,8 %

(3) Encours moyens annuels, hors spots et devises

La collecte des OPCVM monétaires s'est stabilisée (-0,3%) après la forte baisse de 2010 (-17%). Les encours s'élèvent cette année à 3 790 M€.

Notre encours de crédit consolidé progresse de 4% contre 2,6% l'an dernier. Cette croissance est portée par nos crédits aux entreprises (+5,5%) et par celle de nos crédits aux particuliers (+3,1%).

Le PNB de la banque commerciale hors étranger progresse de 3,8% soit 26,5 M€ (+3% en 2010). Les bons résultats des commissions sur cartes (+11 M€), liés principalement à l'effet d'une jurisprudence TVA favorable de 8,3 M€, contribuent à cette hausse. L'intermédiation bancaire représente 90% de l'ensemble et s'accroît de 24 M€ (+3,8%).

La marge d'intérêt est restée stable sur l'exercice à 396 M€. Si les volumes ont légèrement augmenté (la hausse de +11% de production des prêts habitat ayant plus que compensé la baisse de -9% des prêts à la consommation), les taux, bien que toujours



historiquement bas, se sont redressés sur 2011 (le taux Eonia est remonté à 0,87% en 2011 contre 0,43% en 2010 et 0,71% en 2009) obligeant à consacrer une part plus importante des revenus à la rémunération des capitaux engagés. Si les remboursements anticipés sont stables sur l'exercice, les renégociations de taux ont diminué.

La progression des commissions nettes de 31,5 M€ inclut l'effet d'une jurisprudence TVA favorable relative aux frais sur cartes pour 8,3 M€ et d'une amende pour image chèque en 2010 (-4,9 M€), la hausse retraits de ces effets s'élève alors à +18,2 M€,

soit +5,3%. Elle est essentiellement relative aux commissions de services (+10 M€) et d'assurance (+6,5 M€).

Avec une progression limitée de +1,2%, les charges de la banque commerciale ont été maîtrisées. Cette progression provient essentiellement de l'enveloppe consacrée aux augmentations de salaires générales et individuelles ainsi que d'une hausse des charges de retraites par rapport à l'année précédente.

Après charges, le RBE de la banque commerciale progresse de 12%.

Notre coût du risque, bien que toujours élevé, diminue à 54,6 M€, en baisse de 16,1 M€ sur l'année (71 M€ en 2010). Il revient en dessous de son niveau de 2009 (59,7 M€).

Le RNE de la banque commerciale (hors étranger) ressort à 193 M€, en hausse de près de 30%.

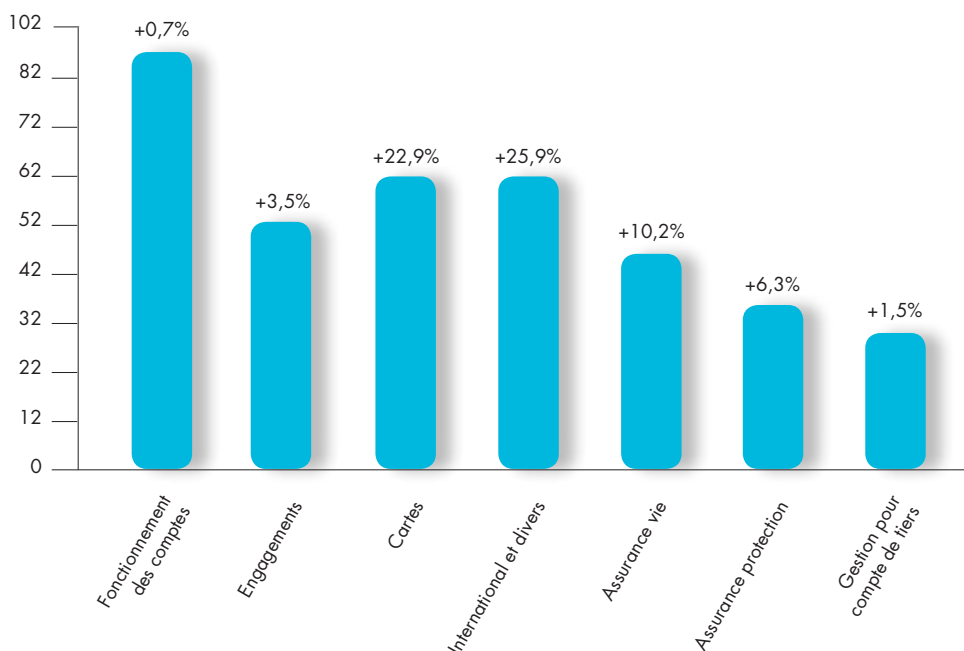
## Nos activités commerciales à l'étranger

L'activité de ce pôle est principalement constituée de trois filiales — BRED Vanuatu, BCI Mer Rouge et BIC BRED. Le poids de la Banque Franco-Lao reste peu significatif sur 2011, compte tenu de son lancement officiel en fin d'année dernière.

Les filiales étrangères contribuent à hauteur de 7,2 M€ à l'augmentation du PNB de la banque commerciale, du fait des progressions des activités de BRED Vanuatu (+1,8 M€), de BCI Mer Rouge (+3 M€), Banque Franco-Lao (+2 M€) et Bred IT (+1,7 M€).

L'encours des ressources clientèle augmente de 70 M€ soit 14,2%. Cet accroissement provient essentiellement de nos filiales BCI Mer Rouge et Bred Vanuatu qui ont vu

Répartition des commissions nettes par nature



# Rapport de gestion

leurs ressources croître respectivement de 9% et 22%. Ces deux filiales représentent par ailleurs respectivement 75% et 20% de nos ressources à l'étranger.

L'encours de crédits passe de 433M€ à 541,9M€. BIC Bred représente plus de la moitié de cette progression, le solde provenant principalement des activités de BCI Mer Rouge et Bred Vanuatu.

La marge d'intérêt du pôle commercial à l'étranger a progressé de 20% sur l'exercice et les commissions de 17%.

Dans le même temps, les charges d'exploitation progressent de 7,6M€ à 28M€, les trois cinquièmes portant sur la BCI Mer Rouge du fait d'un projet de migration informatique.

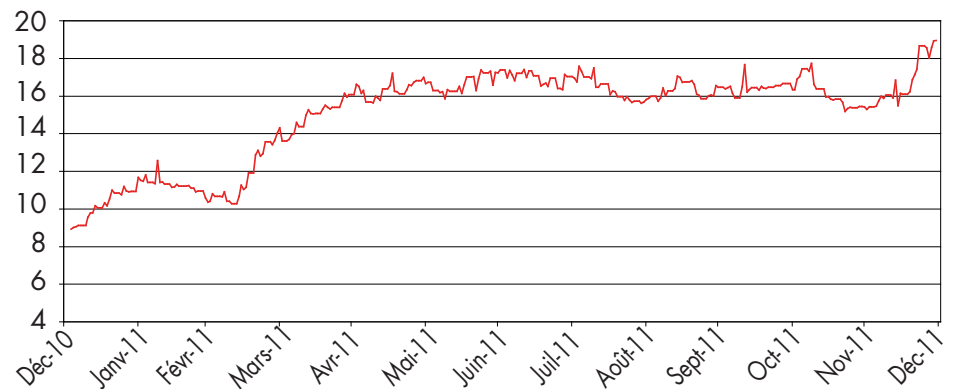
Ces évolutions se traduisent dans le RNE, qui passe de 15,3 à 14,6M€, soit une baisse de -4,5% après la hausse de +50% en 2010, le coût du risque étant en hausse de 0,3M€.

## Les activités de marchés

La salle des marchés réalise une très bonne année avec une marge d'intérêt de 84,6M€, en hausse de près de 38M€ par rapport à 2010. Les activités développées pour la clientèle sont restées globalement stables avec une progression du PNB limitée à 1,3M€ (+5%) contre environ 10M€ en 2010. La contribution des activités de taux a en revanche fortement augmenté à 53M€ cette année, dépassant même les niveaux de 2009 (35M€) compte tenu des forts mouvements sur les marchés de dettes cette année. Sur les arbitrages spécialisés, le PNB généré a été divisé par plus de deux et ressort à 12M€ suite à la baisse de l'activité des dérivés corporate et des obligations convertibles.

Les charges de la salle des marchés augmentent de près de 40% : en effet celle-ci

Actifs Salle des Marchés  
en milliards d'euros



bénéfiait en 2010 d'une reprise importante de charges sur la rémunération variable liée aux résultats.

Après coût du risque, le RNE de la Salle des marchés ressort à 51M€ contre 25M€ l'an passé.

## Le pôle opérations financières

Le Résultat Net d'exploitation est en baisse sur l'exercice à 96,9M€ (166,7M€ en 2010). Si le fonds de roulement a bénéficié comme en 2010 d'un ajustement de la valeur de créances sur les DOM, l'effet bénéfique en découlant a été en partie compensé cette année par des dotations de provision sur titres. Par ailleurs, certaines opérations de 2010 n'ont pas trouvé d'équivalent sur l'exercice 2011.

La marge sur les activités financières à l'étranger augmente de +13M€ à 25M€. Celle-ci est constituée uniquement de NJR qui a effectué des opérations profitables en 2011. Le RNE est pour sa part en hausse de 11M€ après prise en compte du coût du risque en hausse sur l'exercice.

## Perspectives

Les perspectives 2012 sont entourées de fortes incertitudes et dépendront probablement de l'équilibre qui s'établira entre l'impact récessif de la dette souveraine européenne et l'effet d'entraînement de l'activité mondiale.

Dans le secteur financier, les évolutions réglementaires ainsi que les projets de taxes peuvent conduire à des répercussions majeures sur notre métier ainsi qu'à une restructuration profonde du secteur financier européen et mondial.

La fidélisation et l'accompagnement de notre clientèle, en particulier pendant ces périodes de crises, apparaissent donc comme essentiels : bien faire notre métier en nous adaptant aux nouvelles contraintes réglementaires et continuer à mériter votre confiance.

Notre stratégie de développement à l'international, qui consiste à aller rechercher la croissance dans les régions moins touchées par la crise, a prouvé sa pertinence et sera poursuivie.

Cette stratégie s'insère dans les objectifs définis par le Groupe BPCE dans son propre plan stratégique.

## BRED Banque Populaire

### Compte de résultat

Le PNB de l'exercice est resté globalement stable par rapport à l'exercice 2010 avec une baisse de -0,3% (-2 M€) suite à des évolutions en sens contraire, la marge d'intérêt décroissant de 30 M€ tandis que les commissions nettes augmentent de +28 M€.

L'année 2011 a été satisfaisante en termes de distribution de crédits : les productions des prêts par contrat ont globalement progressé de 11%. En termes de marge unitaire, compte tenu de l'environnement concurrentiel et de la hausse des coûts de refinancement, les réalisations sont en baisse. In fine, la progression de la marge de la banque commerciale a été faible (+2,7 M€).

La croissance des commissions nettes de +28 M€, doit être corrigée de plusieurs

effets exceptionnels : jurisprudence TVA favorable sur les frais sur cartes pour 8,3 M€ en 2011 et amende sur images chèque pour 4,9 M€ en 2010. Après retraitement, leur progression reste respectable à +14,7 M€ et est portée par les commissions sur cartes (+3,8 M€) et nos titrisations (+4,8 M€).

La contribution du fonds de roulement est peu significative cette année en l'absence de distribution de dividendes Cofibred (28,6 M€ en 2010). La contribution de la trésorerie sociale a diminué de 2,1 M€, tout en restant à un niveau respectable (59,4 M€) avec un résultat 2011 composé principalement de plus-values suite à la résiliation de swaps lors du 1<sup>er</sup> semestre.

L'augmentation des charges est de 8,7 M€ (+1,9%). Après l'effet d'une jurisprudence TVA favorable de 11 M€, l'essentiel de cette hausse provient des frais de personnel (14 M€) et notamment de la rémunération variable liée aux résultats de la salle des marchés (reprise exceptionnelle en 2010),

de la taxe bancaire de risque systémique, de la progression de la redevance BPCE.

Le RBE ressort en diminution de -3,9%.

Notre coût du risque s'établit à 53,6 M€, soit une hausse de 5,2 M€. Après retraitement d'une reprise de provision collective de 12 M€ en 2010, on constate une reprise de 7 M€ qui reflète l'amélioration de notre sinistralité en 2011.

Le résultat courant s'établit à 210,7 M€, soit en diminution de 8,9% après plus-values nettes sur titres immobilisés.

Après prise en compte de la participation (27 M€), de la dotation à la provision pour investissements (8,6 M€) et de l'impôt sur les sociétés (67,7 M€), le résultat est ramené à 107,3 M€.

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
<b>Produit net bancaire</b>	<b>805,5</b>	<b>736,2</b>	<b>734,2</b>	<b>-0,3%</b>
Marge d'intérêts et divers	532,4	459,9	429,9	-6,5%
Commissions	359,4	386,3	402,5	4,2%
Frais bancaires	-86,3	-110,0	-98,2	-10,7%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>478,7</b>	<b>460,6</b>	<b>469,3</b>	<b>1,9%</b>
Frais de personnel	289,5	266,0	280,0	5,3%
Autres charges d'exploitation	156,7	161,6	155,0	-4,1%
Dotations aux amortissements	32,5	33,0	34,3	4,1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>326,8</b>	<b>275,6</b>	<b>264,9</b>	<b>-3,9%</b>
Coût du risque	50,3	48,2	53,4	10,9%
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>276,5</b>	<b>227,4</b>	<b>211,4</b>	<b>-7,0%</b>
Plus-values nettes sur actifs immobilisés	-16,5	4,0	-0,7	-117,5%
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>260,0</b>	<b>231,4</b>	<b>210,7</b>	<b>-8,9%</b>
Provisions réglementées et FRBG	-20,1	-15,0	-8,6	-42,7%
Éléments exceptionnels et divers				
Participation et impôt sociétés	-90,8	-79,6	-94,8	19,1%
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	<b>149,1</b>	<b>136,8</b>	<b>107,3</b>	<b>-21,5%</b>

# Rapport de gestion

## Présentation des résolutions

### Approbation des comptes de l'exercice 2011

Votre Conseil vous demande d'approuver son rapport de gestion ainsi que les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2011.

### Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ainsi que la convention autorisée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

### Affectation du résultat

S'agissant de l'affectation du résultat social de l'exercice, qui ressort à 107 315 605,88 €, il vous est tout d'abord demandé de doter la réserve légale du montant nécessaire pour la porter au dixième du capital social, soit 2 266 098,17 euros.

Compte tenu du report à nouveau positif de 110 000 000 €, le bénéfice distribuable s'élève à 215 049 507,71 €. Sur ce montant, il vous est proposé de :

- servir à chacune des 36 420 000 parts sociales un intérêt calculé au taux de 3,58 % du montant nominal de la part sociale, soit un montant par part de 0,34 € et un montant global de 12 382 800 €,
- distribuer à chacun des 9 105 000 certificats coopératifs d'investissement (CCI) un dividende correspondant à un taux de 2,90 % du montant de souscription,

soit un montant par CCI de 1,79 € et un montant global de 16 297 950 €,

- doter les Autres réserves d'un montant de 76 368 757,71 €,
- et reporter à nouveau le solde, soit 110 000 000 €.

Il est précisé que l'intérêt servi aux parts sociales est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France. Les sociétaires ont également la possibilité d'opter pour le prélèvement libératoire instauré par la loi de Finances pour 2008.

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à l'abattement, ont été les suivants :

Exercice	Nombre de parts sociales	Nombre de CCI	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montant total des dividendes versés aux CCI	Montants éligibles à l'abattement de 40% (*)
2008	30 250 000	7 562 500	12 100 000 €	14 444 375 €	12 100 000 €
2009	30 350 000	7 587 500	10 622 500 €	14 568 000 €	10 622 500 €
2010	30 350 000	7 587 500	9 105 000 €	17 071 875 €	9 105 000 €

(\*) Pour les personnes physiques

### Conseil d'Administration

Le mandat d'administrateur de M. Bruno BLANDIN, Secrétaire du Conseil, venant à échéance avec la présente assemblée, nous vous demanderons de le renouveler pour cinq ans.

Les fonctions des mandataires sociaux, en fonction ou dont le renouvellement ou la nomination est proposée, et leurs autres mandats figurent en annexe (en fin de brochure).





# Annexe au rapport de gestion

## 1 Évolution de l'activité

### Bilan consolidé

<i>en milliards d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
Prêts et créances établissements de crédit	5,6	6,9	11,9	72 %
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	10,1	5,7	4,6	-19 %
Instruments dérivés de couverture			0,1	
Actifs disponibles à la vente	6,6	6,3	12,7	100 %
Actifs détenus jusqu'à échéance	0,6	1,1	1,1	-2 %
Opérations avec la clientèle	13,3	13,5	14,0	4 %
Participation aux bénéfices différée			0,1	
Actifs immobilisés	0,5	0,5	0,5	-7 %
Autres actifs	0,7	0,9	0,8	-11 %
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>37,4</b>	<b>35,1</b>	<b>45,8</b>	<b>31 %</b>
Dettes Ets de crédit et Clientèle financière	13,6	8,5	14,9	75 %
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	1,5	1,9	1,6	-18 %
Instruments dérivés de couverture	0,1	0,1	0,3	
Autres opérations	1,2	1,1	2,0	82 %
Dépôts de la clientèle non financière	13,5	15,2	18,9	24 %
Provisions techniques d'assurance	4,5	5,0	5,1	1 %
Emprunts obligataires				
Dettes subordonnées	0,6	0,5	0,5	-8 %
Capital et réserves	2,4	2,6	2,6	-3 %
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>37,4</b>	<b>35,1</b>	<b>45,8</b>	<b>31 %</b>

L'ensemble des actifs à la juste valeur par résultat, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance, a progressé de 5,2 G€ en 2011, essentiellement suite à l'augmentation du stock de titres d'État, avec en parallèle une hausse de nos prêts et créances aux établissements de crédit de 5 G€. L'impact des activités financières sur notre bilan est une augmentation nette de 10,3 G€ après prise en compte des dérivés de couverture.

La progression de notre distribution de crédits avec +0,5 G€ en valeur moyenne (près de 4%) est entièrement financée par notre collecte: dépôts marchés (+18,5%), dépôts à vue (+4,9%) et épargne à régime spécial (+4,5%). Le total des ressources reste bien supérieur aux emplois en fin d'année (4,9 G€).

Nous rappelons que nos titrisations sont consolidées et que, de ce fait, le bilan affiché ne reflète pas notre liquidité.

En application de l'article L441-6-1 du Code de Commerce, nous précisons que notre chaîne fournisseurs n'applique pas de délais de paiement parce que nos principaux fournisseurs sont nos clients. Il n'y a pas de passif fournisseurs au bilan de la BRED Banque Populaire.

# Annexes au Rapport de Gestion

## Dépôts monétaires du groupe BRED Banque Populaire

encours moyens annuels en milliards d'euros

Total des dépôts +8,2%

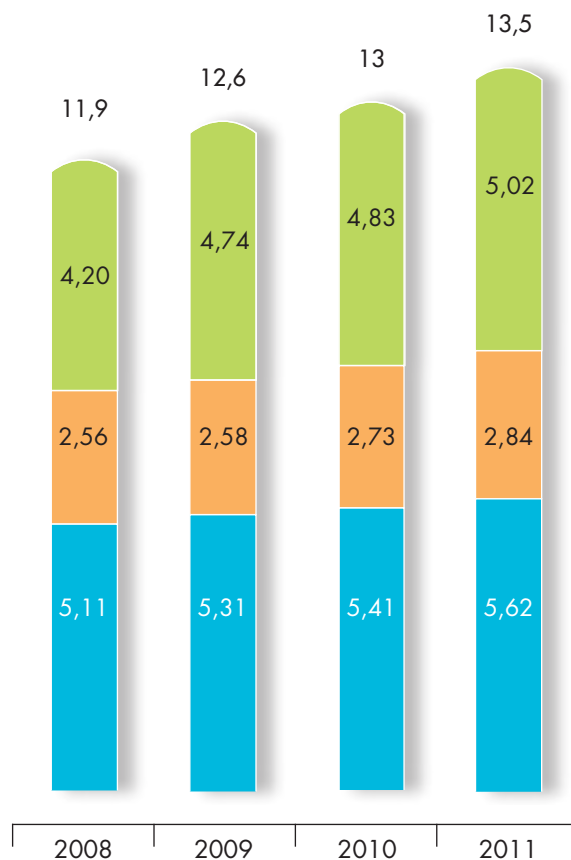


- +18,5% Dépôts des marchés
- +4,5% Epargne à régime spécial
- +4,9% Dépôt à vue

## Crédits clientèle du groupe BRED Banque Populaire

encours moyens annuels en milliards d'euros

Total des crédits + 3,95%



- +3,99% Crédit d'équipement et crédit-bail
- +4,02% Crédits de trésorerie
- +3,87% Crédit à l'habitat

# Annexe au rapport de gestion

## 2 Capitaux propres, portefeuille de participations, ratios prudentiels et gestion financière

### 2.1 Les capitaux propres consolidés et les fonds propres prudentiels

Le nouveau ratio est retenu depuis 2008. Il régit le « tier one » en définissant différemment les fonds propres de base qui doivent notamment supporter 50% de la déduction des titres.

Les capitaux propres consolidés en normes internationales s'élèvent à 2 575,7M€ après affectation des résultats. Cette faible augmentation provient de :

- la mise en réserve de 204,6 M€ de résultat 2011 non distribué,
- d'ajustements négatifs pour un total de 187M€ essentiellement relatifs aux écritures IFRS.

Les autorités de contrôle ont estimé qu'un certain nombre d'éléments de capitaux propres comptables créés par l'application des normes internationales ne pouvaient être retenus dans les fonds propres de base qui sont donc inférieurs aux capitaux propres comptables.

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
Capital (1) (2)	341,4	432,5	432,5	
Réserves consolidées	1 752,9	1 966,5	2 138,8	
Impact IAS/IFRS sur réserves consolidées	16,8	-59,2	-200,3	
Résultat de l'exercice	243,0	244,4	233,3	
Projet de distribution de dividendes	-25,1	-26,2	-28,7	
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>2 329,0</b>	<b>2 558,1</b>	<b>2 575,7</b>	<b>0,7%</b>
Intérêts minoritaires	22,8	36,1	37,5	
Immobilisations et autres déductions	-24,9	-18,7	-23,9	
Traitement IAS/IFRS non admis / capitaux propres recyclables	-16,8	59,2	200,3	
Participations dans des établissements de crédit ou financiers à déduire des fonds propres (50%)	-454,2	-589,1	-562,6	
Autres ajustements sur déductions	-4,6	-129,8	-165,3	
<b>FONDS PROPRES DE BASE (Tier 1)</b>	<b>1 851,4</b>	<b>1 915,6</b>	<b>2 061,7</b>	<b>7,6%</b>
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2) avant déductions</b>	<b>516,2</b>	<b>468,3</b>	<b>408,8</b>	
Participations dans des établissements de crédit ou financiers à déduire des fonds propres (50%)	-454,2	-589,1	-562,6	
Autres ajustements sur déductions	-4,6	120,8	153,8	
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2)</b>	<b>57,4</b>			
<b>FONDS PROPRES SURCOMPLEMENTAIRES</b>	<b>56,0</b>	<b>44,1</b>	<b>64,9</b>	<b>47,2%</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES PRUDENTIELS</b>	<b>1 964,9</b>	<b>1 959,7</b>	<b>2 126,6</b>	<b>8,5%</b>

(1) En application de l'article 225-102, al.1 du Code de Commerce, nous vous précisons que les salariés de la banque ne détiennent aucune part sociale émise par elle et faisant l'objet d'une gestion collective, ou dont ils n'auraient pas la libre disposition.

(2) Le tableau des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'Administration pour augmenter le capital, prévu par l'article L.225 - 100 alinéa 7 du Code de Commerce, figure dans les renseignements de caractère général.

## 2.2 Les participations déduites

Les déductions réglementaires appliquées à nos fonds propres s'élèvent à 1 125 M€ nets de franchise. Le total avant franchise baisse de 38,3 M€ à 1 445,1 M€.

Cette baisse provient de :

- l'acquisition d'ACLEDA représentant 32,8 M€ de titres
- une hausse de nos titres mis en équivalence pour 16,7 M€, dont essentiellement

Prepar Vie (9,1 M€) et BCI Nouvelle Calédonie (5,4 M€)

- une baisse des titres de notre portefeuille de placements pour le solde

## 2.3 Les ratios

La loi bancaire prévoit une réglementation des normes de gestion (appelées ratios) que les établissements de crédit doivent respecter, en vue, notamment, de garantir à l'égard des tiers leur solvabilité et leur liquidité.

### 2.3.1 Le ratio de solvabilité

La composition, par marché, de la clientèle (80%) fait ressortir que les entreprises sont la composante majeure (44%), la banque de détail se limitant à 9%. Le solde (27%) se partage entre les filiales, les actions et le divers.

Cette composition est quasi semblable à celle de l'an passé.

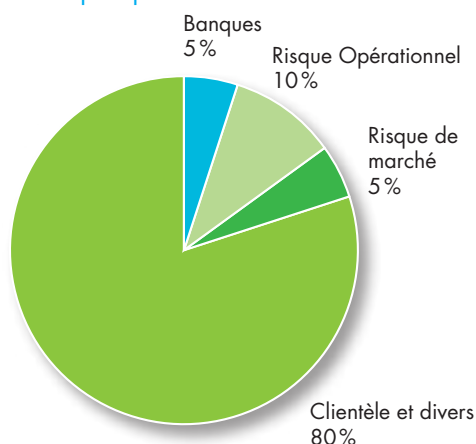
### Le ratio global de couverture

en millions d'euros

	2010	2011
FONDS PROPRES DE BASE (Tier 1)	1 915,6	2 061,7
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2)		
FONDS PROPRES SURCOMPLEMENTAIRES (Tier 3)	44,1	64,9
<b>FONDS PROPRES PRUDENTIELS</b>	<b>1 960,0</b>	<b>2 126,6</b>
Exigence risque contrepartie	1 036,7	1 072,4
Exigence risque de marché	44,2	64,8
Exigence risque opérationnel	119,2	128,7
<b>EXIGENCE TOTALE</b>	<b>1 200,1</b>	<b>1 265,9</b>
<b>RATIO (1)</b>	<b>13,07%</b>	<b>13,44%</b>
<b>dont Tier one</b>	<b>12,77%</b>	<b>13,03%</b>

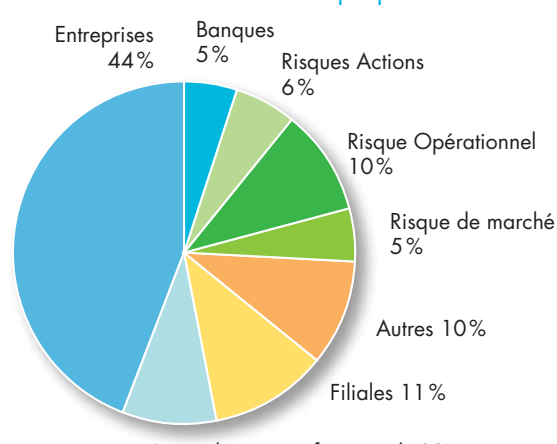
(1) Pour une norme minimale de 8%

### Risques pondérés MC DONOUGH



Total : 16 milliards d'euros

### Consommation de fonds propres



Total : 1 266 millions d'euros

### 2.3.2 Le coefficient de liquidité

Il fait l'objet d'une surveillance permanente : il a baissé de 125% à 116%, mais reste bien supérieur au minimum de 100%.

# Annexe au rapport de gestion

## 2.4 Gestion financière (hors salle des marchés)

### Sensibilité de la marge d'intérêts du Groupe BRED Banque Populaire à l'évolution des taux

Impact en millions d'euros sur la marge d'intérêts  
(hors salle des marchés)

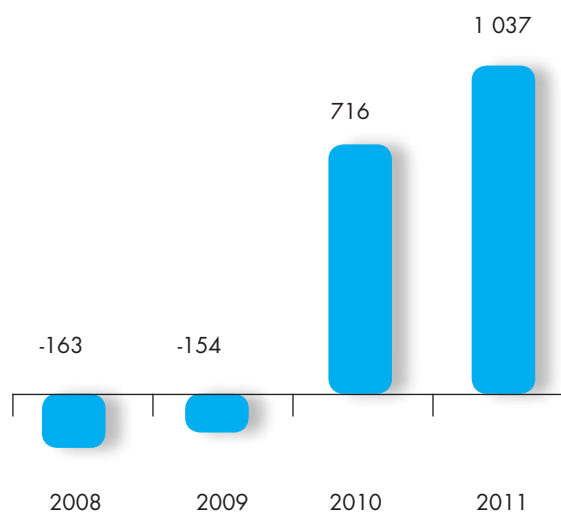
au 31 décembre 2011	Scénario de baisse des taux de 1%		Scénario de hausse des taux de 1%	
	2012	2013	2012	2013
Sensibilité Groupe BRED à l'Eonia sur portefeuille en stock	-7,6	-15,1	7,6	15,1
Sensibilité sur les productions futures de prêts: à l'Eonia	5,4	13,4	-5,4	-13,4
aux taux à long terme	-5,4	-13,4	5,4	13,4
Sensibilité aux remboursements anticipés, renégociations et déchéances du terme	-2,0	-5,8	2,0	5,8
<b>Sensibilité globale à l'EURIBOR</b>	<b>-2,2</b>	<b>-1,7</b>	<b>2,2</b>	<b>1,7</b>
<b>Sensibilité globale aux taux long terme</b>	<b>-7,4</b>	<b>-19,2</b>	<b>7,4</b>	<b>19,2</b>

La sensibilité de la marge aux taux longs résulte du développement de notre portefeuille de crédits à long terme. Ainsi en cas d'augmentation des taux longs de un pour cent, notre marge augmentera de 5,4M€ en 2012.

L'exposition de la banque à une hausse des taux courts est passée de +7,2M€ pour l'année 2011 à +2,2M€ en cas de hausse pour l'année 2012.

Le solde structurel de trésorerie du Groupe BRED Banque populaire qui était devenu déficitaire en 2008 et en 2009, s'est rétabli en 2010. Cette évolution se poursuit en 2011 avec une forte croissance de nos ressources (+0,8G€) par rapport aux emplois (+0,4G€).

### Évolution du solde structurel de trésorerie du groupe BRED Banque Populaire en millions d'euros



## 3. Gestion et contrôle de la conformité et des risques

L'ensemble des procédures de contrôle et de gestion des risques de la banque et de ses filiales est décrit dans le rapport du Président au chapitre consacré aux Procédures de contrôle interne.

### 3.1 Conformité bancaire - Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme – Conformité des Services d'Investissement

La Direction de la Conformité participe au contrôle permanent du Groupe BRED. Elle est organisée en « filière », entendue comme l'ensemble des fonctions telles que définies dans sa Charte.

La Direction de la Conformité, dont le responsable est déclaré auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, assure une fonction de contrôle permanent de second niveau. En application de l'article 5 a) du règlement n° 97/02, cette Direction est en charge du contrôle de la conformité des opérations et des procédures internes aux normes légales, réglementaires, professionnelles ou internes applicables aux activités de la banque, afin :

- de prévenir le risque de non-conformité tel que défini à l'article 4-p du règlement 97/02 du CRBF, comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant » ;
- de préserver l'image et la réputation du Groupe BRED auprès de ses clients, ses collaborateurs et partenaires.

Dans ce cadre, la Direction de la Conformité conduit toute action de nature à renforcer la conformité des opérations réalisées au sein du Groupe Bred, dans le respect constant de l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses partenaires.

La Direction de la Conformité est chargée de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du contrôle de conformité, sachant que chaque filière opérationnelle reste responsable de la conformité de ses activités et de ses opérations.

La Direction de la Conformité est l'interlocutrice privilégiée de TRACFIN, de la CNIL et de la DGCCRF.

La Direction de la Conformité des Services d'Investissement est animée par le DCSI, qui a reçu à titre personnel l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Elle s'assure du respect de la déontologie financière par les collaborateurs et par la banque pour toutes ses activités de Prestataire de Services d'Investissement (PSI). Sa responsabilité est de veiller au respect des règles applicables aux services d'investissement visés par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF.

Les agréments de la BRED portent sur la réception, la transmission d'ordres et l'exécution pour compte de tiers, la négociation pour compte propre, la gestion de portefeuille, la prise ferme, les placements garantis et non garantis et le conseil en investissement réglementaire depuis fin 2007 en application de la directive Marché des Instruments Financiers (MIF).

Ces deux Directions ont des relations étroites avec les fonctions principales concourant à l'exercice des contrôles internes du Groupe BRED : Inspection Générale, Direction des Risques ainsi qu'avec la Direction de la Qualité qui assure le traitement des réclamations clients.

En relation permanente, elles sont aussi les interlocuteurs essentiels du pôle commun de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et de l'Autorité des Marchés (AMF) mis en place en 2010 et dénommé « Pôle Assurance Banque Épargne ». Ces deux directions rapportent à l'organe exécutif et à l'organe délibérant.

#### Organisation du contrôle

Les risques de non-conformité sont pris en compte par l'ensemble des directions opérationnelles de la banque, sous la supervision des différents acteurs des contrôles permanent et périodique.

La Direction de la Conformité comprend deux pôles d'activité dont les moyens ont été renforcés au cours de l'exercice :

- la lutte contre la délinquance financière, dans le cadre de la Réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux, contre le financement du terrorisme et contre la fraude,
- la « conformité bancaire et assurance », qui assure la validation des nouveaux produits ou processus avant leur commercialisation ou mise en œuvre.

Le contrôle permanent des risques de non-conformité est assuré par les responsables des opérations et du contrôle des opérations au sein du réseau commercial et par des contrôleurs internes au sein des filières de production et des filiales de la banque.

Ces acteurs de contrôle travaillent sur des référentiels et plans d'action qui intègrent les attentes de la Direction de la Conformité et rendent compte des constats opérés à cette dernière.

La Direction de la Conformité réalise également des contrôles permanents dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et sur l'intégration des évolutions réglementaires dans les applicatifs et procédures de la banque et de ses filiales.

# Annexe au rapport de gestion

**La Direction de la Conformité des Services d'Investissement (DCSI)** comprend également deux pôles d'activité correspondant aux grands secteurs commerciaux de la banque :

- celui des clientèles des réseaux (Directions de l'Exploitation et Direction des Grands Comptes et de l'International),
- celui des clients et contreparties de la Direction des Marchés de Capitaux.

L'année 2011 a vu le renforcement notable de ses moyens en nombre de collaborateurs directs du fait des développements qualitatifs et quantitatifs des contrôles réglementaires exigés par le régulateur. La DCSI délègue également, par des procédures précises faisant partie de son recueil officiel et consultable par tous les collaborateurs, une partie de ses missions à des contrôleurs permanents d'autres Directions spécialisées, notamment la Direction de la Production des Services Financiers.

## **Gestion et maîtrise des risques de non-conformité**

L'élaboration d'une cartographie des risques de non-conformité a pour objectifs d'identifier les domaines d'activité particulièrement sensibles au regard des exigences réglementaires, de détecter les risques de non-conformité et de s'assurer de la mise en œuvre des actions correctrices et des contrôles adaptés afin de les maîtriser.

### **Direction de la Conformité**

Dans le domaine de la conformité bancaire, les réformes relatives aux crédits ont conduit la Banque et ses filiales bancaires françaises à engager des réaménagements de ses offres notamment dans le domaine de l'assurance emprunteur.

L'autorité de Contrôle prudentiel (ACP) a pris de nouvelles dispositions sur la « protection de la clientèle » avec l'entrée en vigueur de mesures sur la transparence tarifaire, la mobilité bancaire ainsi que sur le devoir de conseil. La Conformité bancaire a participé activement à la mise en place de



ces nouveaux dispositifs dans la Banque et ses filiales françaises.

Enfin, la « conformité bancaire et assurance » a poursuivi le recensement des contrats de prestations de services qualifiés d'essentielles.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la banque a poursuivi le réaménagement de son dispositif de vigilance et la formation de ses collaborateurs pour satisfaire aux attendus du régulateur concernant la mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> Directive européenne (enrichissement de la classification des risques LAB-FT, surveillance profilée des flux par intégration d'un score de vigilance client, identification quand nécessaire du bénéficiaire effectif...)

L'effectif de la Direction de la Conformité s'est par ailleurs renforcé d'un collaborateur LAB-FT, exclusivement dédié aux filiales françaises et étrangères de la banque, qui s'assure, via des reportages trimestriels et un accompagnement régulier, que les lignes directrices de la maison mère en la matière sont respectées.

Les actions de complétude des dossiers réglementaires clients engagées en 2010 sur

l'ensemble des Directions commerciales de la banque se sont poursuivies sur 2011 avec un déploiement de scanners pour le réseau agences permettant une gestion électronique des données et leur traçabilité.

### **Direction de la Conformité des Services d'Investissement**

L'année 2011 a été marquée réglementairement par les rapprochements entre l'AMF et l'ACP sur des positions communes de doctrine et de contrôle, principalement orientées vers la protection des investisseurs en matière d'instruments financiers et d'assurance-vie. Ainsi les trois premières recommandations de l'ACP en liaison avec l'AMF ont porté sur la commercialisation des produits complexes, sur les unités de comptes en obligations et donc sur les conflits d'intérêts possibles entre émetteurs, producteurs et distributeurs d'un même groupe. Il faut signaler aussi une nouvelle classification des OPCVM monétaires et l'application le 1<sup>er</sup> juillet de la directive européenne 4 sur les OPC qui entre autres aspects réforme le prospectus par le DICI (document d'information clé pour l'investis-



seur). Pour les activités pour compte propre, une importante réforme est intervenue par la mise en œuvre du régime de déclaration des positions courtes nettes sur actions qui se substitue au régime d'interdiction des ventes à découvert à l'exception des mesures sur treize valeurs financières encore en cours.

Comme indiqué dans le rapport annuel du DCSI statutaire à l'AMF de fin avril 2011, la BRED est en situation de conformité, tant au niveau du cadre procédural que de celui de ses contrôles, grâce à ses propres investigations et à celles déléguées à d'autres contrôleurs permanents. Les nouvelles demandes de l'AMF dans le contenu de ce rapport traduisaient ses préoccupations actuelles sur l'évolution des marchés financiers. Nous avons ainsi restitué des données sur les transactions pour compte propre de notre direction de Marché de Capitaux effectuées sur les marchés à terme organisés étrangers et celles de gré à gré concernant les actions, les titres de créances et les prêts-emprunts.

Le rapport spécifique AMF, reporté au 30 novembre 2011, été centré sur les « rémunérations et avantages » décrits à l'article 314-76 de son Règlement Général. En effet, dans la perspective de la révision de la directive « MIF 2- Marchés des instruments Financiers- » en 2012, le régulateur a souhaité connaître le détail des rétrocessions de commissions versées par les producteurs, en général des sociétés de gestion d'OPCVM et donc perçues par les établissements bancaires distributeurs. L'AMF souhaitait aussi vérifier que les taux de rétrocession étaient, en toute transparence, communiqués aux clients. Certains développements informatiques au niveau de notre Teneur de Compte Conservateur Natixis sont encore nécessaires pour une parfaite conformité de la BRED, comme d'ailleurs de ses consœurs Banques Populaires, sur ce sujet.

La mise en place opérationnelle des outils déployés sur le poste de travail des com-

merciaux afin d'optimiser et rendre pérenne la conformité liés à la directive « MIF » de la BRED a franchi en octobre 2011 une étape majeure par la mise en réseau de la dernière version à caractère réglementaire de l'Entretien Placement Assurance pour les clients particuliers. Cette amélioration qualitative a été soutenue par de nombreuses présentations et formations des réseaux. D'autres importants développements informatiques internes, souvent qualitatifs, se sont poursuivis en 2011 notamment sur les rapprochements des systèmes d'information des réseaux et de la salle de marchés.

L'Inspection Générale de BPCE, en remettant son rapport au premier semestre 2011, a souligné la conformité de la Bred au règlement général de l'AMF.

## 3.2 Risques de crédit à la clientèle

### 3.2.1 Gestion des risques de crédit

La gestion des risques de crédit à la BRED Banque Populaire repose sur une stricte indépendance de la Direction des Engagements par rapport aux filières commerciales.

La Direction des Engagements intervient dans la décision et le suivi des engagements. Elle dispose d'agents délégués dans les directions opérationnelles, qui assurent une diffusion des orientations politiques et des bonnes pratiques pour assurer une bonne maîtrise du risque.

Le Secrétariat Général aux Risques de Crédit (SGRC) dépend de la Direction des Risques, créée en février 2010, elle-même rattachée directement à la Direction Générale.

Le SGRC assure, en totale indépendance par rapport aux filières commerciales et à la Direction des Engagements, le contrôle permanent de second niveau des risques de crédit.

### Organisation de la décision des risques

La prise de décision est organisée autour de deux grands principes :

- une autorisation préalable pour toute opération de crédit,
- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté : la ligne commerciale, la Direction des Engagements, le Comité de Crédit pour les engagements significatifs.

Ces prises de décisions s'opèrent dans le cadre de délégations personnalisées et formalisées et dans le respect de plafonds de division unitaire, en fonction du résultat brut d'exploitation de la banque et de la notation de la contrepartie, basés sur la taille et la qualité de la clientèle exprimée par la notation interne.

### 3.2.2 Le contrôle permanent du risque de crédit

Le contrôle permanent de deuxième niveau du risque de crédit pris en charge par le SGRC repose notamment sur :

- un contrôle a posteriori des décisions de crédit sur les dossiers relevant de la Direction des Engagements et de la ligne commerciale,
- une analyse contradictoire a priori des dossiers relevant du Comité de Crédit,
- la validation de la notation interne de la clientèle entreprise et de la notation à dire d'expert de la clientèle des professionnels,
- la surveillance et l'analyse du processus global de notation (qualité des données, complétude de la notation, appui et formation du réseau).

Ces actions font l'objet de reportages à la Direction Générale et contribuent à orienter la politique de crédit de la banque.

Outre son intervention, en relation avec la Direction Financière, dans le processus déclaratif réglementaire des risques de contrepartie, le SGRC établit trimestriellement un tableau de bord « engagements » destiné à la Direction Générale, qui recense

# Annexe au rapport de gestion

les engagements significatifs et les répartit en fonction de leur concentration, de la notation des groupes et de leur activité principale.

Un suivi spécifique est effectué sur les financements d'opérations à effet de levier (LBO).

Une communication est faite annuellement au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

La Direction des Risques Financiers, sur le périmètre des activités de marché, intervient en lieu et place du SGRC sur les risques de crédit relatifs aux opérations de marchés de la clientèle, au secteur financier et à la dette souveraine.

## Le suivi des risques de crédit

Les entités commerciales disposent d'outils d'information leur permettant, dans le cadre du contrôle de premier niveau, de vérifier au quotidien le respect des limites allouées. Ce suivi permanent est complété par un outil d'analyse qui détecte les fonctionnements anormaux devant faire l'objet de mesures correctives sous le pilotage opérationnel de la hiérarchie et la surveillance de la Direction des Engagements.

L'applicatif OPIRIS (Outil de PIlotage des RISques) permet à la ligne commerciale et à sa hiérarchie de mesurer périodiquement la qualité et le suivi des engagements de la clientèle des particuliers et des professionnels.

## Contrôle du risque de crédit des filiales

Dans un cadre défini en liaison avec les organes de contrôle permanent des filiales et conformément à la charte de contrôle permanent du groupe BRED, le SGRC exerce notamment :

- un contrôle a posteriori direct ou indirect des décisions de crédit,

- une analyse contradictoire des dossiers dont l'importance nécessite, soit un avis, soit une décision de la maison-mère prise en Comité de Crédit.

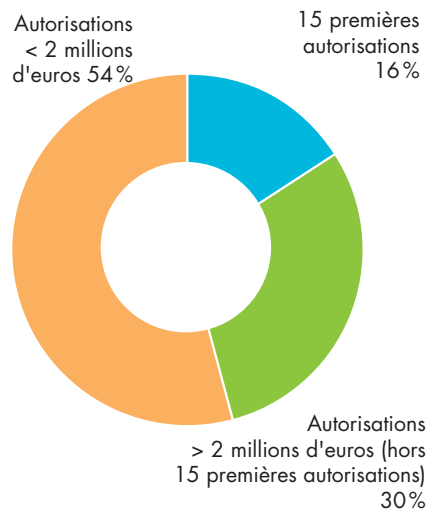
Dans le cadre de son plan de contrôle, le SGRC a animé des actions de contrôle thématique relayées par les contrôleurs permanents de 2<sup>ème</sup> niveau dans les filiales.

Le SGRC, à partir du reporting des filiales et de ses travaux, établit et présente au Comité de Coordination des Contrôles Filiales un reportage de synthèse, notamment sur la nature des engagements, leur qualité et leur évolution.

## 3.2.3 L'analyse du portefeuille de crédit

Les crédits accordés à la clientèle représentaient 13,2 G€ à fin 2011 (crédits accordés par la BRED et titrisés compris).

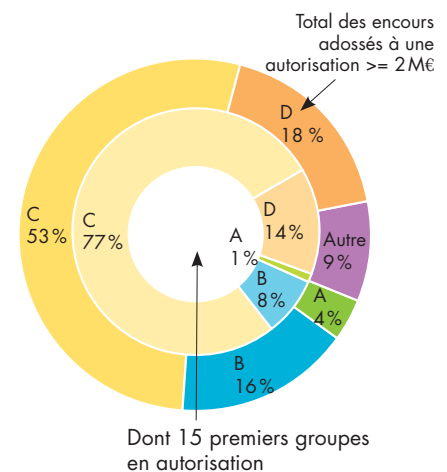
### Répartition des emplois par taille (1)



(1) Encours à date soit 13,2 G€ au 31 décembre 2011

La concentration des risques qui avait reflué en 2009 et 2010, a augmenté en 2011. Les autorisations sur les 15 premières contreparties représentent désormais 16% du total des autorisations (7% en 2010) ; la part des autorisations supérieures à 2M€ est à 30% (28% en 2010).

### Répartition des emplois par note interne (1)



(1) Encours au 31/12/2011 adossés à des autorisations supérieures à 2M€.

Pour plus de lisibilité, les classes de notation interne Bâle 2 sur les entreprises sont réparties sur les cotations ci-dessous. A titre d'illustration, la « cote A » regroupe les notes internes de 1 à 3. Les échelles internes de notation sur les entreprises comprennent entre 16 et 21 classes de notation *in bonis*.

Cote A : très solide à court terme

Cote B : sans risque à court terme

Cote C : des faiblesses ne justifiant pas le retrait des concours

Cote D : des faiblesses justifiant un suivi rapproché

Cote E : précontentieux

Cote F : en défaut

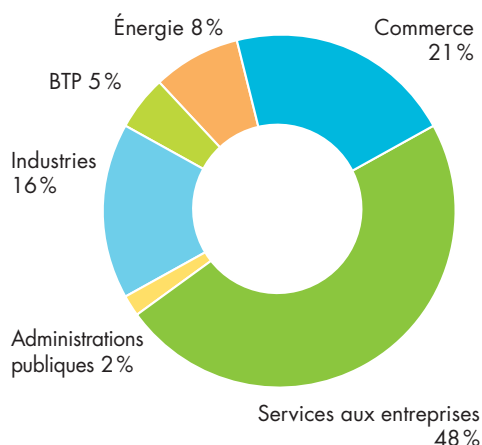
La notation des 15 premières contreparties autorisées s'est de nouveau dégradée par rapport aux années précédentes, traduisant le contexte économique. Les meilleures notes ont glissé vers des notes moins favorables. La part des cotes « C » a connu une forte progression sur un an au détriment des « B ».

Dans le même temps, pour l'ensemble plus large des contreparties bénéficiant d'autorisations supérieures à 2M€, la dégradation est moins marquée : stabilité de la note A et de la note C, réduction remarquable de la note B (baisse de 12 points).

Toutefois la part croissante des D et E est non négligeable (+11 points en global).

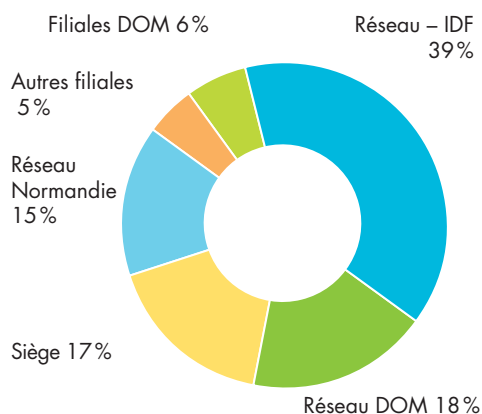
Le groupe BPCE produit des stress tests sur le risque de crédit par établissement et au niveau consolidé.

## Répartition des emplois par secteur économique



Entre 2010 et 2011, il est globalement observé une stabilité en partie relative de la répartition des emplois par secteur d'activité : stabilité de la part de l'énergie et de l'administration publique, croissance significative des services aux entreprises (+17 points) et parallèlement contraction marquée dans le commerce (-6 points) et l'industrie (-5 points).

## Répartition géographique des emplois



La répartition géographique des emplois est restée d'une très grande stabilité d'une année sur l'autre : légère contraction de la part du siège (-2 points) et légère croissance de la part Réseau Ile de France (+1 point).

## Mesure du risque de crédit sur l'activité de détail

La Bred dispose de modèle de notation interne pour ses prêts habitat et ses prêts à la consommation.

Les deux modèles ont une grande capacité à concentrer une forte proportion du risque global au sein des quelques classes les plus risquées, sachant que ces dernières ne représentent qu'une faible part de l'encours total.

Pour les prêts habitat, les classes 6, 7 et 8 concentrent 48,9% du défaut durant l'année 2011.

Elles représentaient 5,1% de l'encours total à fin décembre 2010, et représentent 4,6% de l'encours total à fin décembre 2011.

Toujours à fin décembre 2011, et pour les deux modèles de notation, on observe une très forte adéquation entre les probabilités de défaut théoriques et celles constatées pour les cinq classes les moins risquées.

Comme prévu, le défaut est très faible, voire inexistant.

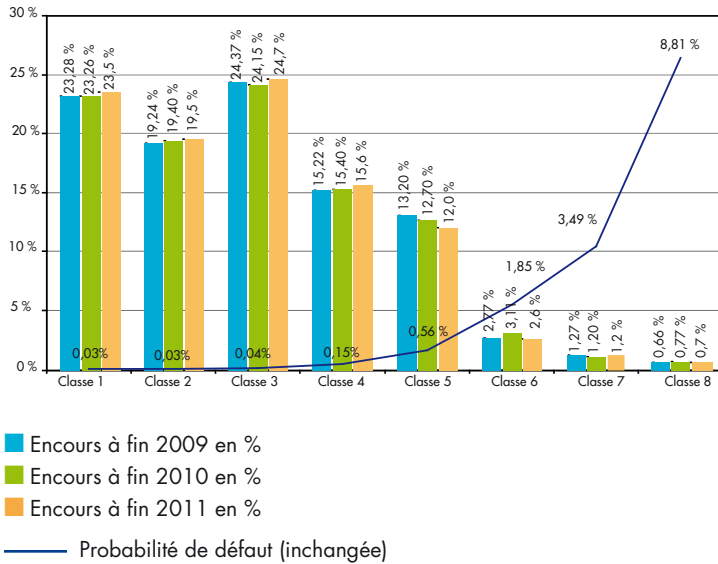
Concernant les classes plus risquées, comme prévu, le défaut constaté est nettement plus élevé, sachant de plus qu'il concerne des volumes nettement moindres.

– Engagements adossés à des autorisations supérieures ou égales à 2 millions d'euros  
– Encours au 31 décembre 2011

# Annexe au rapport de gestion

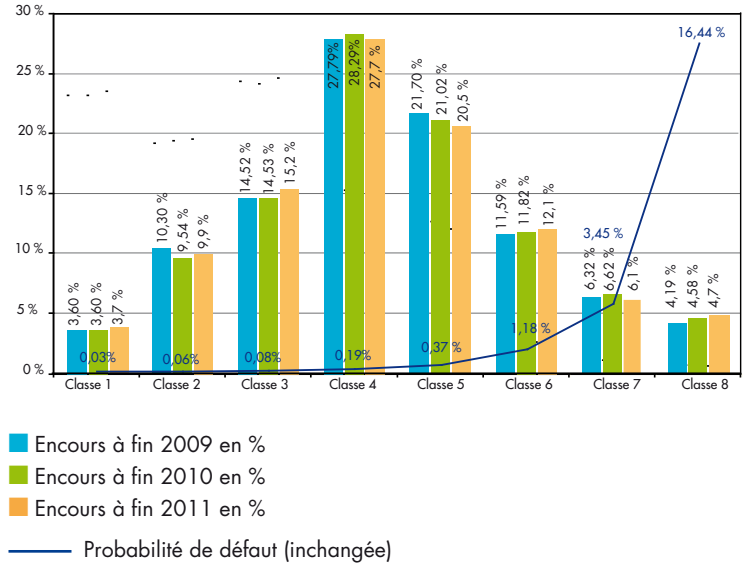
## Prêts habitat hors CASDEN

Répartition par classe de risque durant les 3 dernières années



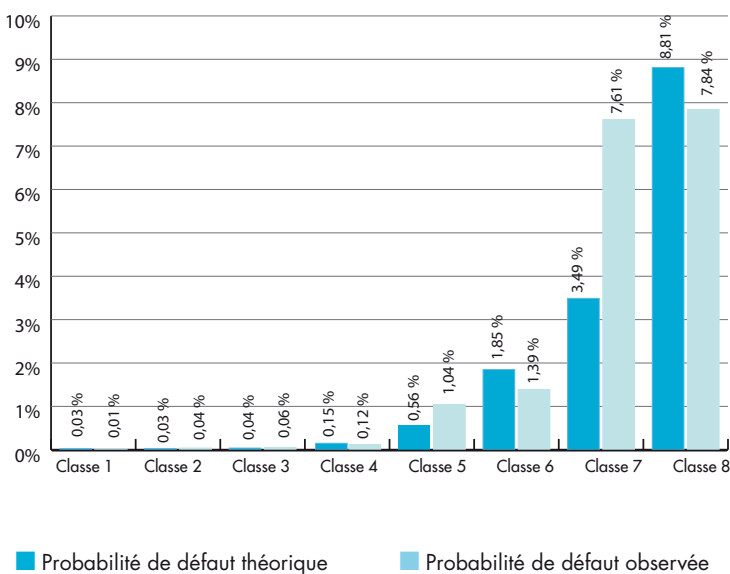
## Prêts à la consommation hors CASDEN

Répartition par classe de risque durant les 3 dernières années



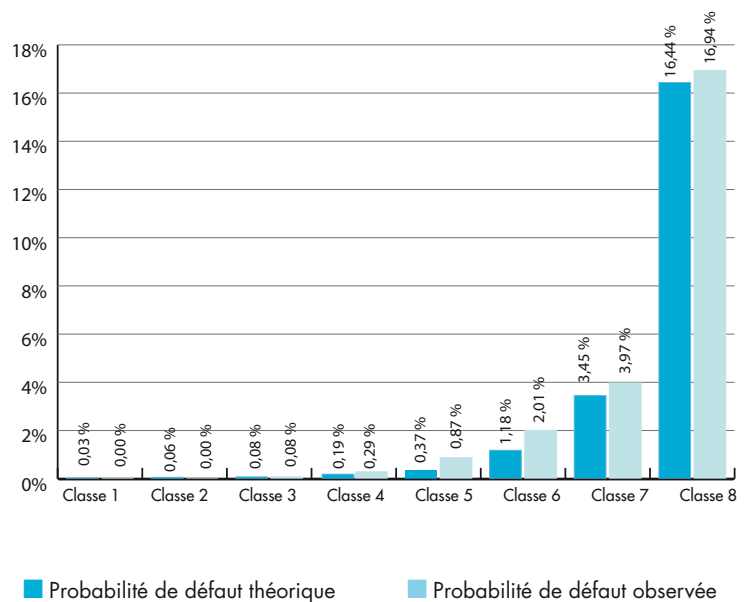
## Prêts habitat hors CASDEN – Back-testing à fin décembre 2011

Prévisions à fin décembre 2010, défaut durant l'année 2011



## Prêts à la consommation hors CASDEN – Back-testing à fin décembre 2011

Prévisions à fin décembre 2010, défaut durant l'année 2011



## 3.2.4 Analyse des entrées en contentieux en 2011

Le montant des entrées en contentieux reste élevé cette année avec 201,6 M€ soit une augmentation de près de 5%. Elles représentent 1,50% de nos encours (1,48% en 2010). Les entreprises et les particuliers contribuent fortement à cette progression avec un taux d'entrée en contentieux passant respectivement de 1,21% à 1,83% et de 0,87% à 0,92%. Les professionnels

marquent cependant un repli de 4,58% à 2,02%.

Les DOM sont des contributeurs en baisse cette année (-6,6 M€) avec une amélioration constatée par rapport à 2010 sur nos filiales SOFIAG et SOFIDER. A l'inverse, les entrées en contentieux de deux filiales étrangères progressent : BCI Mer Rouge (+1,5 M€) et BRED Vanuatu (+1,6 M€).

L'augmentation de notre encours de créances douteuses se poursuit (+ 116 M€ en valeur moyenne, dont 71 M€ pour la BRED et 37,5 M€ pour SOFIAG) ainsi que celle de notre stock de provisions (+39 M€). Notre taux global de provisionnement s'améliore cependant à 33% contre 38% l'an dernier sur toutes les catégories.

Toutes ces informations sont déclinées dans les tableaux et graphiques ci-après.

### Analyse des entrées en contentieux

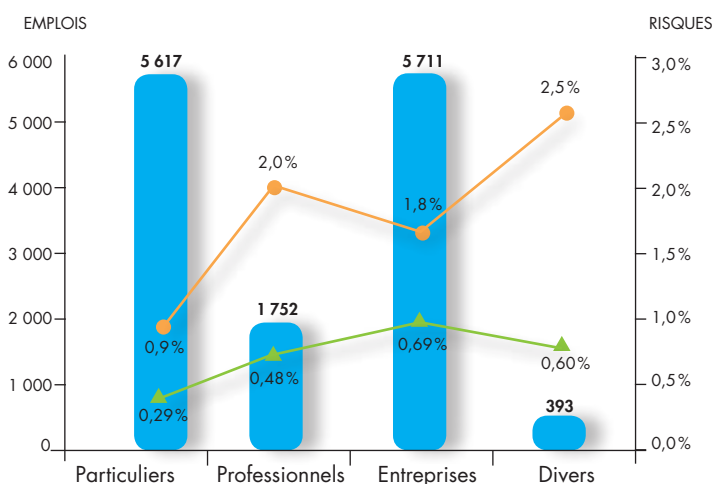
<i>en millions d'euros</i>	Emplois (1)	Entrées en contentieux et douteux	Taux d'entrée en contentieux et douteux	Taux (2) de provisionnement	Encours de créances douteuses	Provisions sur créances douteuses
Particuliers	5 617	51,5	0,92%	31,7%	167,1	67,0
Professionnels	1 752	35,4	2,02%	23,9%	288,4	189,3
Entreprises	5 711	104,7	1,83%	37,7%	293,6	163,6
Divers	393	9,9	2,53%	24,7%	10,2	2,2
<b>TOTAL</b>	<b>13 472</b>	<b>201,6</b>	<b>1,50%</b>	<b>33,0%</b>	<b>759,4</b>	<b>422,1</b>

### Stock contentieux et douteux

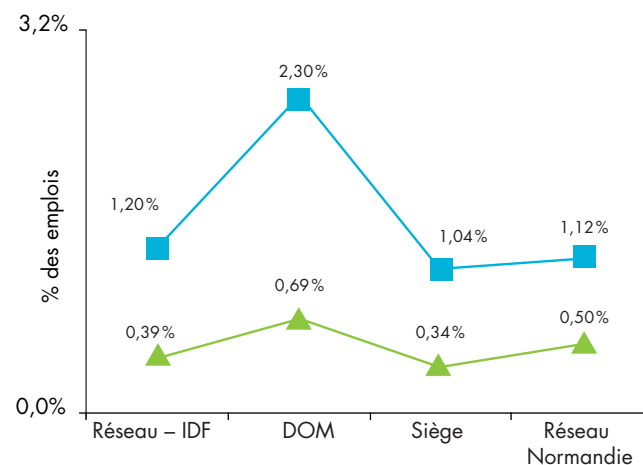
(1) Encours moyens annuels (hors crédit spot et devises et y compris filiales)

(2) Ce qui représente une dotation brute annuelle de 67 M€

### Risques : répartition par agent économique en millions d'euros



### Risques : répartition géographique



■ Emploi moyens  
● Entrées en contentieux  
▲ Dotations brutes aux provisions

■ Entrées en contentieux  
▲ Provisions

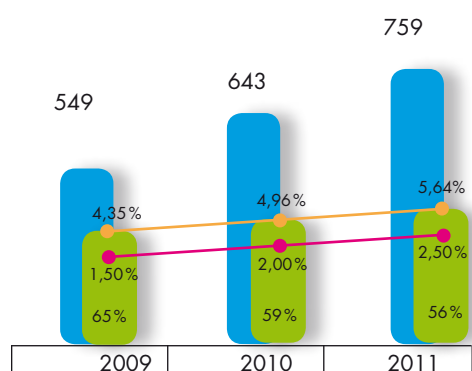
# Annexe au rapport de gestion

## Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2011

<i>en millions d'euros</i>	Risques BRED BP		Risques filiales		Groupe BRED	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Dotations brutes aux provisions sur engagements	-85,7	-65,4				
Reprises de provisions nettes	+ 31,9	+28,3				
Profits et pertes sur créances	-1,5	-2,3				
Autres éléments	-3,0	-7,6				
<b>Coût du risque sur créances commerciales</b>	<b>-58,3</b>	<b>-46,9</b>	<b>-10,3</b>	<b>-6,5</b>	<b>-68,6</b>	<b>-53,4</b>
Provisions sinistres et opérations diverses	-1,9	-26,4			-1,9	-26,4
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-60,2</b>	<b>-73,3</b>	<b>-10,3</b>	<b>-6,5</b>	<b>-70,5</b>	<b>-79,8</b>

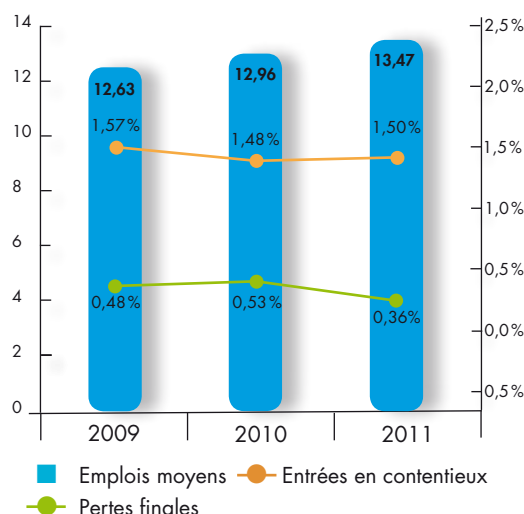
Le coût du risque 2011 s'établit à 79,8M€. Le coût du risque de la banque commerciale est en baisse de plus de 15M€ suite à une stabilisation des créances douteuses (forte hausse en 2010). Un complément de 19M€ a été enregistré dans les comptes 2011 pour couvrir le risque de dégradation de l'environnement économique.

Évolution du stock de créances douteuses et des provisions  
en millions d'euros

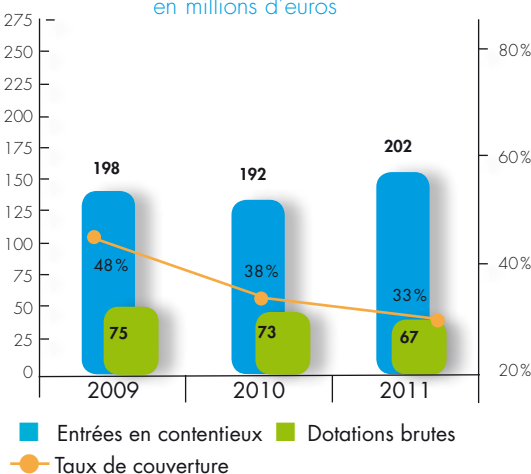


- Stock douteux
- Stock provisions
- Contentieux / Emploi
- Contentieux nets / Emploi

Évolution du coût du risque commercial  
en milliards d'euros



Évolution des engagements passés en contentieux et des dotations brutes  
en millions d'euros



- Entrées en contentieux
- Dotations brutes
- Taux de couverture

## 3.3 Risques opérationnels

### Les changements et faits marquants

La Direction des Risques Opérationnels (DRO) a développé au sein de ses équipes la polyvalence sur les activités de mesure des risques opérationnels et de coordination des contrôleurs permanents. L'objectif est d'assurer grâce à ces deux approches complémentaires une démarche cohérente d'évaluation des risques opérationnels et des dispositifs de maîtrise des risques (DMR). Il s'agit également de renforcer au fil de l'eau les dispositifs de contrôle de deuxième niveau existants sur les processus dont le risque net est le plus élevé afin d'améliorer leur pertinence.

En 2011, dans le cadre du déploiement du dispositif de surveillance des grands risques, la DRO est directement intervenue, en étroite collaboration avec les contrôleurs permanents de 2<sup>ème</sup> niveau, auprès des opérationnels en charge des plans d'actions correctives ou préventives, en particulier lorsqu'une revue du dispositif de contrôle de niveau 1 et/ou des procédures opérationnelles liées à des processus transverses est apparue nécessaire.

En matière de contrôle permanent, la DRO a pour objectif principal de veiller à la maîtrise des risques opérationnels grâce au développement des dispositifs de contrôle existants, ce qui passe par des actions de formation assurant connaissance et homogénéité des méthodes de contrôle.

Un Comité de coordination du contrôle des fraudes a été institué en fin d'année 2011. La DRO en assure le secrétariat. Ce comité est en charge du suivi des risques de fraude interne et de fraude externe. Il réalisera la revue des risques de fraude (cartographie), la mise en commun des synthèses quantitatives et qualitatives sur les risques de fraude élaborées par les participants et le suivi des plans d'action des opérationnels. Il produira régulièrement une synthèse générale pour

information du Comité de coordination des fonctions de contrôle de la BRED.

### Le dispositif de mesure des Risques Opérationnels

#### *Mission générale*

Sur les directions de la Banque comme sur l'ensemble des filiales françaises ou étrangères de la BRED qui développent une activité commerciale et opérationnelle, la Direction des risques opérationnels assure tout d'abord une centralisation des indicateurs de risque opérationnel et un suivi des risques cartographiés par les équipes opérationnelles et les contrôleurs permanents. Cette responsabilité est déléguée à la DRF sur le périmètre couvert par les contrôleurs permanents de la Direction de la Production des Services Financiers.

Elle décline son activité à travers :

- la cartographie des risques opérationnels,
- la base pertes et incidents (PARO),
- et le suivi des « grands risques » de la Banque.

Elle favorise la définition et la mise en œuvre de plans d'action à la suite des constats formulés en matière d'évolution des indicateurs et des résultats des contrôles.

#### *Rôle d'animateur des correspondants RO*

Animés fonctionnellement par 4 collaborateurs de la Direction des Risques Opérationnels, 21 correspondants Bred et 13 correspondants filiales assurent localement la saisie des données de risques opérationnels (principalement des pertes) dans un outil du groupe BPCE (PARO). Les contrôleurs permanents de deuxième niveau locaux assurent quant à eux la remontée des incidents sans impact financier. En charge de la centralisation et de la validation de ces informations, la DRO a pu déployer en 2011 un dispositif de remontée des indicateurs et de mesure des risques opérationnels plus complet et préventif que le seul dispositif de remontée des pertes déployé au cours des années précédentes.

#### *Rôle d'alerte sur la mise à jour de la cartographie des risques*

En étroite collaboration avec les acteurs du contrôle permanent de deuxième niveau qu'elle anime fonctionnellement, la DRO adresse aux opérationnels des alertes (contrôles de back-testing notamment) susceptibles de motiver une mise à jour de leur cartographie des risques opérationnels ou une modification de leur codification de risque (par exemple, en présence d'une forte occurrence, d'un niveau significatif de pertes ou d'incidents non initialement pris en compte dans le cadre de la cartographie ou du dispositif de contrôle permanent).

### Dispositif de contrôle permanent des risques opérationnels

#### *Organisation du dispositif de contrôle des risques opérationnels*

Le dispositif de contrôle déployé au sein de la Banque et de ses filiales s'organise autour de deux niveaux :

- le 1<sup>er</sup> niveau est assuré par les opérationnels dans le cadre de leurs activités quotidiennes à travers les procédures écrites, les autocontrôles et les contrôles automatisés ;
- le 2<sup>ème</sup> niveau de contrôle est assuré par les contrôleurs permanents logés au sein des Directions opérationnelles. Ces contrôleurs s'assurent de la réalisation, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau. Ils sont animés fonctionnellement par la Direction des Risques Opérationnels. En charge de la diffusion des normes et méthodes de contrôle, la DRO analyse l'ensemble des remontées qui lui sont faites et, en s'appuyant sur les indicateurs de risques, elle évalue la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle. La DRO procède elle-même, dans certains cas, à des contrôles de second niveau sur place ou à distance. Elle rapporte à l'organe exécutif et à l'organe délibérant de la BRED.

Les moyens du contrôle permanent reposent sur une répartition des équipes au sein de la

# Annexe au rapport de gestion

DRO et sur un réseau de contrôleurs permanents locaux (directions BRED et filiales). Les régions DOM de la BRED sont couvertes par des contrôleurs locaux (RCO) rattachés et animés par un coordinateur de la Direction commerciale Outre-mer.

## En 2011

La DRO a poursuivi les travaux engagés depuis 2008 tant en ce qui concerne le dispositif de contrôle permanent (mesure régulière du taux de couverture des activités par des procédures et contrôles de 1<sup>er</sup> niveau - auto évaluations - dispositif organisé de suivi des préconisations - contrôles sur prestations externalisées) que celui afférent à la mesure du risque opérationnel (base pertes et incidents, cartographie des risques selon la méthodologie du groupe BPCE).

L'exercice 2011 a également donné lieu à la mise en place d'une nouvelle méthodologie de contrôle permanent :

- sur les activités commerciales - poursuite de la réforme entreprise en 2010 afin d'observer une démarche plus analytique de contrôle de 2<sup>ème</sup> niveau et un développement du formalisme du dispositif de contrôle de 1<sup>er</sup> niveau à la charge des collaborateurs et responsables du Réseau Commercial ;
- sur les activités de la Direction du Personnel et ressources humaines - désignation d'un contrôleur permanent de deuxième niveau en charge d'identifier les risques opérationnels (réalisation de la cartographie des risques de cette direction en 2011) et d'y ajuster un plan de contrôle annuel ;
- sur les filiales - comme pour 2010, 2011 est un exercice structurant qui a permis de renforcer et d'homogénéiser l'analyse qualitative des remontées de contrôle et l'activation d'alertes en cas de besoin.

À noter également :

- le déploiement continu de procédures méthodologiques internes de la DRO à l'attention des contrôleurs permanents et

des correspondants qu'elle anime fonctionnellement ;

- l'amélioration de la formalisation des reportages sur les risques opérationnels (contrôle et mesure) ;
- la refonte de la surveillance des grands risques de la Banque sur la base d'un suivi centralisé des indicateurs ;
- la mise en place et l'animation d'un itinéraire de formation à l'attention des contrôleurs permanents du Réseau en étroite collaboration avec la Direction Commerciale.

Pour 2012, la poursuite des réformes initiées en 2010 et 2011 devrait contribuer à renforcer le dispositif de mesure et de contrôle des risques opérationnels. Il s'agira également de consolider les orientations méthodologiques initiées au cours des deux années antérieures pour ce qui concerne les contrôles réseau et siège de la BRED.

## Les dispositifs d'alerte

La procédure relative aux incidents significatifs de l'article 17 ter du règlement 97-02 du CRBF a été mise en place en 2009 selon les critères définis par la BPCE et actualisée en juillet 2010. Les critères d'incident significatif ont été actualisés et présentés au Conseil d'administration de la BRED en juillet 2011. Cette procédure s'applique à l'ensemble des risques.

## 3.4 Risques de bilan

### 3.4.1 Gestion des risques de bilan

La Gestion Financière veille au pilotage des équilibres financiers de la banque, en particulier le risque global de taux et risque global de liquidité.

La Direction Financière gère de façon prudente la liquidité de la banque et veille à son adéquation par rapport aux emplois. Elle définit les règles de refinancement.

Le Comité Stratégique Financier donne les grandes orientations en termes de suivi des risques financiers. Le COTAP valide les limites globales s'appliquant aux indicateurs de risques structurels de bilan ainsi que les procédures de gestion des crises de liquidité. Conformément aux normes BPCE, le bilan BRED est segmenté en compartiments qui structurent le suivi des risques de bilan.

Les activités de marché de la salle des marchés et de la Trésorerie sociale sont logées dans le compartiment compte propre, qui dispose d'un suivi spécifique tant pour le risque de taux que de liquidité, ces limites sont validées et suivies dans le cadre du CMF. Une mesure du risque global de taux sur les compartiments hors compte propre est réalisée régulièrement à partir d'impasses de taux et de scénarii d'évolution des taux. Une mesure du risque de liquidité sur l'intégralité du périmètre (compartiment compte propre inclus) est également réalisée régulièrement à partir d'impasses de liquidité et de scénarii de crises. En cas de dépassement des limites, des actions correctrices sont immédiatement prises, notamment la mise en place de couvertures.

### 3.4.2 Contrôle de la gestion des risques de bilan

Outre les contrôles permanents assurés par la hiérarchie opérationnelle de la Direction Financière, les risques globaux de bilan entrent dans le champ des contrôles permanents de second niveau de la Direction des Risques Financiers (DRF) et des contrôles périodiques menés par l'Inspection Générale de la BRED.

La DRF contrôle la production des reportings de suivi des risques de bilan, le respect des orientations données en Comité Stratégique Financier, les normes et méthodologies proposées par la filière Gestion Actif Passif de BPCE ; elle veille à la mise en œuvre des normes et méthodes BPCE ; elle surveille le respect des limites définies en Comité des Marchés Financiers et assure le reporting



en cas de dépassement, tout en veillant à la mise en place des mesures correctives. La DRF décline au niveau de la BRED les actions, contrôles et reportings prévus par le référentiel risque ALM BPCE et assure un lien régulier avec la Direction des Risques Groupe. Ce suivi est en outre complété par des contrôles internes spécifiques.

## 3.5 Les risques liés aux opérations de marchés

### 3.5.1 Principes d'organisation et de contrôle

La gestion des risques de marchés répond aux trois principes fondamentaux suivants :

- stricte indépendance des filières de contrôle par rapport aux directions opérationnelles ;
- approche homogène et suivi consolidé des risques ;
- maîtrise a priori, assurée par un système de limites et des produits autorisés.

La gestion des risques de marchés repose sur l'existence de trois niveaux de contrôle :

- le premier niveau incombe aux opérationnels des activités de marchés et à leur hiérarchie, qui doivent s'assurer tant de l'adaptation permanente de leur organisation et de leurs procédures, afin de répondre aux objectifs du contrôle interne, que de la surveillance permanente des limites qui leur sont préalablement allouées ;
- le deuxième niveau est constitué par :
  - la Direction des risques financiers (DRF), rattachée à la Direction des risques ; elle est en charge du suivi des risques de marché et des risques structurels de bilan ainsi que des risques de crédit/contrepartie relatifs aux opérations de marchés de la clientèle, au secteur financier et à la dette souveraine. Elle peut s'appuyer sur les travaux de la Direction de la modélisation et du contrôle de gestion. La DRF anime les contrôleurs permanents de la Direction

de la production et des services financiers qui comprend le Back Office marchés, en délégation de la Direction des risques opérationnels. Enfin, elle intervient dans le cadre de l'application de la procédure LAB/FT marchés, pour le compte de la Direction de la conformité et elle apporte son expertise au RCSI dans le cadre de sa mission ;

- le Département Révision Finances, chargé de veiller au respect des règles comptables et des principes de contrôle comptable ;
- la Direction de la conformité des services d'investissement en charge de la déontologie ;

- le troisième niveau correspond à l'Inspection Générale, qui a pour rôle de mener a posteriori une évaluation du dispositif de contrôle permanent, en couvrant l'ensemble du dispositif mis en place ainsi que sa pratique par les différents acteurs.

La gestion des risques est encadrée par plusieurs comités :

- le Comité stratégique financier qui définit les grandes lignes de la politique de la BRED en matière de gestion financière ;
- le Comité des marchés financiers (CMF), qui - en 2011 - a absorbé le Comité des risques de la Gestion Financière (CORGEFI), est notamment en charge de la fixation des limites de marchés ; il se réunit, le cas échéant, en Comité des nouveaux produits des activités de marchés pour autoriser les nouveaux produits ou les nouvelles activités ;
- le Comité de crédit, qui approuve les limites de crédit ;
- le Comité de l'Organisation Comptable des Activités de Marchés (COCAM) ;
- le Comité de Gestion du Changement des Activités de Marchés (COGECAM).

### 3.5.2 Rôles des différents intervenants

#### La Direction de la Modélisation et du contrôle de gestion

La Direction de la Modélisation et du contrôle de gestion est en charge notamment :

- du calcul quotidien de la consommation des limites,
- de la production des indicateurs de risques,
- de la conception et de la gestion des modèles de valorisation des instruments financiers,
- de la validation des résultats comptables,
- de la vérification des paramètres de marchés retenus,
- de la production de reportages relatifs aux risques et résultats de marchés,
- du développement des outils de suivi.

Elle siège au COCAM, au COGECAM, au Comité des marchés financiers et au Comité des nouveaux produits.

#### La Direction des Risques Financiers

Comme acteur du contrôle permanent de 2<sup>ème</sup> niveau des risques financiers, la DRF :

- veille à l'identification et à la cartographie des risques financiers ;
- contrôle la définition des normes et méthodes de mesure des risques financiers ;
- propose le système d'encadrement des risques financiers ;
- participe au contrôle de 2<sup>nd</sup> niveau de la qualité des données de risque et de résultat (validation des éventuels modèles de risque et de résultat, validation des méthodologies de provisions) ;
- surveille l'évolution des indicateurs de risques - en particulier vis-à-vis des limites principales et opérationnelles définies et veille à la résolution des dépassements ;
- assure un contrôle a posteriori de la bonne application des décisions des comités compétents sur les risques financiers ;
- réalise des reportages de synthèse (information régulière des organes exécutif et délibérant) ;

# Annexe au rapport de gestion

- sensibilise les collaborateurs et participe à leur formation sur les risques financiers.

Concernant les filiales en particulier, la DRF adapte son suivi des risques financiers en fonction de la matérialité des risques qu'elle identifie.

Elle siège au COCAM, au COGECAM, au Comité des marchés financiers. Elle assure le secrétariat de ce dernier comité, y compris dans son format de Comité des nouveaux produits. Elle rapporte sur les risques de marché auprès du Conseil d'administration, du Comité d'audit et de la Direction générale.

## Le Comité des marchés financiers

Présidé par le Directeur général, ce comité a notamment la charge de :

- valider les politiques de la BRED concernant les activités de marchés (niveau des moyens engagés, développement des nouvelles activités) ;
- assurer un suivi régulier du déroulement des activités opérationnelles présentes sur les marchés ;
- délibérer sur les demandes de modification des limites de risques, au moyen d'analyses contradictoires avec avis de la Direction des Risques Financiers, pour prise de décision par son Président ;

- définir les principes et le dispositif régissant l'encadrement des risques de marchés ;
- suivre le niveau de consommation des limites de risques.

Au besoin, il se réunit dans sa configuration « Comité nouveaux produits ».

## 3.5.3 Le suivi et la mesure des risques

Le calcul d'exigence de fonds propres du ratio d'adéquation de fonds propres est utilisé pour donner une mesure synthétique des risques globaux et par nature.

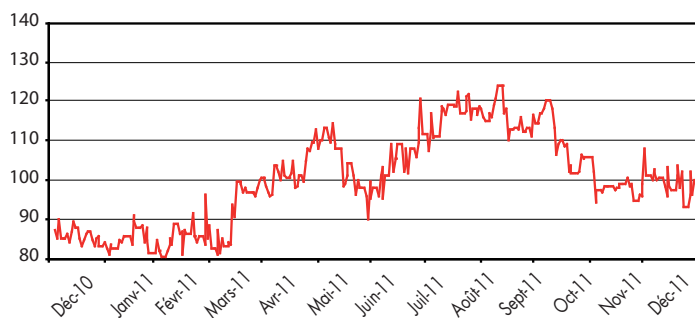
Mc Donough	2010	2011
Risque de taux, de change, optionnel, sur titres de propriété et produits de base	48,4%	41,1%
Risque de contrepartie sur les instruments dérivés	26,3%	18,4%
Risque de contrepartie sur les pensions	3,4%	3,7%
Risque de contrepartie (RS)	21,8%	36,8%

Au 31 décembre 2011, la consommation de fonds propres de la Salle des marchés au titre du ratio d'adéquation de fonds propres est de 98,7 M€.

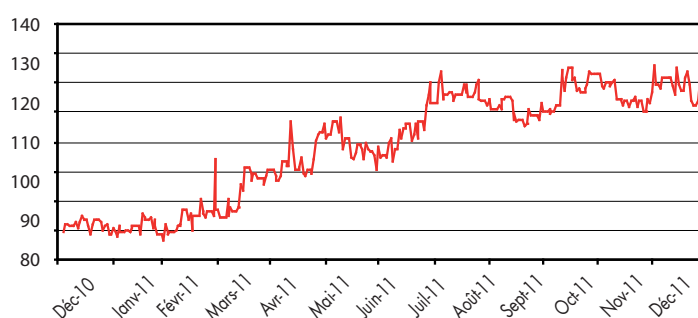
Selon les normes Mc Donough, la consommation de fonds propres est de 117,9 M€, dont 48,45 M€ au titre des risques de marché et 69,45 M€ au titre du risque de solvabilité.

La BRED Banque Populaire utilise aussi des indicateurs plus analytiques, issus de la méthode des scénarii utilisée depuis 1993, qui donnent des mesures de pertes potentielles calculées à partir de fluctuations normatives ou extrêmes des principaux paramètres de marchés, sans intégrer d'hypothèses particulières de corrélation.

CAD Salle des marchés  
En millions d'euros



Mc Donough Salle des marchés  
En millions d'euros



# Annexe au rapport de gestion

## Les risques financiers

Scénario de risques	Hypothèses retenues
<b>Risque de change</b>	Risque mesuré sur la base du scénario retenu dans la méthode standard de la CAD, soit un choc de 4 % sur les monnaies corrélées, 8 % sur les monnaies non corrélées.
<b>Risque de taux :</b>	Scénario défini par une évolution adverse des taux de 1 % sur toutes les devises et pour toutes les échéances (sans tenir compte des corrélations entre les marchés, sauf pour les devises européennes hors euro où des facteurs de compensation de 50 % ont été retenus).
- Risque directionnel	
- Risque de déformation	Scénario défini par une évolution des taux sur toutes les devises dans un contexte de déformation des courbes de taux (+- 0,08 % à 1 mois, +- 0,55 % à 2 ans, +- 1,18 % à 5 ans, +- 2 % à 10 ans, +- 2,44 % à 30 ans).
- Risque de crise monétaire	Scénario défini par une évolution des taux sur toutes les devises dans un contexte de hausse des taux courts (+ 6 % au jour le jour, + 4 % à 1 mois, + 3 % à 3 mois, + 0,75 % à 1 an, + 0,25 % à 3 ans).
<b>Risque spécifique sur titres du portefeuille de négociation selon un scénario de stress</b>	Évolution des spreads de signature selon un scénario de stress à 3 écarts types : + 0,14 % à 0,70 % pour les souverains, + 0,34 % à 6,54 % pour les souverains émergents, + 0,80 % à + 1,52 % pour les émetteurs interbancaires, + 0,43 % à 3,49 % pour les émetteurs corporate.
<b>Risque de bourse</b>	Variation de 15 % sur les bourses portant sur les positions cash, indices et dérivés sur actions.

## Risques financiers

Scénario de risques en millions d'euros	Impact au 31 décembre 2010	Impact au 31 décembre 2011
Risque de change	4,6	5,0
Risque de taux :		
- Risque directionnel	3,6	6,3
- Risque de déformation	10,8	8,5
- Risque de crise monétaire	0,3	1,4
Risque émetteur selon stress	13,4	24,6
Risque de bourse	2,8	7,4

La BRED Banque Populaire dispose également de plusieurs indicateurs fondés sur la méthode de la valeur en risque (VaR) qui permet de calculer la perte potentielle maximale qui pourrait survenir dans un laps de temps donné, avec un degré de probabilité donné en fonction des fluctuations de marché observées sur un passé donné.

Deux indicateurs sont calculés à partir d'un modèle paramétrique de variance-covariance intégrant une probabilité de 99 %, un horizon de temps de dix jours comprenant deux variantes :

- celle où les fluctuations du marché passées sont mesurées sur un passé proche, de l'ordre du mois (méthode JP Morgan),

- celle où les fluctuations du marché passées sont davantage lissées et mesurées sur une période annuelle (méthode du Comité de Bâle).

L'ensemble des mesures obtenues sur les VaR paramétriques s'inscrit dans une fourchette comprise entre 5 et 23,7 M€.

# Annexe au rapport de gestion

Un troisième indicateur est fondé sur un modèle de VaR historique et une approche par les scénarios extrêmes recensés au cours des cinq dernières années. Depuis 2003, une VaR historique sur une période d'observation de deux ans a complété la VaR historique sur un an.

Dans ce dernier modèle, la VaR a fluctué en 2011 entre 3,9 et 19,9 M€.

Pour compléter ses outils de mesure des risques, la BRED Banque Populaire a mis en place depuis 2004 une VaR de crédit sur un périmètre s'étendant graduellement à l'ensemble de la banque.

Cette VaR peut être définie comme la perte potentielle supportée par la banque à la suite d'une modification de la qualité de crédit (incluant la défaillance) d'une contrepartie, ou d'un ensemble de contreparties, sur un horizon donné avec une probabilité de 99%. Le premier modèle mis en place a été le modèle « actuariel ». Il repose sur la méthodologie de Credit Risk+, à ceci près que les hypothèses sur les taux de recouvrement et l'exposition ont été relâchées. Il ne s'intéresse qu'à la défaillance et ne cherche pas à en modéliser les causes.

La VaR de crédit à 99%, sur un horizon d'un an, ressort à 239 M€ selon ce modèle sur le périmètre des activités de marchés, des

prêts habitat, consommation et équipement, créances commerciales, autres crédits court-terme, débiteurs et revolving.

Par ailleurs, un deuxième modèle dit « micro-économique », issu du modèle de creditmetrics, a été mis en œuvre.

Ce modèle présente l'avantage d'intégrer les migrations de note.

La VaR de crédit à 99%, sur un horizon d'un an, ressort, selon ce deuxième modèle, à 274,7 M€.

L'ensemble du dispositif est complété par un suivi spécifique des risques de contreparties intégrant les risques de défaillance, mais également les risques de pertes en valeur de marché liées aux variations des marges de signatures.

Après la baisse de nos encours sur dettes d'État pendant l'année 2010, 2011 a connu dans ce domaine un retour sur les niveaux de 2009.

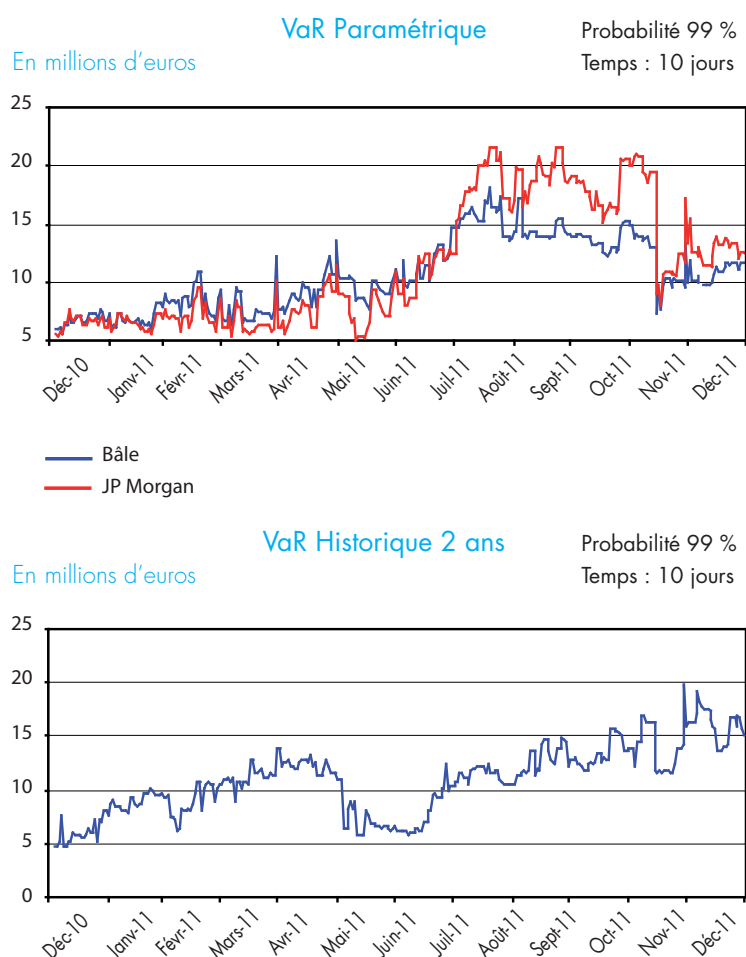
## Risques de signature

Exprimés en encours de marché

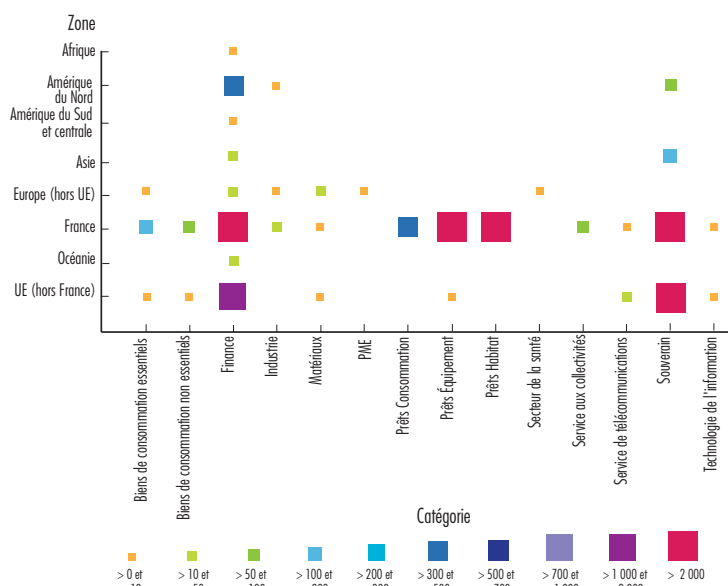
en millions d'euros	31/12/2010	31/12/2011
Dettes d'État (1)	3 872	8 115
Risque émetteur (bilan)	3 243	7 093
Dont interbancaire	571	2 414
Dont corporate	2 672	4 679
Produits dérivés (2)	940	2 890
Pensions livrées (2)	86	82

(1) 92 % des encours titres concernent des dettes d'État de l'OCDE notées au moins AA.

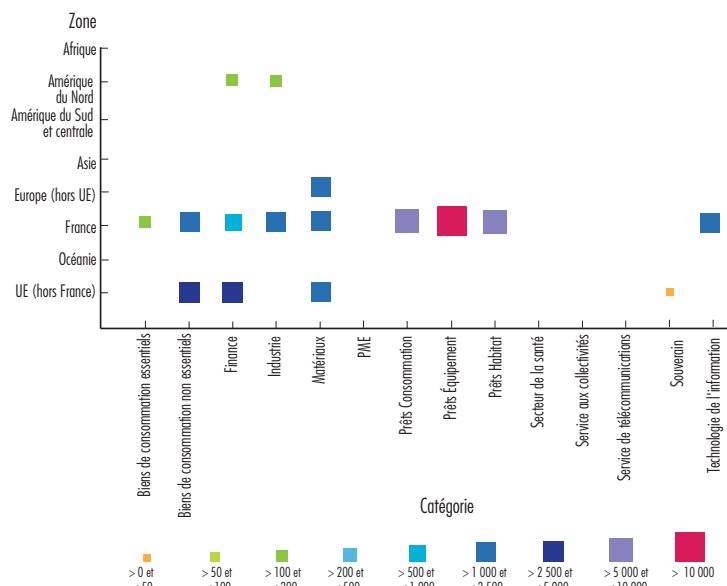
(2) Le risque de contrepartie est calculé en valeur de remplacement majorée d'un « add on » fonction de la volatilité, destiné à couvrir une variation ultérieure de cette valeur.



## Cartographie des encours



## Cartographie de la VaR

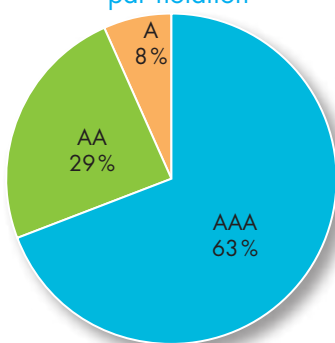


Nos portefeuilles de titres souverains sont concentrés au 30/12/2011 sur des signatures AAA, 63% contre 52% en 2010. Les notes A représentent que 8% en 2011 contre 32% en 2010.

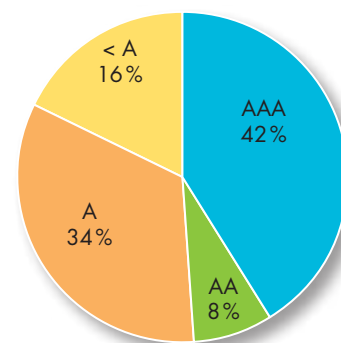
La répartition des risques émetteurs non souverains, par notation et durée restant à courir au 31 décembre 2011, était la suivante :

en millions d'euros	< 5 ans	> 5 ans
AAA	1 922	2 431
AA	373	4
A	1 556	3
<A et non-notés	724	79
<b>TOTAL</b>	<b>4 575</b>	<b>2 517</b>

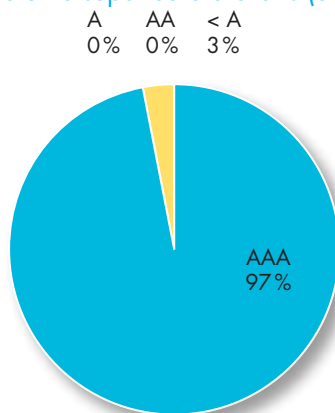
### Répartition des risques souverains par notation



### Maturité inférieure à 5 ans (65%)



### Maturité supérieure à 5 ans (35%)



## 4. Politique et pratiques de rémunération (population régulée)

En 2011, le dispositif de rémunération variable avait évolué afin de respecter les obligations nées de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 du 21 février 1997 avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Début 2012, au titre de l'exercice 2011, le dispositif a essentiellement été adapté sous l'effet de la prise en compte des recommandations de la filière de contrôle périodique. Ces modifications se sont faites dans le respect du droit du travail applicable.

### 4.1 Processus de décision de la politique de rémunération

Sur proposition de la Direction générale et après rapport du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration arrête les principes de la politique de rémunération variable des personnels exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'établissement et des membres de l'organe exécutif, conformément aux dispositions du chapitre VI du titre IV du CRBF 97-02 modifié et en cohérence avec les normes professionnelles qui déclinent les principes et dispositions énoncés par le Conseil de stabilité financière.

### Composition du Comité des rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de 5 administrateurs : Georges Tissié, Président, Jacques Szmaragd, Vice-président, Jean-Claude Boucherat, Daniel Giron et François Martineau, qui répondent tous aux critères d'indépendance suivants, pris dans la liste figurant dans les rapports Viénot et Bouton : ne pas être salarié de la BRED,

ne pas détenir ou être lié directement ou indirectement à une société détenant plus de 10% du capital de la BRED ou de l'une de ses filiales, ne pas être lié directement ou indirectement à un fournisseur qui représente plus de 5% des achats de biens ou services de l'entreprise ou pour lequel l'entreprise représente plus de 5% de ses ventes, ne pas être lié directement ou indirectement à un client qui représente plus de 5% du chiffre d'affaires de l'entreprise ou pour lequel l'entreprise représente plus de 5% des achats, ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social, ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes. En outre, ces administrateurs ne sont pas membres de l'organe exécutif au sein de l'entreprise.

### Mandat du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, réuni sur le sujet à tout le moins une fois par an, réalise une revue de la politique de rémunération variable de l'organe exécutif et des preneurs de risque ainsi que de son application. Ce Comité :

- dispose d'un dossier assemblé sous le contrôle de la Direction générale. Ce dossier comprend notamment le rapport transmis à la Commission bancaire en application de l'article 43-1 du règlement CRBF 97-02 modifié. Il intègre aussi les contributions de la Direction du personnel et des relations sociales, de la Direction de la conformité et de la Direction des risques (avis sur le respect des limites et des procédures internes, ainsi que sur le comportement éthique des preneurs de risque ; avis sur l'application des principes de la politique de rémunération des preneurs de risque et des membres de l'organe exécutif) ;
- vérifie notamment que cette politique est conforme aux dispositions du chapitre VI du titre IV du CRBF 97-02 modifié et cohérente avec les normes professionnelles qui déclinent les principes et dispositions énoncés par le Conseil de stabilité financière ;

- est informé des éventuelles remarques de l'ACP - qui à la demande du Gouvernement vérifie le niveau des enveloppes de rémunération variable envisagées au titre de 2011 en amont de leur attribution - et des autres corps de contrôle le cas échéant ;
- examine la situation personnelle du responsable de la conformité et du responsable des risques au sens du CRBF 97-02 modifié ainsi que celle du responsable de l'audit interne et du responsable de la conformité du service des investissements et du responsable des risques financiers ;
- rapporte le résultat de ses travaux au Conseil d'administration.

### 4.2 Principales caractéristiques de la politique de rémunération

De manière générale, il est rappelé que la rémunération est fixée indépendamment de celle des métiers contrôlés pour les filières de contrôle périodique et permanent. Au niveau de la BRED, le rapport entre la somme des rémunérations variables individuelles et celle des rémunérations fixes est limité à 20% maximum.

### Population régulée

Le périmètre de la population régulée au niveau du Groupe BRED comprend : les mandataires sociaux, le Directeur général adjoint, les opérateurs (Salle de marchés y compris son chef, Gestion financière, filiale NJR), l'Inspecteur général, le Directeur de la conformité, le Directeur des services d'investissement, le Directeur des risques, le Directeur des risques financiers ainsi que les dirigeants responsables et les responsables des fonctions de contrôle des filiales assujetties au règlement CRBF 97-02.

## Organe exécutif

### Président

La BRED ayant opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Président ne perçoit qu'une rémunération fixe, dont le montant reste inchangé.

### Directeur Général

Le montant de la rémunération fixe du Directeur Général est également inchangé. Le versement de la rémunération variable qui lui est attribuée au titre de l'exercice 2011, et qui demeure calculée en appliquant le taux de 4% au résultat net consolidé part du Groupe dudit exercice, obéit aux règles suivantes :

- 40% sont versés en 2012, année d'attribution,
- 60% sont différés et payables en principe par tiers (soit 20%), le 1<sup>er</sup> octobre de chacune des années 2013, 2014 et 2015, soit 6 mois après la date d'acquisition fixée au 1<sup>er</sup> avril des trois exercices après l'année d'attribution,
- les diverses tranches sont indexées sur l'évolution des capitaux propres consolidés (part du groupe, hors augmentation de capital et réévaluation des titres de BPCE ou de ses filiales) depuis le 31 décembre de l'exercice au titre duquel la rémunération a été attribuée,
- le montant différé versable dans l'année est réduit de 50% si le ROE Bred consolidé (défini comme le rapport entre le bénéfice net consolidé part du Groupe de l'exercice écoulé et le montant des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice en cours après la distribution telle qu'elle est envisagée) est inférieur à 4% tout en étant positif et de 100% en cas de perte nette consolidée (part du groupe) de l'exercice écoulé,
- en cas de départ volontaire, les sommes différées et non acquises sont perdues ; en cas de départ contraint, de retraite ou de décès, elles sont immédiatement versées.

## Population régulée hors organe exécutif

De manière générale, la rémunération est adaptée au niveau de qualification et d'expérience requis pour l'ensemble des collaborateurs et elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction (cf. appréciation régulière et formalisée de l'ensemble des collaborateurs demandée par les procédures internes).

Les principes et modalités ci-dessous concernent la population régulée de la Salle de marchés. Les autres collaborateurs de la population régulée sont traités dans le cadre général de définition des primes. Toutefois, si leur montant de rémunération variable devait dépasser le seuil qui détermine l'application des modalités particulières d'attribution et de versement, ils y seraient soumis également, sous réserve du respect du droit applicable aux contrats de travail antérieurs à la mise en place de la réglementation.

Les principales caractéristiques de la politique de rémunération variable des opérateurs de marchés peuvent être détaillées comme suit :

- détermination indépendante des opérationnels, avec validation par la Direction Générale, d'une enveloppe de rémunération variable fondée sur la mesure de la performance financière avec un pouvoir discrétionnaire limité à 1 M€ dans le cas où les résultats des activités de la Salle de marchés ne permettraient pas d'atteindre une enveloppe au moins égale à ce montant ;
- proposition d'attribution individuelle par le responsable hiérarchique de la Salle de marchés pour ses opérateurs, fondée sur une appréciation écrite qualifiant la contribution à la rentabilité et l'atteinte des objectifs (contribution au développement des activités, comportement, etc.) moyennant une fiche individuelle ;
- mise en place d'un plafond individuel de rémunération variable attribuable maintenu à 900 K€ pour les opérateurs de marchés ;

- avis formalisé de la Direction des risques sur le respect des politiques de conformité et de risque par les opérateurs de marchés ;
- avis formalisé de la Direction du personnel sur les dossiers de propositions de rémunération variable des opérateurs de marchés (y compris respect des normes internes en matière de rémunération variable) ;
- décision discrétionnaire de la Direction Générale sur les propositions d'attribution. Elle peut prendre toute décision permettant de s'assurer que le montant total des rémunérations variables n'entraîne pas sa capacité à renforcer les fonds propres ;
- lien fort entre la rémunération et la performance financière à moyen terme des activités grâce à une rémunération variable conditionnée à la présence des opérateurs et au maintien de la performance financière dans le temps. La rémunération conditionnelle attribuée en 2012 fait l'objet du « Plan de Performance et de Fidélisation dans la Durée 2012 » ;
- caractère discrétionnaire des primes potentielles soumises à conditions de présence et de performance ultérieures qui doivent représenter, au niveau individuel, 50% du montant total de rémunération variable attribuée au cours d'un exercice au-delà du seuil de 100 K€, 60% à partir de 500 K€, les préconisations de la BPCE fixant à 1 M€ le plafond de cette tranche ;
- totalité des primes soumises à conditions de performance et de présence ultérieures attribuées aux preneurs de risque sous la forme d'instruments permettant un alignement d'intérêt avec la banque et concourant ainsi à la maîtrise des risques, avec une période de détention de 6 mois avant liquidation et mise en paiement ;
- étalement des paiements permis par ces instruments sur 3 exercices postérieurs à celui de l'attribution en fonction de la constatation des indicateurs de performance et de la présence effective à la date potentielle de mise en paiement ;

# Annexe au rapport de gestion

- l'indexation de chaque instrument est faite sur le montant des capitaux propres consolidés de la BRED (part du groupe, hors augmentation de capital et réévaluation des titres de BPCE ou de ses filiales) ;
- interdiction des rémunérations variables garanties, sauf transitoirement dans le cas d'une embauche tel que limité par le CRBF 97-02.

Enfin, l'ensemble du dispositif de contrôle interne applicable à la salle des marchés doit être respecté par les opérateurs.

L'évaluation du respect de la politique de risque dépend notamment de la bonne application des obligations réglementaires, du respect des procédures, de la correcte instruction des dossiers incombant à la salle des marchés, du respect des limites, de la bonne coopération des opérateurs avec les équipes de la Direction de la Conformité et de la Direction des risques (réactivité, qualité des échanges, etc.). Il en est rendu compte semestriellement au Chef de la salle de marchés et à la Direction du personnel, à un niveau individuel. Au besoin,

le Directeur du personnel et le Directeur des risques émettent des alertes à la Direction générale concernant la bonne prise en compte d'éventuels manquements (aux règles internes et externes relevant de leur domaine de compétence) dans les propositions de primes et préconisent, le cas échéant, un impact sur les montants de rémunération variable dont l'attribution est sollicitée.

## 4.3 Informations quantitatives consolidées sur la rémunération de l'organe exécutif et des preneurs de risques

a)

Montants bruts en M€	Rémunération fixe versée en 2011(1)	Rémunération variable attribuée en 2012 (2)	Somme (1) + (2)	Effectif concerné
Organe exécutif	0,7	0,9	1,6	2
Population régulée hors organe exécutif	4,8	4,7	9,5	48

### Détail pour la population régulée hors organe exécutif

Montants bruts en M€	Rémunération fixe versée en 2011 (1)	Rémunération variable attribuée en 2012 (2)	Somme (1) + (2)	Effectif concerné
Salle de marchés	3,7	3,9	7,6	38
Autres	1,1	0,8	1,9	10

b)

Montants bruts en M€	Rémunération variable attribuée en 2012 et versée en 2012 (3)	Rémunération variable attribuée en 2012 avec différé conditionnel (4)
Organe exécutif	0,4	0,6
Population régulée hors organe exécutif	3,1	1,6

(4) : au-delà des difficultés pratiques, la mise en place, dans une banque coopérative, d'une rémunération sous la forme de titres (parts sociales à valeur fixe emportant intérêt annuel) ne permettrait pas d'aboutir à l'objectif recherché par les textes réglementaires et les normales professionnelles. Les dispositifs retenus consistent à opter pour un différé entièrement non-acquis, conditionné à la présence effective et au maintien de la performance financière dans la durée, indexé sur l'évolution des capitaux propres consolidés de la BRED (part du groupe, hors augmentation de capital et réévaluation des titres de BPCE ou de ses filiales).



# Annexe au rapport de gestion

c)

<i>Montants bruts en M€</i>	<b>Encours de rémunération variable différée (5)</b>	<b>Encours de rémunération variable différée acquise (6)</b>	<b>Encours de rémunération variable différée non-acquise (7)</b>
Organe exécutif	1,0	0	1,0
Population régulée hors organe exécutif	3,2	0	3,2

(7) : cf. (4).

d)

<i>Montants bruts en M€</i>	<b>Rémunération variable différée et versée en 2012 (8)</b>	<b>Rémunération variable différée et réduite en 2012 (9)</b>
Organe exécutif	1,0	-0,1
Population régulée hors organe exécutif	2,4	0

(8) et (9) : acquisition ou réduction du fait des résultats 2011 à la suite des plans de fidélisation, sous réserve des conditions de présence

e)

<i>Montants bruts en M€</i>	<b>Paiements au titre de nouvelles embauches en 2011</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Paiements au titre d'indemnités de licenciement en 2011</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>
Organe exécutif	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Population régulée hors organe exécutif	0,1	2	s.o.	s.o.

f)

<i>Montants bruts en M€</i>	<b>Garanties d'indemnités de licenciement accordées en 2011</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Somme la plus élevée accordée à ce titre à un seul bénéficiaire</b>
Organe exécutif	s.o.	s.o.	s.o.
Population régulée hors organe exécutif	s.o.	s.o.	s.o.

# Annexe au rapport de gestion

## 5 Présentation analytique des résultats

Quatre grands pôles d'activité sont identifiés à la Bred Banque Populaire :

- le pôle de la banque commerciale regroupant l'ensemble des activités développées avec les clientèles de détail et de grands

comptes, tant dans le domaine de l'intermédiation bancaire que dans celui de l'intermédiation financière (gestion de capitaux, négoce pour compte de tiers),

- le pôle des activités de marchés,
- le pôle gestion financière,
- le pôle de gestion du fonds de roulement financier (filiales bancaires à l'étranger et la gestion du portefeuille de participations).

Le produit des fonds propres affectés aux activités ou aux filiales est imputé au pôle gestion du fonds de roulement.

### 5.1 La rentabilité par pôle d'activité

	Banque commerciale		Activités de marché		Gestion Financière		Fonds de Roulement	
<i>en millions d'euros</i>	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Marge d'intérêts	373,5	369,1	46,3	84,1	106,8	53,4	90,0	82,5
Commissions	333,3	364,5	0,6	0,5			3,4	3,8
<b>PNB opérationnel</b>	<b>706,8</b>	<b>733,6</b>	<b>46,9</b>	<b>84,6</b>	<b>106,8</b>	<b>53,4</b>	<b>93,4</b>	<b>86,3</b>
Charges	-483,3	-481,5	-21,6	-29,6	-3,2	-2,5	-19,2	-27,9
<b>RBE</b>	<b>223,5</b>	<b>252,1</b>	<b>25,3</b>	<b>55,1</b>	<b>103,6</b>	<b>50,9</b>	<b>74,2</b>	<b>58,4</b>
Provisions	-70,9	-54,6		-4,0	0,4	-1,8		-0,5
<b>RNE</b>	<b>152,6</b>	<b>197,5</b>	<b>25,3</b>	<b>51,1</b>	<b>104,0</b>	<b>49,1</b>	<b>74,2</b>	<b>57,9</b>
Résultat sur actifs immobilisés							0,8	13,8
Résultat des sociétés mises en équivalence							18,4	10,2
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>152,6</b>	<b>197,5</b>	<b>25,3</b>	<b>51,1</b>	<b>104,0</b>	<b>49,1</b>	<b>93,4</b>	<b>81,9</b>

Le pôle commercial a un PNB en progression de 3,8%. Hors éléments exceptionnels, l'évolution est de 1,6%. Malgré une marge d'intérêts en léger recul de 1,2%, le dynamisme des commissions permet cette évolution favorable.

Les commissions s'accroissent de 9,4%. Tout d'abord, l'amélioration de l'offre sur la monétique et les services, ainsi que l'évolution de notre fonds de commerce sont les facteurs majeurs de la performance des commissions nettes en agence. Aussi, la reprise des flux, des confirmations de crédits ainsi que la poursuite de la croissance du fonds de commerce sont à l'origine de la dynamique des commissions du marché des entreprises. Au regard d'éléments exceptionnels, les charges reculent de 0,4% et le RBE progresse de 12,8%.

La salle des marchés participe pour 55,1M€ aux résultats.

Le résultat du pôle gestion financière baisse de 52,7%.

Au sein du fonds de roulement, les bonnes performances de Vanuatu, et Bred IT Thailand absorbent le démarrage des nouvelles filiales notamment en Chine. Le RBE recule à 81,9M€.

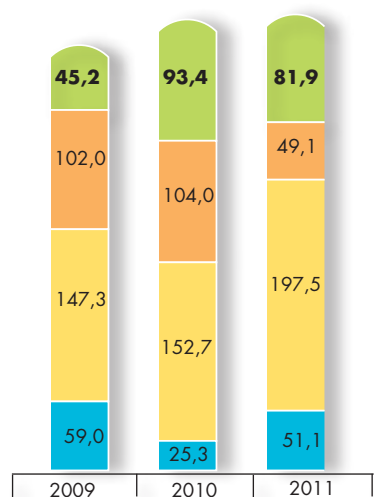
Le résultat courant progresse de 1,1% pour atteindre 379,6M€.

Le montant des fonds propres (hors intérêts minoritaires) avant déductions réglementaires s'établit à 3 225 M€, en hausse de 114M€ (+3,7%) dont principalement +153M€ de fonds propres de base et -60M€ des fonds propres complémentaires.

L'exigence en fonds propres progresse de 13M€, dont +36M€ du risque de crédit, +20M€ du risque de marché, +10M€ du risque opérationnel et -53M€ proviennent de la baisse de notre portefeuille de titres non consolidés.

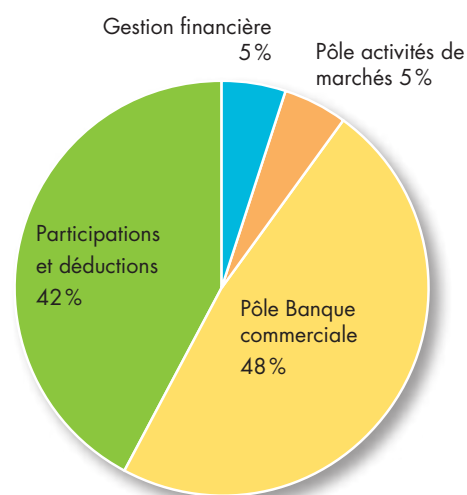
# Annexe au rapport de gestion

## Contribution des pôles à la constitution du résultat courant en millions d'euros



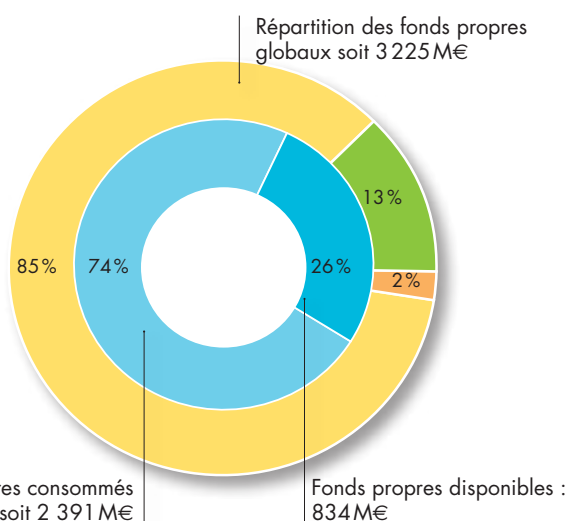
- Pôle Fonds de Roulement
- Pôle Gestion Financière
- Pôle Banque Commerciale
- Pôle Activités des marchés

## Exigence en fonds propres (exigence réglementaire<sup>(1)</sup>) Au 31/12/2011 : 2 391,2 millions d'euros



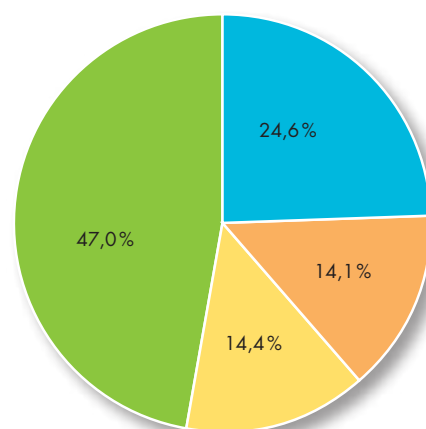
(1) Montants analytiques incluant les participations après franchise, déduites réglementairement.

## Structure des fonds propres (intérêts minoritaires déduits) avant déductions réglementaires Au 31/12/2011



- Fonds propres de base
- Fonds propres surcomplémentaires
- Fonds propres complémentaires

## Répartition par pôles du bénéfice net normatif



- FDR + FPNA
- Gestion financière
- Salle des marchés
- Pôle banque commerciale

# Annexe au rapport de gestion

<i>en millions d'euros</i>	<b>Bénéfice net (1) 2011</b>	<b>Bénéfice net (2) exigence FP</b>	<b>Rendement (3) capitaux propres</b>
Banque commerciale	109,7	9,6%	12,8%
Salle des marchés	33,7	26,1%	34,4%
Gestion financière	32,8	27,9%	36,8%
Fond de Roulement et Participations	57,2	3,1%	3,7%
dont <i>investi hors BPCE</i>	44,5	12,5%	16,0%
<i>investi BPCE</i>	0,4		
<i>Fonds propres non affectés</i>	5,1	0,6%	0,6%
<i>Fonds propres affectés aux pôles opérationnels</i>	7,1	0,6%	0,7%
<b>TOTAL BRED</b>	<b>233,3</b>	<b>9,8%</b>	<b>9,1%<sup>(4)</sup></b>
			<b>9,1%<sup>(5)</sup></b>

(1) Bénéfice net après impôt normatif, participation.

(2) Exigence en fonds propres calculée au 31.12.2011 (montants analytiques incluant la réintégration des participations après franchise, déduites réglementairement)

(3) Bénéfice net ramené aux capitaux propres comptables au 31/12/2011.

(4) Ramené aux capitaux propres consolidés au 31/12/2011.

(5) Ramené aux capitaux propres consolidés au 31/12/2010

## 5.2. La rentabilité par marché au sein du pôle commercial

<i>en millions d'euros</i>	Particuliers et professionnels		PME		Banque de Détail (4)		Grands comptes		Divers et filiales		Total Pôle commercial	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
<b>Résultats</b>												
Produit Net (1)	482,1	486,5	99,9	103,4	582,0	589,9	84,7	91,4	40,1	52,2	706,8	733,6
Bancaire												
Charges directes	-248,8	-253,0	-39,4	-42,0	-288,1	-295,1	-26,1	-28,0	-18,7	0,8	-332,9	-322,3
<b>Contribution nette</b>	233,3	233,5	60,6	61,4	293,8	294,9	58,5	63,4	21,5	53,0	373,8	411,3
Évolution de la contribution		0,1%		1,4%		0%		8,3%		147,0%		10,0%
Charges de structure					-134,2	-143,0	-15,2	-15,0	-1,0	-1,3	-150,4	-159,3
<b>RBE</b>					159,6	151,9	43,4	48,4	20,5	51,8	223,5	252,1
<b>Résultat courant</b>					111,6	102,2	27,7	47,0	13,3	48,2	152,6	197,5
Évolution du RNE						-8%		70%		261%		29%
<i>Indicateurs d'activité</i>												
Dépôts monétaires moyens (2)	8 048	8 450	1 976	2 449	10 023	10 899	3 166	3 224	77	77	13 266	14 200
Évolution		5,0%		23,9%				1,8%		0,6%		7,0%
Emplois moyens (3)	7 837	8 182	2 197	2 290	10 034	10 472	2 599	2 599	707	758	13 340	13 828
Évolution		4,4%		4,2%		4,4%		0,0%		7,2%		3,7%

(1) PNB après imputation des frais bancaires

(2) y compris stocks, dépôts de marché et refinancements long terme

(3) y compris emplois de marché et remontées Casden

(4) La banque de détail est la somme des particuliers/professionnels et PME

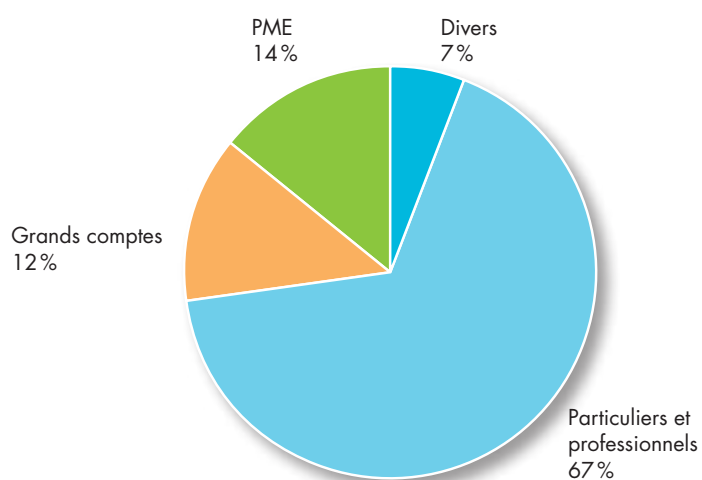
# Annexe au rapport de gestion

En 2011, la hausse du PNB de la Banque de détail s'appuie sur la dynamique des marchés et des filiales de gestion. Les Grands comptes progressent fortement, aidés par un effet taux favorable (remontée des taux courts) et de bons volumes.

Les charges directes ont été maîtrisées de façon homogène par marché, mais les éléments non récurrents perturbent la répartition de la contribution nette.

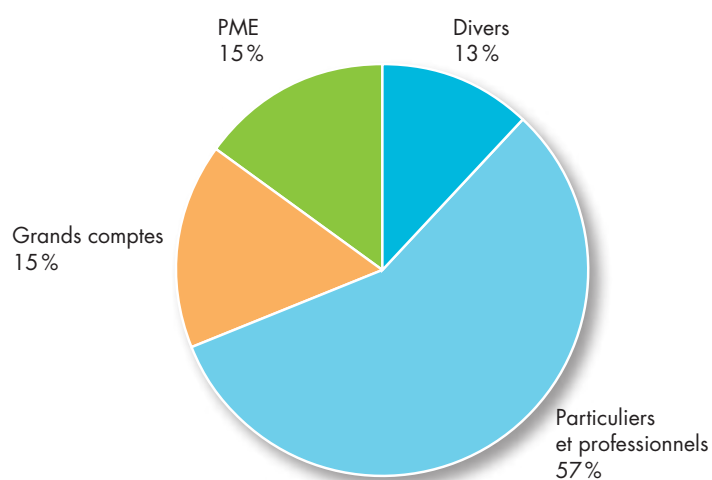
Les particuliers et professionnels représentent plus de la moitié du pôle commercial.

Répartition par marché du produit net bancaire du pôle banque commerciale



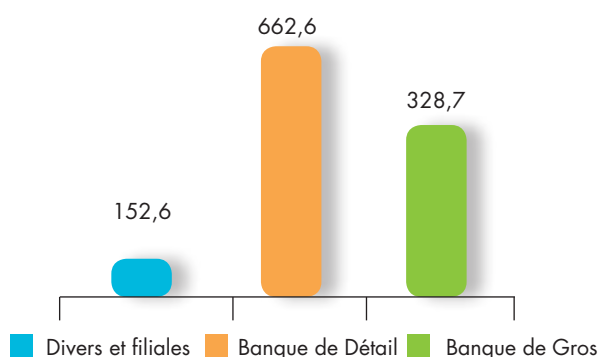
Particuliers et professionnels	+ 0,9%
PME	+3,5%
Grands comptes	+8,0%
Divers et filiales	+30,1%

Répartition par marché des contributions du pôle banque commerciale



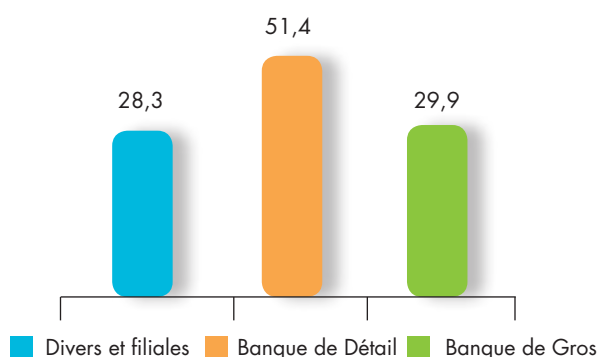
Particuliers et professionnels	+ 0,1%
PME	+1,4%
Grands comptes	+8,3%
Divers et filiales	+147,0%

Consommation moyenne de fonds propres de la banque commerciale <sup>(1)</sup>



(1) Fonds Propres globaux exprimés en moyenne annuelle.

Bénéfice net normatif de la banque commerciale <sup>(2)</sup>



(2) Bénéfice net après impôt normatif.

# Annexe au rapport de gestion

## 6 L'activité des principales filiales du Groupe

### BCI MER ROUGE (filiale à 51 % acquise mi-2007)

#### Compte de résultat

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
<b>Produit net bancaire</b>	<b>17,5</b>	<b>20,9</b>	<b>24,0</b>	<b>14,7%</b>
Charges d'exploitation	8,0	9,8	14,1	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>9,5</b>	<b>11,1</b>	<b>9,9</b>	<b>-10,8%</b>
Coût du risque	0,1	0,3		
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>9,6</b>	<b>11,4</b>	<b>9,9</b>	<b>-13,2%</b>
Éléments exceptionnels				
Impôt sur les sociétés	-2,4	-2,7	-2,6	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	<b>7,2</b>	<b>8,7</b>	<b>7,3</b>	<b>-16,9%</b>

Malgré une hausse des prix mondiaux des produits pétroliers et des denrées alimentaires, le PIB de Djibouti connaît une croissance en 2011 de 4,8% contre 3,5% en 2010. Un regain d'investissements dans des projets autour du port de Djibouti, dans les secteurs du bâtiment et du tourisme ont pu être constatés. Toutefois, ces Investissements Directs Étrangers ont eu peu d'effet sur la pauvreté et le chômage.

Par ailleurs, le FMI continue d'appuyer les efforts de Djibouti pour améliorer la stabilité macroéconomique et doper la croissance. Le programme du FMI visait ainsi pour 2011 à renforcer le contrôle bancaire et le développement du secteur financier, en facilitant notamment l'accès aux services financiers.

Deux faits ont ponctué l'année 2011 :

- la réélection du Président de la République de Djibouti en avril 2011,
- l'inauguration de l'interconnexion électrique entre l'Éthiopie et Djibouti permettant à Djibouti de s'approvisionner en quantité et à meilleur tarif.

Cette année, le PNB de la BCI Mer Rouge (BCI MR) se ventile de la manière suivante :

- une hausse de la marge d'intérêts de 16,9% du fait de la hausse du prix des produits proposés à la clientèle. Cette hausse est cependant limitée par le coût des ressources : si les produits progressent de 20% (32% en 2010), les coûts augmentent dans la même proportion (-60% en 2010) ;
- l'intermédiation de trésorerie s'améliore de 9%, malgré une baisse des placements interbancaires de 12,7% et des dépôts de 6,2%.
- les commissions restent stables : le développement de nouvelles sources de commissions (commercialisation des cartes VISA International, offres de paiement à distance, relèvement des frais pris sur les dossiers de crédits court terme et instauration d'une commission d'intervention) est contrebalancé par un repli des commissions monétiques de 21% ;
- les gains sur opérations de change progressent de 31%. Ils sont principalement

issus de l'activité en devises de la clientèle commerciale (+82%).

Les charges sont en hausse de 11%, hors projet de migration informatique, en raison de l'augmentation des frais de personnel et des charges relatives aux nouvelles agences.

Le projet de migration du système d'information démarré en février 2011 avec une bascule prévue pour mars 2012, affecte fortement le coefficient d'exploitation, qui s'établit à 56% contre 46% en moyenne les années précédentes.

Le coût du risque reste peu significatif cette année.

Le résultat net de BCI Mer Rouge s'élève à 7,3M€, en baisse de 16,9% par rapport à 2010.

Pour 2012, BCI Mer Rouge étudie l'ouverture d'un bureau de représentation à Dubaï.

## BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT (filiale à 49,9%)

### Compte de résultat

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
<b>Produit net bancaire</b>	<b>56,8</b>	<b>65,8</b>	<b>71,2</b>	<b>8,0%</b>
Charges d'exploitation	29,8	31,4	33,0	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>27,0</b>	<b>34,4</b>	<b>38,2</b>	<b>10,8%</b>
Coût du risque	-3,6	-1,3	-2,2	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>23,4</b>	<b>33,1</b>	<b>36,0</b>	<b>8,5%</b>
Éléments exceptionnels	0,4	0,6	1,2	
Impôt sur les sociétés	-8,9	-14,3	-15,9	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	<b>14,9</b>	<b>19,5</b>	<b>21,3</b>	<b>9,0%</b>



Le ralentissement de l'activité économique de la Nouvelle Calédonie est limité au regard des principaux agrégats économiques. Ceci s'explique par le fait que l'activité économique locale dépend essentiellement de la demande extérieure. Les exportations de minerais ressortent en hausse de 35%, l'impact de cette hausse étant cependant restreint par une baisse du cours du nickel, et le tourisme métropolitain est en progression.

En ce qui concerne la demande intérieure, la consommation des ménages montre des signes d'essoufflement et l'investissement des agents économiques continue de progresser, même si les prévisions à un an sont prudentes.

Dans ce contexte, la banque a su augmenter ses emplois clientèle de 4,7%, entièrement compensés par le recul de la trésorerie disponible. La croissance des crédits de trésorerie est significative (+7% par rapport à 2010). La production des crédits immobiliers est en revanche en recul (-28% par rapport à 2010) et ce principalement à cause de la perte de financement liée à la loi Girardin B.

Les encours douteux restent quasi stables et ne représentent que 3,96% de l'encours brut, le plus bas historique de la BCI.

La collecte des ressources clientèle affiche un léger recul expliqué pour partie par une diminution des dépôts à terme et des dépôts à vue suite à la perte des défiscalisations en Girardin B.

Les fondamentaux restent positifs avec une augmentation des dépôts à vue des particuliers de +30% et des livrets de +9%.

Le recours aux ressources interbancaires reste en repli (-2,3%). Le désengagement de l'AFD, qui se poursuit cette année, est compensé par la hausse des refinancements auprès de la BRED et le recours au réescompte IEOM.

En 2011, le PNB de la BCI a établi successivement quatre records trimestriels, au-delà du seuil des 18M€ au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011. Sur l'ensemble de l'année, le PNB ressort

à 71,2M€, en hausse de 8% par rapport à l'année dernière.

La hausse de la marge d'intérêts s'explique pour moitié par la hausse du portefeuille de crédit et pour moitié par la baisse des refinancements extérieurs et de la trésorerie excédentaire.

La marge nette sur commissions progresse de 5,8% à 20,6M€, grâce au dynamisme du fonds de commerce (+9,8% de clients actifs). Ces performances sont toutefois limitées par des charges classées en commissions, notamment dans le domaine du transport de fonds, de l'éditique et du traitement des chèques.

La hausse des charges de fonctionnement de +5,1%, à 33M€, provient pour l'essentiel de l'ouverture de trois nouveaux points de vente entre fin 2010 et début 2011.

Le résultat d'exploitation s'élève à 36M€ et enregistre une croissance de 8,5% par rapport à 2010.

La hausse du coût du risque de 0,9M€ s'explique par des reprises sur deux dossiers immobiliers contentieux anciens en 2010.

Le résultat net obtenu après déduction de l'impôt sur les sociétés s'élève au 31 décembre 2011 à 21,3M€, en hausse de 9% par rapport à l'année dernière.

# Annexe au rapport de gestion

## BANQUE FRANCO-LAO (filiale à 54%)

### Compte de résultat

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
<b>Produit net bancaire</b>		<b>0,2</b>	<b>1,5</b>	<b>600,7%</b>
Charges d'exploitation		1,1	2,0	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>-0,8</b>	<b>-0,5</b>	<b>-40,1%</b>
Coût du risque				
<b>Résultat net d'exploitation</b>		<b>-0,8</b>	<b>-0,5</b>	<b>-40,1%</b>
Éléments exceptionnels				
Impôt sur les sociétés				
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>		<b>-0,8</b>	<b>-0,5</b>	<b>-35,2%</b>

En 2011, le taux de croissance du pays atteint 8%, notamment grâce à l'exploitation des principales ressources du pays, l'hydro-électricité et les mines. Cette conjoncture entraîne un développement des infrastructures et une diminution de la pauvreté. Le taux d'inflation progresse de 6,5% cette année.

Dans le secteur bancaire, 28 banques sont présentes sur le territoire, dont trois nouvelles ouvertures sur l'exercice. Le marché laotien est concentré avec quatre banques d'État qui dominent le marché avec 69% des dépôts et 63% des prêts et crédits.

A l'issue de son premier exercice plein, Banque Franco-Lao (BFL) a acquis 0,7% de part de marché avec un portefeuille d'environ 2 000 clients et 2 500 comptes. Ce développement s'est accompagné de l'ouverture de quatre agences, et de nouveaux produits tels que l'accès à la banque en ligne, les cartes de crédits personnalisées, l'E-transfert France – Laos, la mise à disposition d'ATM VISA et de POS.

BFL a commencé ses opérations à Vientiane le 29 septembre 2010. Elle comptait 38 collaborateurs à fin 2010 et en compte aujourd'hui 63.

La progression du PNB passant de 0,2M€ à 1,5M€ s'explique par la marge d'intérêts de trésorerie due aux placements de trésorerie des fonds propres.

La distribution des prêts et crédits n'a démarré qu'en 2011. Ces derniers s'élèvent à 10,2M€, et les dépôts à 13M€. L'activité étant en cours de démarrage, la marge commerciale est encore peu significative.

La structure du bilan permet aux prêts d'être financés par les dépôts.

La hausse du PNB ne couvre pas toutefois les frais généraux qui s'élèvent à 2M€ et dont les principaux postes sont : les frais de personnel, les honoraires et les loyers.

Le résultat 2011 ressort à -0,5M€.

Il est prévu pour 2012 de poursuivre et d'accélérer cette croissance. BFL prévoit de développer son réseau dans la capitale et en province grâce à l'ouverture d'agences et au développement d'ATM et de POS, et aux partenariats avec le secteur privé et des administrations.

Pour l'année 2012, une hausse de 10% du total des encours bancaires du pays est projetée.



## BIC BRED (filiale à 99,95 %)

### Compte de résultat

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6,1</b>	<b>8,3</b>	<b>8,8</b>	<b>5,8%</b>
Charges d'exploitation	3,7	4,2	4,2	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2,4</b>	<b>4,1</b>	<b>4,6</b>	<b>11,1%</b>
Coût du risque	-1,6	-1,1	-1,1	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>0,8</b>	<b>3,0</b>	<b>3,5</b>	<b>17,3%</b>
Autres éléments	1,2			
Impôt sur les sociétés	-0,7	-0,8	-0,9	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	<b>1,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,6</b>	<b>16,5%</b>

Dans un environnement marqué par la crise des pays de la zone Euro et la faiblesse persistante du Dollar Américain contre le Franc Suisse, BIC BRED est parvenue à maintenir un mouvement d'affaires stable et régulier. La performance est en phase avec les attentes, et ce avec une gestion attentive du portefeuille en termes de rentabilité et de risque.

Le PNB progresse ainsi de 5,8% passant de 8,3 M€ à 8,8 M€ et les actifs restent stables à 345 M€.

Les charges se maintiennent au même niveau qu'en 2010, à savoir à 4,2 M€. Le coût du risque reste stable à 1,1 M€ constitué essentiellement de risque pays.

Le résultat net de la société progresse de 16,5%, passant de 2,2 M€ à 2,6 M€ suivant la progression du PNB.

La BIC BRED envisage d'étendre son activité commerciale dans le secteur de l'agro alimentaire.

## BRED Gestion (filiale à 100%)

### Compte de résultat

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5,2</b>	<b>6,9</b>	<b>6,1</b>	<b>-10,5%</b>
Charges d'exploitation	4,2	4,1	3,6	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,0</b>	<b>2,8</b>	<b>2,5</b>	<b>-7,6%</b>
Éléments exceptionnels		-0,7	12,8	
Impôt sur les sociétés	-0,3	-0,6	-1,1	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	<b>0,7</b>	<b>1,5</b>	<b>14,2</b>	<b>845,8%</b>

L'activité principale de BRED Gestion concerne le traitement sécurisé des moyens de paiement en grand nombre négociés avec la clientèle institutionnelle et de grands comptes.

Le PNB atteint 6,1 M€, soit une baisse de 10,5% cette année. Les revenus issus des contrats de paiement des retraites s'élèvent à 6 M€ avec un coût de mise en œuvre de

3,5 M€, soit un résultat de 2,5 M€ en hausse de 78% par rapport à 2010.

Les charges d'exploitation reculent de 12,4%, à un rythme plus rapide que celui du Produit Net Bancaire.

En ce qui concerne l'activité titres, les produits baissent de 1,3 M€ (cession de titres en 2010) mais bénéficient de la cession des titres B-Process à l'américain ARIBA en

octobre 2011 conduisant à une plus-value significative de 12,8 M€ y compris reprise de provision pour dépréciation.

BRED Gestion a participé à une augmentation de capital de BRED IT sur l'exercice (80 M€)

Le résultat net de 14,2 M€ affiche une très forte progression compte tenu de la cession de B-Process.

# Annexe au rapport de gestion

## COFIBRED (filiale à 100%)

### Compte de résultat

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
<b>Produit net bancaire</b>	<b>9,7</b>	<b>49,5</b>	<b>36,3</b>	<b>-26,7%</b>
Charges d'exploitation	1,9	2,8	3,8	35,4%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7,8</b>	<b>46,7</b>	<b>32,5</b>	<b>-30,5%</b>
Éléments exceptionnels	-0,2	-5,2	0,2	
Impôt sur les sociétés				
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	<b>7,6</b>	<b>41,5</b>	<b>32,7</b>	<b>-21,2%</b>

L'année 2011 aura été marquée par le renforcement de nos positions en Asie du Sud-Est. COFIBRED a réalisé deux importantes prises de participations dans des établissements bancaires de premier plan dans la péninsule indochinoise : au Cambodge avec Acleda (32,8M€), et au Laos avec Banque pour le Commerce Extérieur Lao (14,4M€). En Chine, Cofibred a acquis des titres de placements dans Ventech China II SICAR et des titres participatifs dans la province de Chongqing (31,1M€).

Au cours de l'année 2011, COFIBRED a participé à l'augmentation de capital de BRED IT et de SPIG à hauteur respectivement de 1,3 M€ et de 20 M€.

La baisse du PNB provient principalement d'une dotation sur les titres de placement Bendigo & Adelaïde Bank (-11,2M€).

Les charges ont fortement progressé du fait de la hausse des dotations aux amortissements.

Le résultat exceptionnel de 0,2M€ s'explique par la reprise de provision sur les titres Bank of Queensland pour 5,4M€, compensée par de nouvelles dotations pour 5,3M€.

Au final, COFIBRED dégage un bénéfice de 32,7M€, en baisse de 21,2% par rapport à 2010.

## NJR (filiale à 100%)

### Compte de résultat

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
<b>Produit net bancaire</b>	<b>18,3</b>	<b>14,3</b>	<b>28,6</b>	<b>100,3%</b>
Charges d'exploitation	0,6	0,7	0,8	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>17,7</b>	<b>13,6</b>	<b>27,8</b>	<b>104,2%</b>
Autres éléments			-1,8	
Impôt sur les sociétés			-3,7	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	<b>17,7</b>	<b>13,6</b>	<b>22,3</b>	<b>64,3%</b>

Le résultat du portefeuille d'ABS a progressé, passant de 12,7M€ à 14,9M€, grâce aux produits d'intérêts et à l'arrivée à échéance de titres.

NJR, qui a limité ses investissements en début d'année, les a repris par la suite en se limitant à des émissions sur la zone « Core-Europe » et sur des maturités courtes.

En septembre, NJR a profité d'une conjoncture favorable pour céder certains de ses actifs acquis au premier semestre, ce qui a conduit à un profit de 10,5M€.

Au niveau du financement, le programme d'émission conçu en collaboration avec S&P et le bureau d'avocats Lovells a été conclu et finalisé. La première émission notée AAA par S&P est prévue en janvier 2012 pour 10M€.

Par ailleurs, la charge du coût du risque de 1,8M€ correspond à une provision pour dépréciation durable.

Le résultat annuel de NJR au 31 décembre 2011 est de 22,3M€, soit une hausse de 64,3% sur 2010.

## Prepar Iard (filiale à 100%)

### Compte de résultat

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5,1</b>	<b>5,5</b>	<b>5,9</b>	<b>8,7%</b>
Charges d'exploitation	0,4	0,4	0,4	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>4,7</b>	<b>5,1</b>	<b>5,5</b>	<b>9,8%</b>
Impôt sur les sociétés	-1,6	-1,7	-1,9	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	<b>3,1</b>	<b>3,4</b>	<b>3,6</b>	<b>10,3%</b>

Le PNB est en hausse de 8,7%. Sans changement, les principaux contrats commercialisés actuellement couvrent les pertes pécuniaires et les décès accidentels.

Les plus fortes croissances en valeur sont dues aux contrats Protection Revenus, Protection Épargne, et à la garantie « Arrêt de Travail » du produit Prepar Sérénité. En revanche, le contrat Protection Payment connaît un recul de 3,4%.

L'exercice 2011 a vu le lancement d'un nouveau produit, Protection Budget, qui semble correspondre aux attentes actuelles des assurés de Prepar Iard.

En revanche, contrairement à 2010, Prepar Iard a connu une certaine dégradation de la sinistralité, en croissance de 26,4% avant réassurance.

Le résultat net s'établit à 3,6M€, contre 3,4M€ en 2010.

# Annexe au rapport de gestion

## Prepar Vie (filiale à 100 %)

### Compte de résultat

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
<b>Produit net bancaire</b>	<b>23,7</b>	<b>23,8</b>	<b>46,3</b>	<b>94,8 %</b>
Charges d'exploitation	13,2	13,6	15,0	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>10,5</b>	<b>10,2</b>	<b>31,3</b>	<b>207,1 %</b>
Éléments exceptionnels				
Impôt sur les sociétés	-6,9	-0,2	-14,1	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	<b>3,6</b>	<b>10,0</b>	<b>17,2</b>	<b>72,4 %</b>

L'assurance vie a connu une année difficile, marquée à la fois par un ralentissement de la collecte, de l'ordre de 13 % qui reste toutefois positive, et une forte croissance des prestations.

Dans ce contexte, Prépar Vie a connu une baisse limitée du chiffre d'affaires brut, concentrée sur l'épargne en fonds Euro, alors que les unités de compte et la prévoyance continuent leur croissance.

Comme l'an dernier, le chiffre d'affaires a été porté par une campagne promotionnelle agressive en début d'année, qui a permis d'en réaliser la moitié dès fin avril.

La chute des marchés financiers au second semestre a entraîné une dotation – contre une reprise en 2010 – de la provision pour risque d'exigibilité (PRE) de 37,6 M€. Prépar ayant opté pour l'étalement comptable sur 8 ans, cette dotation a eu pour conséquence un produit non technique de 23,5 M€.

La volonté de concentrer les investissements sur des signatures saines a impliqué une baisse du rendement de l'actif et une reprise partielle de la provision pour participation aux excédents sur le canton principal de Prépar Vie. Dans le même esprit, Prépar Vie

a souhaité, par précaution, doter une provision pour risques économiques de 15,3 M€ pour la porter à 23,5 M€.

Les charges d'exploitation ont progressé de 1,4 M€ dont 0,4 M€ sont relatifs à l'augmentation de la masse salariale et 1 M€ à des impôts et taxes.

Le résultat net s'établit à 17,2 M€, après impôt sur les sociétés de 14 M€, contre 10 M€ en 2010.

## Promepar Gestion (filiale à 100 %)

### Compte de résultat

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
<b>Produit net bancaire</b>	<b>4,3</b>	<b>5,3</b>	<b>5,1</b>	<b>-4,1 %</b>
Charges d'exploitation	3,6	3,8	3,9	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>0,7</b>	<b>1,5</b>	<b>1,2</b>	<b>-19,8 %</b>
Coût du risque	0,2		-0,1	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>0,9</b>	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>	<b>-26,7 %</b>
Autres éléments				
Impôt sur les sociétés	-0,3	-0,5	-0,3	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	<b>0,6</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>	<b>-22,1 %</b>

La chute des marchés d'actions durant la période estivale a pesé sur les comptes de Promepar Gestion. Les portefeuilles obligataires n'ont guère pu contrebalancer cet effet, la crise financière de la zone Euro ayant pesé sur la plupart des valorisations. Seule la gestion monétaire a évolué de manière positive mais elle n'a qu'un impact marginal sur le compte de résultat.

Les encours sous gestion ont crû de 27% dépassant le milliard d'euros.

Dans ce contexte, l'activité confirme les tendances des exercices précédents : recul des comptes-titres gérés, progression de l'assurance vie (+12%) et émergence du pôle de gestion collective (+67%). Ces hausses ont presque compensé la baisse de contribu-

tion de la gestion privée (-12%) limitant la réduction du produit net bancaire à -4,1%.

Les charges d'exploitation augmentent de 7%, essentiellement du fait du renforcement des équipes et des moyens techniques.

Le résultat net ressort à 0,8M€ contre 1M€ en 2010.

## Sofiag (filiale à 100%)

### Compte de résultat

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
<b>Produit net bancaire</b>	<b>9,7</b>	<b>8,4</b>	<b>6,4</b>	<b>-23,4%</b>
Charges d'exploitation	4,2	4,1	4,7	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>5,5</b>	<b>4,3</b>	<b>1,7</b>	<b>-60,4%</b>
Coût du risque	-1,3	0,6	5,1	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>4,2</b>	<b>4,9</b>	<b>6,8</b>	<b>36,0%</b>
Autres éléments				
Impôt sur les sociétés	-1,7	-1,0	-2,0	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	<b>2,5</b>	<b>3,9</b>	<b>4,8</b>	<b>22,3%</b>

La conjoncture 2011 est restée difficile et contrastée dans les DOM. La situation économique a été plus favorable en Guyane qu'aux Antilles.

La SOFIAG a cependant pu tirer son épingle du jeu en orientant son activité sur le financement des investissements des énergies renouvelables.

La Guyane est portée par le BTP et la croissance de la population qui alimentent un climat positif propice à l'investissement des entreprises et à la consommation des ménages. Enfin, le département bénéficie du secteur spatial, pour lequel le carnet de commande 2012 atteint un nouveau record à 4,5Md€.

Les Antilles Françaises connaissent une récession, plus marquée en Martinique qu'en Guadeloupe. Le taux de chômage reste élevé autour de 21,5%. Dans ce contexte, une

politique sélective et prudente en matière de financement de la défiscalisation a été menée.

En Guadeloupe, la société a repris la distribution du LES et le développement de l'offre de financement incluant un PTZ (Prêt à Taux Zéro) dédié à l'acquisition de logement intermédiaire avec Guadeloupe Habitat. De plus, une collaboration avec le Crédit Social des Fonctionnaires est en perspective via la signature d'une convention.

En Martinique, la nouvelle convention avec Martinique Habitat, signée en 2010, devrait permettre à la SOFIAG de reprendre la distribution des LES, selon un rythme équivalent à l'île sœur.

Néanmoins, dans l'ensemble les opérations avec la clientèle restent en baisse (-12,3%). À noter que les dettes envers l'AFD s'élèvent à 75M€ au 31 décembre et diminuent de

18% en raison des tombées régulières des amortissements.

Cette baisse d'activité se traduit dans le PNB par une baisse de 23,4%, soit 2,0M€ dont 1,7M€ résulte de la marge d'intérêt.

Seule la bonne gestion du coût du risque a permis à la banque d'afficher un résultat en hausse de 22,3%. Ceci est le fruit d'une nouvelle organisation et de l'accent mis sur les dossiers « petits et moyens » permettant au 31 décembre de recouvrer presque 25,6M€. Aux Antilles Françaises, les années 2009 et 2010 avaient été marquées par un contexte social difficile se répercutant sur le coût du risque.

L'année 2011 s'achève avec un résultat net de 4,8M€ avec un coût du risque positif record de 5,1M€.

# Annexe au rapport de gestion

## Sofider (filiale à 100%)

### Compte de résultat

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	2011/2010
<b>Produit net bancaire</b>	<b>19,2</b>	<b>18,9</b>	<b>19,1</b>	<b>1,2%</b>
Charges d'exploitation	5,3	5,3	5,3	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>13,9</b>	<b>13,6</b>	<b>13,8</b>	<b>1,7%</b>
Coût du risque	-2,5	-3,7	-2,8	
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>11,4</b>	<b>9,9</b>	<b>11,0</b>	<b>10,8%</b>
Autres éléments		-0,1		
Impôt sur les sociétés	-4,4	-2,8	-3,7	
<b>BÉNÉFICE NET COMPTABLE</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>7,3</b>	<b>4,1%</b>

La conjoncture économique réunionnaise reste difficile. Au ralentissement économique mondial s'ajoute le ralentissement du secteur du BTP, qui continue de s'effondrer avec une production de 33 % inférieure à celle de la métropole. La croissance démographique continue, quant à elle, de croître à grand pas. Dans les 30 ans qui viennent, la population devrait augmenter de 27 %.

Des tensions inflationnistes sont perceptibles sur l'île de la Réunion (2,7 % en 2011), se traduisant par une baisse du pouvoir d'achat des ménages (revalorisation annuelle des revenus versés par l'État inférieure à l'inflation, taux de chômage à 30 % ...).

Cependant, l'activité touristique de l'île est en forme. Le tourisme d'agrément est en hausse de +13,4 % ce qui profite aux hôtels et locations. L'objectif de l'île est de cibler les touristes en provenance d'Allemagne, d'Europe du Nord, d'Inde et de Chine en prenant en compte les problèmes de visas et de prix des billets d'avion.

Outre le changement de Direction Générale, la SOFIDER a connu diverses évolutions au cours de l'année 2011, notamment la réorganisation de l'équipe commerciale, la mise en place de nouvelles procédures de

recouvrement et la commercialisation de produits d'assurance IARD.

La production de prêts et crédits s'élève à 109 M€. Les performances par marché affichent d'importantes disparités.

Le secteur des entreprises a connu une hausse de la production de 30% suite à des demandes de financements, tandis que celui des professionnels a chuté de 17% du fait de la concurrence accrue avec l'AFD et du ralentissement de certains secteurs d'activité comme le BTP.

Les prêts classiques à l'habitat ont progressé par rapport à 2010 à 35,6 M€ (+36%) dynamisés par le prêt à taux zéro.

Enfin, sur le marché des particuliers, les prêts à la consommation sont en baisse en faveur de l'épargne.

Dans ce contexte, les encours bruts diminuent de 2% conjugué par un recul des créances douteuses.

Ainsi la SOFIDER perd 3 points de parts de marchés. La même tendance est observée chez ses concurrentes, en faveur de banques du secteur public.

Le PNB s'inscrit en hausse de 1,2% après augmentation des commissions perçues (+7,7%).

Dans le même temps, les charges d'exploitation affichent une quasi-stabilité.

Le coût du risque ressort en baisse à hauteur de 2,8 M€ traduisant la politique de sélectivité des engagements et de la prise en charge plus rapide des impayés.

Au total, le résultat final est de 7,3 M€, en légère hausse (7,0 M€ en 2010).



## 7 Évolution du portefeuille de participations de la BRED Banque Populaire – Franchisements de seuils

Au 31 décembre 2011, le portefeuille titres de filiales et participations de la BRED s'élevait à un montant global brut de 1 776,3 M€ (contre 1 765,8M€ à la fin de l'exercice 2010), équivalent au montant net.

L'augmentation de la valeur comptable brute du portefeuille s'explique essentiellement par la souscription à l'augmentation de capital de BP Développement à hauteur de 10,45 M€,

et, accessoirement, par l'exercice de bons de souscription d'actions ABC Microfinance à hauteur de 0,1 M€.

### Franchisements à la hausse de seuils significatifs de participations ou prises de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France (en %)

	01/01/2011	31/12/2011
<i>Directement</i>		
ABC MICROFINANCE (*)	0,00	7,12
<i>Indirectement via Perspectives &amp; Participations</i>		
COMPAGNIE DES RIVAGES	0,00	5,00
SIIS DEVELOPPEMENT	0,00	10,29

\* COFIBRED détenait également 21,41 % du capital d'ABC Microfinance au 31 décembre 2011.

Au cours de l'exercice 2011, la BRED a également procédé à l'acquisition, puis à la cession, dans le cadre de ses activités d'arbitrage pour compte propre, de 5,67 % du capital de la société Seloger.com.



Stève GENTILI

Président



# Rapport du Président

Établi en application de l'article L 225-37 du code de commerce  
(ce rapport est joint au rapport de gestion)

Mesdames et Messieurs les Sociétaires,

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, il m'appartient, comme chaque année, de vous présenter le rapport que j'ai établi en application de l'article L 225-37 du code de commerce.

Le présent rapport a été élaboré en tenant compte des travaux du Conseil d'administration et de ses différents Comités, des réunions avec les Présidents des Comités du Conseil, avec la Direction Générale et avec les auditeurs extérieurs et au vu des différents rapports des structures de contrôle permanent et périodique.

Il a été présenté au Conseil d'administration qui l'a approuvé.

## **I – Composition et fonctionnement du Conseil – Rémunération des mandataires sociaux – Modalités de participation des sociétaires à l'assemblée générale**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs légalement attribués aux assemblées et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les statuts lui donnent notamment le pouvoir de :

- fixer les principes de la politique des crédits,
- autoriser les engagements excédant les limites ou concernant des mandataires sociaux du Groupe,

- examiner puis arrêter les comptes annuels et consolidés, et établir le rapport de gestion,
- proposer la rémunération à servir au capital social,
- convoquer les assemblées générales,
- vérifier la qualité et la pertinence des informations fournies aux actionnaires,
- décider la création de comités consultatifs pour enrichir la qualité de son information sur les principaux sujets concernant la vie de la banque.

Le Conseil exerce également le rôle et les attributions qui lui sont dévolus par le règlement 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit. Dans ce cadre, il est notamment conduit à examiner l'activité et les résultats du contrôle interne sur la base des rapports des responsables des contrôles permanent et périodique, à fixer les limites globales de risques, les critères et seuils de significativité des incidents, à arrêter la politique de rémunération en tenant compte de son incidence sur les risques et, plus généralement, à s'assurer que la banque se conforme aux obligations du règlement précité.

Le Conseil d'administration a, en complément des statuts, adopté un règlement intérieur qui précise les conditions d'éligibilité et les devoirs des administrateurs et du Président, le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités, les modalités de transmission des documents avant les réunions, la participation des administrateurs aux Conseils des filiales.

Les modalités de fonctionnement des instances de décision s'inscrivent dans le cadre de la charte du gouvernement d'entreprise dans les Banques Populaires.

### **Composition du Conseil**

Le Conseil d'administration est actuellement composé de dix-huit membres, tous personnes physiques.

Après la nomination en 2011 d'une quatrième administratrice, plus de 20 % de ces dix-huit administrateurs sont des femmes. Afin d'atteindre dans le délai prévu une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil, telle qu'elle est énoncée à l'article L225-17 du code de commerce et en vue de se conformer aux règles édictées en la matière par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, le Conseil proposera aux prochaines assemblées générales de continuer à promouvoir la nomination de femmes en son sein.

S'agissant des conditions d'éligibilité, l'administrateur, obligatoirement sociétaire de la banque et détenteur d'au moins cent parts sociales, doit avoir une honorabilité, une expérience et un crédit incontestés, ce crédit s'entendant non seulement de l'administrateur à titre personnel, mais aussi des personnes morales qu'il dirige ou sur lesquelles il exerce un contrôle effectif.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale la nomination de personnalités répondant au souci d'une représentation harmonieuse des différentes catégories socioprofessionnelles constituant la clientèle de la Banque et des différentes régions de sa circonscription territoriale.

Sauf décision expresse du Président du Conseil d'administration, prise après consultation du Président du Groupe, un administrateur ne peut exercer simultanément son mandat et un mandat ou des fonctions quelconques dans un établissement bancaire ou financier extérieur au Groupe. Si tel était le cas, l'administrateur concerné devrait se démettre de l'un ou l'autre de ses mandats et/ou fonctions, et ce dans un délai raisonnable fixé par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, nul ne peut solliciter, pour la première fois, un mandat d'administrateur, s'il a atteint l'âge de 68 ans.

# Rapport du Président

Les mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration figurent ci-après en page 171.

Les censeurs ont vocation à participer aux réunions du Conseil avec voix consultative.

Assistent également aux séances du Conseil : les délégués du Comité central d'entreprise, le Directeur Général, le Directeur Général adjoint et le Secrétaire Général. Le Délégué Fédéral de l'organe central est invité aux séances. Enfin, chaque fois que cela s'avère nécessaire, des responsables opérationnels ou fonctionnels de la Société participent également aux réunions.

## Préparation et organisation des travaux du Conseil

Les orientations stratégiques et les objectifs généraux proposés au Conseil d'administration sont préparés par le Président en accord avec le Directeur Général.

Les travaux du Conseil d'administration sont organisés et dirigés par le Président, qui en rend compte à l'assemblée générale. Veillant au bon fonctionnement des organes de la Société, le Président s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

L'ordre du jour des réunions et les documents s'y rapportant sont adressés une semaine à l'avance aux membres du Conseil.

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'administration s'est, conformément aux statuts, réuni à six reprises, avec un taux de présence des administrateurs de plus de 92,5 %. En dehors de la présentation régulière de l'activité et des résultats de la Banque ainsi que des thèmes imposés par le code de commerce - dont le nouvel examen de la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes -, le Conseil a consacré ses travaux aux sujets suivants.

### En ce qui concerne le contrôle interne :

- le résultat des missions de l'Audit, son plan d'action et le suivi des recommandations ;
- la synthèse des travaux des comités d'audit et de rémunération par leurs présidents respectifs ;
- les rapports annuels du contrôle interne et du Responsable du Contrôle des Services d'Investissement ;
- les résultats du suivi par le contrôle permanent des différentes natures de risques (crédit, marchés, règlement, taux et liquidité, opérationnel et non conformité), la revue des limites de risque ;
- les rapports de mission de l'Inspection Générale de l'organe central ;
- l'évolution du dispositif de rémunération pour répondre aux obligations nouvelles en matière de rémunération variable des opérateurs de marché et des membres de l'organe exécutif ;

### En ce qui concerne l'activité et les opérations :

- les résultats et les nouveaux développements de la stratégie de croissance à l'étranger.
- le renouvellement des autorisations d'émettre des titres subordonnés ainsi que des Euro-Notes à Moyen Terme (EMTN) ;

**Le Bureau du Conseil** est composé de six membres : Stève Gentili, en sa qualité de Président, François Martineau et Georges Tissier, Vice-Présidents, Bruno Blandin, Secrétaire, Michèle Clayzac et Gérard Kuster, Secrétaire Adjoint. Il se réunit pour examiner les questions d'organisation ou de stratégie avant leur présentation au Conseil. Il donne son avis sur l'adhésion de nouveaux sociétaires et les acquisitions de parts sociales.

Pour l'aider dans ses réflexions, le Conseil d'administration a créé quatre comités, dont les membres sont tous des administrateurs de la Banque.

• **Le Comité d'Audit et des Grands Risques (ci-après « Comité d'Audit »)** exerce les missions prévues par le règlement 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, qui consistent à vérifier la clarté des informations fournies, à porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ainsi que sur la qualité du contrôle interne et à proposer les actions complémentaires jugées nécessaires, mais aussi celles prévues par l'article L.823-19 du code de commerce : suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

C'est son Président, M. Gérard Kuster, qui a été choisi par le Conseil d'administration comme membre indépendant et compétent en matière financière ou comptable. Les critères d'indépendance retenus par le Conseil parmi ceux qui figurent dans les rapports Viénot et Bouton sont les suivants : ne pas être salarié de la BRED, ne pas détenir ou être lié directement ou indirectement à une société détenant plus de 10 % du capital de la BRED ou de l'une de ses filiales, ne pas être lié directement ou indirectement à un fournisseur qui représente plus de 5 % des achats de biens ou services de l'entreprise ou pour lequel l'entreprise représente plus de 5 % de ses ventes, ne pas être lié directement ou indirectement à un client qui représente plus de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise ou pour lequel l'entreprise représente plus de 5 % des achats, ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social, ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes, ne pas faire partie de son Conseil d'administration depuis plus de douze ans. Le Conseil a également souhaité que l'administrateur indépendant ait une connaissance approfondie des questions de conformité et d'éthique.

Pour assurer ses missions, le Comité d'audit rencontre régulièrement les principaux directeurs, les responsables internes chargés



de l'élaboration des comptes ainsi que les commissaires aux comptes chargés de leur contrôle et l'Inspection Générale de la Banque. Le Comité rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Son fonctionnement est régi par une charte qui a été approuvée par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit est composé de huit administrateurs. L'Inspecteur Général est régulièrement invité.

Le Comité s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2011 : pour examiner les comptes annuels et consolidés, pour donner au Conseil son avis sur le choix des commissaires aux comptes, pour prendre connaissance des rapports et plans de missions annuel et pluriannuel de l'Audit ainsi que du suivi de ses recommandations et de celles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et de BPCE, du rapport réglementaire sur le contrôle interne et du rapport du Responsable du contrôle des services d'investissement et pour examiner le dispositif de maîtrise des risques (y compris le respect des limites) : en particulier des risques de crédit, des risques de marchés, des risques globaux de bilan, des risques de non-conformité - notamment le dispositif de lutte antiblanchiment, le plan

de contrôle des chèques, le suivi des prestations de services essentielles externalisées et la conformité juridique - et des risques opérationnels ainsi que l'état d'avancement du plan de continuité d'activité.

• **Le Comité des Rémunérations** exerce la mission d'assistance du Conseil et de contrôle qui lui est dévolue par le règlement CRBF 97-02 en matière de politique de rémunération et plus particulièrement de rémunération variable des preneurs de risques et des dirigeants.

Composé majoritairement de membres choisis en son sein par le Conseil eu égard à leur indépendance et à leur compétence pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunérations, il aide le Conseil à arrêter les principes de sa politique en la matière, qui doivent prendre en compte les risques, et à se conformer aux nouvelles dispositions dudit règlement et aux nouvelles normes professionnelles. Les critères d'indépendance de ses membres retenus par le Conseil sont les mêmes que ceux déjà cités à propos du Comité d'audit, à l'exception toutefois du critère relatif à la limitation de l'ancienneté des fonctions d'administrateur car, en matière de politique de rémunérations, l'expérience apparaît comme une qualité essentielle.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité s'est réuni deux fois pour examiner et rendre son avis sur les critères de rémunération variable des membres de l'organe exécutif et des opérateurs de marché ainsi que sur les propositions de nomination et de promotion des cadres supérieurs au vu de leurs performances. Le Comité a procédé à la revue annuelle de la politique de rémunération et vérifié notamment que cette politique était conforme aux dispositions réglementaires et aux normes professionnelles. Il s'est appuyé, pour ce faire, sur les services de contrôle interne et la Direction du personnel et des relations sociales. Il a rendu compte de ses travaux à l'organe délibérant.

Présidé par Georges Tissié, ce Comité est composé de cinq membres.

Deux autres comités ont été mis en place :

• **Le Comité Sociétariat**, chargé d'examiner tout ce qui se rattache aux sociétaires et en particulier les projets d'orientation de la politique sociétale, les actions commerciales spécifiques conduites en faveur des sociétaires, le déploiement des conseils locaux de sociétaires.

Présidé par Michèle Clayzac, il comprend huit membres.

Ce Comité est représenté aux réunions des conseils de sociétaires mis en place par la Banque au niveau de ses succursales et dont certains sont, au demeurant, présidés par des membres du Comité, ainsi qu'aux réunions des Associations pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires (ACEF). Le Comité se réunit également à l'occasion des assemblées générales des sociétaires.

• **Le Comité Stratégie**, qui examine les sujets stratégiques de la Banque et donne son avis avant leur présentation au Conseil.

Présidé par Stève Gentili, il réunit l'ensemble des administrateurs.

# Rapport du Président

Ce comité se réunit régulièrement pour examiner les points stratégiques ou d'actualité.

## Limitation aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration, ayant confirmé l'option prévue par les statuts pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, a confié à Jean-Michel Laty la direction générale de la Banque. Ce mandat, désormais annuel, a été renouvelé lors de la séance du 3 octobre 2011.

Conformément à la loi, le Directeur Général dispose, au regard des tiers, de tous les pouvoirs que la loi n'attribue pas expressément à l'Assemblée ou au Conseil d'administration.

À titre interne, il doit obtenir l'accord du Conseil pour les cessions de participations significatives et doit lui présenter, pour notation par le Comité spécial institué auprès de l'organe central, les ouvertures de crédit qui excèdent les limites déterminées par cette dernière.

## Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération du Président est fixe et son montant demeure inchangé.

La rémunération du Directeur Général comprend une partie fixe, inchangée depuis sa prise de fonctions en 2003, et une partie variable dont le montant est calculé en pourcentage (4%) du résultat consolidé du Groupe BRED.

Pour tenir compte des modifications apportées par l'arrêté du 13 décembre 2010 au règlement 97-02 sur le contrôle interne en ce qui concerne le dispositif de rémunération variable des établissements de crédit, le

Conseil a, début 2011, sur avis du Comité des Rémunérations, décidé d'aménager les règles précédemment fixées. Début 2012, le Conseil a également procédé à la mise en œuvre de recommandations de la filière de contrôle périodique.

En conséquence, la rémunération variable attribuée en 2012 au Directeur Général au titre de l'exercice 2011, obéira aux règles suivantes :

- versement de 40 % en 2012, année d'attribution,
- différé de 60 %, payables en principe par tiers (soit 20 %), le 1<sup>er</sup> octobre de chacune des années 2013, 2014 et 2015, soit 6 mois après la date d'acquisition fixée au 1<sup>er</sup> avril des trois exercices après l'année d'attribution,
- indexation des diverses tranches différées sur l'évolution des capitaux propres consolidés (part du groupe, hors augmentation de capital et réévaluation des titres de BPCE ou de ses filiales) depuis le 31 décembre de l'exercice au titre duquel la rémunération a été attribuée,
- réduction du montant différé versable dans l'année de 50 % si le ROE BRED consolidé (défini comme le rapport entre le bénéfice net consolidé part du Groupe de l'exercice écoulé et le montant des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice en cours après la distribution telle qu'elle est envisagée) est inférieur à 4 % tout en étant positif et de 100 % en cas de perte nette consolidée (part du groupe BRED) de l'exercice écoulé,
- en cas de départ volontaire, les sommes différées et non acquises sont perdues ; en cas de départ contraint, de retraite ou de décès, elles sont immédiatement versées.

Le Président et le Directeur Général disposent chacun d'un véhicule de fonction.

La somme globale allouée par l'Assemblée Générale à titre de jetons de présence est répartie par le Conseil d'administration par parts égales entre tous les membres du Conseil, après déduction de la somme que

ces derniers acceptent, le cas échéant, de reverser au(x) censeur(s).

## Modalités de participation des sociétaires à l'assemblée générale

Ces modalités, fixées par les statuts, sont décrites en page 174 du rapport annuel.

## Composition et structure du capital

Les informations figurent en page 176 du rapport annuel.



## II - Procédures de contrôle interne

### Introduction

Le système de contrôle interne de la BRED et de ses filiales s'inscrit dans le cadre des règles édictées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, formalisées dans le Règlement CRBF 97-02 modifié des dispositions du code monétaire et financier, incluant notamment la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et des dispositions édictées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Il s'appuie sur les chartes Groupe BPCE.

Le contrôle interne – dont les effectifs sont présentés ci-après repose sur un dispositif de contrôle permanent (1er et 2ème niveaux) et sur un contrôle périodique. Ces deux fonctions sont distinctes comme l'exige la réglementation et, de même, une stricte séparation est respectée entre les Directions Opérationnelles et les Directions de Contrôle Permanent.

### Effectifs dédiés au contrôle interne (ETP)

	Maison-		
	Total	mère	Filiales
<b>Filière Risques</b>	<b>80,3</b>	<b>57,9</b>	<b>22,5</b>
Risques opérationnels	52,7	39,8	12,9
Risques de crédit	16,9	10,1	6,8
Risques financiers	10,8	8,0	2,8
<b>Filière Conformité</b>	<b>41,9</b>	<b>29,3</b>	<b>12,6</b>
<b>Révision Finances</b>	<b>9,2</b>	<b>6,3</b>	<b>2,9</b>
<b>RSSI</b>	<b>2,3</b>	<b>1,0</b>	<b>1,3</b>
<b>RPCA</b>	<b>1,5</b>	<b>1,0</b>	<b>0,5</b>
<b>Audit</b>	<b>30,8</b>	<b>25,0</b>	<b>5,8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>166,0</b>	<b>120,5</b>	<b>45,6</b>

Le dispositif de contrôle interne de la BRED est organisé autour :

- de l'Inspection Générale, en charge du contrôle périodique,
- du dispositif permanent de contrôle de 2ème niveau,

- des Directions Opérationnelles dans le cadre de leurs contrôles de premier niveau.

L'année 2011 a connu quelques évolutions dans l'organisation du dispositif de contrôle interne du Groupe BRED :

- les travaux de la nouvelle filière « Révision Finances » concernant le contrôle comptable, fiscal et de la fraude ont pu commencer à partir du deuxième semestre 2011, après une phase de mise en place de la méthodologie des contrôles en cohérence avec celle retenue par le Groupe BPCE ;
- le contrôle des risques financiers a été renforcé, notamment par l'incorporation du Comité des Risques de la Gestion Financière au Comité des Marchés Financiers avec en parallèle la création d'un Comité Stratégique Financier et d'un Comité des Investissements ;
- un Comité Fraudes a été mis en place pour faciliter la consolidation des informations en la matière.

Par ailleurs, les moyens consacrés aux contrôles ont été renforcés au cours de l'exercice.

## A - Organisation Générale - Les acteurs internes du contrôle

### Le contrôle permanent

**Premier niveau :** toutes les Directions Opérationnelles de la Banque sont en charge de ce premier niveau de contrôle, qui constitue le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle.

Chaque salarié, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de la Banque, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement des opérations.

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés à l'entité dont il a la charge, s'assure du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ses procédures en y intégrant de nouveaux contrôles.

Les contrôles de premier niveau permettent notamment de s'assurer du respect des procédures de traitement des opérations et de leur conformité.

**Deuxième niveau :** Les acteurs principaux du contrôle permanent de second niveau sont :

- la Direction des Risques, en charge du contrôle permanent de 2ème niveau des risques de crédit, des risques financiers (risques de bilan, risques de marché) et des risques opérationnels,
- la Direction de la Conformité Bancaire, de la Sécurité du Système d'Information et du Plan de Continuité d'Activité,
- la Direction de la Conformité des Services d'Investissement,
- la Révision Finances.

Ces Directions exercent une mission de prévention et de contrôle des risques en complétant les contrôles de premier niveau exercés au sein des Directions Opérationnelles et des filiales. Elles exercent leur fonction dans le cadre de filières de contrôle interne animées par le Groupe BPCE.

Chacune de ces Directions décrit son organisation spécifique dans le chapitre concernant les différentes natures de risques.

Au sein des Directions Opérationnelles, en fonction des risques liés aux activités, des contrôleurs permanents sont rattachés fonctionnellement à la Direction des Risques qui les anime. Ces contrôleurs permanents veillent à ce que les procédures et les actions d'autocontrôle soient pertinentes et efficaces. Ils contribuent à mettre en œuvre,

# Rapport du Président

en relation avec la hiérarchie, les actions correctrices nécessaires.

## Le contrôle périodique

Le contrôle périodique est assuré par l'Inspection Générale. Il couvre l'ensemble des activités de la BRED et ses filiales.

Il procède à des missions inscrites au plan d'audit annuel, préalablement soumis à l'inspection générale BPCE et validé par l'organe exécutif et l'organe délibérant de la BRED. Le bilan des audits réalisés en 2010 a été présenté au Comité d'Audit et des Grands Risques du 24 janvier 2011 et au Conseil d'administration du 31 janvier 2011.

Conformément au règlement CRBF 97-02, il fournit à l'organe exécutif et à l'organe délibérant une assurance raisonnable sur le bon fonctionnement du groupe BRED Banque Populaire, au travers de missions périodiques s'inscrivant dans le cadre d'un plan pluriannuel établi sur 4 ans et bâti sur une approche par les risques.

Pour atteindre cet objectif, l'Audit Interne, doté des moyens dédiés et adaptés à leur réalisation, procède à une évaluation objective et formelle, en toute indépendance, ses appréciations, ses conclusions et ses recommandations. Les moyens consacrés au contrôle périodique ont été renforcés au cours de l'exercice 2011.

L'Inspection Générale du Groupe BRED, conformément à la charte de la filière audit interne du Groupe BPCE, entretient un lien fonctionnel fort et régulier avec les responsables d'audit interne des filiales qui en sont dotées.

Les thèmes majeurs des missions menées en 2011 par la Direction de l'Audit ont porté sur la conformité, notamment du dispositif de lutte anti blanchiment des capitaux, la gestion des engagements, les activités financières et la poursuite du programme d'audit

des filiales. Ces missions n'ont pas révélé de risques majeurs susceptibles de mettre en péril tout ou partie d'une activité de la banque.

En 2011, l'Audit a actualisé le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par l'Audit de la Bred mais aussi par l'Inspection BPCE et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Cette surveillance, de périodicité semestrielle, est destinée à vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées par les personnes compétentes dans le cadre du dispositif de contrôle interne. Elle favorise, si cela s'avérait nécessaire, la remontée des alertes à destination du Comité d'audit et des risques de la BRED en application de l'article 9-1b du règlement 97-02.

Le plan d'audit 2012, les conclusions des audits réalisés en 2011 et le suivi des recommandations ont été présentés au Comité d'Audit et des Grands Risques le 23 janvier 2012 et au Conseil d'administration le 30 janvier 2012.

## Les Comités faitiers

Le dispositif de contrôle permanent et périodique est complété par trois comités spécialisés qui ont compétence sur l'ensemble des risques :

- **le Comité d'Audit et des Grands Risques** mis en place par le Conseil d'administration. Il s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2011. Dans le cadre de ses travaux préparatoires à l'examen par le Conseil d'administration de la situation et de l'évolution des risques de la Banque et de son système de contrôle interne, le Comité d'Audit et des Grands Risques a rencontré de nombreux Directeurs Opérationnels et Directeurs en charge du contrôle permanent ainsi que l'Inspecteur Général. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Comité d'Audit et des Grands Risques ont été présentées dans le chapitre consacré aux travaux du Conseil ;

- **le Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle**, présidé par le Directeur Général, qui réunit l'Inspecteur Général en charge du contrôle périodique et l'ensemble des Responsables du contrôle permanent de deuxième niveau. Ce Comité, qui s'est réuni 4 fois en 2011, s'assure de la cohérence et de l'efficacité du dispositif et traite de l'ensemble des actions à caractère transversal visant à renforcer la cohérence et l'efficacité du contrôle interne. Les plans d'action et de contrôle de la Bred y sont présentés ainsi que les principaux résultats des travaux réalisés ;
- **le Comité des Risques**, présidé par le Directeur Général, qui concentre son action sur le contrôle des risques de crédit et des provisions. Ce Comité s'est réuni 3 fois en 2011.

## B - Le dispositif de contrôle des filiales

Le contrôle interne des filiales repose sur :

- les organes exécutifs et délibérants de chacune des filiales,
- le contrôle périodique, exercé, d'une part, par la Direction de l'Audit de la BRED et, d'autre part, au niveau des filiales disposant d'un audit local en relation forte avec la Direction de l'Audit Bred,
- le contrôle permanent au sein de la filiale, qui œuvre en relation étroite avec
- le contrôle permanent de deuxième niveau de la BRED dans le cadre de la surveillance consolidée des risques du groupe BRED.

Les actions menées depuis 2009 pour renforcer le dispositif de contrôle des filiales ont été poursuivies en 2011 avec, notamment, une formalisation normalisée des plans de contrôle, le suivi de leur réalisation, l'analyse du résultat des contrôles et les comptes-rendus périodiques réalisés par les Directions de contrôle auprès du Comité de Coordination des Contrôles Filiales.

La holding Cofibred dispose d'une vision consolidée des risques des filiales par ses relations avec les organes exécutifs des filiales, sa participation aux Conseils d'Administration des filiales, les reportings qui lui sont transmis par les filières de contrôle interne de la BRED qui assurent une vision consolidée des risques. Le Directeur Général de Cofibred préside le Comité de Coordination des Contrôles Filiales.

En 2011, dans le cadre des règles de gouvernance de la holding, Cofibred a formalisé des règles relatives aux pouvoirs de crédit dans les filiales en définissant un niveau maximum de pouvoirs en fonction du pourcentage des fonds propres des filiales. Des limites de division unitaire de risques ont également été formalisées dans le cadre des opérations financières et une procédure a précisé les critères et modalités selon lesquels la décision de prise de participation ou de création d'une structure par Cofibred ou ses filiales est présentée en Conseil d'Administration de la BRED, de Cofibred et de la filiale concernée. Ces règles ont été approuvées en Conseil d'Administration de Cofibred et de la BRED.

## Le contrôle permanent des filiales

Il est exercé, sous la responsabilité du Directeur Général de la filiale, selon les mêmes principes que le contrôle permanent de la BRED, en étant adapté à l'activité et à la taille de la filiale comme le prévoit le règlement CRBF 97-02 modifié. Son organisation s'inscrit dans le cadre des principes définis par la Charte de Contrôle Permanent du Groupe BRED.

En particulier, en fonction de la taille, de l'activité et des risques associés des filiales, leurs dirigeants désignent un ou plusieurs contrôleurs permanents qui veillent notamment, par les contrôles qu'ils réalisent, à ce que les procédures et les actions d'autocontrôle et de premier niveau soient pertinentes et efficaces. Ils contribuent à mettre en œuvre, en relation avec leur hiérarchie, les actions correctrices nécessaires. Les

contrôleurs permanents des filiales sont en relation avec les Directions de contrôle de deuxième niveau de la BRED et ont un lien fonctionnel avec la Direction des Risques. Le contrôle permanent de deuxième niveau peut, dans certaines structures de petite taille, faire l'objet d'une délégation auprès des Directions de contrôle de la BRED.

## Le contrôle périodique des filiales

Il est exercé :

- par la Direction de l'Audit de la BRED, qui réalise pour toutes les filiales des missions sur place,
- par les services d'audit de la BCI Mer Rouge (BCIMR) et de la Banque Calédonienne d'Investissement (BCINC), rattachés aux Directeurs Généraux de ces filiales et entretenant des liens fonctionnels forts avec la Direction de l'Audit de la BRED.

Ces relations sont formalisées dans la déclinaison de la Charte d'Audit Groupe à la BCI Mer Rouge et à la Banque Calédonienne d'Investissement.

La Direction de l'Audit de la BRED a, dans tous les cas, compétence sur l'ensemble des filiales du Groupe BRED. Son plan d'audit annuel et pluriannuel intègre les audits réalisés dans les filiales. Les plans annuels d'audit de BCIMR et BCINC sont soumis à l'Audit de la BRED.

Le contrôle périodique des filiales est également exercé dans le cadre des missions d'audit du groupe BPCE et, pour les filiales concernées, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. En 2011, l'Audit a poursuivi son programme d'audit des filiales. Le résultat de ces missions a été présenté au Comité d'Audit de la BRED du 23 janvier 2012.

## Le Comité de Coordination des Contrôles Filiales

Le Comité de Coordination des Contrôles Filiales complète le dispositif de contrôle consolidé des risques des filiales. Présidé par

le Directeur Général adjoint de la BRED, il s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2011. Il est composé des représentants de la Direction de l'Audit et de toutes les entités de contrôle permanent de la BRED.

Outre la présentation régulière par les filières de risques de leur appréciation sur l'évolution des risques et du dispositif de contrôle des filiales, le Comité de Coordination des Contrôles Filiales valide et suit l'avancement des plans d'action et de contrôle arrêtés entre les Directions de contrôle permanent et les Directions Générales des filiales. En 2011, il a aussi validé la démarche engagée sur les filiales par la nouvelle filière Révision Finances et pris connaissance de l'actualisation de la cartographie des risques des filiales établie par les filières de risques de la BRED.

Cofibred, qui n'intervient pas dans le dispositif de contrôle mais participe à la définition de la politique de croissance externe de la BRED et de sa stratégie sur l'ensemble du périmètre de ses filiales, informe les filières de risques des évolutions stratégiques et elle est informée, en retour, du résultat des contrôles exercés par ces filières.

## Information des organes exécutif et délibérant de la BRED au titre de la surveillance consolidée des filiales

Les filières de Contrôle Interne de la BRED interviennent au Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle présidé par le Directeur Général. Elles assurent également une présentation des risques incluant la vision consolidée des risques filiales auprès du Comité d'Audit et du Conseil d'administration de la BRED.

En 2011, parmi les principales évolutions du contrôle interne des filiales, il est à noter :

- un renforcement significatif des moyens, puisque l'effectif consacré aux contrôles au sein des filiales a augmenté de 20 % en 2011 et représente, au 31/12/2011, 4 % de l'effectif total des filiales,

- l'intégration dans le dispositif de contrôle de la nouvelle filiale au Laos, la Banque Franco-Lao,
- un développement du contrôle consolidé des risques financiers et des contrôles comptables des filiales,
- une actualisation de la cartographie des risques des filiales,
- un suivi renforcé de l'avancement des plans de contrôle permanent des filiales assortis d'une analyse qualitative des risques et des contrôles réalisée par les filières de risques de la BRED,
- une baisse confirmée par l'Audit du nombre de recommandations d'audit restant actives,
- la poursuite du plan d'audit de la BRED sur les filiales : BIC-BRED, BRED Vanuatu, BCI, Banque Franco Lao (dans le cadre d'une mission effectuée un an après l'ouverture de la filiale), BRED IT (dans le cadre d'une mission exploratoire).

## C - Le Contrôle et la Gestion des Risques

### 1 - Risque de crédit :

#### 1.1 – Gestion

La maîtrise de notre risque de crédit repose sur :

- une organisation de la décision fondée sur un système de délégation de pouvoir intuitu personae. Les pouvoirs de crédit sont exprimés en "risque nominal et résiduel", adaptés à chaque marché et comportent certaines restrictions d'utilisation. Pour les engagements les plus importants, la décision fait intervenir au moins deux personnes. A partir de 4 millions d'euros, les dossiers sont présentés par la Direction des Engagements au Comité de Crédit et donnent lieu à une analyse contradictoire préalable menée par le Secrétariat Général aux Risques de Crédit,

- la notation interne développée au sein du groupe BPCE, fortement intégrée dans notre process crédit, tant dans les pouvoirs de décision que dans le traitement quotidien des opérations. Cette notation fait l'objet d'une homologation par le régulateur bancaire dans le cadre du groupe BPCE,
- la division des risques, en s'appuyant sur les obligations réglementaires en la matière et sur une grille de limites internes basée sur des critères de taille et de qualité de la clientèle, dont l'appréciation repose notamment sur la notation interne,
- le suivi au fil de l'eau des engagements, grâce à un système automatisé de "contrôle des positions", de déchéance du terme pour les concours amortissables et de suivi des comptes en anomalie ainsi qu'à un suivi permanent exercé par la Direction des Engagements, via les délégués risques en place dans chaque Direction régionale,
- la mise en place, en 2010, d'un nouvel outil d'instruction des prêts (PAPILLON) permettant d'intégrer des contrôles qui améliorent la sécurité et la conformité de nos engagements,
- une détection et une prévention renforcées des risques sur la clientèle des particuliers et des professionnels, grâce à la mise à disposition du réseau et de sa hiérarchie de l'applicatif OPIRIS (Outil de Pilotage des RISques), basé sur des indicateurs significatifs de la qualité et de la maîtrise des engagements,
- des actions de formation régulières tant dans les itinéraires métiers que sur des thèmes majeurs tels que la notation interne Bâle 2 et, dans un contexte économique dégradé, l'optimisation de la gestion des risques par nos responsables de clientèle.

Le recouvrement sur la clientèle est organisé en deux services : un service de recouvrement amiable qui intervient en premier niveau et un service contentieux qui agit par voie judiciaire et assure le suivi des dossiers en procédure collective. Le recouvrement des

engagements les plus importants sur la clientèle des entreprises et des professionnels est assuré par la Direction des Affaires Spéciales et au sein des départements de recouvrement « amiable » et « contentieux ».

La Direction des Engagements centralise la constitution et le suivi de l'évolution des provisions pour créances douteuses et contentieuses.

Concernant les risques de crédit des filiales, un Comité de Crédit dédié a été constitué pour les engagements les plus importants consentis par les filiales.

#### 1.2 – Contrôle

Le contrôle de premier niveau des risques de crédit est assuré par la hiérarchie.

Le Secrétariat Général aux Risques de Crédit (SGRC) effectue des analyses contradictoires sur les dossiers avant intervention du Comité de Crédit ainsi que des contrôles a posteriori de second niveau sur les décisions de crédit prises tant par les collaborateurs du Réseau que par ceux de la Direction des Engagements. Le respect des délégations de pouvoirs de crédit est intégré à ces contrôles.

Dans le cadre des exigences de Bâle 2, le Secrétariat Général aux Risques de Crédit intervient également dans le processus de validation des notations internes de la clientèle d'entreprises ainsi que dans le pilotage et la mise en œuvre du dispositif réglementaire.

Il intervient, en relation avec la Direction Financière, dans le processus déclaratif réglementaire des risques de contrepartie et informe périodiquement les organes exécutif et délibérant de l'évolution des risques de la banque et de ses filiales.

La Direction des Risques Financiers, sur le périmètre des activités de marché, intervient en lieu et place du SGRC sur les risques de



crédit relatifs aux opérations de marchés de la clientèle, au secteur financier, au risque pays et à la dette souveraine.

Les missions de la Direction de l'Audit menées sur les entités d'exploitation intègrent le contrôle de la gestion des risques de crédit : indicateurs de risques, instruction des dossiers, suivi des engagements.

## 2 – Risques de marchés

### 2.1 – Gestion

Les principaux risques de marchés de la BRED sont liés aux activités des pôles Salle des marchés, Gestion financière - Trésorerie sociale et de notre filiale NJR.

La séparation des fonctions entre le traitement des opérations et leur contrôle est assurée comme suit :

- le Front Office est chargé de la négociation ;
- le Back Office enregistre les opérations, assure leur déboucement et tient leur

comptabilité. Les paiements sont vérifiés par un caissier et validés par le trésorier ;

- la Direction de la Modélisation et du Contrôle de Gestion a la responsabilité du contrôle du résultat des opérations ainsi que de la mesure des risques par la mise en œuvre et l'exploitation des outils de mesure des risques de marchés ;
- la Direction des Risques Financiers est la principale direction en charge des contrôles de deuxième niveau pour les activités de marchés.

La gestion opérationnelle s'exerce dans le cadre d'un dispositif de limites globales par type de risque ainsi que des limites en VaR et en consommation de fonds propres (application de la CAD - Capital Adequacy Directive).

Le Conseil d'administration fixe les limites en VaR et en fonds propres, après examen en Comité d'audit.

Plusieurs comités prennent part à la définition du cadre de gestion des risques liés aux activités de marchés :

- le Comité stratégique financier créé en 2011 pour aborder les orientations financières stratégiques de la banque ;
- le Comité des Marchés Financiers (CMF), qui fixe les limites, débat des nouveaux produits et des nouvelles activités (en configuration « Comité nouveau produit » le cas échéant) pour le périmètre des activités de marchés. En 2011, ce comité a absorbé le comité dédié aux risques de la Gestion financière ;
- les Comités de Crédit plénier et journalier, qui fixent les limites en risque de crédit et de contrepartie vis-à-vis de l'ensemble des tiers concernés lorsqu'ils n'entrent pas dans le cadre des limites de division unitaire définies en 2011 en remplacement d'un système de délégation préexistant ;
- le Comité de Gestion du Changement des Activités de Marchés (COGECAM), qui examine les nouveaux produits ainsi que les évolutions éventuelles du système d'information,
- le Comité de l'Organisation Comptable des Activités de Marchés (COCAM), qui traite les problématiques comptables.

Enfin, en conformité avec les évolutions réglementaires, le Conseil d'administration de la BRED, sur proposition de la Direction générale et après examen par le Comité des rémunérations, fixe les principes régissant la rémunération variable des personnels exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque, en particulier les opérateurs de marché. Ces principes visent à renforcer l'alignement d'intérêt entre les collaborateurs concernés et l'établissement en matière de gestion des risques.

### 2.2 – Contrôle

Les opérateurs du Front Office et leur hiérarchie effectuent un contrôle de premier niveau. Ils assurent la surveillance permanente des limites qui leur sont allouées et veillent au respect des procédures en place. La hiérarchie du Front Office fait calculer et assure un contrôle de premier niveau du résultat quotidien des opérations.



Le contrôle permanent de deuxième niveau des risques de marchés de la BRED est assuré essentiellement par la Direction des Risques Financiers (DRF) intégrée à la Direction des Risques. La DRF s'appuie sur la Direction de la Modélisation et du contrôle de gestion pour le développement et la production des indicateurs de risque.

La Direction de la Modélisation et du Contrôle de Gestion assure un contrôle par un rapprochement régulier des données économiques du Front Office et celles comptables du Back Office. De plus, elle réalise un contrôle au fil de l'eau du résultat quotidien sur le portefeuille de négociation.

Sur le périmètre des activités de marchés, la surveillance des risques opérationnels est réalisée par la Direction des Risques Financiers à partir des contrôles réalisés par les contrôleurs permanents de la Direction de la Production des Services Financiers (DPSF dont dépend le Back Office des activités de marché). Ces contrôles sont complétés de ceux exercés directement par la DRF. C'est la DRF qui anime les contrôleurs permanents de la DPSF et rend compte de leurs travaux auprès du Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle.

Le contrôle du risque comptable au titre des opérations de marché entre dans le périmètre de la fonction « Révision Finances ».

L'action des contrôles permanents est renforcée par le contrôle périodique pris en charge par l'Inspection Générale de la banque.

## 3 - Risques globaux de bilan

### 3.1 - Gestion

La gestion Financière est chargée de la gestion actif/passif de la BRED, de la coordination de celle des filiales, de la trésorerie sociale BRED et des fonds propres de la banque.

Les grandes orientations en matière de gestion financière sont définies par le Comité Stratégique Financier. Le Comité des Marchés Financiers est un comité de risque, où sont notamment revues les limites relatives à la gestion financière. Le Comité de Gestion financière prend des décisions opérationnelles de gestion, dans le cadre des orientations données par le Comité Stratégique Financier et des limites définies par le Comité des Marchés Financiers. En parallèle, le Comité de Tarification Actif/Passif (COTAP) décide de la tarification des produits clientèles, notamment au regard des problématiques ALM de la BRED qui lui sont présentées trimestriellement.

### 3.2 - Contrôle

Outre les contrôles permanents assurés par la hiérarchie opérationnelle de la Direction Financière, les risques globaux de bilan entrent dans le champ des contrôles permanents de second niveau de la Direction des Risques Financiers (DRF) et des contrôles périodiques menés par l'Inspection Générale de la BRED.

La DRF contrôle la production des reportings de suivi des risques de bilan, le respect des orientations données en Comité stratégique financier, les normes et méthodologies proposées par la filière Gestion Actif Passif de BPCE ; elle veille à la mise en œuvre des normes et méthodes BPCE ; elle surveille le respect des limites définies en Comité des Marchés Financiers et assure le reporting en cas de dépassement, tout en veillant à la mise en place des mesures correctives. La DRF décline au niveau de la BRED les actions, contrôles et reportings prévus par le référentiel risque ALM BPCE et assure un lien régulier avec la Direction des Risques Groupe. Ce suivi est en outre complété par des contrôles internes spécifiques.

## 4 - Risques opérationnels

### 4.1 - Gestion des Risques Opérationnels

La gestion des risques opérationnels est de la responsabilité des Directions opérationnelles qui suivent en permanence l'évolution des risques inhérents à leur activité, les indicateurs d'activité et d'incidents et prennent les mesures correctrices immédiates. Elles s'appuient sur des indicateurs propres à leurs métiers et aux outils de mesure mis en place par la Direction des Risques Opérationnels (DRO) dans le cadre de l'approche du Groupe BPCE.

Le dispositif de mesure des risques opérationnels repose sur des indicateurs de risques opérationnels (pertes financières et incidents) au niveau de la BRED et de ses filiales.

La DRO est rattachée à la Direction des risques. Elle est en relation avec des correspondants au sein des Directions opérationnelles et des filiales. En délocalisant la saisie des indicateurs de risque opérationnel (pertes et incidents) et en contrôlant régulièrement la pertinence des remontées, la DRO diffuse pour l'ensemble du groupe BRED une méthodologie de mesure des risques opérationnels. Depuis 2011, il est organisé un suivi des grands risques de la banque regroupés en 8 familles qui a donné lieu à des plans d'actions transverses.

### La sécurité du système d'information

En Juillet 2011, un nouveau Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) a été nommé.

Les missions déjà engagées pour l'évaluation de la sécurité Internet se sont poursuivies. La recherche efficace d'informations lors d'incidents et/ou de fraudes sur les sites Internet ont fait l'objet d'actions spécifiques. La surveillance et les protections déployées par le RSSI sur les systèmes de banque en ligne ont permis de maîtriser les risques.

Par ailleurs, le Groupe BPCE a élaboré une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information Groupe (PSSI-G), qui définit un référentiel de règles en matière de protection des Systèmes d'Information (SI). En début d'année, 18 thématiques de ce référentiel de règles ont été transmises au RSSI qui a défini un plan d'action en ce sens. Les travaux se poursuivront en 2012.

Le RSSI préside le Comité de sécurité du système d'information, qui réunit les représentants des Directions concernées (informatique, maîtrise d'ouvrage, ...). Ce Comité s'est réuni trois fois en 2011. Le RSSI participe par ailleurs aux Comités informatique, logistique, de coordination des fonctions de contrôle, des contrôles filiales, de conformité, des contrôleurs permanents. La participation à ces diverses instances lui confère une vision transverse de la Sécurité du Système d'Information et lui permet d'intervenir en amont des évolutions du SI de la BRED Banque Populaire.

Enfin, la disponibilité de nos systèmes informatiques fait l'objet d'une surveillance permanente et est traitée spécifiquement dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité du Groupe BRED Banque Populaire.

## Le Plan de Continuité d'Activité

Le Plan de Continuité d'Activité a pour objectif d'assurer une organisation pérenne de l'activité des directions dites 'essentielles' en cas d'incident majeur affectant le système d'information, la disponibilité des immeubles et des ressources humaines.

Des Plans de continuité Métiers sont rédigés. Ils sont mis à jour annuellement au sein des différentes filières de la Direction de la Production et des Services Bancaires, de la Direction de l'Informatique, des filières Titres, de la Salle des marchés, des Directions commerciales ainsi que de la Comptabilité Générale et de la Direction Financière. Ces Plans de continuité s'inscrivent dans un Document maître, composé de 3 volets :

- un Plan de Gestion de la Crise, décrivant les phases d'alerte, de gestion de la Crise et le Plan de communication,
- un Plan de repli, détaillant l'organisation et la mise en œuvre des replis des entités identifiées comme 'essentielles' à la continuité d'activité,
- un Plan de conception du PCA de la Banque, incluant le Bilan d'impacts sur activités, le plan de contrôle du PCA, le plan de tests annuels et les chantiers en cours.

Le RPCA est rattaché à la DCSP (Direction de la Conformité, de la Sécurité du système d'information et du Plan de continuité). Il s'appuie dans son action de pilotage sur un réseau de responsables et de correspondants métiers. Un Comité de Pilotage PCA réunit les responsables des Filières tous les trimestres pour valider les grandes orientations données à la continuité d'activité. Le suivi des chantiers en cours fait l'objet de réunions PCA/PRA organisées tous les deux mois, incluant des responsables de filières informatiques, la DAG et le RPCA.

Les travaux de l'exercice 2011 ont été centrés sur l'organisation des replis et leur passage en condition opérationnelle. Ainsi, le repli des Filières Titres, dont BRED Direct et Promepar, a été mis en place, avec routage des appels entrants. Par ailleurs, l'organisation des replis croisés dans les DOM entre les immeubles BRED et les immeubles des filiales, afin d'être à même de secourir toutes les activités Outre-mer, a été entreprise.

Plusieurs études de repli sont en cours, notamment celles :

- des Directions essentielles en cas de crue de Seine 1910, avec prise en compte des impacts sur le réseau parisien d'agences et les activités essentielles nécessitant un repli opérationnel sur site,
- de l'organisation du travail à distance pour pérenniser les activités commerciales,
- d'un site de repli interne permanent à Vincennes pour la sauvegarde des activités bancaires à J et J+1 ainsi que l'organisation des tests mensuels,

- d'un partenariat externe avec la Casden pour contractualiser un projet de replis croisés entre les deux établissements, offrant une cinquantaine de positions sur un site non inondable.

La mise en place d'un plan de contrôle PCA sur les directions essentielles portant sur la mise à jour des Plans métiers, l'organisation de tests de repli et des tests avec les Prestataires essentiels a été structurante pour les correspondants PCA. Le déploiement des plans de contrôle a été également étendu aux filiales du Groupe BRED, complétant ainsi le dispositif sur l'ensemble des territoires.

Le suivi de la continuité d'activité est validé par un plan de tests annuels, confortés par des comptes-rendus de tests détaillés. Cette méthodologie est également étendue aux prestations essentielles et la nomination d'un responsable 'Pilotage et Qualité' au sein de la filière Chèques et Espèces vient renforcer ce dispositif tant en Métropole que sur l'Outre-mer. L'exercice 2011 a permis de réaliser 22 tests Métiers, dont 4 avec des prestataires essentiels, validant ainsi les modes opératoires des replis et procédures dégradées.

## 4.2 - Contrôle des Risques Opérationnels

Le contrôle des risques opérationnels repose sur les plans de contrôle annuels déployés par des contrôleurs permanents présents au sein des directions de la Banque et des filiales du Groupe BRED. Une organisation spécifique couvre les Directions d'exploitation Métropole et Outre-Mer avec des plans de contrôle bâtis par la DRO qui couvrent à la fois les risques opérationnels et les risques de non conformité.

Le rattachement fonctionnel des contrôleurs permanents à la DRO permet d'exercer une veille et une formation métier continue afin d'améliorer les différents dispositifs de contrôle en place. En charge de la coordination et de l'évaluation des contrôles sur



risques opérationnels, la DRO a fourni des outils méthodologiques destinés à homogénéiser les méthodes de contrôle. La DRO réalise une synthèse des remontées des contrôles exercés par les contrôleurs qu'elle anime.

Les avancées méthodologiques de 2011 ont été significatives et structurantes:

- mise à jour des cartographies de risques opérationnels et des indicateurs de mesure en étroite collaboration avec les contrôleurs permanents et les responsables opérationnels,
- évaluation des dispositifs de contrôle de 1<sup>er</sup> niveau,
- poursuite du déploiement des contrôles sur les prestations externalisées,
- poursuite de la réforme engagée en 2010 sur les contrôles Réseau de second niveau (BRED Métropole et DOM) et création d'un itinéraire de formation métier pour les contrôleurs du Réseau,
- élargissement du dispositif de contrôle à la Direction du personnel,
- homogénéisation des plans de contrôle pour 2012, en coordination entre les différentes filières de contrôle permanent de 2<sup>ème</sup> niveau.

Les travaux menés sur 2011 se sont appuyés sur le rapprochement systématique des indicateurs de risque, de la cartographie des risques et du dispositif de contrôle permanent en place. Ils ont donné lieu à des synthèses produites dans les comités compétents.

La Direction de l'Audit intègre le contrôle des risques opérationnels dans les missions qu'elle organise sur les entités ou dans le cadre de missions thématiques.

## 5 - Les Risques de non-conformité

### 5.1 - Gestion

Chaque Direction opérationnelle est responsable de la gestion des risques de non-conformité inhérents à son domaine d'activité et aux contrôles de premier niveau. Elle s'appuie sur une veille réglementaire spécifique à son métier, diffusée sous forme de circulaires par les services compétents de BPCE.

Les Directions de Marché, avec l'appui de la Direction Juridique, prennent en compte

l'ensemble des contraintes réglementaires dans les développements mis en œuvre pour la création de nouveaux produits ou l'évolution des processus existants.

Les risques de non-conformité sont gérés par deux directions :

#### Direction de la Conformité

Elle a pour mission de prévenir le risque de non-conformité tel que défini à l'article 4 du règlement 97-02 du CRBF, comme « *le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant* ».

La Direction de la Conformité est dotée d'un pôle Conformité Bancaire, chargé de veiller au respect de la réglementation et des normes déontologiques sur les nouveaux produits ou processus, sur la conformité de la communication et de la publicité destinées à la clientèle ainsi que sur les prestations de services externalisées considérées comme essentielles.

La Direction de la Conformité dispose également d'un pôle Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui est en charge du dispositif de vigilance de la banque.

Ce pôle est doté d'un outil de détection des opérations clients apparaissant comme atypiques au regard du « profil client » et du fonctionnement attendu de son compte.

Le pôle LAB-FT dispose également de l'application Fircosoft, qui surveille la base clients et les flux pouvant concerner des personnes ou entités visées par la lutte contre le terrorisme ou réglementairement soumises à gel d'avoirs ou embargo.

Ce pôle est rattaché au Département Lutte contre la Délinquance Financière de la Direction de la Conformité qui comporte également une cellule fraude interne et une cellule prévention des fraudes externes relatives à la fraude identitaire et aux remises chèques falsifiées ou détournées.

## **Direction de la Conformité des Services d'Investissement**

Celle-ci est animée par le RCSI, qui a reçu à titre personnel l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Elle s'assure du respect de la déontologie financière par les collaborateurs et par la banque pour toutes ses activités de Prestataire de Services d'Investissement (PSI). Il est rappelé à cet égard que les agréments de la BRED portent sur la réception, la transmission d'ordres et l'exécution pour compte de tiers, la négociation pour compte propre, la gestion de portefeuille, la prise ferme, les placements garantis et non garantis et le conseil en investissement.

La responsabilité du RCSI est de veiller au respect des règles portant sur les agréments liés aux services d'investissement visés par le code monétaire et financier et le Règlement général de l'AMF pour ses applications. L'année 2011 a vu le renforcement notable de ses effectifs pour répondre au développement qualitatif et quantitatif des contrôles réglementaires exigés par le régulateur.

La Direction de la Conformité des Services d'Investissement comprend deux pôles d'activité correspondant aux grands secteurs commerciaux de la banque :

- celui des clientèles des réseaux (Directions de l'Exploitation et Direction des Grands Comptes et de l'International),
- celui des clients et contreparties de la Direction des Marchés de Capitaux.

Elle délègue, par des procédures précises faisant partie de son recueil officiel consultable par tous les collaborateurs, une partie de ses missions à des contrôleurs permanents d'autres directions spécialisées, principa-

lement la Direction de la Production des Services Financiers.

## **5.2 - Contrôle**

### **Direction de la Conformité**

La Direction de la Conformité dispose d'une cartographie des risques de non-conformité lui permettant :

- d'orienter ses actions sur les domaines d'activité particulièrement sensibles au regard des exigences réglementaires et déontologiques,
- de formaliser ou d'impulser des plans de contrôle adaptés aux activités de la banque et de ses filiales, en relation avec la Direction des Risques et le Comité de coordination des contrôles filiales.

### **Pôle Conformité bancaire et Assurance**

Sur l'exercice 2011, des actions de contrôle ont été menées par le pôle Conformité Bancaire et Assurance pour s'assurer que les différentes directions avaient bien pris en compte dans leurs processus et/ou produits les dernières évolutions réglementaires, notamment celles relatives à la protection des clients (offre adaptée à la clientèle dite « fragile », déliaison prêt /assurance emprunteur, droit au compte, mobilité bancaire, information pré-contractuelle sur les crédits à la consommation...)

Cette surveillance et cet accompagnement s'exercent en amont du déploiement des nouveaux processus ou de la mise en gamme de nouveaux produits et donnent lieu à une validation (sans réserve ou sous condition préalable) par le Comité Conformité, présidé par le Directeur de la Conformité. Ce Comité est constitué du responsable du pôle Conformité bancaire et Assurance, du RCSI, du RSSI et du Responsable des Risques Opérationnels rattaché à la Direction des Risques. Il a pour périmètre la BRED mais également les filiales pour lesquelles la Direction de la Conformité BRED intervient par délégation.

Le pôle Conformité Bancaire et Assurance opère également des contrôles sur les dispositions à caractère réglementaire intégrées dans les contrats de service passés avec nos « prestataires de services externalisés essentiels ».

### **Département Lutte contre la Délinquance Financière**

En 2011, le pôle Lutte contre le Blanchiment des Capitaux a poursuivi la déclinaison opérationnelle des incidences réglementaires induites par la transposition en droit français de la 3ème Directive européenne LAB-FT :

- actualisation et enrichissement de la classification des risques LAB-FT, qui constitue le socle du dispositif de vigilance dont la banque doit se doter en fonction des typologies de sa clientèle, de ses implantations, des activités et produits/services qu'elle commercialise,
- enrichissement du dossier économique client repris dans le système d'information avec intégration, entre autres, de la notion de bénéficiaire effectif,
- développement d'un score de vigilance permettant de graduer le dispositif de surveillance LAB-FT selon une approche par les risques,
- poursuite des actions de complétude des dossiers réglementaires clients privilégiant le face à face, confortées par le déploiement sur 2011 de scanners en agences permettant d'opérer une gestion électronique et centralisée des justificatifs,
- accompagnement des filiales sur la déclinaison appropriée de ces travaux au regard de leur spécificité avec reportages réguliers au Comité de Coordination des Contrôles Filiales.

Le pôle Lutte contre le Blanchiment a pour mission de signaler à Tracfin les mouvements financiers susceptibles de relever d'une opération de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. A ce titre, le pôle engage des contrôles sur les comptes à

# Rapport du Président

l'appui des demandes d'enquête adressées par les chargés de clientèle en fonction du résultat des analyses assurées par ces derniers sur les opérations atypiques identifiées par l'outil de détection. Ces analyses donnent lieu à des contrôles de 2ème niveau pris en charge par les responsables des opérations placés sous la responsabilité fonctionnelle de la Direction des Risques et selon une méthodologie relevant du Pôle Lutte contre le Blanchiment. Un suivi de ces traitements est effectué par le département Délinquance Financière de la Direction de la Conformité, qui assure également des contrôles qualitatifs par sondage, ces contrôles donnant lieu, si nécessaire, à des actions de formation et de sensibilisation des collaborateurs concernés. La composante Prévention des fraudes externes du département Lutte contre la Délinquance Financière a enrichi son dispositif de surveillance, de même que la cellule Fraudes Internes, qui a développé de nouvelles requêtes permettant d'identifier et/ou de préserver la banque et ses clients d'éventuels agissements frauduleux.

## **Direction de la Conformité des Services d'investissement**

Le RCSI s'assure du respect des obligations de la banque en sa qualité de Prestataire de Services d'Investissement (PSI), telles que définies par l'Autorité des Marchés Financiers dans son Règlement Général (notamment le Livre III).

Comme chaque année, il a établi deux rapports pour l'AMF :

- le premier, de caractère général, présente une cartographie précise de la conformité BRED au travers de 121 questions générales et d'un audit de 36 prescriptions à respecter;
- le second, spécifique, concernait en 2011 les « rémunérations et avantages » décrits dans l'article 314-76 de son Règlement Général. En effet, dans la perspective de la révision de la directive « MIF 2 - Marchés des instruments Financiers » en 2012, le régulateur a souhaité connaître

le détail et la forme des rétrocessions de commissions versées par les producteurs, en général des sociétés de gestion d'OPCVM aux établissements bancaires distributeurs. De plus, l'AMF souhaitait vérifier que ce taux de rétrocession était bien communiqué aux clients investisseurs.

Le RCSI assure en continu une veille réglementaire, et, dans ce domaine, l'année 2011 a été marquée par les rapprochements entre l'AMF et l'ACP sur des positions communes de doctrine et de contrôle, principalement orientées vers la protection des investisseurs en matière d'instruments financiers et d'assurance-vie. Ainsi, les trois premières recommandations de l'ACP en liaison avec l'AMF ont porté sur la commercialisation des produits complexes, sur les unités de comptes en obligations et donc sur les conflits d'intérêts possibles entre émetteurs, producteurs et distributeurs d'un même groupe. A noter par ailleurs une nouvelle classification des OPCVM monétaires et l'application le 1er juillet de la directive européenne 4 sur les OPC qui, entre autres aspects, réforme le prospectus par le DICI (document d'information clé pour l'investisseur). Pour les activités pour compte propre, une importante réforme est intervenue par la mise en œuvre du régime de déclaration des positions courtes nettes sur actions qui se substitue au régime d'interdiction des ventes à découvert, à l'exception des mesures spécifiques sur treize valeurs financières encore en cours.

Les chantiers d'optimisation des outils initiés par le RCSI se sont activement poursuivis en 2011. Pour les tests réglementaires d'appropriation et d'adéquation MIF des personnes physiques, il s'agit de l'intégration de données qualitatives - dont les avoirs détenus hors BRED - : ce développement réglementaire est opérationnel depuis octobre 2011. Pour les activités de marché, c'est tout un système d'échange d'informations entre la Salle des marchés et les commerciaux et, pour le RCSI en direct, c'est le développement d'un

instrument autonome de requête dont la première version fonctionne également.

Les contrôles du RCSI doivent donc fournir à l'AMF, mais aussi à la Direction Générale et au Conseil d'administration de la BRED, l'assurance d'une couverture adéquate des risques liés aux services d'investissement.

Les plans de contrôle du RCSI sont déclinés en deux pôles : celui des réseaux commerciaux et celui des activités de marché.

## ***Pôle réseaux commerciaux***

Pour l'exercice 2011, plus d'une cinquantaine de contrôles ont été organisés autour de 18 thèmes croisant le respect des prescriptions AMF avec l'ensemble des 30 procédures du RCSI. Une vigilance particulière a été portée à la commercialisation des produits, dans le cadre MIF du conseil en investissement, notamment au travers du diagnostic « Entretien Placements et Assurance » qui se fonde sur l'appréciation de la situation financière du client (BRED et autres banques), de sa connaissance de la matière financière et de ses objectifs en matière d'investissement, afin de formuler une recommandation de placements (produits ou services) adaptés à leur situation. Le pourcentage de réalisation des EPA est suivi par des indicateurs hebdomadaires et fait l'objet de contrôle de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>ème</sup> niveau. Dans ce cadre, la DCSI a effectué des formations dans les régions pour sensibiliser les commerciaux. Ce dispositif est complété par un message d'alerte dès l'entrée dans les applicatifs de souscriptions invitant les collaborateurs à la réalisation d'un EPA. Les contrôles délégués, principalement à la Direction de la Production et des Services Financiers, ont été efficaces. Au total, une quarantaine de rapports de contrôle de cette Direction se sont ajoutés à ceux du RCSI, sans préconisation significative au-delà du signalement de points d'amélioration qualitatifs.

## *Pôle activités de marché*

Sur l'année 2011, une vingtaine de contrôles ont été réalisés sur les activités de marché, principalement centrés sur l'étude des marges faites par le pôle clientèle de la Direction des Marchés de Capitaux sur ses activités d'intermédiation et de produits et placements structurés. Pour les opérations pour compte propre, la surveillance de certains compartiments, qui enregistrent des opérations sur des instruments financiers cotés, a été privilégiée. Un accès sécurisé permanent à la Salle des Marchés a fait également l'objet d'un contrôle assurant ainsi le respect des barrières à l'information.

## **D - Organisation des procédures de contrôle interne et de gestion relatives à l'information comptable et financière**

### **1. Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière**

L'organisation comptable de la BRED est fondée sur le principe de la décentralisation. La structure informatique, qui supporte la comptabilité, permet une démultiplication des comptes offrant aux utilisateurs un suivi de leurs opérations avec le niveau de finesse qu'ils souhaitent. La traduction dans le plan comptable bancaire est réalisée par le classement des comptes. L'existence, dans le processus de production comptable, de l'étape de classement permet de disposer d'un système qui satisfait à l'ensemble des besoins totalement rapprochés par définition, les comptes étant les mêmes. Seule la Comptabilité Générale a la main sur l'outil de classement, dont elle préserve ainsi l'intégrité.

### **1.1 Comptes sociaux**

Les services de production bancaire déterminent les schémas comptables de leurs opérations et demandent l'ouverture des comptes qu'ils jugent nécessaires.

Cette demande se fait par transmission d'une fiche qui précise le fonctionnement du compte et caractérise donc son solde et son mode de justification.

La Comptabilité Générale analyse la demande et vérifie que les aspects réglementaires et fiscaux sont correctement traités. Elle procède ensuite à l'ouverture du compte et le classe dans le plan comptable. Elle veille à la qualité de la description du fonctionnement du compte, s'assure de la cohérence de l'ensemble du schéma et, à la demande du service, apporte son aide dans tout le processus amont - schéma comptable, niveau de finesse du découpage comptable de l'opération mise en place.

La production de l'information comptable et financière est confiée à plusieurs intervenants, indépendants les uns des autres et fédérés par le Directeur Général adjoint qui assure personnellement la présentation des résultats au Conseil d'administration.

Schématiquement, l'organisation de cette production est la suivante :

- les états financiers sont produits par la Comptabilité Générale. Les comptes qui sont le fondement de ces documents sont suivis par les services de production, assistés et contrôlés par les Contrôleurs de deuxième niveau rattachés aux Directions opérationnelles.
- le résultat est élaboré chaque mois, sous la forme de divers états de gestion, par « les Résultats », service dédié.
- la Modélisation assure, en liaison avec la Comptabilité Générale et les Résultats, la production de l'information financière relative à ces activités. Les comptes, fondement de cette information, sont gérés par un Back Office dédié.
- un comité spécial (Comité d'Organisation Comptable des Activités de Mar-

chés) réunit tous les quinze jours le Back Office, la Modélisation, la Comptabilité Générale et la Communication Financière en vue de traiter tous les aspects comptables et de risques de ces activités. La Direction des Risques Financiers et l'Inspection Générale disposent d'un poste d'observateur permanent dans ce comité.

### **1.2 Comptes consolidés**

La consolidation est assurée par la Comptabilité Générale au travers d'un outil fourni par le Groupe BPCE. Elle est intégrée dans la consolidation de ce Groupe.

Sa production suit les mêmes règles que celles décrites ci-dessus pour les comptes sociaux et, en particulier, le résultat fait l'objet d'une présentation de gestion reprise dans la plaquette annuelle des comptes et déclinée par marchés.

Ici encore la séparation des tâches est respectée : la production du résultat incombe à la Comptabilité Générale, la présentation de gestion est du ressort des Résultats, la déclinaison par marché est confiée au Contrôle de Gestion.

### **1.3 États réglementaires et fiscaux**

La production des états réglementaires et fiscaux relève de la Comptabilité Générale. Les états de gestion sont rapprochés des états réglementaires et publiables produits par la Comptabilité Générale.

## **2. Les processus de contrôle des données comptables et financières**

### **2.1 Dispositif Général**

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe BRED Banque Populaire concourt à la maîtrise des risques de toute nature et à la qualité de l'information comptable. Il est organisé en conformité avec les exigences légales et réglementaires qui résultent

notamment du Code monétaire et financier, du règlement CRBF 97-02 modifié et des textes régissant le Groupe BRED.

Au cours de l'année 2010, la direction financière du Groupe BRED a rédigé la charte de la Révision Finances, en conformité avec celle du Groupe BPCE, qui définit les règles d'organisation du dispositif de contrôle et de révision de l'information comptable et réglementaire au sein du groupe. Cette charte a été approuvée par le comité des fonctions de contrôle et présentée au Comité d'audit, ce qui a conduit à la création de la filière le 3 janvier 2011.

## 2.2 Déclinaison du dispositif de contrôle sur les données comptables et financières

### 2.2.1 Les différents niveaux de contrôle

Décentralisées par nature du fait de la structure spécifique du Groupe BRED, les procédures de contrôle interne sont adaptées à la propre organisation de chacune des sociétés consolidées et comportent un processus de contrôle à plusieurs niveaux :

- un niveau de base dit 'contrôles de **premier niveau**', relevant des services opérationnels et intégré aux processus de traitement. Les services opérationnels sont responsables des contrôles au premier niveau des activités de leur périmètre et sont garants de la maintenance et de la démonstration de la piste d'audit pour leurs opérations,
- un niveau intermédiaire dit 'contrôles de **second niveau**' (contrôleurs permanents), organisé et exécuté sous la responsabilité des services opérationnels. Ces contrôleurs permanents sont rattachés hiérarchiquement aux directions opérationnelles et fonctionnellement à la Révision Finances BRED,
- un niveau supérieur dit 'contrôles de **troisième niveau**' (audit), assuré par :
  - des contrôles périodiques organisés sous l'autorité de l'audit interne ou de l'Inspection Générale ;

- des contrôles exercés par des acteurs externes : Commissaires aux comptes et Autorité de Contrôle Prudentiel.

### 2.2.2 La Révision Finances

La Révision Finances est rattachée hiérarchiquement au Directeur Financier dans le but de contribuer à la fiabilisation de l'information comptable et financière et à la pertinence et la fiabilité du dispositif du contrôle comptable de 1<sup>er</sup> niveau sans pour autant s'y substituer.

Le périmètre de la Révision Finances est le Groupe BRED soit les directions qui y sont rattachées et ses filiales. La Révision Finances n'intervient sur les filiales que selon les seuils et besoins du Groupe BRED.

S'inscrivant dans le processus du Contrôle Permanent en tant que filière de contrôle de second niveau, les domaines dans lesquels elle intervient sont : les comptes sociaux, les liasses de consolidation, les états réglementaires, les déclarations fiscales et la fraude (d'origine comptable), ainsi que l'alimentation de ces états par les filières amont, les filiales et les systèmes d'information.

Son organisation repose sur une équipe centrale et des correspondants contrôleurs permanents rattachés hiérarchiquement à leur direction/filiale conformément à l'organisation comptable décentralisée du Groupe BRED – en particulier le Département des procédures et du contrôle comptable rattaché à la Direction de la comptabilité et de la fiscalité. Elle collabore avec les autres filières de risques lorsque nécessaire.

Les travaux de la Révision Finances s'organisent en fonction d'une cartographie des risques comptables selon une méthodologie prenant en compte le caractère significatif, le risque inhérent et le risque de contrôle interne d'un poste comptable ou réglementaire.

Dans le cadre de ses travaux sur son périmètre, la Révision Finances :

- participe à la définition des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau et de l'infrastructure comptable et d'alimentation des données comptables par les opérationnels,
- participe à la détection et à la prévention des fraudes dans la mesure où elles s'appuient sur le système comptable,
- décline les normes et méthodes de contrôle de 2<sup>ème</sup> niveau, y compris par transposition de normes définies par la Révision Finances Groupe BPCE,
- assure un rôle d'animation de la filière et participe à la formation des contrôleurs permanents,
- analyse les éléments collectés et évalue la qualité du dispositif de contrôle permanent, établit des rapports de synthèse de son activité,
- met en œuvre des procédures d'alerte auprès des responsables opérationnels ou du Directeur Financier en fonction du niveau de risque constaté ou évalué,
- veille, directement ou par l'intermédiaire des contrôleurs permanents à la mise en place de plans d'action et de leur suivi.

La Révision Finances assure également dans le cadre de ses travaux un rôle :

- de communication interne aux différents acteurs du contrôle du Groupe BRED (Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle, Comité de Coordination des Contrôles filiales, Comité d'audit, Inspection Générale, organes exécutif et délibérant),
- de communication externe (Révision Groupe BPCE, Commissaires aux comptes, régulateurs, Inspection Générale Groupe BPCE, rapports réglementaires). La Révision Finances effectue également des diligences sur l'indépendance des commissaires aux comptes.

Pour mener à bien ses missions, la Révision Finances se repose sur les travaux de contrôle réalisés par différentes directions au sein de la banque ainsi que par les autres directions



de contrôle de second niveau lorsque nécessaire. À titre d'exemple :

- Les Résultats, indépendants de la Comptabilité Générale, confectionnent chaque mois les états de gestion qui sont présentés à la Direction Générale. Ce travail s'accompagne de nombreuses validations au travers d'échanges avec les services de production.
- La Direction des Risques Financiers effectue dans le cadre de ses missions un nombre important de contrôles sur les activités de marché, domaine sur lequel elle assure le contrôle de deuxième niveau.
- Le Contrôle de gestion décline les chiffres selon différentes analyses, y compris des re-calculs qui sont autant de validations. Certains de ces états font l'objet d'une large diffusion dans la Banque afin que chaque intervenant puisse mesurer son activité, acte qui vaut également validation.

En complément des procédures d'auto-contrôle et de contrôle mises en place dans les entités chargées de la production des comptes individuels ou consolidés, la qualité du contrôle comptable est vérifiée par :

- l'audit des commissaires aux comptes dont les travaux sont organisés dans le cadre d'un collège et dont les conclusions s'appuient, entre autres, sur l'opinion des commissaires aux comptes de chacune des entités consolidées, notamment sur le respect des normes groupe édictées par le Groupe BRED et sur l'efficacité des procédures locales de contrôle interne.
- les missions ponctuelles de l'Inspection générale Groupe et BPCE dans les établissements du groupe.

Enfin, dans le cadre du règlement CRBF 97-02 modifié relatif à la surveillance prudentielle des établissements de crédit, l'Inspection générale présente au Comité d'audit et des risques et au conseil d'administration un rapport annuel sur la synthèse du contrôle interne du groupe.

Les états de synthèse sont communiqués à la Direction Générale et sont la base de la présentation des comptes faite au Conseil d'administration par le Directeur Général adjoint. Cette présentation est relayée au Comité des Directeurs, qui rassemble les principaux cadres de la Banque et de ses filiales.

Les comptes annuels individuels et consolidés sont présentés au Comité d'audit avant d'être arrêtés par le conseil d'administration de la BRED, qui présente à l'assemblée générale ordinaire des sociétaires son rapport de gestion sur les comptes de l'exercice.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

---

Aux sociétaires

**BRED BANQUE POPULAIRE**

18, quai de la Rapée  
75012 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la BRED Banque Populaire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres métho-

des de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la

zone euro et en particulier de la Grèce, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables

#### Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 4.1.7 et 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et collective.

## Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente (notes 4.1.7 et 5.3 de l'annexe) :

- pour les instruments de capitaux propres lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou de baisse significative de la valeur de ces actifs ;
- pour les instruments de dette lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

## Valorisation et dépréciation des autres instruments financiers

Votre Groupe détient des positions sur titres et sur autres instruments financiers. La note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons

examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application.

## Provisionnement des engagements sociaux

Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 4.10 et 5.20 de l'annexe.

## Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre Groupe constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le

caractère approprié de l'information fournie dans les notes 4.5 et 5.20 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

Les commissaires aux comptes

**KPMG Audit**  
*Département de KPMG SA*  
Fabrice Odent  
Associé

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Agnès Husherr  
Associée

# Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce,

sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2011

---

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bred Banque Populaire et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

Les commissaires aux comptes

**KPMG Audit**  
*Département de KPMG SA*  
Fabrice Odent  
Associé

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Agnès Husherr  
Associée

## Résolutions

### Première résolution : approbation des comptes annuels (sociaux)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que des comptes annuels (sociaux) de l'exercice 2011, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus au conseil d'administration de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2011.

### Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2011, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus au conseil d'administration de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2011.

### Troisième résolution : approbation des conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport et la convention qui y est mentionnée.

### Quatrième résolution : affectation du résultat – fixation de l'intérêt aux parts sociales et de la rémunération des certificats coopératifs d'investissement

L'assemblée générale, constate que l'exercice 2011 présente un résultat bénéficiaire de 107 315 605,88 euros et décide de l'affecter comme suit, conformément aux propositions du conseil d'administration :

<i>En euros</i>	
Bénéfice de l'exercice	107 315 605,88
Dotation à la réserve légale (pour la porter à 10 % du capital social)	- 2 266 098,17
Report à nouveau	+ 110 000 000,00
Bénéfice distribuable	215 049 507,71
Intérêts aux parts sociales	- 12 382 800,00
Dividendes aux certificats coopératifs d'investissement	- 16 297 950,00
Dotation aux autres réserves	- 76 368 757,71
Le solde, soit	110 000 000,00
étant reporté à nouveau.	

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, de servir, au titre de l'exercice 2011 :

- un intérêt, calculé au taux de 3,58 % du montant nominal de la part, à chacune des 36 420 000 parts sociales, soit pour chaque part 0,34 €,
- un dividende correspondant à un taux de 2,90 % du montant de souscription des certificats coopératifs d'investissement (CCI), soit pour chacun des 9 105 000 CCI un dividende de 1,79 €.

L'intérêt servi aux parts sociales ouvre intégralement droit à l'abattement de 40% visé à l'article 158-3 du code général des impôts pour les sociétaires personnes physiques.

Le paiement des intérêts aux parts sociales et du dividende versé aux CCI sera effectué à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012. La totalité de l'intérêt aux parts sociales et du dividende distribué aux CCI est payable en numéraire.

# Assemblée Générale Ordinaire annuelle

du mercredi 16 mai 2012

---

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à l'abattement, ont été les suivants :

---

Exercice	Nombre de parts sociales	Nombre de CCI	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montant total des dividendes versés aux CCI	Montants éligibles à l'abattement de 40 %(*)
2008	30 250 000	7 562 500	12 100 000 €	14 444 375 €	12 100 000 €
2009	30 350 000	7 587 500	10 622 500 €	14 568 000 €	10 622 500 €
2010	30 350 000	7 587 500	9 105 000 €	17 071 875 €	9 105 000 €

\* pour les personnes physiques

## Cinquième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de M. Bruno BLANDIN.  
Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

## Sixième résolution : pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée en vue d'accomplir toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la loi.

La BRED Banque Populaire mène une démarche de longue date dans le domaine de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), en cohérence avec ses valeurs : professionnalisme, proximité, créativité et solidarité.

Cette politique RSE, pilotée par la direction des marchés et du marketing, a été formulée dans le plan stratégique de la BRED.

Ces valeurs se concrétisent dans les régions où la BRED est implantée grâce aux multiples partenariats qu'elle développe dans la durée. Cet engagement solidaire est le fruit de son attachement au milieu associatif, en rapport avec ses valeurs mutualistes et son attachement au lien social.

## BRED Sociétaires

Afin de renforcer la communication avec ses sociétaires, la BRED a créé le site [www.bred-societaires.fr](http://www.bred-societaires.fr). Les sociétaires peuvent désormais présenter, dans un espace qui leur est réservé sur Internet, leurs actions dans les domaines de l'économie sociale et du développement durable. Ce site internet présente également l'action des partenaires solidaires de la BRED, intervenant notamment dans l'aide aux personnes en difficulté, l'insertion professionnelle des jeunes, le microcrédit et l'éducation. Les sociétaires qui le souhaitent sont invités à soutenir leurs actions en leur faisant un don en ligne ou encore en postulant auprès d'eux comme bénévoles. Pour favoriser les rencontres, un agenda communique aux sociétaires les dates des prochains événements marquants de la vie sociale de la BRED et de ses partenaires. Enfin, le site propose aux sociétaires de bénéficier de réductions dans de grandes enseignes pour leurs achats courants en accédant au Club des sociétaires, la galerie marchande du site.

## Microcrédit

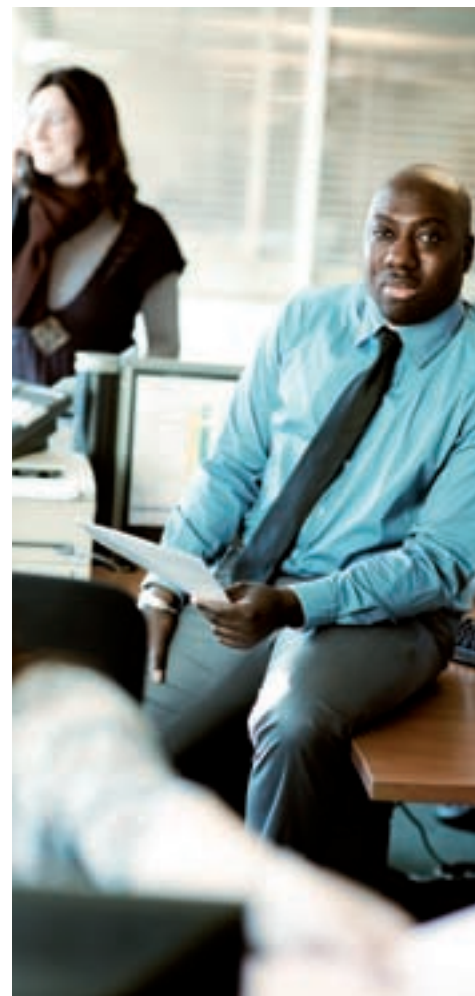
Depuis plus de dix ans, la BRED accompagne l'Association pour le droit à l'initiative économique, **l'Adie**, association reconnue d'utilité publique, dont l'objet est de soutenir et d'accompagner des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique. Ces dernières peuvent ainsi créer leur propre emploi en tant qu'auto-entrepreneur grâce au microcrédit et au soutien logistique proposé par les équipes de l'Adie. La BRED finance plusieurs **agences Adigo** sur ses territoires, à Montreuil et à La Réunion, ainsi que des **Espaces Adie Conseil** en Normandie. Une agence Adigo fonctionne comme une boutique spécialisée dans l'octroi de petits prêts destinés à créer ou développer une activité indépendante. Elle propose un véritable service de proximité.

En 2011, la BRED a signé une convention de partenariat avec **l'Adie Microfranchise Solidaire**, filiale de l'Adie, qui propose à ses clients un concept de micro entreprise clés en main. Par exemple, **Chauffeur&Go** est une solution de chauffeur à disposition de personnes possédant un véhicule, mais ne souhaitant pas ou ne pouvant pas le conduire.

Très investie dans la promotion de l'entrepreneuriat, la BRED est co-fondatrice de **Babyloan**, un site internet de microcrédits solidaires. [www.babyloan.org](http://www.babyloan.org) permet aux particuliers de parrainer en ligne des micro-entrepreneurs de pays en voie de développement, en leur accordant un prêt solidaire non rémunéré. Lorsque les prêteurs sont remboursés, ils peuvent financer un nouveau projet. Les initiatives financées relèvent du domaine de l'économie sociale avec l'objectif de développer le petit commerce dans les pays du Sud. Depuis 2010, grâce à l'évolution de la législation, Babyloan a pu étendre ce concept en France, en partenariat avec l'Adie. En trois ans, près de 12.500 contributeurs ont soutenu plus de 7.300 micro-entrepreneurs en leur prêtant plus de 2,5 millions d'euros.

## Soutien des personnes vulnérables

En 2007, la BRED a mis en place un dispositif baptisé **Oriel**, dédié aux clients dont la situation financière nécessite un accompagnement spécifique, fondé sur l'écoute et le dialogue. Ce dispositif permet de porter une attention particulière aux clients dont la situation personnelle ou professionnelle s'est brutalement dégradée : maladie, perte d'emploi, accident de la vie, etc. Le concept d'Oriel est d'intervenir en amont, pour prévenir un éventuel surendettement souvent causé par une solvabilité insuffisante, des revenus irréguliers ou encore des incidents bancaires répétés.



# Bilan Coopératif et RSE 2011

## Emploi et insertion des jeunes en difficulté

La BRED anime six sites relais de la **Fondation de la 2<sup>ème</sup> Chance**, basés à Évreux, Rouen, Vincennes, Provins, Meaux et Melun, ainsi qu'un Club 2<sup>ème</sup> Chance sur Sénart. La Fondation de la 2<sup>ème</sup> Chance propose des formations qualifiantes à des personnes de tous âges, en situation de grande précarité, ayant traversé des épreuves difficiles et manifestant une réelle volonté de rebondir. Elle accompagne ainsi leur retour à l'emploi ou la création d'une micro-entreprise.

La BRED soutient également la **Fondation des Écoles de la 2<sup>ème</sup> Chance** et elle est particulièrement investie dans les écoles présentes sur son territoire, en Seine-et-Marne, dans le Val-de-Marne et à Paris. Les **Écoles de la 2<sup>ème</sup> Chance (E2C)** ont pour objectif d'assurer l'insertion professionnelle et sociale de jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire sans diplôme et sans qualification. Ces écoles, au système pédagogique sur mesure, leur permettent de suivre des formations en alternance dans les entreprises partenaires et d'accéder au marché de l'emploi. L'E2C est un corridor entre le monde de l'école et celui de l'entreprise, où les jeunes retrouvent confiance en eux, le goût d'apprendre et d'entreprendre, bases fondamentales pour trouver un emploi. La BRED propose aux élèves des séances de découverte des métiers de la banque et des conseils relatifs à la gestion d'un budget.

Dans la lignée de ses actions en faveur de l'insertion des jeunes, la BRED est membre fondateur du **Café de l'Avenir**. Aujourd'hui, 25% des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont touchés par le chômage en France. Face à ce constat, la BRED s'investit concrètement pour lutter contre ce fléau en associant ses collaborateurs aux actions de cette association. Le Café de l'Avenir propose tous les mois des rencontres entre acteurs du monde de l'entreprise et des jeunes à la recherche de leur premier emploi. Lors de ces entretiens, les accompagnateurs tentent de redonner

confiance aux jeunes et construisent avec eux une véritable stratégie de recherche d'emploi. Depuis cinq ans, près de 2.500 jeunes ont pu être accompagnés par les bénévoles du Café de l'Avenir.

## Éducation

Présente au lancement de la campagne annuelle de **La Jeunesse au Plein Air (JPA)**, la BRED participe à l'action de cette confédération d'associations laïques, qui agit en France pour promouvoir le droit aux loisirs des enfants et des jeunes, notamment défavorisés ou en situation de handicap. La JPA encourage l'égalité des chances en aidant près de 20.000 enfants à partir en vacances chaque année. En 2011, la BRED a sélectionné la JPA dans son dispositif de parrainage.

La BRED est partenaire des **Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF)** qui ont fêté en 2011 leurs cent ans, un centenaire accompagné par la BRED. EEDF est le mouvement laïque du scoutisme français. Elle compte 35.000 adhérents dont 28.000 enfants et 4.000 bénévoles actifs.

Largement présente dans le secteur de l'enseignement, la BRED apporte son soutien à **Solidarité Laïque**, association reconnue d'utilité publique depuis 1991, regroupant 55 organisations liées à l'enseignement public. Son but est d'œuvrer en vue du respect des droits fondamentaux, en France et dans le monde. Elle est notamment porte-parole de la campagne mondiale pour l'éducation.

La BRED est également sensible à la lutte contre l'illettrisme par le biais de **Lire et faire lire**, une association qui propose un programme périscolaire d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle créé et porté par deux structures fortement impliquées dans la vie sociale, familiale et culturelle : la **Ligue de l'Enseignement** et l'**Union Nationale des Associations Familiales**, également partenaires de la

BRED. L'association sensibilise les jeunes à la beauté des textes, des illustrations, à l'éloquence et leur donne le goût de la lecture en faisant appel à des personnes retraitées ou disponibles pendant les heures périscolaires. La BRED participe depuis quelques années à la remise du Prix poésie Lire et faire lire, remis au Salon du livre tous les ans.

Soutenu par la BRED depuis plusieurs années, l'**OROLEIS** de Paris (Office Régional des Œuvres Laïques d'Éducation par l'Image et le Son), créé en 1929, est une émanation de la Ligue de l'enseignement. Sa mission consiste à favoriser l'éducation par l'image et le son et à diffuser au plus grand nombre des œuvres cinématographiques : aujourd'hui, l'OROLEIS propose des animations de création et de montages vidéo au sein de structures éducatives pour les jeunes. Jadis, cet organisme animait les ciné-clubs dans les collèges et les lycées. La BRED est honorée d'être membre du jury du concours pour le festival « Regards jeunes sur la cité », un festival annuel s'adressant aux jeunes de 12 à 25 ans issus prioritairement des quartiers sensibles.

**Le domaine sportif** n'est pas en reste : la BRED soutient de nombreuses **associations sportives** où les jeunes sont amenés à se construire par l'effort et le dépassement de soi. Le sport favorise l'esprit d'équipe tout en développant les valeurs coopératives. Il permet également d'apprendre les codes de la vie professionnelle, ce qui favorise l'employabilité. La BRED est présente aux côtés de clubs basés sur son territoire comme l'USC Créteil, le club de Saint Maur, le District foot du Val-de-Marne, l'Union sportive de Bezons, la Société parisienne d'équitation, les clubs de football du Havre et de Caen, le club de basketball d'Évreux, le club de hockey « Les Français volants », Jeunesse Sportive des Fontenelles de Nanterre et la FGC académie de voltige équestre. L'éducation par le sport permet d'accroître l'ouverture d'esprit de jeunes adolescents en favorisant la cohésion, la mixité sociale et scolaire.



## Santé et Recherche

En 2003, la BRED a participé à l'un des premiers dispositifs originaux de parrainage en partenariat avec **Médecins Sans Frontières (MSF)**. La BRED soutient régulièrement les campagnes de cette organisation grâce à l'appel au don ponctuel qu'elle intègre dans les relevés de compte adressés à sa clientèle. Quarante ans après sa création, MSF porte secours aux populations en détresse, victimes de catastrophes naturelles ou des situations de belligérance, dans le respect de l'attachement aux valeurs de solidarité, chères à la BRED.



La BRED s'affiche aux côtés de **l'ARC** (l'Association pour la Recherche sur le Cancer), par le biais du lancement des cartes BRED&Moi ARC et BRED&Moi Octobre Rose. Cette dernière affiche le célèbre ruban rose emblème de la lutte contre le cancer. Depuis sa création, l'association a choisi de devenir l'un des acteurs majeurs du soutien de la recherche en cancérologie. Financer la recherche et l'information est fondamental dans la lutte contre cette maladie, c'est pourquoi l'ARC donne aux chercheurs des laboratoires français les moyens de conduire leurs projets et s'investit dans l'identification des domaines de recherche les plus prometteurs.

La BRED est membre du club des partenaires de **cHeer uP!**, fédération de 15 associations d'étudiants de grandes écoles dont l'objectif est d'accompagner les adolescents et jeunes adultes atteints de cancer dans la réalisation

de leurs projets. La solidarité entre jeunes et un lien intra-générationnel contribuent à lutter contre la maladie. Depuis 2003, **cHeer uP!** mobilise les compétences de 350 étudiants bénévoles issus de 16 écoles différentes, ainsi qu'un réseau d'experts qui viennent à l'hôpital, directement au chevet des malades. Cette année, la BRED a lancé une carte BRED&Moi **cHeer uP!**.

La BRED propose à ses nouveaux clients de soutenir la **Fondation Recherche Alzheimer** (anciennement IFRAD) grâce à son dispositif de parrainage solidaire. Cette fondation a pour mission de permettre à de nombreux pôles de recherche, en France et en Europe, de travailler en synergie dans la lutte contre la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer touche 850.000 français et l'on recense chaque année 165.000 nouveaux cas : en 2020, il pourrait y avoir 1,2 millions de personnes touchées. Face à ce véritable fléau, il y a urgence à trouver des solutions thérapeutiques. En plus de la recherche, la Fondation a financé la création de la première Banque Tissulaire Nationale complète et a lancé, en 2011, le Grand Prix Européen de la Recherche, qui a pour objectif de récompenser une des meilleures équipes travaillant sur le sujet.

## Carte BRED&Moi

La BRED propose « BRED&Moi », une carte bancaire internationale entièrement personnalisable, en partenariat avec MasterCard. Son titulaire peut l'illustrer avec une photographie personnelle ou un visuel de la photothèque. En choisissant un visuel de la catégorie humanitaire, le client fait un geste solidaire, la BRED reversant 6 euros à l'association de son choix\* lors de la souscription. \* Parmi les associations partenaires de la BRED en 2011 : l'ARC, Médecins du Monde, et cHeer uP!.

## Parrainage solidaire / Appel au don

La proximité étant l'une des valeurs essentielles de la BRED, nous proposons des appels au don ponctuels dans les relevés de comptes adressés à nos clients et un dispositif de parrainage solidaire : lorsque nos clients parrainent un proche pour une ouverture de compte, la BRED reverse 5 euros à l'une des associations suivantes : Médecins Sans Frontières, la Fondation Recherche Alzheimer et la Jeunesse au Plein Air.

## Jury « Entrepreneurs citoyens »

La BRED est membre du jury du concours « Entrepreneurs Citoyens » de la Fondation d'Entreprise Banque Populaire. Il consiste à récompenser une association portée par un groupe d'entrepreneurs du secteur marchand. L'objectif de ce concours est d'encourager les projets d'intérêt général à fort impact social, exemplaires, innovants et duplicables. En 2011, le projet de l'association du Café de l'Avenir qui consiste à dupliquer son action à Marseille a été primé.

## Dividende coopératif

Le dividende coopératif de la BRED résulte de l'engagement financier de la banque au bénéfice d'associations impliquées dans des initiatives solidaires. La BRED participe ainsi à la cohésion sociale et économique et au développement durable de son territoire. Ce dividende traduit les principaux axes d'actions de la BRED en matière d'initiatives solidaires, avec en premier lieu l'éducation et le microcrédit, suivi de l'emploi et l'insertion des jeunes et des personnes en difficulté, de la santé et, enfin, les dons (en nature ou financiers).

## Environnement

### Valorisation des déchets

**Recyclage du parc informatique :** la BRED collabore avec l'association **ECODAIR** dans le cadre du renouvellement de son parc informatique. ECODAIR est chargée

# Bilan Coopératif et RSE 2011

de collecter, reconditionner, démanteler et redistribuer les ordinateurs qui lui sont confiés par la direction de l'informatique, en permettant de faire travailler des personnes handicapées ou en difficulté. Les postes qui ne sont pas donnés sont revendus pour le compte d'ECODAIR ou détruits, conformément à la réglementation européenne relative à la prévention des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Au-delà de la réglementation en vigueur, ce projet s'inscrit dans la démarche de développement durable de la BRED.

**Collecte et recyclage des papiers et des cartouches d'imprimantes :** la BRED travaille avec la Corbeille Bleue du groupe PAPREC et AB Cartouches pour limiter l'impact écologique que représente l'utilisation de ce type de consommables.

## Dématérialisation du papier

Cette année, la BRED a mis en place une politique de dématérialisation des documents contractuels.

**En agence :** les tablettes numériques ont été mises en place au printemps 2011 à l'effet de dématérialiser les documents relatifs aux opérations courantes. La BRED est à ce jour la seule entité du groupe BPCE à avoir déployé ce genre de dispositif. La dématérialisation des documents justificatifs d'une ouverture de compte a également été mise en place pour diminuer la quantité des archives en agences et ainsi réduire le volume de papier consommé.

**Relevés de compte :** la BRED développe en permanence des dispositifs innovants invitant ses clients à recevoir et à stocker leurs données bancaires via Internet sur le site sécurisé [www.bred.fr](http://www.bred.fr).

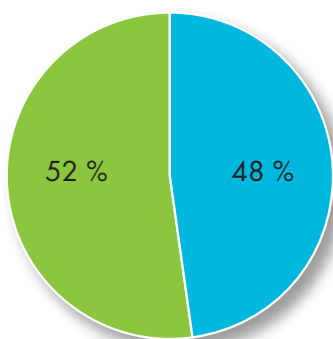
## Bilan Carbone

La BRED a réalisé son bilan des émissions de gaz à effet de serre® 2011 conformément à la législation issue du Grenelle de l'Environnement 2 (article 75 de la loi n° 2010-788 du 12.07.2010). Il sera publié sur le site internet de la BRED ([www.bred.fr](http://www.bred.fr)) avant le 31 décembre 2012.

## Financement d'énergies renouvelables

Depuis ses implantations ultramarines, la BRED a acquis très tôt une expérience dans le financement des équipements éoliens et solaires, où les risques techniques et juridiques prennent le pas sur le risque financier. Dès 2004, la BRED a financé la construction d'une ferme éolienne en Martinique et celle d'une centrale photovoltaïque en Guyane, en 2008. En 2009, la BRED a accompagné financièrement le parc éolien à Veulettes-Sur-Mer, en Seine-Maritime. Et en 2011, la BRED a accordé un crédit à la construction d'une centrale au sol sur la commune de Saint Claude en Guadeloupe.

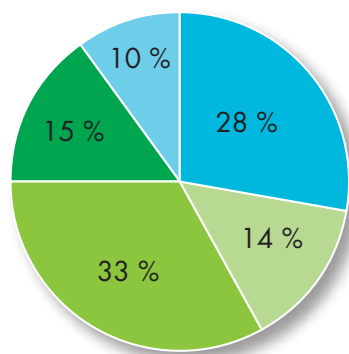
Dividende coopératif de la BRED



■ Partenariats  
■ Mécénat

Emploi du dividende coopératif

(Hors contribution FNBP et BPCE)



■ Microcrédit  
■ Emploi et insertion  
■ Éducation (sport, loisirs, culture, enfance)  
■ Santé, recherche  
■ Dons

Le montant total du dividende coopératif 2011 de la BRED est 745 402,26 €

## Indicateurs NRE 2011 (article R225-104 du Code de commerce)

### Périmètre : BRED Banque Populaire et filiales UES

1. Effectif total de l'entreprise	Au 31 décembre 2011, l'effectif total de la BRED Banque Populaire est de 3 827 (3 991 y compris les filiales de l'UES).
2. Nombre total d'embauches et éventuelles difficultés de recrutement rencontrées	La société a réalisé 393 embauches, dont 160 contrats à durée déterminée et n'a pas rencontré de difficultés de recrutement.
3. Nombre de licenciements	Pour l'année 2011, le nombre de licenciements s'établit à 48.
4. Heures supplémentaires	Le nombre total d'heures supplémentaires payées durant l'exercice 2011 ressort à 6 683.
5. Main d'œuvre extérieure à la société	La main d'œuvre extérieure à l'entreprise est de l'ordre de 150 personnes.
6. Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	Sans objet.
7. Organisation du temps de travail / Durée du temps de travail pour les salariés à temps plein	La durée individuelle annuelle de travail se chiffre à 1 599 heures, soit 35 heures en moyenne hebdomadaire.
8. Durée du temps de travail pour les salariés à temps partiels	476 membres du personnel bénéficient à leur demande d'une formule de travail à temps réduit choisi, selon des schémas individualisés répondant de la façon la plus adaptée à leurs besoins personnels.
9. Taux et motifs de l'absentéisme au sein de l'entreprise	L'absentéisme pour maladie représente 2,5 % des journées non travaillées.
10. Les rémunérations et leur évolution	Pour les collaborateurs travaillant à temps plein en contrat à durée indéterminée, la rémunération annuelle moyenne ressort à 46 062 € (31 963 € pour les postes de techniciens et 59 070 € pour les postes de cadres).
11. Les charges sociales de l'entreprise	Les charges sociales patronales représentent 62 % des rémunérations brutes versées aux salariés.
12. Application des dispositions du Code du travail relatives à l'intéressement, la participation et les plans d'épargne salariale	La société met en œuvre un dispositif complet et très favorable en matière d'épargne salariale (participation, intéressement, PEE, PERCO).
13. Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans l'entreprise	La situation respective des femmes et des hommes a fait l'objet d'un rapport sur l'égalité professionnelle, mettant en avant l'attention particulière portée dans ce domaine et les résultats obtenus dans le cadre d'un accord d'entreprise spécifique.
14. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs.	Les relations professionnelles s'appuient sur un fonctionnement efficace des instances de représentation du personnel et un dialogue régulier avec les organisations syndicales.
15. Conditions d'hygiène et de sécurité	Aucune difficulté particulière n'a été relevée dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité et le personnel bénéficie de conditions de travail favorables.
16. La formation dans l'entreprise	L'effort de formation (près de trois fois le minimum légal) demeure très soutenu, avec près de 140 000 heures de stage ayant concerné plus de 2 salariés sur 3. Cette formation est essentiellement conçue et assurée en interne, grâce au concours apporté par plus de 300 collaborateurs de la banque. La banque accueille en permanence plus de 100 alternants (apprentissage, professionnalisation), dans des disciplines diverses, qui ont vocation à être embauchés à l'issue de leur formation. Elle accueille également près de 1.500 jeunes dans le cadre de stages obligatoires au titre de leurs études.
17. L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés	En 2011, la BRED comptait 106 collaborateurs bénéficiaires de l'accord de branche sur le développement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ; elle s'adressait également à plusieurs centres d'aide par le travail pour leur confier des travaux variés.
18. Les œuvres sociales	Le subventionnement par l'entreprise des activités sociales et culturelles gérées par les comités d'établissement et le comité central d'entreprise représente plus de 2 % de la masse salariale.
19. Importance de la sous-traitance	La sous-traitance, très limitée, porte essentiellement sur des missions informatiques et certaines activités logistiques.

# Annexes NRE – Environnemental

## Indicateurs NRE 2011 (article R225-105 du Code de commerce)

### Périmètre : BRED Banque Populaire (hors filiales)

1. Consommation de ressources en eau	<p>La consommation d'eau de la BRED Banque Populaire est de 5 833 m<sup>3</sup>. Afin de réduire sa consommation, la banque limite l'utilisation des climatisations à eaux perdues et met en place des systèmes d'économie d'eau sanitaire.</p>
2. Consommation de matières premières	<p>La BRED Banque Populaire consomme des matières premières au travers de ses achats (fournitures de bureau, mobilier, etc.).</p> <p>Consommation de papier : la BRED a consommé, en 2011, 1 084,4 tonnes de papier (dont 825,5 tonnes de bobines de papier du centre éditique et 259 tonnes de papier en ramettes), et 124 tonnes d'enveloppes.</p> <p>Elle poursuit sa politique de réduction de la consommation de papier grâce aux actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• dématérialisation de ses échanges avec les clients (mise en place de tablettes numériques dans les agences) ;</li><li>• déploiement d'un work-flow entre les agences et les services de back-office pour limiter les échanges papier ;</li><li>• numérisation des dossiers réglementaires clients en agence ;</li><li>• diminution des imprimantes individuelles en faveur des imprimantes collectives ;</li><li>• utilisation de papier labellisé FSC ou PEFC.</li></ul> <p>Consommation de cartouches d'encre : la BRED Banque Populaire a mis en place un système de collecte et de recyclage des cartouches d'encre (10 772 cartouches d'encre ont été consommées en 2011).</p>
3. Consommation d'énergie	<p>La BRED Banque Populaire a consommé en 2011 : 28 395,189 Mwh d'électricité, 74 015 litres de fioul, et 316 198 m<sup>3</sup> de gaz.</p>
4. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	<p>Diverses mesures ont été mises en place pour améliorer l'efficacité énergétique des agences et des immeubles de bureaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• optimisation des éclairages (ampoules basse-consommation et programmation des systèmes d'éclairage) ;</li><li>• régulation des températures sur tous les sites ;</li><li>• amélioration de l'isolation des bâtiments ;</li><li>• mise en place de programmes de gestion de veille permettant la réduction de la consommation des PC individuels ;</li><li>• installation de systèmes de gestion technique centralisée permettant l'optimisation des flux d'énergie.</li></ul>
5. Recours aux énergies renouvelables	<p>La BRED Banque Populaire ne recourt pas aux énergies renouvelables.</p>
6. Conditions d'utilisation des sols	<p>Les conditions d'utilisation des sols ne sont pas significatives compte tenu de la nature de l'activité de la BRED Banque Populaire (services tertiaires).</p>
7. Rejets dans l'air, l'eau et le sol	<p>La nature de l'activité de la BRED Banque Populaire n'implique pas de rejets dans l'eau et le sol, ni de rejets spécifiques de gaz polluants autre que le CO<sub>2</sub>.</p> <p>Les Banques Populaires ont lancé en 2009 la réalisation d'un outil de bilan carbone spécialisé sur l'activité de banque de réseau. Cet outil permet aux Banques Populaires de réaliser chaque année leur bilan carbone standardisé qui devient ainsi un indicateur d'émission annuel. Il deviendra un indicateur de mesure des actions correctrices.</p>
8. Nuisances sonores et olfactives	<p>La nature de l'activité de banque limite le risque de nuisances sonores ou olfactives pour les tiers. La BRED a pris des mesures pour réduire les nuisances au sein de ses sièges centraux et de ses agences (isolation phonique et thermique sur les nouvelles constructions ; double vitrage ; insonorisation des locaux techniques).</p>

9. Traitements des déchets	<p>La réduction, le tri et la valorisation des déchets se développent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le recyclage du papier est effectué par la Corbeille Bleue du groupe PAPREC ;</li> <li>• le recyclage des ordinateurs a été confié à l'association ECODAIR, qui est chargée de collecter, reconditionner, démanteler et redistribuer les ordinateurs. Les postes qui ne sont pas donnés sont revendus pour le compte d'ECODAIR ou détruits, conformément à la réglementation européenne relative à la prévention des déchets visant à réduire l'impact sur l'environnement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).</li> </ul>
10. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique	<p>L'impact direct de l'activité de services de la BRED Banque Populaire se traduit essentiellement au travers de sa consommation énergétique et de sa consommation de papier, dont les mesures visant à maîtriser leur consommation sont explicitées aux points 2 et 6. La BRED Banque Populaire applique également les mesures suivantes : analyse des eaux ; récupération et recyclage des cartouches (imprimantes, photocopieurs...) ; recyclage des lampes ; contrôle des résidus susceptibles de contenir de l'amiante ; limitation des utilisations de climatisation à eaux perdues ; recyclage des déchets électriques et électroniques.</p>
11. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	<p>La BRED Banque Populaire n'a pas entrepris de démarche d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.</p>
12. Mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives	<p>Une fonction centrale, la Direction des Immeubles d'Exploitation, est responsable de l'élaboration de guides opératoires, assurant la conformité de la gestion technique de l'immobilier aux dispositions réglementaires.</p>
13. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement	<p>La BRED Banque Populaire continue le déploiement de systèmes de visioconférence sur l'ensemble de ses implantations françaises et internationales, ce qui constitue une alternative à faible impact environnemental aux déplacements motorisés.</p>
14. Existence de services internes de gestion de l'environnement	<p>La BRED Banque Populaire n'a pas mis en place de service spécifique en matière d'environnement.</p>
15. Formation et information des salariés	<p>La BRED Banque Populaire n'a pas mis en place de formation spécifique en matière d'environnement.</p>
16. Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement	<p>Compte-tenu de son secteur d'activité, la BRED Banque Populaire ne consacre pas de moyens spécifiques à la réduction des risques pour l'environnement.</p>
18. Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution	<p>Il n'existe pas d'organisation spécifique, compte tenu de la nature des activités.</p>
19. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	<p>Aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été constituée au cours de l'exercice 2011.</p>
20. Montant des indemnités versées sur décision de justice en matière d'environnement	<p>La BRED Banque Populaire n'a fait l'objet en 2011 d'aucune condamnation ou procédure judiciaire en matière environnementale.</p>
21. Éléments sur les objectifs assignés aux filiales à l'étranger	<p>Les principes d'action de la BRED Banque Populaire ne sont pas mis en œuvre dans ses filiales implantées à l'étranger.</p>



# Rapport Financier 2011

---

## Comptes consolidés

Bilan	96
Compte de résultat	98
Annexe aux comptes consolidés	103

---

## Comptes annuels sociaux

Bilan et hors bilan	164
Compte de résultat	166
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	170
Informations concernant les mandataires sociaux	171
Renseignements de caractère général	174

---

# Comptes consolidés

## 1. Bilan consolidé

### ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, Banques Centrales		1 194 706	1 282 369
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.1	4 624 166	5 694 536
Instruments dérivés de couverture	5.2	123 955	42 405
Actifs financiers disponibles à la vente	5.3	12 660 147	6 339 126
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.5.1	10 700 110	5 671 934
Prêts et créances sur la clientèle	5.5.2	14 012 059	13 505 827
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.7	1 099 589	1 122 928
Actifs d'impôts courants		2 708	9 312
Actifs d'impôts différés	5.8	246 847	178 246
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	586 491	697 691
Actifs non courants destinés à être cédés	5.10		
Participation aux bénéfices différée	5.11	93 629	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.12	150 246	145 647
Immeubles de placement	5.13	143 221	139 087
Immobilisations corporelles	5.14	173 198	175 903
Immobilisations incorporelles	5.14	30 258	25 054
Ecarts d'acquisition	5.15	4 576	4 424
<b>Total de l'actif</b>		<b>45 845 906</b>	<b>35 034 489</b>



## PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales		2 130	1 382
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.2	1 563 942	1 908 652
Instruments dérivés de couverture	5.2	264 963	98 734
Dettes envers les établissements de crédit	5.16.1	9 457 418	4 466 632
Dettes envers la clientèle	5.16.2	20 738 165	14 820 624
Dettes représentées par un titre	5.17	3 622 765	4 491 146
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants		32 999	6 268
Passifs d'impôts différés	5.8	16 450	
Comptes de régularisation et passifs divers	5.18	1 673 906	973 105
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance	5.19	5 128 548	4 956 171
Provisions	5.20	223 857	196 172
Dettes subordonnées	5.21	478 682	495 136
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 642 081</b>	<b>2 620 467</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>2 604 386</b>	<b>2 584 259</b>
Capital et réserves liées		1 828 510	1 759 262
Réserves consolidées		742 823	639 775
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-200 274	-59 196
Résultat de l'exercice		233 327	244 418
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>37 695</b>	<b>36 208</b>
<b>Total du passif</b>		<b>45 845 906</b>	<b>35 034 489</b>

# Comptes consolidés

## 2. Compte de résultat consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	6.1	995 309	786 263
Intérêts et charges assimilées	6.1	-563 681	-385 638
Commissions (produits)	6.2	423 559	410 923
Commissions (charges)	6.2	-141 658	-147 109
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.3	234 216	232 915
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	6.4	-44 560	75 570
Produits des autres activités	6.5	934 273	924 967
Charges des autres activités	6.5	-879 583	-944 003
<b>Produit net bancaire</b>		<b>957 875</b>	<b>953 888</b>
Charges générales d'exploitation	6.6	-530 656	-519 119
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-38 938	-37 329
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>388 281</b>	<b>397 440</b>
Coût du risque	6.7	-79 834	-70 493
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>308 447</b>	<b>326 947</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.8	12 653	18 399
Gains ou pertes sur autres actifs	6.9	13 807	843
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.10	-2 433	
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>332 474</b>	<b>346 189</b>
Impôts sur le résultat	6.11	-95 294	-97 584
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>Résultat net</b>		<b>237 180</b>	<b>248 605</b>
Résultat net part du groupe		233 327	244 418
Intérêts minoritaires		3 853	4 187

## 3. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
<b>Résultat net</b>		<b>237 180</b>	<b>248 605</b>
Écarts de conversion		2 281	5 376
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-189 505	-145 755
<i>Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres</i>		-189 505	-145 755
<i>Variations de valeur de la période rapportée au résultat</i>			
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture		1 150	36 036
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies			
Quote part de gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		-2 407	16
Impôts		47 403	28 305
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)</b>		<b>-141 078</b>	<b>-76 022</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>96 102</b>	<b>172 583</b>
Part du groupe		94 052	171 496
Intérêts minoritaires		2 050	1 087

# Comptes consolidés

## 4. Tableau de variation des capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	Capital et primes liées			
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	341 438	482 202	1 488 434	676
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires				
Augmentation de capital	91 050		-22 763	
Reclassement				
Composante en capitaux propres des plans de paiements sur base d'action				
Distribution				
Effet des fusions				
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires				
<i>Sous-total</i>	<i>91 050</i>		<i>-22 763</i>	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>			18 676	3 952
Autres variations				
Résultat				
Autres variations				
<i>Sous-total</i>				
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	432 488	482 202	1 484 347	4 628
Affectation du résultat de l'exercice 2010			218 241	
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	432 488	482 202	1 702 588	4 628
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires				
Augmentation de capital				
Reclassement				
Distribution				
Effet des fusions				
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires				
<i>Sous-total</i>				
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>			-45 945	1 423
Autres variations				
Résultat				
Autres variations				
<i>Sous-total</i>				
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	432 488	482 202	1 656 643	6 051

La variation de – 45 945 milliers d'euros des réserves consolidées provient principalement de corrections apportées au traitement de titres en devises, constatées en contrepartie des réserves 2010 à hauteur de 29 770 milliers d'euros et des réserves recyclables sur titres destinés à la vente à hauteur de 16 390 milliers d'euros.

# Comptes consolidés

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Variation de juste valeur des instruments	Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture					
2 357	13 797			2 328 904	22 842	2 351 746
				68 287		68 287
				68 287		68 287
-103 607	23 629			-57 350	9 179	-48 171
			244 418	244 418	4 187	248 605
			<b>244 418</b>	<b>244 418</b>	<b>4 187</b>	<b>248 605</b>
-101 250	37 426		244 418	2 584 259	36 208	2 620 467
			-244 418	-26 177		-26 177
-101 250	37 426			2 558 082	36 208	2 594 290
-143 255	754			-187 023	-563	-187 586
			233 327	233 327	2 050	235 377
			<b>233 327</b>	<b>233 327</b>	<b>2 050</b>	<b>235 377</b>
-244 505	38 180		233 327	2 604 386	37 695	2 642 081

# Comptes consolidés

## 5. Tableau des flux de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>332 475</b>	<b>346 189</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	39 164	37 265
Dépréciation des écarts d'acquisition	2 433	-53 231
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations	220 742	422 387
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-12 653	-18 399
Pertes nettes/gains nets sur activités d'investissement	-80 784	15 794
Produits/charges des activités de financement	24 517	
Autres mouvements	-303 614	-107 906
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts</b>	<b>-110 195</b>	<b>295 910</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 161 177	-3 887 514
Flux liés aux opérations avec la clientèle	5 781 266	-52 076
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	-5 970 756	4 890 618
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	-60 252	-216 078
Impôts versés	-66 845	-99 761
<i>Augmentation/(Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</i>	<i>844 590</i>	<i>635 189</i>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>1 066 870</b>	<b>1 277 288</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-12 236	-29 243
Flux liés aux immeubles de placement	-4 024	-5 602
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-25 988	-7 868
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>-42 248</b>	<b>-42 713</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-30 756	48 005
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-35 479	43 242
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>-66 235</b>	<b>91 247</b>
<b>Effet de la variation des taux de change (D)</b>	<b>1 683</b>	<b>-2 045</b>
<b>Flux nets de trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>960 070</b>	<b>1 323 777</b>
Caisse et banques centrales (solde net des comptes actifs et passifs)	1 280 987	993 047
Opérations à vue avec les établissements de crédit (solde net des comptes actifs et passifs)	627 080	-222 547
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1 908 067</b>	<b>770 500</b>
Caisse et banques centrales (solde net des comptes actifs et passifs)	1 192 576	1 280 987
Opérations à vue avec les établissements de crédit (solde net des comptes actifs et passifs)	1 704 471	661 035
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>2 897 047</b>	<b>1 942 022</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>988 980</b>	<b>1 171 522</b>

## Note 1 – Cadre général

### 1.1. Événements significatifs

#### Nouvelle opération de titrisation des prêts

La BRED Banque Populaire a procédé début 2011 à une nouvelle titrisation de prêts à l'habitat via une émission de près de 1 milliard d'euros d'obligations seniors et 100 millions d'euros de tranche subordonnée intégralement souscrits par la banque portant à 3 milliards d'euros l'encours de créances titrisées mobilières auprès de la BCE.

### 1.2. Mécanisme de garantie

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.

#### Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les

sociétés locales d'épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

#### BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Épargne et les 19 Banques Populaires.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine

aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts est de 217 millions d'euros au 31 décembre 2011 et le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des Actifs Pondérés du groupe.

Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôts au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

Les Sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossement technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire d'adossement.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

### 1.3. Événements postérieurs à la clôture

Néant

## Note 2 – Normes comptables applicables et comparabilité

### 2.1. Cadre réglementaire

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture<sup>(1)</sup>.

### 2.2. Référentiel

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2010 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et plus particulièrement les amendements à IAS 24 – Informations relatives aux parties liées et les amendements à IFRIC 14 «IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction».

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire en 2011 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

<sup>1</sup> Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)





Enfin, le groupe n'anticipe pas l'application de normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque ce choix relève d'une option, sauf mention spécifique.

Il n'est toutefois pas attendu d'impact significatif de l'application de ces normes sur les comptes consolidés du groupe.

Le groupe a par ailleurs mis en place des groupes de travail afin d'évaluer les enjeux et impacts financiers et organisationnels des normes IFRS 9 et IFRS 10, 11 et 12.

## 2.3. Recours à des estimations

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 31 décembre 2011, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (note 4.1.6) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, et plus particulièrement les dépréciations durables des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les dépréciations sur base individuelle ou calculées sur la base de portefeuilles (note 4.1.7) ;

- les provisions enregistrées au passif du bilan et, plus particulièrement, la provision épargne logement (note 4.5) et les provisions relatives aux contrats d'assurance (note 4.13) ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 4.10).
- les impôts différés (note 4.12) ;
- les tests de dépréciations des écarts d'acquisition.

## 2.4. Présentation des états financiers consolidés et date de clôture

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la Recommandation n° 2009 R 04 du 2 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2011. Les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 12 mars 2012. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 16 mai 2012.

## Note 3 – Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la BRED Banque Populaire regroupent les comptes de la BRED Banque Populaire et ceux de ses filiales significatives.

La notion de significativité ne s'apprécie pas en fonction de seuils numériques mais résulte d'une appréciation qualitative de la pertinence de l'apport des entités dans les comptes consolidés de la BRED Banque Populaire.

Le Fonds Communs de Créance Amaren II n'est pas consolidé pour les motifs exposés ci-dessous.

En 2011, le nombre de sociétés consolidées s'élève à 39 dont 36 sociétés consolidées par intégration et 3 sociétés consolidées par mise en équivalence.

Variations du périmètre depuis le 1er janvier 2011 :

- 3 nouvelles filiales intégrées globalement : Fipromer, Brd China Ltd et EPBF.
- 1 mise en équivalence cédée sort du périmètre: B-Process.

# Comptes consolidés

	Nationalité (F : française) (E : étrangère)	% de contrôle	% d'intérêt
<b>CONSOLIDATION PAR INTÉGRATION GLOBALE</b>			
<b>Société mère</b>			
BRED Banque Populaire - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F		
<b>Entreprises à caractère financier - Établissements de crédit</b>			
Banque Franco - Lao-23 Singha Road- 159 Nongbone -Vientiane-LAO	E	54,00 %	54,00 %
BCI Mer Rouge - place Lagarde - Djibouti	E	51,00 %	51,00 %
BIC BRED - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	99,95 %	99,95 %
BRED Cofilease - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BRED Gestion - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BRED Vanuatu - Port Vila - République du Vanuatu	E	85,00 %	85,00 %
EPBF - 181, chaussée de la Hulpe - B1170 Bruxelles - Belgique	E	100,00 %	100,00 %
CMMOM - 36, rue Boisneuf - 97158 Pointe-à-Pitre	F	24,38 %	24,38 %
Socama BRED - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00 %	8,15 %
Socama Normandie - 8, bd Salvador Allende - 27000 Evreux	F	100,00 %	7,31 %
Sofiag - 12 bd du général de Gaulle - 97242 Fort-de-France	F	100,00 %	100,00 %
Sofider - 3 rue Labourdonnais - 97400 Saint-Denis de La Réunion	F	100,00 %	100,00 %
<b>Établissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>			
Cofibred - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
NJR Invest - 181, chaussée de la Hulpe - B1170 Bruxelles - Belgique	E	100,00 %	100,00 %
Promepar Gestion - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	99,95 %	99,95 %
<b>Autres entreprises à caractère financier</b>			
Brd China Ltd - 78 Yang He Yi Cun , Jiangbei Dt, Chongqing Chine	E	100,00 %	100,00 %
Bercy Gestion Finance - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	99,96 %	99,96 %
Bercy Patrimoine - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BGF + - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BRED IT - Thai Wah Tower - Sathorn District -Bangkok -Thaïlande	E	100,00 %	100,00 %
Cofeg - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	99,94 %	99,94 %
Click and Trust - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	66,00 %	66,00 %
FCC Elide - 41, avenue de l'Opéra - 75002 Paris	F	100,00 %	100,00 %
FCT Eridan - 41, avenue de l'Opéra - 75002 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Fipromer - 55, rue Pierre Charon - 75008 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Foncière du Vanuatu - Port Vila - République du Vanuatu	E	100,00 %	100,00 %
IRR Invest - 181, chaussée de la Hulpe - B1170 Bruxelles - Belgique	E	100,00 %	100,00 %
LFI 4 - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Perspectives et Participations - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Prepar Courtage -Tour Franklin 92040 La Défense	F	99,40 %	99,40 %
SPIG - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Vialink - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
<b>Entreprises non financières - Assurances</b>			
Prepar Iard - Tour Franklin - 101 quartier Boieldieu - 92040 La Défense	F	99,99 %	99,99 %
Prepar-Vie - Tour Franklin -101 quartier Boieldieu - 92040 La Défense	F	99,87 %	99,87 %
<b>CONSOLIDATION PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE</b>			
<b>Établissements de crédit</b>			
SBE - 7, rue Auguste Gervais - 92130 Issy-les-Moulineaux	F	50,00 %	50,00 %
<b>CONSOLIDATION PAR MISE EN ÉQUIVALENCE</b>			
<b>Établissements de crédit</b>			
BCI - 54, avenue de la Victoire - 98849 Nouméa	F	49,90 %	49,90 %
Socredo - 115, rue Dumont d'Urville - Papeete - Tahiti -Polynésie	F	15,00 %	15,00 %
<b>Autres entreprises non financières</b>			
Aurora - 181, chaussée de la Hulpe - B1170 Bruxelles - Belgique	E	0%	100,00 %

## Cas particulier des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un ensemble d'opérations similaires (entités *ad hoc*) sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, et ce, même en l'absence de lien en capital.

Le contrôle en substance s'apprécie au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; de tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe BRED Banque Populaire a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe est exposé à la majorité des risques relatifs à l'entité.

## Cas particulier du FCC Amaren II

Eu égard à la nature spécifique du fonds multicédants Amaren II et de la détention de la totalité des parts à la hauteur des créances cédées et du risque porté, la BRED a pris l'option de présenter à son bilan, non pas les créances cédées, mais les titres du fonds. L'incidence de ce traitement est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances titrisées brutes	198 304	251 132
Décote sur créances titrisées	-10 462	-10 462
Trésorerie	-951	2 109
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>186 891</b>	<b>242 779</b>
Obligations du FCC Amaren II en titres de placement	186 891	242 779
Impact sur capitaux propres : neutralisation décote	10 462	10 462

Le FCC Elide, créé en 2007, y compris ses nouveaux compartiments Elide 2 créé en 2008 et Elide 3 créé en 2011 ainsi que le FCT Eridan créé en 2010 sont consolidés par intégration globale.

## Note 4 –Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 4.1. Actifs et passifs financiers

#### 4.1.1. Prêts et créances

Le poste « Prêts et créances » inclut les prêts et créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que certains titres non cotés sur un marché actif lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction (*voir note 4.1.2*).

Les prêts et créances sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts directement liés à l'émission et diminués de produits directement attribuables à l'émission. Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction

directement liés à l'émission des prêts et analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires.

En cas de restructuration suite aux difficultés financières du débiteur, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat dans le poste « Coût du risque » et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les coûts internes retenus dans le calcul du TIE sont les frais variables directement liés à la mise en place des prêts. Le groupe a retenu une position restrictive suivant laquelle seule la partie variable des salaires des chargés d'affaires directement indexée sur la mise en place de crédit est intégrée au TIE. Aucun autre coût interne n'est pris en compte dans le calcul du coût amorti.

Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées à des tiers dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées aux apporteurs d'affaires.

Les produits directement attribuables à l'émission des nouveaux prêts sont principalement composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts d'une durée initiale inférieure à un an sont étalés au prorata temporis sans recalcul du TIE. Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux.

## 4.1.2. Titres

À l'actif, les titres sont classés selon les quatre catégories définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

### Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance ;
- et les actifs et les passifs financiers que le groupe a choisi de comptabiliser dès l'origine à la juste valeur par résultat, en application de l'option offerte par la norme IAS 39.

Les conditions d'application de cette option sont décrites dans la note 4.1.4 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ».

La juste valeur initiale des titres classés dans cette catégorie est déterminée par application du cours offert à l'achat (cours *bid*). En date d'arrêté comptable, ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur de la période sont enregistrées dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce portefeuille comprend les titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, une cession ou un transfert de ces titres avant échéance, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau du groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans. Parmi les exceptions à cette règle, figurent notamment les cas suivants :

- une dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur ;
- une modification de la réglementation fiscale supprimant ou réduisant de façon significative l'exonération fiscale dont bénéficient les intérêts sur les placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- le regroupement d'entreprises majeur ou une sortie majeure (telle que la vente d'un secteur) nécessitant la vente ou le transfert de placements détenus jusqu'à leur échéance pour maintenir la situation existante de l'entité en matière de risque de taux d'intérêt ou sa politique de risque de crédit ;
- un changement des dispositions légales ou réglementaires modifiant de façon significative soit ce qui constitue un placement admissible ; soit le montant maximum de certains types de placement, amenant ainsi l'entité à se séparer d'un placement détenu jusqu'à son échéance ;
- un renforcement significatif des obligations en matière de capitaux propres

qui amène l'entité à se restructurer en vendant des placements détenus jusqu'à leur échéance ;

- une augmentation significative de la pondération des risques des placements détenus jusqu'à leur échéance utilisée dans le cadre de la réglementation prudentielle fondée sur les capitaux propres.

Dans les cas exceptionnels de cession décrits ci-dessus, le résultat de cession est enregistré dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les opérations de couverture de ces titres contre le risque de taux d'intérêt ne sont pas autorisées.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti, selon la méthode du TIE, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

### Prêts et créances

Le portefeuille de « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. Ces actifs ne doivent par ailleurs pas être exposés à un risque de pertes substantielles non lié à la détérioration du risque de crédit.

Certains titres peuvent être classés dans cette catégorie lorsqu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

Lorsque un actif financier enregistré en prêts et créances est cédé avant son échéance, le résultat de cession est enregistré dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

## Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction inclus.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (sauf pour les titres monétaires en devises, pour lesquels les variations de juste valeur pour la composante change affectent le résultat). Les principes de détermination de la juste valeur sont décrits en note 4.1.6.

En cas de cession, ces variations de juste valeur sont transférées en résultat.

Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts et assimilés ». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

## Date d'enregistrement des titres

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

## Règles appliquées en cas de cession partielle

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la méthode « premier entré, premier sorti » est retenue.

## 4.1.3. Instruments de dettes et de capitaux propres émis

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instru-

ments dans des conditions potentiellement défavorables. Cette obligation doit résulter de clauses et de conditions propres au contrat et pas seulement de contraintes purement économiques.

## Dettes émises

Les dettes émises (qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont initialement comptabilisées à leur valeur d'émission, comprenant les frais de transaction, et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Ces instruments sont enregistrés au bilan en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre.

## Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres subordonnés.

Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

## Parts sociales

L'interprétation IFRIC 2, consacrée au traitement des parts sociales et instruments assimilés des entités coopératives, précise les dispositions de la norme IAS 32, en rappelant que le droit contractuel d'un membre de demander le remboursement de ses parts ne crée pas automatiquement une obligation pour l'émetteur. La classification comptable est dès lors déterminée après examen des conditions contractuelles.

Selon cette interprétation, les parts de membres sont des capitaux propres si l'entité

dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement.

En raison des dispositions statutaires existantes, relatives en particulier au niveau de capital minimum, les parts sociales émises par les entités concernées dans le groupe sont considérées comme des capitaux propres.

## 4.1.4. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

L'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005 permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers comme devant être comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce choix étant irrévocable.

Le respect des conditions fixées par la norme doit être vérifié préalablement à toute inscription d'un instrument en option juste valeur.

L'application de cette option est en effet réservée aux situations suivantes :

### Élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable

L'application de l'option permet d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie. Ce traitement s'applique notamment à certains prêts structurés consentis aux collectivités locales.

### Alignement du traitement comptable sur la gestion et la mesure de performance

L'option s'applique dans le cas d'un groupe d'actifs et/ou de passifs géré et évalué à la juste valeur, à condition que cette gestion repose sur une politique de gestion des risques ou une stratégie d'investissement

documentée et que le reporting interne s'appuie sur une mesure en juste valeur.

## **Instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

L'application de l'option juste valeur est possible dans le cas où le dérivé incorporé modifie substantiellement les flux du contrat hôte et que la comptabilisation séparée du dérivé incorporé n'est pas spécifiquement interdite par la norme IAS 39 (exemple d'une option de remboursement incorporée dans un instrument de dette). L'option permet d'évaluer l'instrument à la juste valeur dans son intégralité, ce qui permet de ne pas extraire ni comptabiliser ni évaluer séparément le dérivé incorporé.

Ce traitement s'applique en particulier à certaines émissions structurées comportant des dérivés incorporés significatifs.

### **4.1.5. Instruments dérivés et comptabilité de couverture**

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non-financière, la variable ne soit pas spécifique à une

des parties au contrat (parfois appelée le « sous-jacent ») ;

- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture).

À l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net libellé en devises, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

#### **Dérivés de transaction**

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### **Dérivés de couverture**

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter la relation de couverture dès l'initiation (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

#### *Couverture de juste valeur*

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert. L'éventuelle inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés au compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est présentée au bilan dans le même poste que l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (décision de gestion, non respect des critères d'efficacité ou vente de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie résiduelle de la couverture initiale. Si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation, le montant cumulé de la réévaluation est inscrit au compte de résultat de la période.

#### *Couverture de flux de trésorerie*

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont pour objectif la couverture d'éléments exposés aux variations de flux

de trésorerie imputables à un risque associé à un élément de bilan ou à une transaction future (couverture du risque de taux sur actifs et passifs à taux variable, couverture de conditions sur des transactions futures (taux fixes futurs, prix futurs, change, etc...)).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite sur une ligne spécifique des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la partie inefficace est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés au compte de résultat dans la marge d'intérêt, symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

*Cas particuliers de couverture de portefeuilles (macro-couverture)*

## Documentation en couverture de flux de trésorerie

Certains établissements du groupe documentent leur macro-couverture en couverture de flux de trésorerie (couverture de portefeuilles de prêts ou d'emprunts).

Dans ce cas, les portefeuilles d'encours pouvant être couverts s'apprécient, pour chaque bande de maturité, sur la base :

- des actifs et passifs pour lesquels les flux d'intérêts sont aujourd'hui incertains

(stocks de prêts et emprunts à taux variable). L'entité supporte en effet un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur les actifs ou les passifs à taux variable dans la mesure où elle ne connaît pas le niveau des prochains fixings ;

- des transactions futures dont le caractère peut être jugé hautement probable (prévisions). Dans le cas d'une hypothèse d'encours constant, l'entité supporte un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur un futur prêt à taux fixe dans la mesure où le niveau de taux auquel le futur prêt sera octroyé n'est pas connu. De la même manière, l'entité peut considérer qu'elle supporte un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur un refinancement qu'elle devra réaliser dans le marché.

La norme IAS 39 ne permet pas la désignation d'une position nette par bande de maturité. L'élément couvert est donc considéré comme étant équivalent à une quote-part d'un ou plusieurs portefeuilles d'instruments à taux révisable identifiés (portion d'un encours d'emplois ou de ressources à taux variable). L'efficacité des couvertures est mesurée en constituant pour chaque bande de maturité un instrument hypothétique, dont les variations de juste valeur depuis l'origine sont comparées à celles des dérivés documentés en couverture.

Les caractéristiques de cet instrument sont identiques à celles de l'élément couvert. Le test d'efficacité est effectué en comparant les variations de valeur de l'instrument hypothétique et du dérivé de couverture. La méthode utilisée passe par la construction d'un échancier avec bande de maturité.

L'efficacité de la couverture doit être démontrée de manière prospective et rétrospective.

Le test prospectif est vérifié si, pour chaque bande de maturité de l'échancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de calculer l'efficacité rétrospective de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

Dans ce cadre, à chaque arrêté, les variations de *Mark-to-Market* pied de coupon des dérivés de couverture sont comparées avec celles des dérivés hypothétiques. Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de l'arrêt de la relation de couverture, si l'élément couvert figure toujours au bilan, il est procédé à l'étalement linéaire des gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres. Si le dérivé n'a pas été résilié, il est reclassé en dérivé de transaction et ses variations de juste valeur ultérieures seront enregistrées en résultat.

## Documentation en couverture de juste valeur

Certains établissements du groupe documentent leur macro-couverture en couverture de juste valeur, en appliquant les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne (dite *carve-out*).

La version de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne ne reprend pas certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture qui apparaissent incompatibles avec les stratégies de réduction du risque de taux d'intérêt global mises en œuvre par les banques européennes. Le *carve-out* de l'Union européenne permet en particulier de mettre en œuvre une comptabilité de couverture du risque de taux interbancaire associé aux opérations à taux fixe réalisées avec la clientèle (crédits, comptes d'épargne, dépôts à vue de la clientèle). Les instruments de

macro-couverture utilisés par le groupe sont, pour l'essentiel, des *swaps* de taux simples désignés dès leur mise en place en couverture de juste valeur des ressources et des emplois à taux fixe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de macro-couverture, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

L'efficacité des couvertures est assurée lorsque les dérivés compensent le risque de taux du portefeuille de sous-jacents à taux fixe couverts.

Deux tests d'efficacité sont réalisés :

- un test d'assiette: pour les *swaps* simples désignés de couverture dès leur mise en place, il est vérifié en date de désignation de la relation de couverture, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective, qu'il n'existe pas de sur-couverture ;
- un test quantitatif : pour les autres *swaps*, la variation de juste valeur du swap réel doit compenser la variation de juste valeur d'un swap hypothétique reflétant parfaitement la composante couverte du sous-jacent. Ces tests sont réalisés en date de désignation, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective.

En cas d'interruption de la relation de couverture, cet écart est amorti linéairement sur la durée de couverture initiale restant à courir si le sous-jacent couvert n'a pas été décomptabilisé. Il est constaté directement en résultat si les éléments couverts ne figurent plus au bilan. Les dérivés de macro-couverture peuvent notamment être déqualifiés lorsque le nominal des instru-

ments couverts devient inférieur au nominal des couvertures, du fait notamment des remboursements anticipés des prêts ou des retraits de dépôts.

#### *Couverture d'un investissement net libellé en devises*

L'investissement net dans une activité à l'étranger est le montant de la participation de l'entité consolidante dans l'actif net de cette activité.

La couverture d'un investissement net libellé en devises a pour objet de se protéger contre des variations de change d'un investissement dans une entité dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés. Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

#### **4.1.6. Détermination de la juste valeur**

##### **Principes généraux**

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur en date de clôture. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement égale au prix de négociation, soit la valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif constituent la meilleure indication de la juste valeur. Les entités doi-

vent privilégier les cotations sur des marchés actifs lorsque celles-ci existent.

En cas d'absence de cotation, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation observables sur les marchés aux données spécifiques à l'entité.

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix de transactions récentes.

##### **Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif (niveau 1)**

Il s'agit notamment des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif). L'ensemble des transactions négociées par Natixis sur des marchés listés entre dans cette catégorie.

Un marché est considéré comme actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'absence de marché actif et de données observables peut être documentée à partir des critères suivants :

- baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché ;
- grandes difficultés pour obtenir des cotations ;



- nombre réduit de contributeurs ou pas de contribution des principaux acteurs du marché ;
- forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;
- prix éloignés de la valeur intrinsèque de l'actif et/ou écarts importants entre le *bid* et le *ask* (large fourchette de cotation).

Ces critères doivent être adaptés aux caractéristiques des actifs visés et ils peuvent être complétés de tout élément de preuve complémentaire visant à démontrer que l'actif n'est plus coté sur un marché actif. En l'absence de transactions récentes, cette démonstration nécessite en tout état de cause un recours au jugement.

## **Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2)**

### *Instruments simples*

Un certain nombre de produits, en particulier les dérivés de gré à gré, swaps de taux standard, accords de taux futurs, caps, floors et options simples sont valorisés à partir de modèle de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent s'appuyer sur des paramètres observables et sur des modèles reconnus comme des standards de place (méthode d'actualisation du cash flow futur, technique d'interpolation) pour l'instrument financier concerné.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

### *Instruments complexes*

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de

données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre.

Figurent notamment en niveau 2 :

- essentiellement les dérivés simples de gré à gré ;
- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée sur la base de données de marché observables : ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes ;
- les dettes émises valorisées à la juste valeur sur option.

## **Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant une part significative de paramètres non observables (niveau 3)**

Lorsque les valorisations obtenues ne peuvent s'appuyer sur des paramètres observables ou

sur des modèles reconnus comme des standards de place, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.

Les instruments valorisés à partir de modèles spécifiques ou utilisant des paramètres non observables incluent plus particulièrement :

- des produits structurés action multi-sous-jacents, d'option sur fonds, de produits hybrides de taux, de swaps de titrisation, de dérivés de crédit structurés, de produits optionnels de taux ;
- la plupart des instruments issus de titrisations : les tranches de titrisation pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché actif. Ces instruments sont fréquemment valorisés sur la base de prix contributeurs (structureurs par exemple).

## **Comptabilisation de la marge dégagée à l'initiation (Day one profit)**

La marge dégagée lors de la comptabilisation initiale d'un instrument financier ne peut être reconnue en résultat qu'à la condition que l'instrument financier puisse être évalué de manière fiable dès son initiation. Sont considérés comme respectant cette condition les instruments traités sur un marché actif et les instruments valorisés à partir de modèles reconnus utilisant uniquement des données de marché observables.

Dans le cas de certains produits structurés, généralement élaborés pour répondre aux besoins spécifiques de la contrepartie, le modèle de valorisation est alimenté par des paramètres pour partie non observables sur des marchés actifs. Lors de la comptabilisation initiale, le prix de transaction est dans ce cas réputé refléter la valeur de marché et la marge dégagée à l'initiation (Day one profit) est différée et étalée en résultat sur la période anticipée d'observabilité des paramètres de valorisation.

Lorsque les paramètres de valorisation utilisés deviennent observables ou que la technique de valorisation utilisée évolue vers

un modèle reconnu et répandu, la part de la marge neutralisée à l'initiation de l'opération et non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

## Cas particuliers

### *Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti*

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs effectués représentent la meilleure estimation à la date d'arrêt et sont basés sur des modèles tenant compte d'un certain nombre d'hypothèses.

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché. Il s'agit notamment :

- des actifs et passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure toutefois où la sensibilité au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementée) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

### *Juste valeur du portefeuille de crédits*

La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir au taux de la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

### *Juste valeur des dettes*

Pour les dettes à taux fixe envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

## 4.1.7. Dépréciation des actifs financiers

### Dépréciation des titres

Les titres autres que ceux classés en portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sont dépréciés individuellement dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui puisse être estimé de façon fiable.

Les règles de dépréciation sont différentes selon que les titres sont des instruments de capitaux propres ou des instruments de dettes.

Pour les instruments de capitaux propres, une baisse durable ou une diminution significative de la valeur constituent des indicateurs objectifs de dépréciation.

Compte tenu des précisions apportées par l'IFRIC en juillet 2009 et des recommandations des régulateurs boursiers, le groupe a été conduit à réviser les critères qui permettent de caractériser les situations de pertes de valeur pour les instruments de capitaux propres cotés.

Une baisse de plus de 50 % ou depuis plus de 36 mois de la valeur d'un titre par rapport à son coût historique caractérise désormais une situation de dépréciation durable se traduisant par la constatation d'une charge.

Ces critères de dépréciations sont, par ailleurs, complétés par l'examen ligne à ligne des actifs

subissant une baisse de plus de 30 % ou depuis plus de 6 mois de leur valeur par rapport à leur coût historique ou en cas d'événements susceptibles de caractériser un déclin significatif ou prolongé. Si le groupe estime que la valeur de l'actif ne pourra être recouvrée en totalité une charge de dépréciation est enregistrée dans ce cas au compte de résultat.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse qualitative de leur situation est effectuée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 4.1.6.

La dépréciation des instruments de capitaux propres est irréversible et ne peut être reprise par résultat. Les pertes sont inscrites dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les gains latents subséquents à une dépréciation sont différés en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Pour les instruments de dettes tels que les obligations ou les titres issus d'une titrisation (ABS, CMBS, RMBS, CDO cash), une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les titres de dettes sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation sur base individuelle du risque avéré des prêts et créances. Pour les TSSDI, une attention particulière est également portée lorsque l'émetteur peut, sous certaines conditions, ne pas payer le coupon ou proroger l'émission au-delà de la date de remboursement prévue.

La dépréciation des instruments de dettes peut être reprise par résultat en cas d'amélioration de la situation de l'émetteur. Ces dépréciations et reprises sont inscrites dans le poste « Coût du risque ».

### Dépréciation des prêts et créances

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est dépréciée si les deux conditions suivantes sont réunies :

- il existe des indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base de portefeuilles : il s'agit « d'événements déclenchant » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés. Au niveau individuel, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit incluent l'existence d'impayés depuis plus de trois mois (six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales) ou, indépendamment de l'existence d'un impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses ;
- ces événements génèrent des pertes avérées (incurred losses) sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de ces pertes doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Pour les actifs à court terme (durée inférieure à un an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte au travers de provisions comptabilisées au passif du bilan.

Deux types de dépréciations sont enregistrés en coût du risque :

- les dépréciations sur base individuelle ;
- les dépréciations sur base de portefeuilles.

#### *Dépréciation sur base individuelle*

Elles se calculent sur la base d'échéanciers, déterminés selon les historiques de recou-

vrement constatés par catégorie de créances. Les garanties sont prises en compte pour déterminer le montant des dépréciations et, lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut, l'encours n'est pas déprécié.

#### *Dépréciation sur base de portefeuilles*

Les dépréciations sur base de portefeuilles couvrent les encours non dépréciés au niveau individuel. Conformément à la norme IAS 39, ces derniers sont regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation.

Les encours des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne sont regroupés en ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque sur la base du système de notation interne du groupe. Les portefeuilles soumis au test de dépréciation sont ceux relatifs aux contreparties dont la notation s'est significativement dégradée depuis l'octroi et qui sont de ce fait considérés comme sensibles. Ces encours font l'objet d'une dépréciation, bien que le risque de crédit ne puisse être individuellement alloué aux différentes contreparties composant ces portefeuilles et dans la mesure où les encours concernés présentent collectivement une indication objective de perte de valeur.

Le montant de la dépréciation est déterminé en fonction de données historiques sur les probabilités de défaut à maturité et les pertes attendues, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle ou géographique, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison de facteurs économiques intrinsèques à la population analysée. La dépréciation sur base de portefeuilles est déterminée sur la base des pertes attendues à maturité sur l'assiette ainsi déterminée.

#### **4.1.8. Reclassements d'actifs financiers**

Plusieurs reclassements sont autorisés :

- **Reclassement antérieurs aux amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 :**

Figurent notamment parmi ces reclassements, les reclassements de titres disponibles à la vente vers la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance » :

Tout titre à revenu fixe répondant à la définition des « Titres détenus jusqu'à l'échéance » ayant une maturité définie, peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le groupe modifie son intention de gestion et décide de détenir ce titre jusqu'à son échéance. Le groupe doit par ailleurs avoir la capacité de cette détention jusqu'à maturité.

- **Reclassement autorisés depuis l'adoption des normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 :**

Ce texte définit les modalités des reclassements vers d'autres catégories d'actifs financiers non dérivés à la juste valeur (à l'exception de ceux inscrits en juste valeur sur option) :

- reclassement de titres de transaction vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » ;

Tout actif financier non dérivé peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le groupe est en mesure de démontrer l'existence de « circonstances rares » ayant motivé ce reclassement. L'IASB a, pour mémoire, qualifié la crise financière du second semestre 2008 de « circonstance rare ».

Seuls les titres à revenu fixe ou déterminable peuvent faire l'objet d'un reclassement vers la

catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ». L'établissement doit par ailleurs avoir l'intention et la capacité de détenir ces titres jusqu'à maturité. Les titres inscrits dans cette catégorie ne peuvent être couverts contre le risque de taux d'intérêt.

- reclassement de titres de transaction ou de titres disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances ».

Tout actif financier non dérivé répondant à la définition de « Prêts et créances » et, en particulier, tout titre à revenu fixe non coté sur un marché actif, peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le groupe modifie son intention de gestion et décide de détenir ce titre sur un futur prévisible ou à maturité. Le groupe doit par ailleurs avoir la capacité de cette détention à moyen ou long terme.

Les reclassements sont réalisés à la juste valeur à la date du reclassement, cette valeur devenant le nouveau coût amorti pour les instruments transférés vers des catégories évaluées au coût amorti.

Un nouveau TIE est alors calculé à la date du reclassement afin de faire converger ce nouveau coût amorti vers la valeur de remboursement, ce qui revient à considérer que le titre a été reclassé avec une décote.

Pour les titres auparavant inscrits parmi les actifs financiers disponibles à la vente, l'étalement de la nouvelle décote sur la durée de vie résiduelle du titre sera généralement compensé par l'amortissement de la perte latente figée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à la date du reclassement et reprise sur base actuarielle au compte de résultat.

En cas de dépréciation postérieure à la date de reclassement d'un titre auparavant inscrits parmi les actifs financiers disponibles à la vente, la perte latente figée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à la date du reclassement est reprise immédiatement en compte de résultat.

#### 4.1.9. Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs est enregistré distinctement.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif.

Si l'ensemble des conditions de décomptabilisation n'est pas réuni, le groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

#### Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non à la juste valeur.

Chez le cessionnaire, les actifs reçus ne sont pas comptabilisés mais une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées est enregistrée. Le montant décaissé à l'actif est inscrit en titres reçus en pension livrée.

Lors des arrêts suivants, les titres continuent à être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est valorisée à son nominal dans la catégorie « Prêts et créances ».

#### Opérations de prêts de titres

Les prêts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens du référentiel IFRS. Par conséquent, ces opérations ne donnent pas lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Pour l'emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

## 4.2. Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des loyers et de valoriser le capital investi.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles (voir note 4.3) à l'exception de l'Assurance qui comptabilise ses immeubles représentatifs de placements d'assurance à la juste valeur avec constatation de la variation en résultat. La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

La juste valeur des immeubles de placement du groupe est communiquée sur la base des résultats d'expertises régulières sauf cas particulier affectant significativement la valeur du bien.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable.

Les plus ou moins-values de cession d'immeubles de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités ».

### 4.3. Immobilisations

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement. Les parts de SCI sont traitées comme des immobilisations corporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées pour leur coût d'acquisition éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leurs sont directement attribuables. Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de production, incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

La méthode de comptabilisation des actifs par composants est appliquée à l'ensemble des constructions.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La base amortissable tient compte

de la valeur résiduelle, lorsque celle-ci est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- façades/couverture/étanchéité : 20 à 40 ans ;
- fondations/ossatures : 30 à 60 ans ;
- ravalements : 10 à 20 ans ;
- équipements techniques : 10 à 20 ans ;
- aménagements intérieurs : 8 à 15 ans.

Pour les autres catégories d'immobilisations corporelles, la durée d'utilité se situe en général dans une fourchette de 5 à 10 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

Le traitement comptable des immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement (crédit-bail preneur) est précisé au paragraphe 4.9.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

### 4.4. Actifs destinés à être cédés et dettes liées

En cas de décision de vendre des actifs non courants avec une forte probabilité pour que cette vente intervienne dans les 12 mois, les actifs concernés sont isolés au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont également présentés séparément dans un poste dédié « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants cessent d'être amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur juste valeur minorée des coûts de la vente. Les instruments financiers restent évalués selon les principes de la norme IAS 39.

### 4.5. Provisions

Les provisions autres que celles relatives aux engagements sociaux, aux provisions épargne logement, aux risques d'exécution des engagements par signature et aux contrats d'assurance concernent essentiellement les litiges, amendes, risques fiscaux et restructurations.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peuvent être estimés de manière fiable. Elles correspondent à des obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, et pour lesquelles une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour les régler.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions sont actualisées dès lors que l'effet d'actualisation est significatif.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

## Engagements sur les contrats d'épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement, d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement, d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les

encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;

- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode « Monte-Carlo » pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées dans la marge d'intérêt.

## 4.6. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat, tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaires, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

## 4.7. Commissions sur prestations de services

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.) ;
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « Commissions ».

Les commissions de fiducie ou d'activité analogue sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom des particuliers, de régime de retraite ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actif et de conservation pour compte de tiers.

## 4.8. Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie fonctionnelle de l'entité du groupe au bilan de laquelle ils sont comptabilisés. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

## 4.9. Opérations de location-financement et assimilées

Les contrats de location sont analysés selon leur substance et leur réalité financière et relèvent selon le cas d'opérations de location simple ou d'opérations de location – financement.

### 4.9.1. Contrats de location – financement

Un contrat de location – financement se définit comme un contrat de location ayant en substance pour effet de transférer au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Il s'analyse comme une acquisition d'immobilisation par le locataire financée par un crédit accordé par le bailleur.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location présente notamment cinq exemples de situations permettant de distinguer un contrat de location financement d'un contrat de location simple :

- Le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- Le preneur a l'option d'acheter les biens à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;
- La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- À l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- La nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- Si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la

résiliation sont à la charge du preneur (moins valeur sur le bien...);

- Les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- Le preneur a la faculté de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

À l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Conformément à la norme IAS 17, les valeurs résiduelles non garanties font l'objet d'une révision régulière. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (calcul d'un nouveau plan d'amortissement). La part de variation au titre des périodes échues est enregistrée en résultat et la part de variation au titre des périodes à venir est constatée par le biais d'une modification du taux d'intérêt implicite.

Les dépréciations sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ». Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'intérêt implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie, et

- La valeur d'entrée du bien (juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat se traduisent par l'acquisition d'une immobilisation financée par emprunt.

## 4.9.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat pour lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Dans les comptes du bailleur, le bien est comptabilisé en immobilisation et est amorti sur la période de location, la base amortissable s'entendant hors valeur résiduelle. Les loyers sont comptabilisés en résultat sur la durée du contrat de location.

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre du contrat sont enregistrés linéairement sur la période de location.

## 4.10. Avantages au personnel

Le groupe accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

### 4.10.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation et primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

### 4.10.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

### 4.10.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

### 4.10.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en

charges et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du « corridor », c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

## 4.11. Paiements fondés sur base d'actions

Les paiements sur base d'actions concernent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions émises par le groupe, qu'ils soient dénoués par remise d'actions ou réglés en numéraire, le montant dépendant de l'évolution de la valeur des actions.

La charge supportée par le groupe est évaluée sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des options d'achat ou de souscription d'actions attribuées par certaines filiales. La charge globale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options qui seront acquises au terme de la période d'acquisition des droits, compte tenu des



conditions de présence des bénéficiaires et des éventuelles conditions de performance hors marché attachées au plan.

La charge pour le groupe est enregistrée en résultat à compter de la date de notification aux salariés, sans attendre, le cas échéant, que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies (processus d'approbation ultérieur par exemple), ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Dans le cas des plans dénoués par remise d'actions, la contrepartie de la charge figure en augmentation des capitaux propres.

Pour les plans dénoués en numéraire, pour lesquels le groupe supporte un passif, la charge correspond à la juste valeur du passif. Ce montant est étalé sur la période d'acquisition des droits par la contrepartie d'un compte de dettes réévalué à la juste valeur par le résultat à chaque arrêté.

## 4.12. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt

dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférant :

- aux gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente,
- et aux variations de juste valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont enregistrés en gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

## 4.13. Activités d'assurance

Les actifs et passifs financiers des sociétés d'assurance suivent les dispositions de la norme IAS 39. Ils sont classés dans les catégories définies par cette norme et en suivent les règles d'évaluation et le traitement comptable.

Les passifs d'assurance restent en grande partie évalués selon le référentiel français, dans l'attente d'un complément au dispositif actuel de la norme IFRS 4.

En effet, en application de la phase I de la norme IFRS 4, les contrats se répartissent en trois catégories :

- les contrats qui génèrent un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4 : cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens, contrats d'épargne en unité de compte avec garantie plancher. Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local sont maintenues sur ces contrats ;
- les contrats financiers tels que les contrats d'épargne qui ne génèrent pas un risque d'assurance sont comptabilisés selon la norme IFRS 4 s'ils contiennent une participation aux bénéfices discrétionnaire, pour lesquels les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local sont également maintenues ;

- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, tels que les contrats en unités de compte sans support euro et sans garantie plancher, relèvent de la norme IAS 39.

La majorité des contrats financiers émis par les filiales du groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices.

La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la « comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur en application de la norme IAS 39. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

La variation de participation aux bénéfices différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et en résultat pour les variations de valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

L'application de ces principes est complétée par la réalisation d'un test de suffisance du passif, consistant à vérifier à chaque arrêté que les passifs d'assurance sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs, qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Si la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

# Comptes consolidés

## NOTE 5 – Notes relatives au bilan

### 5.1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, et de certains actifs et passifs que le groupe a choisi de comptabiliser à la juste valeur, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IAS 39.

#### 5.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Transaction	Sur option	Total	Transaction	Sur option	Total
Effets publics et valeurs assimilées	1 487 343		1 487 343	3 482 282		3 482 282
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 543 671	42 975	2 586 646	1 641 515	32 593	1 674 108
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>4 031 014</b>	<b>42 975</b>	<b>4 073 989</b>	<b>5 123 797</b>	<b>32 593</b>	<b>5 156 390</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>55 992</b>	<b>234 241</b>	<b>290 233</b>	<b>5 896</b>	<b>298 178</b>	<b>304 074</b>
Prêts aux établissements de crédit						
Prêts à la clientèle						
<b>Prêts</b>						
<b>Opérations de pension</b>						
<b>Dérivés de transaction</b>	259 944		259 944	234 072		234 072
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>4 346 950</b>	<b>277 216</b>	<b>4 624 166</b>	<b>5 363 765</b>	<b>330 771</b>	<b>5 694 536</b>

#### Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>en milliers d'euros</i>	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Actifs financiers à la juste valeur sur option
Titres à revenu fixe		42 975		42 975
Actions et autres titres à revenu variable		234 241		234 241
Prêts et opérations de pension				
<b>Total</b>		<b>277 216</b>		<b>277 216</b>

#### Prêts et créances à la juste valeur par résultat sur option et risque de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Exposition au risque de crédit	Dérivés de crédit liés	Variation de juste valeur imputable au risque de crédit	Variation de juste valeur des dérivés de crédit liés	Exposition au risque de crédit	Dérivés de crédit liés	Variation de juste valeur imputable au risque de crédit	Variation de juste valeur des dérivés de crédit liés
Prêts aux établissements de crédit								
Prêts à la clientèle								
<b>Total</b>								

# Annexe aux comptes consolidés

## 5.1.2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Opérations de pension		
Autres passifs financiers	957 741	1 374 912
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>957 741</b>	<b>1 374 912</b>
<b>Dérivés de transaction</b>	<b>525 591</b>	<b>466 638</b>
Comptes à terme et emprunts interbancaires		
Comptes à terme et emprunts à la clientèle	80 610	67 102
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Opérations de pension		
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option</b>	<b>80 610</b>	<b>67 102</b>
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 563 942</b>	<b>1 908 652</b>

### Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>en milliers d'euros</i>	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Passifs financiers à la juste valeur sur option
Comptes à terme et emprunts interbancaires				
Comptes à terme et emprunts à la clientèle		80 610		80 610
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées				
Opérations de pension				
<b>Total</b>		<b>80 610</b>		<b>80 610</b>

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option et risque de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			31/12/2010			Différence imputable au risque de crédit
	Juste valeur	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence	Juste valeur	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence	
	(1)	(2)	(1) - (2)	(1)	(2)	(1) - (2)	
Comptes à terme et emprunts interbancaires							
Comptes à terme et emprunts à la clientèle	80 610	80 610		67 102	67 102		
Dettes représentées par un titre							
Dettes subordonnées							
Opérations de pension							
<b>Total</b>	<b>80 610</b>	<b>80 610</b>		<b>67 102</b>	<b>67 102</b>		

# Comptes consolidés

## 5.1.3. Instruments dérivés de transaction

Le montant notionnel des instruments financiers ne constitue qu'une indication du volume de l'activité et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. Les justes valeurs positives ou négatives représentent la valeur de remplacement de ces instruments. Ces valeurs peuvent fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
<b>Opérations fermes</b>	<b>528 646 600</b>	<b>230 631</b>	<b>474 195</b>	<b>102 847 093</b>	<b>219 156</b>	<b>341 724</b>
Instruments de taux	508 471 982	195 638	402 620	97 259 663	158 674	244 071
Instruments sur actions						
Instruments de change	20 168 286	-15	68 940	2 351 136	21 620	74 936
Autres instruments	6 332	35 008	2 635	3 236 294	38 862	22 717
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>15 357 993</b>	<b>17 308</b>	<b>51 396</b>	<b>5 800 423</b>	<b>14 916</b>	<b>121 100</b>
Instruments de taux	14 238 485	16 070	9 832	5 308 270	12 580	96 126
Instruments sur actions						
Instruments de change	612 997	1 237	26 687	331 645	2 331	12 093
Autres instruments	506 511	1	14 877	160 508	5	12 881
<b>Dérivés de crédit</b>		<b>12 005</b>		<b>352 112</b>		<b>3 814</b>
<b>Total</b>	<b>544 004 593</b>	<b>259 944</b>	<b>525 591</b>	<b>108 999 628</b>	<b>234 072</b>	<b>466 638</b>

## 5.2. Instruments dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective.

Les couvertures de juste valeur correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de juste valeur des instruments à taux fixe imputables à l'évolution des taux de marché. Ces couvertures transforment des actifs ou passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La couverture de juste valeur est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

Les couvertures de flux de trésorerie permettent de figer ou d'encadrer la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

La couverture de flux de trésorerie est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux	6 943 294		203 820	3 727 295	3	95 078
Instruments de change						
Autres instruments						
<i>Opérations fermes</i>	<i>6 943 294</i>		<i>203 820</i>	<i>3 727 295</i>	<i>3</i>	<i>95 078</i>
Instruments de taux	1	1	1			
Instruments de change						
Autres instruments						
<i>Opérations conditionnelles</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>			
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>6 943 295</b>	<b>1</b>	<b>203 821</b>	<b>3 727 295</b>	<b>3</b>	<b>95 078</b>
Instruments de taux	2 792 305	123 954	61 142	5 122 396	42 403	3 657
Instruments de change						
Autres instruments						
<i>Opérations fermes</i>	<i>2 792 305</i>	<i>123 954</i>	<i>61 142</i>	<i>5 122 396</i>	<i>42 403</i>	<i>3 657</i>
Instruments de taux						
Instruments de change						
Autres instruments						
<i>Opérations conditionnelles</i>						
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>2 792 305</b>	<b>123 954</b>	<b>61 142</b>	<b>5 122 396</b>	<b>42 403</b>	<b>3 657</b>
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>9 735 600</b>	<b>123 955</b>	<b>264 963</b>	<b>8 849 691</b>	<b>42 406</b>	<b>98 735</b>

# Comptes consolidés

## 5.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (actifs financiers à la juste valeur, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou prêts et créances).

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>10 341 421</b>	<b>4 278 361</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>2 312 339</b>	<b>2 060 765</b>
Prêts aux établissements de crédit		
Prêts à la clientèle		
<b>Prêts</b>		
<b>Créances douteuses</b>	<b>6 387</b>	
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>12 660 147</b>	<b>6 339 126</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (avant impôt)</b>	<b>-303 282</b>	<b>-145 755</b>

Les titres à revenu fixe incluent les créances rattachées.

# Annexe aux comptes consolidés

## 5.4. Juste valeur des actifs et passifs financiers

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			Total
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Titres	3 218 965			3 218 965
Instruments dérivés		259 945		259 945
Autres actifs financiers				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 218 965</b>	<b>259 945</b>		<b>3 478 910</b>
Titres	1 145 257			1 145 257
Autres actifs financiers				
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>1 145 257</b>			<b>1 145 257</b>
Titres	9 545 985	3 114 162		12 660 147
Autres actifs financiers				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>9 545 985</b>	<b>3 114 162</b>		<b>12 660 147</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Titres				
Instruments dérivés		525 591		525 591
Autres passifs financiers		957 741		957 741
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		<b>1 483 332</b>		<b>1 483 332</b>
Titres				
Autres passifs financiers		80 610		80 610
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>		<b>80 610</b>		<b>80 610</b>

# Comptes consolidés

Au 31 décembre 2010, la répartition était la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010			Total
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Titres	4 223 914			4 223 914
Instruments dérivés		234 073		234 073
Autres actifs financiers				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>4 223 914</b>	<b>234 073</b>		<b>4 457 987</b>
Titres	1 236 550			1 236 550
Autres actifs financiers				
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>1 236 550</b>			<b>1 236 550</b>
Titres	3 326 270	3 012 856		6 339 126
Autres actifs financiers				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>3 326 270</b>	<b>3 012 856</b>		<b>6 339 126</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Titres				
Instruments dérivés		466 638		466 638
Autres passifs financiers		1 374 912		1 374 912
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		<b>1 841 550</b>		<b>1 841 550</b>
Titres				
Autres passifs financiers		67 102		67 102
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>		<b>67 102</b>		<b>67 102</b>



# Annexe aux comptes consolidés

## 5.5. Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. La grande majorité des crédits accordés par le groupe est classée dans cette catégorie.

### 5.5.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10 712 773	5 685 579
Dépréciations individuelles	-12 663	-13 645
Dépréciations sur base de portefeuilles		
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>10 700 110</b>	<b>5 671 934</b>

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'élève à 10 720 073 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (5 700 741 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

### Décomposition des prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs	1 213 636	1 178 230
Opérations de pension	5 245 345	2 244 280
Comptes et prêts	4 235 960	2 242 875
Opérations de location financement		
Prêts subordonnés et prêts participatifs	1 016	977
Titres assimilés à des prêts et créances		
Prêts et créances dépréciés	16 816	19 217
<b>Total des prêts et créances sains sur les établissements de crédit</b>	<b>10 712 773</b>	<b>5 685 579</b>

Les créances sur opérations avec le réseau s'élèvent à 1 767 894 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (1 743 256 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

Les fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des Dépôts et présentés sur la ligne « Comptes ordinaires débiteurs » s'élèvent à 386 567 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (191 642 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

### 5.5.2. Prêts et créances sur la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Prêts et créances sur la clientèle	14 550 462	14 030 327
Dépréciations individuelles	-459 188	-446 671
Dépréciations sur base de portefeuilles	-79 215	-77 829
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>14 012 059</b>	<b>13 505 827</b>

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle hors provisions collectives s'élève à 15 143 330 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (14 033 083 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

# Comptes consolidés

## Décomposition des prêts et créances sur la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>867 131</b>	<b>826 342</b>
Prêts à la clientèle financière	37 819	22 323
Crédits de trésorerie et de consommation	1 056 621	1 006 093
Crédits à l'équipement	4 616 724	4 502 676
Crédits au logement	5 460 861	5 227 981
Crédits à l'exportation	177 088	100 019
Autres crédits	963 464	725 597
Prêts subordonnés		
Opérations de pension	94 069	304 905
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>12 406 646</b>	<b>11 889 594</b>
Titres assimilés à des prêts et créances	311 806	404 450
Autres prêts et créances sur la clientèle	195 740	212 271
Prêts et créances dépréciés	769 138	697 669
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>14 550 462</b>	<b>14 030 327</b>

## 5.6. Reclassements d'actifs financiers

### Portefeuille d'actifs financiers reclassés

En application des amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers », le groupe a procédé au reclassement de certains actifs financiers au cours du second semestre 2008.

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur nette comptable à la date du reclassement	Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	Juste valeur au 31 décembre 2010	Juste valeur au 31 décembre 2011
<b>Actifs reclassés de 2008 à 2010</b>					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances					
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances	521 227	395 791	301 026	390 589	300 825
<b>Total des titres reclassés de 2008 à 2010</b>	<b>521 227</b>	<b>395 791</b>	<b>301 026</b>	<b>390 589</b>	<b>300 825</b>
<b>Actifs reclassés en 2011</b>					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances					
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances					
<b>Total des titres reclassés en 2011</b>					
<b>Total des titres reclassés</b>					

# Annexe aux comptes consolidés

## Résultats afférents aux actifs financiers reclassés et résultats qui auraient été comptabilisés

### Résultat de l'exercice 2011 relatif aux actifs financiers reclassés

<i>en milliers d'euros</i>	Produit net bancaire	Coût du risque	Total (avant impôts)
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances			
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances	3 702		3 702
<b>TOTAL</b>	<b>3 702</b>		<b>3 702</b>

### Variation de juste valeur qui aurait été comptabilisée si les titres n'avaient pas été reclassés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Variation de juste valeur qui aurait été enregistrée en résultat		
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente		
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances		
- Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances		
Variation de juste valeur qui aurait été enregistrée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
- Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances	-201	-5 202
<b>Total</b>	<b>-201</b>	<b>-5 202</b>

## 5.7. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable ayant une date d'échéance déterminée et que le groupe a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 099 589	1 122 928
<b>Montant brut des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>1 099 589</b>	<b>1 122 928</b>
Dépréciation		
<b>Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>1 099 589</b>	<b>1 122 928</b>

La juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 1 074 227 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (1 111 186 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

# Comptes consolidés

## 5.8. Impôts courants et impôts différés

### Analyse des actifs et passifs d'impôts différés par nature

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles reposent sur les sources de comptabilisation détaillées dans le tableau suivant (les actifs d'impôts différés sont signés en positif, les passifs d'impôts différés figurent en négatif) :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plus-values latentes sur OPCVM	14 096	21 218
GIE fiscaux		
Provisions pour passifs sociaux	29 469	29 019
Provisions pour activité d'épargne-logement	11 093	11 128
Autres provisions non déductibles	98 565	82 161
Autres sources de différences temporelles	4 286	34 200
<b>Impôts différés liés aux décalages temporels générés par l'application des règles fiscales</b>	<b>157 509</b>	<b>177 726</b>
<b>Impôts différés liés à l'activation des pertes fiscales reportables</b>	<b>1 582</b>	<b>1 539</b>
Juste valeur des instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves	42 289	-19 336
Autres éléments de valorisation du bilan	27 104	17 416
<b>Impôts différés liés aux modes de valorisation du référentiel IFRS</b>	<b>69 393</b>	<b>-1 920</b>
<b>Impôts différés sur prêts à taux zéro</b>	<b>5 596</b>	<b>3 972</b>
<b>Impôts différés non constatés</b>	<b>-1 582</b>	<b>-1 539</b>
<b>Impôts différés nets part des minoritaires</b>	<b>-2 101</b>	<b>-1 532</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>230 397</b>	<b>178 246</b>
<b>Comptabilisés :</b>		
A l'actif du bilan	246 847	178 246
Au passif du bilan	-16 450	

Au 31 décembre 2011, les différences temporelles déductibles, pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan s'élèvent à 1 582 milliers d'euros.

### Analyse des impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres au cours de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Ecarts de conversion	6 051		6 051	4 628		4 628
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-318 803	74 795	-244 008	-129 587	26 427	-103 160
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture	58 228	-20 048	38 180	57 078	-19 652	37 426
Quote-part de gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-497		-497	1 910		1 910
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-255 021</b>	<b>54 747</b>	<b>-200 274</b>	<b>-65 971</b>	<b>6 775</b>	<b>-59 196</b>

## 5.9. Comptes de régularisation et actifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'encaissement	103 322	89 423
Charges constatées d'avance	53 651	48 162
Produits à recevoir	240 385	246 905
Autres comptes de régularisation	28 240	170 542
<b>Comptes de régularisation - actif</b>	<b>425 598</b>	<b>555 032</b>
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	9 688	7 055
Débiteurs divers	151 205	135 604
<b>Actifs divers</b>	<b>160 893</b>	<b>142 659</b>
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>586 491</b>	<b>697 692</b>

## 5.10. Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

Néant

## 5.11. Participation aux bénéfices différée

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Participation aux bénéfices différée active	93 629	
Participation aux bénéfices différée passive		12 140
<b>Total Participation aux bénéfices différée nette</b>	<b>93 629</b>	<b>12 140</b>
dont participation aux bénéfices différée constatée en capitaux propres	35 290	9 054

## 5.12. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les principales participations du groupe mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Sociétés financières</b>	<b>131 613</b>	<b>125 549</b>
- Banque Calédonienne d'Investissement BCI	94 429	89 053
- Socredo	37 184	36 496
<b>Sociétés non financières</b>	<b>18 633</b>	<b>20 098</b>
<b>Total Participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>150 246</b>	<b>145 647</b>

# Comptes consolidés

Les données financières publiées par les principales sociétés dont les titres sont mis en équivalence sont les suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Total du bilan au 31/12/2011</b>	<b>Produit net bancaire ou chiffre d'affaires Exercice 2011</b>	<b>Résultat net Exercice 2011</b>
- Banque Calédonienne d'Investissement BCI	1 917 305	71 273	22 216
- Socredo	2 013 705	85 788	4 585

## 5.13. Immeubles de placement

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>			<b>31/12/2010</b>		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	<b>Valeur nette</b>	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	<b>Valeur nette</b>
<b>Immeubles de placement</b>						
- comptabilisés à la juste valeur	80 433		<b>80 433</b>	76 200		<b>76 200</b>
- comptabilisés au coût historique	75 387	-12 599	<b>62 788</b>	74 883	-11 996	<b>62 887</b>
<b>Total des immeubles de placement</b>	<b>155 820</b>	<b>-12 599</b>	<b>143 221</b>	<b>151 083</b>	<b>-11 996</b>	<b>139 087</b>

## 5.14. Immobilisations

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>			<b>31/12/2010</b>		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	<b>Valeur nette</b>	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains et constructions	164 641	-83 946	80 695	161 317	-77 962	83 355
Biens mobiliers donnés en location	42		42	42		42
Equipement, mobilier et autres immobilisations corporelles	249 901	-157 439	92 461	243 653	-151 147	92 506
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>414 583</b>	<b>-241 385</b>	<b>173 198</b>	<b>405 012</b>	<b>-229 109</b>	<b>175 903</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Droit au bail	29 252	-26 189	3 063	29 162	-25 039	4 123
Logiciels	38 201	-28 530	9 671	34 365	-23 612	10 753
Autres immobilisations incorporelles	30 301	-12 776	17 525	29 852	-19 674	10 178
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>97 754</b>	<b>-67 495</b>	<b>30 258</b>	<b>93 379</b>	<b>-68 325</b>	<b>25 054</b>

## 5.15. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition liés aux opérations de l'exercice sont analysés dans le cadre de la note relative au périmètre de consolidation.

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur nette comptable	
	31/12/2011	31/12/2010
BCI Mer Rouge (Djibouti)	4 576	4 424
<b>Total des écarts d'acquisition</b>	<b>4 576</b>	<b>4 424</b>

## 5.16. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

### 5.16.1. Dettes envers les établissements de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>166 323</b>	<b>425 912</b>
Comptes à vue	28 920	85 246
Opérations de pension		
Dettes rattachées	3 051	2 528
<b>Dettes à vue envers les établissements de crédit</b>	<b>31 971</b>	<b>87 774</b>
Emprunts et comptes à terme	3 322 006	1 091 291
Opérations de pension	5 929 853	2 857 957
Dettes rattachées	7 266	3 698
<b>Dettes à terme envers les établissements de crédit</b>	<b>9 259 125</b>	<b>3 952 946</b>
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>9 457 418</b>	<b>4 466 632</b>

Les dettes sur opérations avec le réseau s'élèvent à 607 659 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (215 888 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 9 546 975 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (4 550 735 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

# Comptes consolidés

## 5.16.2. Dettes envers la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>8 043 672</b>	<b>7 424 087</b>
Livret A	639 954	441 930
PEL / CEL	1 392 398	1 370 067
Autres comptes d'épargne à régime spécial	2 072 081	2 054 891
Dettes rattachées		
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>4 104 433</b>	<b>3 866 888</b>
Comptes et emprunts à vue	2 606 900	851 751
Comptes et emprunts à terme	2 187 740	688 054
Dettes rattachées	40 220	33 257
<b>Autres comptes de la clientèle</b>	<b>4 834 860</b>	<b>1 573 062</b>
A vue		174 267
A terme	3 657 846	1 670 503
Dettes rattachées	1 870	594
<b>Opérations de pension</b>	<b>3 659 716</b>	<b>1 845 364</b>
<b>Autres dettes envers la clientèle</b>	<b>95 483</b>	<b>111 222</b>
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>20 738 165</b>	<b>14 820 624</b>

Les comptes à terme incluent notamment 511 930 milliers d'euros d'emprunts souscrits auprès de la SFEF (Société de Financement de l'Économie Française).

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'élève à 20 746 911 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (14 862 614 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

## 5.17. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « Dettes subordonnées ».

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts obligataires	196 400	149 750
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 295 363	4 214 223
Autres dettes représentées par un titre	115 775	116 510
<b>Total</b>	<b>3 607 538</b>	<b>4 480 483</b>
Dettes rattachées	15 226	10 664
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>3 622 765</b>	<b>4 491 146</b>

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'élève à 3 616 253 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (4 539 860 milliers d'euros au 31 décembre 2010).



## 5.18. Comptes de régularisation et passifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'encaissement	117 884	100 559
Produits constatés d'avance	629 314	231 217
Charges à payer	262 041	264 299
Autres comptes de régularisation créditeurs	44 464	72 222
<b>Comptes de régularisation - passif</b>	<b>1 053 704</b>	<b>668 298</b>
<b>Comptes de régularisation de l'assurance - passif</b>	<b>16 478</b>	<b>13 767</b>
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres		
Créditeurs divers	603 724	291 040
<b>Passifs divers</b>	<b>603 724</b>	<b>291 040</b>
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>1 673 906</b>	<b>973 105</b>

## 5.19. Provisions techniques des contrats d'assurance

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Provisions techniques d'assurance non-vie</b>	<b>4 061</b>	<b>4 103</b>
Provisions techniques d'assurance vie en euros	4 239 862	4 018 479
Provisions techniques des contrats d'assurance vie en UC	884 625	921 449
<b>Provisions techniques d'assurance vie</b>	<b>5 124 487</b>	<b>4 939 928</b>
<b>Provisions techniques des contrats financiers</b>		
<b>Participation aux bénéfices différée latente</b>		<b>12 140</b>
<b>Total des provisions techniques des contrats d'assurance</b>	<b>5 128 548</b>	<b>4 956 171</b>

Dont participation bénéficiaire active 93 629 milliers d'euros au 31 décembre 2011, nulle au 31 décembre 2010.

Les provisions techniques d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises et pour sinistres à payer.

Les provisions techniques d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les provisions techniques des contrats financiers sont des provisions mathématiques évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats.

Les provisions pour participation aux bénéfices différée représentent la part latente des produits des placements revenant aux assurés et encore non distribuée.

# Comptes consolidés

## 5.20. Provisions

Les provisions concernent principalement les engagements sociaux et les risques sur les produits d'épargne logement.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Provisions pour engagements sociaux</b>	<b>88 362</b>	<b>3 481</b>	<b>-2 174</b>		<b>64</b>	<b>89 733</b>
Provisions pour activité d'épargne-logement	32 320		-102			32 218
Provisions pour engagements hors bilan	6 981	24 631	-427		-66	31 119
Provisions pour activités de promotion immobilière						
Provisions pour restructurations						
Provisions pour litiges	42 147	11 660	-6 513		-4 713	42 581
Autres	26 362	3 575	-1 805		74	28 206
<b>Autres provisions</b>	<b>107 810</b>	<b>39 866</b>	<b>-8 847</b>		<b>-4 705</b>	<b>134 124</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>196 172</b>	<b>43 348</b>	<b>-11 021</b>		<b>-4 642</b>	<b>223 857</b>

### 5.20.1. Encours collectés au titre de l'épargne logement

#### Encours de dépôts collectés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)</b>		
* ancienneté de moins de 4 ans	362 706	301 853
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	468 580	504 476
* ancienneté de plus de 10 ans	358 611	340 928
<b>Encours collectés au titre des plans épargne logement</b>	<b>1 189 897</b>	<b>1 147 257</b>
<b>Encours collectés au titre des comptes épargne logement</b>	<b>170 388</b>	<b>168 183</b>
<b>Total des encours collectés au titre de l'épargne logement</b>	<b>1 360 285</b>	<b>1 315 440</b>

### 5.20.2. Encours de crédits octroyés au titre de l'épargne logement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Encours de crédits octroyés au titre des plans épargne logement	8 810	11 287
Encours de crédits octroyés au titre des comptes épargne logement	13 298	15 442
<b>Total des encours de crédits octroyés au titre de l'épargne logement</b>	<b>22 108</b>	<b>26 729</b>

# Annexe aux comptes consolidés

## 5.20.3. Provisions constituées au titre de l'épargne logement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
<b>Provisions constituées au titre des plans d'épargne logement</b>				
* ancienneté de moins de 4 ans	5 213	88		5 301
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	10 310		-1 314	8 996
* ancienneté de plus de 10 ans	6 893	2 974	-10	9 857
<b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>	<b>22 416</b>	<b>3 062</b>	<b>-1 324</b>	<b>24 154</b>
<b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b>				
Provisions constituées au titre des crédits PEL	2 475	13	-466	2 022
Provisions constituées au titre des crédits CEL	7 429		-1 387	6 042
<b>Provisions constituées au titre des crédits épargne logement</b>	<b>9 904</b>	<b>13</b>	<b>-1 853</b>	<b>8 064</b>
<b>Total des provisions constituées au titre de l'épargne logement</b>	<b>32 320</b>	<b>3 075</b>	<b>-3 177</b>	<b>32 218</b>

## 5.21. Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dettes subordonnées à durée déterminée	460 475	476 651
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée		
Actions de préférence		
Dépôts de garantie à caractère mutuel	6 481	6 265
<b>Total</b>	<b>466 956</b>	<b>482 916</b>
Dettes rattachées	11 726	12 220
Réévaluation de la composante couverte		
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>478 682</b>	<b>495 136</b>

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 554 252 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (566 200 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

## Évolution des dettes subordonnées au cours de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	Émission	Remboursement	Conversion	Variation de périmètre	Autres	31/12/2011
Dettes subordonnées à durée déterminée	476 651		-16 700			524	460 475
Dettes subordonnées à durée indéterminée							
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée							
Actions de préférence							
Dépôts de garantie à caractère mutuel	6 265					217	6 481
<b>Total</b>	<b>482 916</b>		<b>-16 700</b>			<b>741</b>	<b>466 956</b>

# Comptes consolidés

## 5.22. Actions ordinaires et instruments de capitaux propres émis

### 5.22.1. Parts sociales et certificats coopératifs d'investissements

*en milliers d'euros*

	31/12/2011			31/12/2010		
	Nombre	Nominal	Capital	Nombre	Nominal	Capital
<b>Parts sociales</b>						
Valeur à l'ouverture	36 420 000	9,5	345 990	30 350 000	9,0	273 150
Augmentation de capital				6 070 000	9,0	54 630
Réduction de capital						
Autres variations - élévation du nominal						18 210
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>36 420 000</b>	<b>9,5</b>	<b>345 990</b>	<b>36 420 000</b>	<b>9,5</b>	<b>345 990</b>
<b>Certificats coopératifs d'investissement</b>						
Valeur à l'ouverture	9 105 000	9,5	86 497,5	7 587 500	9,0	68 288
Augmentation de capital				1 517 500	9,0	13 658
Réduction de capital						
Autres variations - élévation du nominal						4 553
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>9 105 000</b>	<b>9,5</b>	<b>86 498</b>	<b>9 105 000</b>	<b>9,5</b>	<b>86 498</b>

### 5.22.2 Titres super subordonnés à durée indéterminée classés en capitaux propres

Néant

## NOTE 6 – Notes relatives au compte de résultat

### 6.1. Intérêts, produits et charges assimilés

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec la clientèle	540 389	-190 334	350 055	509 301	-135 882	373 419
Opérations avec les établissements de crédit	130 477	-106 626	23 851	69 040	-60 934	8 106
Opérations de location-financement	56 799		56 799	54 681		54 681
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	66 632	-262 194	-195 562	70 966	-188 337	-117 371
Instruments dérivés de couverture	2 548	-4 488	-1 940		-468	-468
Actifs financiers disponibles à la vente	56 341		56 341	50 838		50 838
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	138 027		138 027	28 839		28 839
Actifs financiers dépréciés	4 095		4 095	2 596		2 596
Autres produits et charges d'intérêts		-39	-39		-17	-17
<b>Total des produits et charges d'intérêts</b>	<b>995 309</b>	<b>-563 681</b>	<b>431 628</b>	<b>786 263</b>	<b>-385 638</b>	<b>400 625</b>

# Comptes consolidés

## 6.2. Produits et charges de commissions

Les commissions sont enregistrées en fonction du type de service rendu et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.), des services ponctuels (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.), l'exécution d'un acte important ainsi que les commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui conduisent le groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêt et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans la marge d'intérêt.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations interbancaires et de trésorerie	1 246	-936	<b>310</b>	790	-427	<b>363</b>
Opérations avec la clientèle	131 245	-5 231	<b>126 014</b>	130 801	-5 429	<b>125 372</b>
Prestations de services financiers	42 941	-7 406	<b>35 535</b>	41 621	-6 382	<b>35 239</b>
Opérations sur moyens de paiement	184 602	-121 876	<b>62 726</b>	177 593	-128 764	<b>48 829</b>
Opérations sur titres	27 564	-2	<b>27 562</b>	25 902	-2	<b>25 900</b>
Activités de fiducie						
Opérations sur instruments financiers et de hors bilan	26 461	-6 174	<b>20 287</b>	26 679	-5 762	<b>20 917</b>
Autres commissions	9 500	-33	<b>9 467</b>	7 537	-343	<b>7 194</b>
<b>Total des commissions</b>	<b>423 559</b>	<b>-141 658</b>	<b>281 901</b>	<b>410 923</b>	<b>-147 109</b>	<b>263 814</b>

## 6.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « Résultat sur opérations de couverture » comprend la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille macro-couvert et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
<b>Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (hors dérivés de couverture)</b>	<b>232 393</b>	<b>236 097</b>
Résultat sur instruments financiers de transaction	235 913	169 327
<i>dont dérivés de transaction</i>	18 998	36 832
Autres	-3 520	66 770
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Résultats sur opérations de couverture</b>	<b>1 823</b>	<b>-3 182</b>
- <i>Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)</i>	2 888	-1 773
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	-108 747	-21 020
Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	111 635	19 247
- <i>Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)</i>	-1 065	-1 409
<b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>234 216</b>	<b>232 915</b>

## 6.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Ce poste enregistre les dividendes des titres à revenu variable, les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente et des autres actifs financiers non évalués à la juste valeur, ainsi que les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison de dépréciations.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Résultats de cession	-4 249	3 767
Dividendes reçus	17 119	14 450
Dépréciation des titres à revenu variable	-57 430	57 353
<b>Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>-44 560</b>	<b>75 570</b>

# Comptes consolidés

## 6.5. Produits et charges des autres activités

Figurent notamment dans ce poste :

- les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations) ;
- les produits et charges liés à l'activité d'assurance (en particulier les primes acquises, les charges de prestation et les variations de provisions techniques des contrats d'assurance) ;
- les produits et charges des opérations de locations opérationnelles ;
- les produits et charges de l'activité de promotion immobilière (chiffre d'affaires, achats consommés).
- et en 2010 la reprise du solde de l'écart d'évaluation de Sofider pour 50 626 milliers d'euros, en 2011 la reprise partielle du solde de l'écart d'évaluation de Sofiag pour 86 000 milliers d'euros.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
<b>Produits et charges des activités d'assurance</b>	<b>629 199</b>	<b>-828 176</b>	<b>-198 977</b>	<b>668 043</b>	<b>-887 455</b>	<b>-219 412</b>
<b>Produits et charges des activités immobilières</b>	<b>207 775</b>	<b>-302</b>	<b>207 473</b>	<b>196 083</b>	<b>-320</b>	<b>195 763</b>
<b>Produits et charges sur opérations de location</b>	<b>318</b>	<b>-48 333</b>	<b>-48 015</b>	<b>303</b>	<b>-45 377</b>	<b>-45 074</b>
Quote-part réalisée sur opérations faites en commun	2 166		<b>2 166</b>	2 166		<b>2 166</b>
Charges refacturées et produits rétrocédés	1 115		<b>1 115</b>	1 115		<b>1 115</b>
Autres produits et charges divers d'exploitation	93 699	-2 772	<b>90 928</b>	57 256	-10 850	<b>46 406</b>
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges						
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>96 981</b>	<b>-2 772</b>	<b>94 210</b>	<b>60 538</b>	<b>-10 850</b>	<b>49 688</b>
<b>Total des produits et charges des autres activités</b>	<b>934 273</b>	<b>-879 583</b>	<b>54 690</b>	<b>924 967</b>	<b>-944 003</b>	<b>-19 036</b>



# Annexe aux comptes consolidés

## Produits et charges des activités d'assurance

Le tableau communiqué ci-après permet d'opérer un passage entre les comptes des entreprises d'assurance incluses dans le périmètre de consolidation et leur traduction dans les comptes du Groupe au format bancaire.

<i>en milliers d'euros</i>	Présentation assurance	Présentation bancaire				
		PNB	Frais généraux	RBE	Impôts	Autres éléments
<i>Primes acquises</i>	695 315	695 315		695 315		
<i>Chiffre d'affaires ou produits des autres activités</i>						
Résultat financier hors coût de l'endettement	109 059	111 292	-2 233	109 059		
<b>Produit des activités ordinaires</b>	<b>804 374</b>	<b>806 607</b>	<b>-2 233</b>	<b>804 374</b>		
Charges des prestations des contrats	-741 493	-739 426	-2 067	-741 493		
Résultat nets des cessions en réassurance	-818	-818		-818		
Charges des autres activités						
Frais d'acquisition des contrats	-16 273	-13 378	-2 895	-16 273		
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés						
Frais d'administration	-21 167	-18 300	-2 867	-21 167		
Autres produits et charges opérationnels / courants	2 912	8 318	-5 406	2 912		
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-776 839</b>	<b>-763 604</b>	<b>-13 235</b>	<b>-776 839</b>		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>27 535</b>	<b>43 003</b>	<b>-15 468</b>	<b>27 535</b>		
Charge de financement						
Quote-part dans le résultat des entreprises associées						
Impôts sur le résultat	-10 261				-10 261	
Intérêts minoritaires						
<b>Résultat net consolidé - Part du Groupe</b>	<b>17 274</b>	<b>43 003</b>	<b>-15 468</b>	<b>27 535</b>	<b>-10 261</b>	

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance sont présentés sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités » du produit net bancaire.

Les autres composantes du résultat opérationnel des entreprises d'assurance présentant une nature bancaire (intérêts et commissions) sont reclassées dans ces postes du produit net bancaire.

Les principaux reclassements portent sur l'imputation des frais généraux par nature alors qu'ils sont imputés par destination dans le format assurance.

# Comptes consolidés

## 6.6. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel (tels que les charges de retraite). Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Charges de personnel</b>	<b>-339 429</b>	<b>-326 710</b>
Impôts et taxes	-24 577	-19 422
Services extérieurs	-164 523	-171 890
Charges liées aux fusions		
Autres	-2 128	-1 097
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>-191 228</b>	<b>-192 409</b>
<b>Total des charges générales d'exploitation</b>	<b>-530 656</b>	<b>-519 119</b>

La décomposition des charges de personnel est présentée en note 8.1.

## 6.7. Coût du risque

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatées suite à la défaillance de la contrepartie figurent également dans ce poste.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011				Total
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	
<b>Provisions</b>	<b>-17 297</b>	<b>6 940</b>			<b>-10 356</b>
Engagement de financement	-5 627	427			-5 200
Autres provisions	-11 670	6 513			-5 156
<b>Dépréciation des actifs financiers</b>	<b>-110 512</b>	<b>47 356</b>	<b>-6 913</b>	<b>1 717</b>	<b>-68 351</b>
Prêts et créances	-110 611	47 356	-6 913	1 717	-68 450
<i>Dépréciations individuelles</i>	<i>-90 225</i>	<i>47 356</i>	<i>-6 913</i>	<i>1 717</i>	<i>-48 064</i>
<i>Dépréciations collectives</i>	<i>-20 386</i>				<i>-20 386</i>
Actifs financiers disponibles à la vente	99				99
<b>Autres</b>	<b>-1 127</b>				<b>-1 127</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>-128 936</b>	<b>54 297</b>	<b>-6 913</b>	<b>1 717</b>	<b>-79 834</b>
dont					
Reprises de dépréciations devenues sans objet		54 297			
Reprises de dépréciations utilisées		38 052			
		<b>sous-total reprises :</b>			<b>92 349</b>
Pertes couvertes par des dépréciations		-38 052			
		<b>total reprises nettes :</b>			<b>54 297</b>

# Annexe aux comptes consolidés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Net
<b>Provisions</b>	<b>-21 580</b>	<b>19 528</b>			<b>-2 052</b>
Engagement de financement	-5 698	3 710			-1 988
Autres provisions	-15 882	15 818			-64
<b>Dépréciation des actifs financiers</b>	<b>-117 128</b>	<b>47 455</b>	<b>-4 194</b>	<b>5 948</b>	<b>-67 920</b>
Prêts et créances	-117 128	47 053	-4 194	5 948	-68 322
<i>Dépréciations individuelles</i>	<i>-115 158</i>	<i>47 053</i>	<i>-4 194</i>	<i>5 948</i>	<i>-66 352</i>
<i>Dépréciations collectives</i>	<i>-1 970</i>				<i>-1 970</i>
Actifs financiers disponibles à la vente		402			402
<b>Autres</b>	<b>-521</b>				<b>-521</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>-139 229</b>	<b>66 983</b>	<b>-4 194</b>	<b>5 948</b>	<b>-70 493</b>
dont					
Reprises de dépréciations devenues sans objet		66 983			
Reprises de dépréciations utilisées		28 164			
<b>sous-total reprises :</b>		<b>95 147</b>			
Pertes couvertes par des dépréciations		-28 164			
<b>total reprises nettes :</b>		<b>66 983</b>			

## 6.8. Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Sociétés financières	12 653	18 337
<i>Banque Calédonienne d'investissement BCI</i>	<i>11 965</i>	<i>9 819</i>
<i>Reprise sous-valeur BCI</i>		<i>8 000</i>
<i>Socredo</i>	<i>688</i>	<i>518</i>
Sociétés non financières		62
<b>Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence</b>	<b>12 653</b>	<b>18 399</b>

## 6.9. Gains et pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les résultats de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation et les plus ou moins-values de cession des titres de participation consolidés.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	690	843
Gains ou pertes sur cessions des participations consolidées	13 117	
Autres		
<b>Total des gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>13 807</b>	<b>843</b>

# Comptes consolidés

## 6.10. Variations de valeur des écarts d'acquisition

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Fipromer	-2 433	
<b>Total Variations de valeur des écarts d'acquisition</b>	<b>-2 433</b>	

## 6.11. Impôts sur le résultat

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Impôts courants	-100 154	-84 190
Impôts différés	4 860	-13 394
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>-95 294</b>	<b>-97 584</b>

### Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Résultat net (part du groupe)	233 327	244 418
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-2 433	
Part des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées	-3 853	-4 188
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	12 653	18 399
Impôts	-95 294	-97 584
<b>Résultat comptable avant impôts et variations de valeur des écarts d'acquisition (A)</b>	<b>322 254</b>	<b>327 790</b>
<b>Taux d'imposition de droit commun français (B)</b>	<b>36,10%</b>	<b>34,43%</b>
<b>Charge (produit) d'impôts théorique au taux en vigueur en France (A*B)</b>	<b>-116 334</b>	<b>-112 858</b>
Effet des différences permanentes	21 040	15 274
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>-95 294</b>	<b>-97 584</b>
<b>Taux effectif d'impôt (charge d'impôts sur le résultat rapportée au résultat taxable)</b>	<b>29,57%</b>	<b>29,77%</b>

## NOTE 7 – Expositions aux risques et ratios réglementaires

Certaines informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport sur la gestion des risques. Elles font partie intégrante des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

### 7.1. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Le groupe est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité sont définies par l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit calculées en utilisant l'approche standard ou l'approche des notations internes selon l'entité du groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au Règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres part du groupe	2 604 385	2 584 261
- réserves recyclables	200 275	59 196
+ écart de conversion	6 051	4 628
Intérêts minoritaires	37 514	36 099
Distribution prévisionnelle	-28 681	-26 177
Emissions de <i>Tier One</i> hybrides		
Déductions (y compris écarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles)	-29 977	-23 322
<b>Fonds propres de base (<i>Tier One</i>) avant déduction</b>	<b>2 789 567</b>	<b>2 634 685</b>
<b>Fonds propres complémentaires (<i>Tier 2</i>) avant déduction</b>	<b>408 849</b>	<b>468 321</b>
<b>Déductions des fonds propres</b>	<b>-1 136 673</b>	<b>-1 187 443</b>
dont déduction des fonds propres de base	-727 824	-719 122
dont déduction des fonds propres complémentaires	-408 849	-468 321
dont déduction du total des fonds propres		
<b>Fonds propres surcomplémentaires</b>	<b>64 867</b>	<b>44 145</b>
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>2 126 610</b>	<b>1 959 708</b>

Les fonds propres prudentiels sont répartis en deux catégories auxquelles sont apportées un certain nombre de déductions.

**Les fonds propres de base (*Tier 1*)** sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du groupe, hors gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres filtrés, augmentés des intérêts minoritaires, des émissions de *Tier One* hybrides (principalement des dettes subordonnées à durée indéterminée) et déduction faite des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles.

Certains éléments de fonds propres de base sont plafonnés. Notamment, les instruments hybrides, les intérêts minoritaires et les actions de préférence, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

**Les fonds propres complémentaires (*Tier 2*)** sont subdivisés en deux niveaux :

- les fonds propres complémentaires de premier niveau correspondent à des dettes subordonnées à durée indéterminée et à certains instruments financiers ;
- les fonds propres complémentaires de second niveau incluent notamment des dettes subordonnées à long terme et certaines actions de préférence. Le montant des dettes subordonnées inclus dans le Tier 2 est progressivement réduit au cours des 5 dernières années restant à courir jusqu'à leur échéance, au rythme de 20% par année.

Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % du montant des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base.

Les déductions des fonds propres sont principalement composées des éléments de fonds propres (participations et créances subordonnées) dans les entités du secteur bancaire dont le groupe détient plus de 10 % du capital ou les participations du secteur bancaire mises en équivalence. Ces déductions sont imputées à parité entre les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires.

En application de l'arrêté ministériel du 20 février 2007, le groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %.

## 7.2. Risque de crédit et risque de contrepartie

Les informations relatives à la gestion du risque de crédit requises par la norme IFRS 7 et présentées dans le rapport sur la gestion des risques incluent :

### 7.2.1. Mesure et gestion du risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et il peut se manifester par la migration de la qualité de crédit voire par le défaut de la contrepartie.

Les engagements exposés au risque de crédit sont constitués de créances existantes ou potentielles et notamment de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés ou non utilisés.

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

# Annexe aux comptes consolidés

## 7.2.2. Exposition globale au risque de crédit et au risque de contrepartie

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit (déterminée sans tenir compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux) correspond à la valeur nette comptable des actifs financiers.

<i>en milliers d'euros</i>	Encours sains	Encours douteux	Dépréciations et provisions	Encours net 31/12/2011	Encours net 31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	3 162 973			3 162 973	4 218 018
Instruments dérivés de couverture					
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	8 101 434	6 387	-1 742	8 106 079	2 340 031
Opérations interbancaires	10 695 936	16 816	-12 663	10 700 089	5 671 912
Opérations avec la clientèle	13 862 999	770 757	-538 637	14 095 119	13 602 386
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
<b>Exposition des engagements au bilan</b>	<b>35 823 343</b>	<b>793 960</b>	<b>-553 042</b>	<b>36 064 261</b>	<b>25 832 347</b>
Garanties financières données	3 523 872	16 291		3 540 163	
Engagements par signature	1 995 109	40 658	-12 119	2 023 648	
<b>Exposition des engagements par signature et des garanties financières données</b>	<b>5 518 980</b>	<b>56 949</b>	<b>-12 119</b>	<b>5 563 811</b>	<b>5 653 242</b>
<b>Exposition globale au risque de crédit</b>	<b>41 342 323</b>	<b>850 909</b>	<b>-565 161</b>	<b>41 628 072</b>	<b>31 485 589</b>

La colonne « dépréciation et provisions » comprend les dépréciations individuelles et les dépréciations sur base de portefeuilles.

## 7.2.3. Dépréciations et provisions pour risque de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	Dotation	Reprises	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2011
Actifs financiers disponibles à la vente		2 083		-108	-233	1 742
Opérations interbancaires	13 759	279	-31	-417	-927	12 663
Opérations avec la clientèle	524 386	88 581	-30 153	-47 009	2 832	538 637
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance						
Autres actifs financiers						
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>	<b>538 145</b>	<b>90 943</b>	<b>-30 184</b>	<b>-47 534</b>	<b>1 672</b>	<b>553 042</b>
<b>Provisions sur engagements par signature et sur garanties financières données</b>	<b>6 981</b>	<b>5 631</b>	<b>-427</b>		<b>-66</b>	<b>12 119</b>
<b>Total des dépréciations et provisions pour risque de crédit</b>	<b>545 126</b>	<b>96 574</b>	<b>-30 611</b>	<b>-47 534</b>	<b>1 606</b>	<b>565 161</b>

# Comptes consolidés

## 7.2.4. Actifs financiers présentant des impayés et instruments de garantie reçus en couverture

Les actifs présentant des arriérés de paiement sont des actifs financiers sains présentant des incidents de paiement.

Les actifs présentant des arriérés de paiement (capital restant dû et intérêts courus pour les crédits et montant total du découvert pour les comptes ordinaires) se répartissent par ancienneté de l'arriéré de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Encours non dépréciés présentant des impayés				Total des encours 31/12/2011
	<=90 jours	> 90 jrs <= 180 jours	> 180 jrs <= 1 an	> 1 an	
Instruments de dettes					
Prêts et avances	353 655	5 273			358 928
Autres actifs financiers					
<b>Total</b>	<b>353 655</b>	<b>5 273</b>			<b>358 928</b>

Les garanties, sûretés personnelles ou sûretés réelles, comprennent en particulier les cautions, nantissements, gages, warrants ainsi que les privilèges et les hypothèques.

Les garanties couvrent pour l'essentiel des prêts et des créances sur la clientèle.

<i>en milliers d'euros</i>	Juste valeur de la garantie associée	
	Arriérés de paiement	Actifs dépréciés sur base individuelle
Instruments de dette		
Prêts et avances	165 997	87 894
Autres actifs financiers		
<b>Total au 31/12/2011</b>	<b>165 997</b>	<b>87 894</b>

## 7.2.5 Prêts et créances restructurés

Le tableau suivant recense la valeur comptable des prêts et créances restructurés (renégociation suite à des difficultés financières du débiteur) figurant en encours sains :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Prêts et créances sur la clientèle	6 241	5 954
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
<b>Total des prêts et créances restructurés</b>	<b>6 241</b>	<b>5 954</b>



## 7.3. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque pouvant engendrer une perte financière due à des mouvements de paramètres de marché, notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les cours de change ;
- les prix : le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque ;
- et plus généralement, tout paramètre de marché intervenant dans la valorisation des portefeuilles.

Les systèmes de mesures et de surveillance des risques de marché sont communiqués dans le rapport sur la gestion des risques.

L'information relative à la gestion des risques de marché requise par la norme IFRS 7, présentée dans le rapport sur la gestion des risques se compose de :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Risques de marché en approche standard relatif aux positions de taux d'intérêts	36 718	22 290
Risques de marché en approche standard relatif aux positions sur titres de propriété	9 348	6 089
Risques de marché en approche standard relatif aux positions de change	18 801	15 713
Risques de marché en approche standard relatif aux positions sur produits de base		53
<b>Total risques de marché</b>	<b>64 867</b>	<b>44 145</b>

## 7.4. Risque de taux d'intérêt global et risque de change

Le risque de taux représente pour la banque l'impact sur ses résultats annuels et sa valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêts. Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

Les informations requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport sur la gestion.

# Comptes consolidés

## 7.5. Risque de liquidité

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport sur la gestion.

Le risque de liquidité représente pour la banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné.

Le tableau qui suit présente les actifs et les passifs financiers par date d'échéance contractuelle sur base actualisée :

### Échéances des ressources par durée restant à courir

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Moins de 3 mois</b>	<b>De 3 mois à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Indéterminée</b>	<b>Total</b>
Caisse, banques centrales	1 171 617	23 089				1 194 706
Instruments dérivés de transaction	259 944					259 944
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	816 621	742 550	1 234 591	1 570 460		4 364 222
Instruments dérivés de couverture	6 349	1 699	19 476	96 431		123 955
Actifs financiers disponibles à la vente	515 523	2 165 296	2 945 133	5 783 230	1 250 965	12 660 147
Prêts et créances sur les établisse- ments de crédit	8 076 475	1 986 110	303 306	334 218		10 700 109
Prêts et créances sur la clientèle	3 912 582	1 155 705	3 982 071	4 961 701		14 012 059
Ecarts de réévaluation des porte- feuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 003	26 001	160 413	912 172		1 099 589
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>14 760 114</b>	<b>6 100 449</b>	<b>8 644 990</b>	<b>13 658 212</b>	<b>1 250 965</b>	<b>44 414 731</b>
Banques centrales	2 130					2 130
Instruments dérivés de transaction	525 591					525 591
Autres passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 308	387 184	390 081	259 778		1 038 351
Instruments dérivés de couverture	22 134	110 114	107 021	25 694		264 963
Dettes envers les établissements de crédit	6 539 447	513 066	1 971 758	433 147		9 457 418
Dettes envers la clientèle	19 449 880	818 368	452 188	17 729		20 738 165
Dettes représentées par un titre	2 586 754	485 751	300 437	249 823		3 622 765
Ecarts de réévaluation des porte- feuilles couverts en taux						
Dettes subordonnées	30 902	52 301	133 926	261 553		478 682
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>29 158 146</b>	<b>2 366 784</b>	<b>3 355 411</b>	<b>1 247 724</b>		<b>36 128 065</b>

## NOTE 8 – Avantages au personnel

### 8.1. Charges de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Salaires et traitements	-183 436	-177 093
<i>dont charge représentée par des paiements base d'actions</i>		
Charges des régimes à prestations et cotisations définies	-39 306	-32 634
Autres charges sociales et fiscales	-70 198	-71 033
Intéressement et participation	-46 489	-45 950
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-339 429</b>	<b>-326 710</b>

### 8.2. Engagements sociaux

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la CARBP devenue une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire qui assure la gestion administrative des engagements de retraite issus de la retraite bancaire. Les encours sont externalisés auprès d'un assureur. Cette externalisation n'a pas eu d'impact pour la Bred Banque Populaire.

#### Provisions – Engagements sociaux

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	Dotation	Reprise	31/12/2011
Engagements de retraite CAR	62 071		-1 528	<b>60 543</b>
Fonds complémentaire de retraite	436	15		<b>451</b>
Indemnités de fin de carrière	17 596	3 113		<b>20 709</b>
Autres passifs sociaux	3 052		-372	<b>2 680</b>
<b>Total général</b>	<b>83 155</b>	<b>3 128</b>	<b>-1 900</b>	<b>84 383</b>
Médailles du travail	3 892		-42	<b>3 850</b>

#### Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Régime CARBP	Autres	IFC	31/12/2011
Valeur actualisée des engagements financés (a)	99 933	4 914	37 347	<b>142 194</b>
Juste valeur des actifs du régime (b)	-24 744	-1 144	-16 264	<b>-42 152</b>
Juste valeur des droits à remboursement (c)				
Valeur actualisée des engagements non financés (d)				
Éléments non encore reconnus : écarts actuariels et coûts des services passés (e)	-14 646	-639	-374	<b>-15 659</b>
<b>Solde net au bilan (a) - (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>60 543</b>	<b>3 131</b>	<b>20 709</b>	<b>84 383</b>
Passif	60 543	3 131	20 709	84 383
Actif				

# Comptes consolidés

## Analyse de la charge de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			Total
	Régime CARBP	FCR	IFC	
Coût des services rendus de la période	-3 657		2 467	-1 190
Coût financier	3 294	37	1 194	4 525
Rendement attendu des actifs de couverture	-1 159	-30	-374	-1 563
Rendement attendu des droits à emboursement				
Ecarts actuariels : amortissement de l'exercice		175		175
Coût des services passés		-133		-133
Autres		-33	-174	-207
<b>TOTAL</b>	<b>-1 522</b>	<b>16</b>	<b>3 113</b>	<b>1 607</b>

## Principales hypothèses actuarielles

<i>en pourcentage</i>	Régime CARBP	IFC		
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	3,63%	3,61%	3,30%	3,39%
Rendement attendu des actifs de couverture	4,50%	5,50%	2,30%	2,30%

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,
- TGH TGF 05 pour CARBP.

## 8.3. Paiements fondés sur base d'actions

Néant

## NOTE 9 – Information sectorielle

### 9.1. Compte de résultat

Quatre grands pôles d'activités sont identifiés à la BRED Banque Populaire :

- Le pôle de la banque commerciale regroupant l'ensemble des activités développées avec les clientèles de détail et de grands comptes, tant dans le domaine de l'intermédiation bancaire que dans celui de l'intermédiation financière (gestion de capitaux, négoce pour compte de tiers),
- Le pôle des activités de marché,
- Le pôle des opérations financières, regroupant les activités de trésorerie sociale et de gestion du fonds de roulement financier (c'est-à-dire de la gestion du portefeuille de participations),
- Le pôle Étranger.

<i>En millions d'euros</i>	Pôle commercial		Pôle marché		Pôle opérations financières		Étranger	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
	IAS	IAS	IAS	IAS	IAS	IAS	IAS	IAS
<b>PNB OPÉRATIONNEL</b>	<b>698,5</b>	<b>725,0</b>	<b>46,9</b>	<b>46,9</b>	<b>172,5</b>	<b>105,2</b>	<b>35,9</b>	<b>43,1</b>
Marge d'intérêts	365,7	362,5	46,3	84,1	172,5	105,2	29,3	35,4
Commissions	330,1	360,5	0,6	0,5			6,6	7,7
Produits accessoires	3,5	3,4						
Coût de financement des immobilisations	-0,8	-1,4						
<b>CHARGES</b>	<b>-479,1</b>	<b>-477,3</b>	<b>-21,6</b>	<b>-29,6</b>	<b>-6,2</b>	<b>-6,5</b>	<b>-20,4</b>	<b>-28,0</b>
<b>RBE OPÉRATIONNEL</b>	<b>219,4</b>	<b>247,6</b>	<b>25,3</b>	<b>55,1</b>	<b>166,3</b>	<b>98,6</b>	<b>15,5</b>	<b>15,1</b>
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-70,7</b>	<b>-54,6</b>		<b>-4,0</b>	<b>0,4</b>	<b>-1,7</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,5</b>
<b>RNE OPÉRATIONNEL</b>	<b>148,8</b>	<b>193,0</b>	<b>25,3</b>	<b>51,1</b>	<b>166,7</b>	<b>96,9</b>	<b>15,3</b>	<b>14,6</b>
PV nettes sur immos et titres					0,8	13,8		
Q/P mise en équivalence					18,4	10,1		
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>148,8</b>	<b>193,0</b>	<b>25,3</b>	<b>51,1</b>	<b>186,0</b>	<b>120,9</b>	<b>15,3</b>	<b>14,6</b>

# Comptes consolidés

## 9.2. Bilan consolidé

### Emplois

En millions d'euros	2010			2011			dont pays européens	dont Amérique du Nord	dont reste du monde
	Métropole	Outre-mer	Étranger	Métropole	Outre-mer	Étranger			
Actifs financiers	12 207	25	966	17 649	25	835	798	37	
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 840	720	395	11 482	84	328	64	265	
Prêts et créances sur la clientèle	10 589	2 492	425	12 734	869	408	347	61	
Comptes de régularisation et actifs divers	1 272	10	-397	1 506	-134	-441	-382	-60	
Valeurs immobilisées	325	154	11	309	135	57	25	32	
<b>Total Actif</b>	<b>30 233</b>	<b>3 401</b>	<b>1 400</b>	<b>43 680</b>	<b>979</b>	<b>1 187</b>	<b>852</b>	<b>335</b>	

### Ressources

En millions d'euros	2010			2011			dont pays européens	dont Amérique du Nord	dont reste du monde
	Métropole	Outre-mer	Étranger	Métropole	Outre-mer	Étranger			
Passifs financiers	1 939	69		1 747		82		82	
Dettes envers les établissements de crédit	3 034	568	866	8 266	636	557	775	-218	
Dettes envers la clientèle	12 351	2 124	346	20 279	70	389	63	326	
Dettes représentées par un titre	4 491	-115	115	3 508		115		115	
Opérations sur titres et divers	5 722	192	21	6 800	60	30	6	23	
Provisions, capitaux propres et assimilés	3 103	156	52	3 080	213	14	8	7	
<b>Total Passif</b>	<b>30 640</b>	<b>2 994</b>	<b>1 400</b>	<b>43 680</b>	<b>979</b>	<b>1 187</b>	<b>852</b>	<b>335</b>	

## NOTE 10 – Engagements

### 10.1. Engagements de financement et de garantie

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné.

#### Engagements de financement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements de financement donnés en faveur</b>	<b>3 540 163</b>	<b>3 784 227</b>
des établissements de crédit	1 484 706	1 412 594
de la clientèle	2 055 457	2 371 633
* Ouvertures de crédit confirmées	2 021 447	2 316 865
* Autres engagements	34 010	54 767
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>3 596 595</b>	<b>1 893 470</b>
d'établissements de crédit	3 596 595	1 893 470
de la clientèle		

#### Engagements de garantie

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>2 035 767</b>	<b>1 978 332</b>
d'ordre des établissements de crédit	127 195	96 995
d'ordre de la clientèle	1 908 572	1 881 337
<b>Engagements de garantie reçus</b>	<b>1 912 807</b>	<b>1 267 018</b>
d'établissements de crédit	1 912 807	1 267 018
de la clientèle		

Les engagements de garantie donnés incluent les engagements par signature ainsi que les instruments financiers donnés en garantie.

Les instruments financiers donnés en garantie incluent notamment les créances affectées en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement.

Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit comprennent les engagements douteux.

# Comptes consolidés

## 10.2. Actifs financiers donnés en garantie

Le tableau suivant recense, par nature, la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, tels que les titres remis en pension livrée et les valeurs données en pension non livrée, enregistrés dans les différentes catégories comptables.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Instrument de capitaux propres		
Instrument de dettes	10 127 667	4 504 485
Prêts et avances	109	201 129
Autres		
<b>Total</b>	<b>10 127 776</b>	<b>4 705 614</b>

## 10.3. Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

Le Groupe n'a pas comptabilisé de montants significatifs d'actifs reçus en garantie et enregistrés à l'actif du bilan dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation.



# Annexe aux comptes consolidés

## NOTE 11 – Transactions avec les parties liées

Les parties liées au Groupe sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, BPCE, Natixis, les centres informatiques et les principaux dirigeants du groupe.

### Transactions avec les sociétés consolidées

Les transactions réalisées au cours de l'exercice et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

La liste des filiales consolidées par intégration globale est communiquée dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Dans ces conditions, sont renseignées ci-après les opérations réciproques avec :

- les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation (co-entreprises) ;
- les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence (entreprises associées).

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Co-entreprises	Entreprises associées	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Co-entreprises	Entreprises associées
Crédits	300 318	4 057	85 310	93 580	1	250
Autres actifs financiers			207 845	89 911		138 380
Autres actifs	-21 726	18 000	207	-43 184	18 000	29
<b>Total des actifs avec les entités liées</b>	<b>278 592</b>	<b>22 057</b>	<b>293 362</b>	<b>140 307</b>	<b>18 001</b>	<b>138 659</b>
Dettes	734 978	-3 921		273 359	3 831	
Autres passifs financiers			51 595	51 599		
Autres passifs	95 438	3 705		-33 836	1 915	11
<b>Total des passifs envers les entités liées</b>	<b>830 416</b>	<b>-216</b>	<b>51 595</b>	<b>291 122</b>	<b>5 746</b>	<b>11</b>
Intérêts, produits et charges assimilés	-19 046	-2 433	-679	-6 335	284	
Commissions	1 379		36 455	26 750		9 673
Résultat net sur opérations financières			8 500			6 123
Produits nets des autres activités	-66 394		625	4 134		272
<b>Total du PNB réalisé avec les entités liées</b>	<b>-84 061</b>	<b>-2 433</b>	<b>44 901</b>	<b>24 549</b>	<b>284</b>	<b>16 068</b>
Engagements donnés	151 186			251 115		
Engagements reçus	18 323			16 491		
Engagements sur instruments financiers à terme						
<b>Total des engagements avec les entités liées</b>	<b>169 509</b>			<b>267 606</b>		



# Rapport Financier 2011

Comptes annuels sociaux

---

## Comptes annuels sociaux

Bilan et hors bilan	<b>164</b>
Compte de résultat	<b>166</b>
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	<b>170</b>
Informations concernant les mandataires sociaux	<b>171</b>
Renseignements de caractère général	<b>174</b>

---

# Bilan et hors bilan

de la BRED Banque Populaire

Au 31 décembre 2011

## Actif

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Caisses, banques centrales		1 119 848	1 204 114
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	7 086 516	4 370 306
Créances sur les établissements de crédit	3.1	11 274 724	6 187 969
Opérations avec la clientèle	3.2	10 069 928	10 145 383
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3	6 655 785	3 948 759
Actions et autres titres à revenu variable	3.3	617 679	269 222
Participations et autres titres détenus à long terme	3.4	830 049	819 535
Parts dans les entreprises liées	3.4	946 262	946 262
Opérations de crédit-bail et de locations simples	3.5		
Immobilisations incorporelles	3.6	12 451	12 851
Immobilisations corporelles	3.6	142 291	153 357
Autres actifs	3.8	148 364	141 023
Comptes de régularisation	3.9	635 601	536 632
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>39 539 498</b>	<b>28 735 413</b>

## Hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements donnés</b>			
Engagements de financement	4.1	3 513 551	3 766 604
Engagements de garantie	4.1	1 977 392	1 958 427
Engagements sur titres		1 011 584	1 290 357

# Bilan et hors bilan

de la BRED Banque Populaire

Au 31 décembre 2011

## Passif

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	3.1	9 542 292	4 526 799
Opérations avec la clientèle	3.2	20 333 516	14 351 461
Dettes représentées par un titre	3.7	3 667 872	4 476 640
Autres passifs	3.8	1 542 872	1 633 602
Comptes de régularisation	3.9	1 500 995	878 540
Provisions	3.10	237 539	226 466
Dettes subordonnées	3.11	473 726	490 920
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.12	109 832	109 833
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>3.13</b>	<b>2 130 854</b>	<b>2 041 152</b>
Capital souscrit		432 488	432 488
Primes d'émission		484 068	484 068
Réserves		933 615	864 368
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		63 367	54 805
Report à nouveau		110 000	68 646
Résultat de l'exercice (+/-)		107 316	136 778
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>39 539 498</b>	<b>28 735 413</b>

## Hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements reçus</b>			
Engagements de financement	4.1	3 582 446	1 893 470
Engagements de garantie	4.1	1 255 508	1 335 573
Engagements sur titres		799 802	1 191 454

# Compte de résultat

de la BRED Banque Populaire

Au 31 décembre 2011

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	5.1	833 869	611 542
Intérêts et charges assimilés	5.1	-548 824	-374 843
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
Revenus des titres à revenu variable	5.3	1 735	32 921
Commissions (produits)	5.4	404 243	389 439
Commissions (charges)	5.4	-108 357	-114 362
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.5	140 346	163 427
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.6	1 901	26 918
Autres produits d'exploitation bancaire	5.7	10 036	8 991
Autres charges d'exploitation bancaire	5.7	-806	-7 865
<b>Produit net bancaire</b>		<b>734 143</b>	<b>736 168</b>
Charges générales d'exploitation	5.8	-463 271	-455 726
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-33 128	-33 022
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>237 744</b>	<b>247 420</b>
Coût du risque	5.9	-53 411	-48 193
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>184 333</b>	<b>199 227</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.10	-728	3 993
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>183 605</b>	<b>203 220</b>
Résultat exceptionnel	5.11		
Impôt sur les bénéfices	5.12	-67 727	-51 482
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		-8 562	-14 960
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>107 316</b>	<b>136 778</b>

Les comptes sociaux de la BRED Banque Populaire ont fait l'objet d'une certification sans réserves des Commissaires aux Comptes.

L'intégralité des comptes sociaux et le rapport général des Commissaires aux Comptes sont disponibles sur simple demande adressée au siège social de la BRED Banque Populaire, 8168 L, 18 quai de la Rapée – 75604 Paris Cedex 12.

# Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au 31 décembre 2011

en milliers d'euros	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Parts sociales : montant	272 250	272 250	273 150	345 990	345 990
Nombre de parts émises	30 250 000	30 250 000	30 350 000	36 420 000	36 420 000
Certificats coopératifs d'investissement : montant	68 063	68 063	68 288	86 498	86 498
Nombre de certificats émis	7 562 500	7 562 500	7 587 500	9 105 000	9 105 000
Capitaux propres	1 636 822	1 760 184	1 914 063	2 041 152	2 130 854
<b>Résultat global des opérations</b>					
Produit net bancaire	634 330	671 313	805 540	736 168	734 143
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	263 182	263 073	359 195	312 735	297 144
Impôts sur les bénéfices	-43 881	-10 945	-61 811	-51 482	-67 727
Participation des salariés due au titre de l'exercice	27 400	29 070	29 000	28 300	27 000
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	134 372	140 903	149 119	136 778	107 316
Report à nouveau avant affectation du résultat	34 592	70 000	70 000	68 646	110 000
Résultat porté aux réserves	74 008	114 359	83 929	69 247	78 635
Report à nouveau après affectation	70 000	70 000	110 000	110 000	110 000
Intérêts versés aux parts sociales	12 100	12 100	10 622	9 105	12 383
Dividende versé aux Certificats Coopératifs d'Investissement	12 856	14 444	14 568	17 072	16 298
<b>Résultat par titre portant jouissance (part sociale et CCI depuis 2007)</b>					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,08	5,90	7,10	6,14	4,45
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,55	3,73	3,94	3,61	2,36
Intérêts versés à chaque part sociale	0,40	0,40	0,35	0,30	0,34
Dividende versé à chaque Certificat Coopératif d'Investissement	1,70	1,91	1,92	2,25	1,79
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 161	3 228	3 286	3 317	3 372
Montant de la masse salariale de l'exercice	145 729	144 176	159 312	151 616	159 762
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	79 735	83 244	89 977	81 025	91 403

- les 100 000 parts nouvelles de 9 euros créées le 29.05.2009 portent jouissance du 1.1.2009.
- les 25 000 certificats coopératifs d'investissement de 9 euros émis le 29.05.2009 avec une prime d'émission de 72,65 euros par titre portent jouissance du 1.1.2009.
- les 6 070 000 parts nouvelles créées en novembre 2010 portent jouissance à compter du 1er janvier 2011.
- les 1 517 500 certificats coopératifs d'investissement créés en novembre 2010 portent jouissance à compter du 1er janvier 2011.
- en novembre 2010 le nominal des parts et des certificats coopératifs d'investissement a été porté de 9 euros à 9,50 euros par incorporation de réserves.

# Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant	Quote-part du capital détenue (en %)
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>			
<b>Titres détenus par la BRED</b>			
<b>Filiales (détenues à + de 50 %)</b>			
Cofibred	631 112	330 562	100,00
SCI Le Lys Rouge	9 022	-908	95,00
SAS Mone	9 595	-401	95,00
<b>Participations (détenues à moins de 50 %)</b>			
BPCE	467 227	18 468 029	4,75
BP Développement	456 117	183 184	3,09
<b>Titres détenus par Cofibred</b>			
<b>Filiales (détenues à + de 50 %)</b>			
Aclea	58 041	62 007	12,25
Banque Calédonienne d'Investissement (NC)	62 850	64 751	49,90
Banque Franco-Lao	28 988	-863	54,00
BCEL	56 616	33 372	10,00
BCI Mer Rouge	9 105	-611	51,00
BIC BRED	14 000	15 857	99,94
BRD China	24 474	-145	100,00
BRED Cofilease	12 200	5 269	99,99
BRED Gestion	12 892	9 630	99,99
BRED Vanuatu	21 566	843	85,00
Fipromer	76	8	100,00
NJR Invest	390 000	38 360	100,00
Perspectives et Participations	7 000	825	100,00
Prepar-Vie	68 480	22 913	99,77
SBE	31 000	8 985	49,99
SOFIDER	40 000	61 872	99,99
Spig	24 143	579	100,00
<b>Participations (détenues à moins de 50 %)</b>			
Bank of Queensland Limited	1 598 640	258 777	9,50
Chongqing Liangjiang Financial Development	347 512		8,47
Hubwoo.com	8 572	34 376	16,63
Socredo	184 360	55 854	15,00
<b>Titres détenus par BRED Gestion</b>			
<b>Filiales (détenues à + de 50 %)</b>			
Bgf +	1 290	-240	99,99
BRED IT	2 440	-1 199	25,00
Click and Trust	3 947	-365	66,00
<b>Titres détenus par NJR Invest</b>			
<b>Filiales (détenues à + de 50 %)</b>			
IRR Invest	20 589	75	100,00
<b>Titres détenus par Spig</b>			
<b>Filiales (détenues à + de 50 %)</b>			
Foncière du Vanuatu	7 355	-835	87,67
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>			
Filiales françaises (ensemble)			
Filiales étrangères (ensemble)			
Certificats d'associations			
Participations dans les sociétés françaises			
Participations dans les sociétés étrangères			
dont participations dans les sociétés cotées			



Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI	Montants des cautions et avals donnés par la société	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Brute	Nette					
945 569	945 569	157 412		36 328	32 682	
9 015	9 015				-72	
9 114	9 114				-17	
774 645	774 645	90 567	1 200 000	836 872	7 123	15
27 073	27 073			22 476	11 545	935
32 843	32 843			76 142	24 203	927
64 726	64 726			71 185	21 286	3 978
15 835	15 835			1 566	-520	
14 434	14 434			28 632	18 564	
10 602	10 602			24 011	7 261	3 983
20 227	20 227			8 798	2 585	1 224
23 186	23 186			-934	-935	
12 195	12 195			5 432	2 120	600
23 171	23 171			11 668	14 217	806
15 299	15 299			8 513	2 578	791
6 454	4 021			1 559	113	562
392 300	392 300			28 598	22 338	10 000
7 596	7 212			-739	-757	
88 853	88 853			46 274	17 190	2 522
17 999	17 999			13 082	1 632	1 007
48 502	48 502			19 043	7 272	10 032
24 823	24 823			-10	-127	
181 887	181 887			507 724	105 255	8 720
31 144	31 144					
7 391	4 500			27 000	-600	
34 572	34 572			90 557	3 147	146
1 290	936			9	3	
554	554			1 726	307	
5 016	5 016			2 250	727	
20 589	20 589	50 678		352	244	
5 576	5 576			362	-314	
3 801	3 801					
24 229	24 211					100
318	318					44
105	105					

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux sociétaires BRED BANQUE POPULAIRE, 18, quai de la Rapée, 75012 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## *Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale*

### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### *Confirmation d'abandons de créances entre BRED Banque Populaire et la SPIG*

#### **• Mandataires communs concernés au jour de l'opération**

M. Stève GENTILI, président du conseil d'administration de la BRED Banque

Populaire et président du conseil d'administration de la SPIG.

M. Philippe NOYON, administrateur de la BRED Banque Populaire et administrateur de la SPIG.

Mme Monique TRNKA, administrateur de la BRED Banque Populaire et administrateur de la SPIG.

#### **• Nature et objet**

La BRED Banque Populaire confirme le caractère définitif des abandons de créances sur la SPIG incluant également ceux résultant de l'absorption (par Transmission Universelle du Patrimoine - TUP) par la SPIG en date du 18 juillet 2008, de la société La Financière Immobilière, et renonce à la mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune pour les opérations suivantes :

– Créances sur La Financière Immobilière avant l'absorption par la SPIG

Avant l'opération de TUP de La Financière Immobilière, la BRED Banque Populaire a consenti à La Financière Immobilière des abandons de créances d'un montant total de 513 millions d'euros.

– Créances sur la SPIG avant l'absorption (par TUP) de La Financière Immobilière

Avant l'absorption de La Financière Immobilière par la SPIG, la BRED Banque Populaire a consenti à la SPIG des abandons de créances pour un montant total de 31 millions d'euros.

Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration du 5 décembre 2011.

#### **• Modalités**

Cette convention n'a eu aucun impact sur le compte de résultat de la BRED Banque Populaire au titre de l'exercice 2011.

### **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

#### **Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé**

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 24 mai 2011, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 27 avril 2011.

*Convention de garantie fiscale signée en présence de BPCE entre les Banques Populaires (dont la BRED Banque Populaire) et Banques Populaires Participations (« BP Participations »)*

#### **• Nature et objet**

Dans le cadre de la simplification des structures du Groupe BPCE à travers la fusion absorption par BPCE de BP Participations et CE Participations (« opération U2 »), les Banques Populaires, dont la BRED, ont conclu une convention de garantie fiscale au bénéfice de BP Participations dont les droits et obligations ont été transmis à BPCE par l'effet de la fusion absorption.

Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.

#### **• Modalités**

La BRED Banque Populaire a comptabilisé en 2011 une charge de 206 217 euros au titre de cette garantie fiscale.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

Les commissaires aux comptes,

**KPMG Audit**  
Département de KPMG SA  
Fabrice Odent, Associé

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Agnès Hushherr, Associée

# Informations concernant les mandataires sociaux Administrateurs et Directeur Général

Liste des mandats et fonctions

(article L.225-102-1, al. 3 et L.225-115-3e du code de commerce)

(L'activité principale est indiquée en caractères gras et les mandats ayant pris fin en 2011 sont indiqués en italique)

## Président

### Stève GENTILI

- **Président du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire**, de Banque Internationale de Commerce - Bred, Bred Gestion, Cofibred - Compagnie Financière de la Bred, Natixis Institutions Jour, Spig, Fondation d'entreprise Bred, et (en tant que représentant de la Bred) NJR Invest,
- Vice-Président du Conseil de surveillance de BPCE,
- Administrateur de : BCI Mer Rouge, Bercy Gestion Finances +, Bred Cofilease, Natixis Algérie, Prepar Iard, Promepar Gestion, Thales, et (en tant que représentant de la Bred) Bicec-Banque Internationale pour le Commerce, l'Épargne et le Crédit (BI-CEC Cameroun), Banque Commerciale Internationale (BCI Congo),
- Membre du Conseil de surveillance de Prepar-Vie, Natixis.

## Vice-Présidents

### François MARTINEAU

- **Avocat à la cour, Gérant de SCP Lussan et Associés**,
- Vice-Président de : Associations mutuelles le Conservateur, Assurances mutuelles le Conservateur,
- Administrateur de : AXA, AXA Assurances Vie Mutuelle, AXA Assurance Iard, Conservateur Finance.

### Georges TISSIÉ

- **Directeur à la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)**.

## Secrétaire

### Bruno BLANDIN

- **Gérant des Établissements Claude Blandin & Fils Sarl**, Holding tête de Groupe (E.C.B.), Caraïbes Marchand de biens, B6, Sca Bonne Mère, Sci Alpha, Sci Martot 321, Sci B&P, Sci Beta, Sci Californie 97, Sci CBP, Sci de l'Angle, Sci l'Epi Epinay, Sci de l'Espérance, Sci de l'Union-Champigny, Sci Delta, Sci Descartes-Champs, Sci du Guesclin Dinan, Sci Energie, Sci Epsilon Voie Verte, Sci Forest Hill, Sci Gamma, Sci la Droue Rambouillet, Sci les Neuwilliers-Vire, Sci Loire Sud Nantes, Sci Moise Polka, Sci Phil Villiers le Bel, Sci Theta Eiffel, Sci Pyrénées Paris 20ème, Sci Sentier de Falaise, Sci Thema, Sci Turgoti Cherbourg, Sci Wagram Etoile, Sci Eta Lareinty, Sci du Tregor Lannion, Sci Iota Jabrun, Sci Lambda 3 parc d'activité, Sci Kappa Lamartine, Sarl Efo Morangis, Sarl le Parc d'Activité de Jabrun, Sarl La Lamentine, Sarl la Plaine de Colin, Sarl le Hauts de Colin,
- Président du Conseil d'administration de : Tridom, ECB Immo, *Elit-Park*, *Elit Park-Nation 12*,
- Directeur Général délégué de : Blandin Automobiles Sas, Blandin Distribution Antilles Sas, Energy Caraïbes Services Sas, Blandin Sas, Bca, les Parfumeurs Réunionis,
- Administrateur de : Bred Cofilease, Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer, IEDOM (Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer), Medef Guadeloupe, Canal Overseas, Port autonome de Guadeloupe, Fedom (Fédération des Dom/Tom),
- Représentant permanent de Cofeg au Conseil d'administration de Sofiag - Société Financière Antilles-Guyane,
- Consul Honoraire d'Allemagne aux Antilles Guyane.

## Secrétaires-adjoints

### Michèle CLAYZAC

- Présidente de l'Union des Acef du territoire Bred et de l'Association pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires de Paris et sa région,
- Présidente du Comité du sociétariat du Conseil d'administration de la Bred Banque Populaire et du Conseil des sociétaires de la succursale Bred Banque Populaire de Saint-Maur-des-Fossés,
- Vice-Président de la Fédération Nationale des Acef Socacef,
- Administrateur de la Fondation d'entreprise BRED.

### Gérard KUSTER

- **Directeur de l'Éthique et de la Compliance du Groupe GDF Suez**.

## Administrateurs

### Serge ARNAUD

- **Ingénieur Général des Ponts-et-Chaussées**.

### Jean-Claude BOUCHERAT

- **Président du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France**,
- Président du Conseil d'administration de l'association gestionnaire du Centre hospitalier spécialisé en pneumologie de Chevilly-Larue,
- 1er Vice-Président de l'Association de formation professionnelle Infa,
- Vice-Président de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) de la région d'Ile-de-France,
- Administrateur de l'OPH Valophis Habitat du Val-de-Marne, Maison de

# Informations concernant les mandataires sociaux

## Administrateurs et Directeur Général

Liste des mandats et fonctions

---

- l'Europe de Paris, Etablissement Public Foncier régional d'Ile de France (EPF),
- Membre du Conseil d'administration de la cellule économique du BTP et matériaux de construction d'Ile-de-France,
  - Membre du Conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Développement (ARD).

### Jean-Pierre FOURÈS

- *Gérant de Eirpace Sarl,*
- Co-gérant de Sec Sarl,
- Président du Conseil des sociétaires de la Bred Banque Populaire de Seine-Saint-Denis,
- Administrateur de Bred Gestion, Banque Internationale de Commerce – Bred, Fondation d'entreprise BRED.

### Daniel GIRON

- Président honoraire de : Union professionnelle artisanale nationale, Fédération française des centres de gestion et de l'économie de l'artisanat, Gestelia Basse Normandie, Chambre de métiers et de l'artisanat du Calvados.

### Isabelle GRATIANT

- **Professeur (Université),**
- Administrateur de : Click and Trust, Prepar Courtage, Fondation d'entreprise BRED.

### François MESSINA

- **Chargé de mission auprès du Directeur – Direction de l'environnement et du développement durable d'Aéroports de Paris.**
- Délégué général de la Fondation Aéroports de Paris.

### Pierre MURRET-LABARTHE

- Conseiller Maître honoraire à la Cour des Comptes,
- Président de : Comité national de l'assurance en agriculture, Assad XV,
- Administrateur de Promepar Gestion.

### Philippe NOYON

- **Gérant de Computer Component Service,** Rivière Noire,
- Président du : Conseil d'administration du Gimac Santé au travail, RPPST (Réseau de services de santé au travail),
- Administrateur de Cofibred – Compagnie financière de la Bred, Fondation d'entreprise BRED, Sofider, Spig.

### Raphaël POCHE

- **Consultant en conseil et formation de cadres des métiers de la sécurité.**

### Jacques SZMARAGD

- **Administrateur de Mutuelle Centrale de Réassurance,** de Capma-Capmi,
- Administrateur de Monceau Assurances, Prépar Iard,
- Président du Conseil de surveillance de Prepar-Vie,
- Gérant de Szmargd & Cie Sarl.

### Monique TRNKA

- **Consultant d'entreprises audiovisuelles,**
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Prepar-Vie,
- Administrateur de : Prepar Courtage, Prepar Iard, Spig.

### Leïla TURKI

- **Responsable au sein d'une société de gestion d'actifs,**
- Gérante d'ASK Consulting.

## Censeur

### André BÉRARD

- Ancien Président de la Banque Nationale du Canada,
- Administrateur de : Groupe Saputo Inc., Groupe Bmtc Inc., Transforce Inc., Bce Inc, Bombardier Inc.

## Directeur Général

### Jean-Michel LATY

- **Directeur Général de la BRED Banque Populaire,**
- Président du Conseil d'administration de Promepar Gestion,
- Président de Perspectives et Participations SAS,
- Vice-Président de l'OCBF,
- Directeur Général de Banque Internationale de Commerce-Bred,
- Administrateur de : Banque des Mascareignes, Bercy Gestion Finances +, Caisse Autonome de Retraite du Groupe Banque Populaire, Crédit Foncier de France, Humanis, Natixis Asset Management, Natixis Global Asset Management, Prepar Iard, Fédération Nationale des Banques Populaires,
- Membre du Conseil de surveillance de Prepar-Vie,
- Représentant permanent de Bred Banque Populaire au Conseil d'administration de : Banque Calédonienne d'Investissement, BCI Mer Rouge, Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer, Cofibred – Compagnie Financière de la Bred, Sofiag - Société Financière Antilles-Guyane, Sofider - Société Financière pour le Développement de la Réunion,
- Représentant permanent de Cofibred au Conseil d'administration de Click and Trust.

# Informations concernant les mandataires sociaux Administrateurs et Directeur Général

Liste des mandats et fonctions

## Renouvellement du mandat d'un administrateur

(article L225-115 3ème du Code de Commerce et 135.5 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

### **Bruno BLANDIN**

Né le 7 octobre 1952

est :

- **Gérant des Etablissements Claude Blandin & Fils Sarl**, Holding tête de Groupe (E.C.B.), Caraïbes Marchand de biens, B6, Sca Bonne Mère, Sci Alpha, Sci Martot 321, Sci B&P, Sci Beta, Sci Californie 97, Sci CBP, Sci de l'Angle, Sci l'Epi Epinay, Sci de l'Espérance, Sci de l'Union-Champigny, Sci Delta, Sci Descartes-Champs, Sci du Guesclin Dinan, Sci Energie, Sci Epsilon Voie Verte, Sci Forest Hill, Sci Gamma, Sci la Droue Rambouillet, Sci les Neuvilliers-Vire, Sci Loire Sud Nantes, Sci Moise Polka, Sci Phil Villiers le Bel, Sci Theta Eiffel, Sci Pyrénées Paris 20ème, Sci Sentier de Falaise, Sci Thema, Sci Turgoti Cherbourg, Sci Wagram Etoile, Sci Eta Lareinty, Sci du Tregor Lannion, Sci Iota Jabrun, Sci Lambda 3 parc d'activité, Sci Kappa Lamartine, Sarl Efo Morangis, Sarl le Parc d'Activité de Jabrun, Sarl La Lamentine, Sarl la Plaine de Colin, Sarl le Hauts de Colin,
- Président du Conseil d'administration de : Tridom, ECB Immo, *Elit-Park*, *Elit Park-Nation 12*,
- Directeur Général délégué de : Blandin Automobiles Sas, Blandin Distribution Antilles Sas, Energy Caraïbes Services Sas, Blandin Sas, Bca, les Parfumeurs Réunis,
- Administrateur de : Bred Cofilease, Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer, IEDOM (Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer), Medef Guadeloupe, Canal Overseas, Port autonome de Guadeloupe, Fedom (Fédération des Dom/Tom),
- Représentant permanent de Cofeg au Conseil d'administration de Sofiag - Société Financière Antilles-Guyane,
- Consul Honoraire d'Allemagne aux Antilles Guyane.

*Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :*

- Président du conseil d'administration de C3F Sas, Agidis Services,
- Gérant d'Areborg Continu, Areborg Guadeloupe, Areborg Martinique.
- Monsieur Bruno BLANDIN est propriétaire de 1 687 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

# Renseignements de caractère général

## ■ Le cadre juridique de la BRED Banque Populaire

### Dénomination sociale et siège social

BRED Banque Populaire (Sigle : BRED)  
18, quai de la Rapée  
75604 PARIS

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

### Registre du commerce et des sociétés et code APE

552 091 795 RCS Paris  
Code APE 6419 Z

### Durée de la société et exercice social

La durée de la société, antérieurement fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 7 octobre 1919, a ensuite été prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 21 mai 2010.

Son exercice social s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

### Forme juridique et législation

La BRED Banque Populaire est une société anonyme coopérative de banque populaire à capital fixe régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre 1er du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par les présents statuts.

La Société est, en outre, soumise aux décisions de caractère général et notamment à

celle relative au système de garantie du réseau des banques populaires, édictées par BPCE dans le cadre des compétences dévolues à cette dernière par les articles L. 511-30, L. 511-31, L. 511-32, L. 512-12, L. 512-106 et L. 512-107 du code monétaire et financier.

### Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts, la société a pour objet :

**I** - de faire toutes opérations de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société, et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaires ou non, d'apporter son concours à sa clientèle de particuliers, de participer à la réalisation de toutes opérations garanties par une société de caution mutuelle constituée conformément à la section 3 du chapitre V du titre I du livre IV du code monétaire et financier, d'attribuer aux titulaires de comptes ou plans d'épargne-logement tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers, de recevoir des dépôts de toute personne ou société et plus généralement d'effectuer toutes les opérations de banque, visées au titre I du livre III du code monétaire et financier.

**II** - La société peut aussi effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L. 311-2 du code monétaire et financier, fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et, plus généralement, d'intermédiation en assurance.

**III** - La société peut effectuer tous investissements immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'exercice de ses activités, souscrire ou acquérir pour elle-même tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations, et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature

qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

## ■ Clauses statutaires particulières

### Responsabilité des sociétaires

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent (article 9 des statuts).

### Agrément

Sont admis comme sociétaires participant ou non aux opérations de banque et aux services de la Banque Populaire toutes personnes physiques ou morales.

Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le conseil d'administration et être reconnu digne de crédit.

En cas de refus d'admission, le conseil d'administration n'a pas à faire connaître les motifs de son refus.

En cas de refus d'agrément d'un cessionnaire, la société est tenue d'acquérir ou de faire acquérir les parts dans les trois mois suivant la décision de refus. Les parts sont rachetées à un prix qui ne peut être supérieur à la valeur nominale. Si, au terme du délai ci-dessus, les parts n'ont pas été rachetées, le sociétaire cédant peut réaliser la cession initialement prévue (article 13 des statuts).

## Convocations aux assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la loi ; notamment les parts étant nominatives, la convocation peut être faite par lettre ordinaire adressée à chaque sociétaire. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation. Le délai entre l'envoi de la lettre de convocation et la date de l'assemblée est de quinze jours au moins (article 29).

## Conditions d'admission aux assemblées générales

Tout sociétaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Pour toute procuration d'un sociétaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Le conseil d'administration régulièrement convoqué pour le jour de l'assemblée peut, lors d'une suspension de séance, statuer sur les amendements proposés au cours de l'assemblée.

Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne dûment et régulièrement habilitée par ces derniers.

Le pouvoir n'est valable que pour une seule assemblée ; il peut cependant être donné pour l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire tenues le même jour, ou dans un délai de sept jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout sociétaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les sociétaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance, concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du conseil d'administration publiée dans la convocation, par télétransmission. Le conseil d'administration peut également décider que les sociétaires peuvent participer et voter à toute assemblée générale par visioconférence ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation (article 31 des statuts).

## Conditions d'exercice du droit de vote

**I** - Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des parts sociales composant le capital social, déduction faite des parts sociales privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. Chaque part donne droit à une voix.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société au plus tard la veille de la réunion de l'assemblée, dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

**II** - En application de l'article L. 512-5 du code monétaire et financier, aucun sociétaire ne peut disposer dans les assemblées, par lui-même ou par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux parts qu'il détient directement et/ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, de plus de 0,25% du nombre total de droits de vote attachés aux parts de la société.

**III** - La limitation instituée au paragraphe précédent ne concerne pas le président de l'assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L. 225-106 du code de commerce. Le nombre de droits de vote détenus directement ou

indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux parts qu'un sociétaire détient, à titre personnel, aux parts qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et aux parts assimilées aux parts possédées, telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants dudit code (article 33).

## Modification des statuts

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée, après approbation de BPCE, à apporter aux présents statuts toutes modifications utiles. Elle ne peut toutefois changer la nature, le caractère, l'objet, ni la nationalité de la société, ni augmenter les engagements des sociétaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué (article 35 des statuts).

## Droit des sociétaires

Les sociétaires disposent du droit à l'information permanente et préalable aux assemblées des sociétaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires (article 36 des statuts).

## Assemblée des titulaires de CCI

Toute décision modifiant les droits des titulaires de CCI n'est définitive qu'après approbation de ces titulaires réunis en assemblée spéciale dans les conditions réglementaires (article 38 des statuts).

## Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital.

# Renseignements de caractère général

Le solde, augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel il est prélevé la somme nécessaire pour servir - dans la limite du taux maximum mentionné à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération - un intérêt aux parts, sans que, en cas d'insuffisance des excédents d'exploitation d'un exercice, les sociétaires puissent le réclamer sur les excédents d'exploitation des années subséquentes, ainsi que la somme nécessaire pour la rémunération des CCI.

Le solde, après affectation aux réserves constituées par l'assemblée générale, est réparti entre les clients sociétaires conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Les excédents provenant des opérations effectuées avec les clients non sociétaires ne doivent pas être compris dans les distributions de ristournes.

Tant que les diverses réserves totalisées, y compris la réserve légale, n'atteignent pas le montant du capital social, le prélèvement opéré à leur profit ne peut être inférieur à 15 % des bénéfices.

Les pertes reportées par décision de l'assemblée générale sont inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque sociétaire, pour tout ou partie de l'intérêt mis en distribution, une option entre le paiement de l'intérêt en numéraire ou son paiement en parts sociales (article 40 des statuts).

Le paiement de l'intérêt aux parts sociales, des ristournes ainsi que la rémunération des CCI votés par l'assemblée générale ordinaire ont lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Les sommes non réclamées dans les délais légaux d'exigibilité sont prescrites conformément à la loi (article 41 des statuts).

## ■ Situation de dépendance

La BRED Banque Populaire n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

## ■ Faits exceptionnels et litiges

Au 31 décembre 2011, il n'existe aucun fait exceptionnel, ni aucune affaire contentieuse qui soit susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière et l'activité de la BRED Banque Populaire.

## ■ Renseignements relatifs au capital de la BRED Banque Populaire

### 1 • Composition du capital

Le capital actuel de la société est de 432.487.500 euros. Il est divisé en :

- 36 420 000 parts sociales de valeur nominale de 9,50 euros, toutes entièrement libérées, obligatoirement nominatives.
- 9 105 000 certificats coopératifs d'investissement de valeur nominale de 9,50 euros, intégralement libérés et tous de même catégorie.

La BRED n'a pas émis d'instruments financiers donnant accès au capital.

Aucun des 121 452 sociétaires (nombre au 31 décembre 2011) ne détient plus de 0,25 % du total des parts sociales.

Tous les CCI sont détenus par NATIXIS.

### 2 • Marché des parts sociales

Les parts sociales de la BRED Banque Populaire ne sont pas cotées. Les cessions - qui ont lieu essentiellement entre les clients de la banque - sont effectuées à la valeur nominale (9,50 euros) par virement de compte à compte et agréées par le conseil d'administration.

### 3 • Politique de dividendes

L'intérêt versé aux parts sociales a été de :

- 0,32 euro au titre de l'exercice 2006
- 0,40 euro au titre de l'exercice 2007
- 0,40 euro au titre de l'exercice 2008
- 0,35 euro au titre de l'exercice 2009
- 0,30 euro au titre de l'exercice 2010.

### 4 • Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (article L. 225-100 alinéa 7 du code de commerce)

Depuis le 28 juillet 2011, le Conseil d'administration ne dispose plus de délégation accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.





11:54

Le Sociétaire

www.bred-societaires.fr/bred-societaires

ACTUALITÉS

**BRED Sociétaires**  
BRED SOCIÉTAIRES | CLUB DES SOCIÉTAIRES | ACTUALITÉS |

**BRED SOCIÉTAIRES**

### LE SOCIÉTARIAT

Plus de 121 000 de nos clients sont sociétaires et détiennent ainsi 80% du capital de la BRED. Ce sont eux qui élisent les membres du conseil d'administration et participent à la vie des régions où la BRED est implantée.



Qui peut devenir sociétaire ?

Il suffit d'un compte BRED, d'être majeur, de résider en France et d'être inscrit sur le territoire de la banque. Les sociétaires sont élus par leur région. Ils peuvent participer à la vie de la banque et voter lors des assemblées générales.

---

## Relations avec les correspondants bancaires et Commerce International

### Direction Internationale

Téléphone : (33 1) 40 04 73 94

Télécopieur : (33 1) 46 28 85 84

e-mail : marie-helene.spillemaecker@bred.fr

SWIFT code : BREDFRPP

## Relations et Risques Interbancaires

### Direction Financière

Téléphone : 01 40 04 72 13

Télécopieur : 01 43 47 26 21

e-mail : herve.thiollet@bred.fr

## Relations avec la Clientèle Institutionnelle Française

### Direction de la Clientèle Institutionnelle et des Établissements Financiers

Téléphone : 01 40 04 73 71

Télécopieur : 01 40 04 76 37

e-mail : dcief@bred.fr

## Relations avec les Grandes Entreprises et l'International

### Direction des Grands Comptes et de l'International

Téléphone : (33 1) 40 04 73 56

Télécopieur : (33 1) 40 04 73 00

e-mail : emmanuel.lemoigne@bred.fr

## Salle des Marchés

### Direction des Marchés de Capitaux

Téléphone : 01 43 44 97 90 - 01 40 04 70 91

Télécopieur : 01 40 04 74 36

e-mail : moneymarket@bred.fr

## Relations avec les Associations et les Organismes sans but lucratif

### Direction et Agence Centrale de l'Économie Locale

Téléphone : 01 40 04 77 40

Télécopieur : 01 44 78 62 28

e-mail : economie-locale@bred.fr

Agence Centrale des Tutelles

Téléphone : 01 44 54 82 73

Télécopieur : 01 44 54 82 97

e-mail : bred.tutelles@bred.fr

## Relations avec les Professions Réglementées Judiciaires

### Administrateurs Judiciaires (DPRJ)

Téléphone : 01 40 04 77 29

Télécopieur : 01 40 04 70 27

e-mail : dpr@bred.fr

## Relations avec les Professionnels de l'Immobilier

Téléphone : 01 40 04 75 90

Télécopieur : 01 40 04 79 22

e-mail : laurence.trunel@bred.fr

### Professions Réglementées de l'Immobilier (DPRI)

Téléphone : 01 40 04 75 48

Télécopieur : 01 40 04 71 55

e-mail : dpri@bred.fr

## Siège Social

18, quai de la Rapée

75604 Paris Cedex 12

Téléphone : 01 48 98 60 00

Télécopieur : 01 48 95 64 00

Site Internet : www.bred.fr

## Relations Presse

Téléphone : 01 40 04 73 23

Télécopieur : 01 40 04 70 99

e-mail : nathalie.avril@bred.fr

---

Édité par la BRED Banque Populaire - Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 48 98 60 00 - 552091795 RCS Paris.

Crédits photos : Nicola Gleichauf, Didier Goupy, Philippe Matsas, Patrick Sordoillet, Bruno Vannier

Conception / réalisation : agence Aarno - www.aarno.com / Impression : Imprimerie Dridé

Rapport consultable sur Internet : www.bred.fr



# Les expertises de la Direction des Grands Comptes et de l'International sous la responsabilité d'Emmanuel Lemoigne



**1 - Nathalie BETTING**  
Institutionnels et Établissements Financiers

**2 - Pascale BLANCHARD**  
Grands Flux

**3 - Marie-Hélène SPILLEMAECKER**  
International

**4 - Henri FERRAO**  
Développement Entreprises

**5 - Eric FONDECAVE**  
Financements Structurés

**6 - Stéphane de COATGOUREDEN**  
Grandes Relations Entreprises

**7 - Laurence TRUNEL**  
Activités Immobilières

**8 - Bernard TERRASSE**  
Professions Réglementées Immobilières

**9 - Dimitri LASIES**  
Professions Réglementées Judiciaires

**10 - Bertrand LEPISSIER**  
Contrôle Permanent

**11 - Christian FUYET**  
Expertise Flux et Information

# Communiquer avec la BRED Banque Populaire, c'est facile.

## > Dialoguez

face à face avec votre conseiller dans  
l'une de nos agences



## > Téléphonnez

### Depuis la métropole

(du lundi au vendredi de 8h à 22h -  
le samedi de 8h à 17h)

- à BRED Direct Services : 0 892 892 211  
(0,34 €/min)
- à BRED Direct Services Pro :  
0 892 692 292 (0,34 €/min)

### Depuis les Antilles, La Réunion, la Guyane, Mayotte

- Antilles : du lundi au vendredi de 6h  
à 16h, le samedi de 6h à 11h
- La Réunion : du lundi au vendredi  
de 11h à minuit,  
le samedi de 11h à 19h
- Guyane : du lundi au vendredi de 6h  
à 17h, le samedi de 6h à 12h
- Mayotte : du lundi au vendredi de 10h  
à 23h, le samedi de 10h à 19h
- à BRED Direct Services : 0 892 682 211  
(0,31 €/min - Guyane 0,28 €/min)

### Depuis l'étranger

- au + 33 892 892 211 ou au  
+ 331 418 626 00 (coût d'un appel  
international depuis le pays)

## > Surfez

sur nos sites Internet  
[www.bred.fr](http://www.bred.fr) - [www.bredbanqueprivee.com](http://www.bredbanqueprivee.com)  
[www.bred-societaires.fr](http://www.bred-societaires.fr)

## > Écrivez

à BRED Direct Courrier,  
94018 Créteil Cedex

## > Télécopiez

un numéro unique : 01 56 72 82 50